

ANNEXE FINANCIÈRE
CONTRAT DE VILLE - GRAND DIJON
2015-2020

Mobilisation des crédits de droits communs
par la Caisse d'Allocations Familiales

GRAND DIJON

Dispositifs mobilisables sur les Territoires prioritaires

Estimation des aides en 2015

Projection finale sur 2015-2017
Sous réserve du maintien des dispositifs de droit commun et des dotations

| PILIER | ORIENTATIONS STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | Service responsable du financement | Intitulé du dispositif / Offre de services | Unité de compte (le cas échéant) | Estimation de la valorisation financière annuelle 2015* | Remarques | Montant estimatif pour 2015-2017* | | | |
|--|---|--|--|--|---|---|--|-----------------------------------|--------------|--|--|
| Pilier Cadre de vie des habitants | 1 - PERMETTRE UN EQUILIBRE DE PEUPLEMENT, SUPPORT A LA PERENNITE DU RENOUVELLEMENT URBAIN | 1-a) Diversifier et améliorer l'offre de produits logements | CAF | EN PROJET :agence immobilière à vocation sociale | | | | | | | |
| | | 1-b) Structurer la politique d'attribution de logements | | | | | | | | | |
| | | 1-c) Développer une stratégie de marketing territorial | | | | | | | | | |
| | | 1-d) Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté | CAF | Offre de service "impayés de loyer" et prévention des expulsions : parc public, parc privé | réunions mensuelles avec les bailleurs, CCAPEIX, 1 ETP TS, pour accompagnement allocataires isolés en situation d'impayés du parc privé | 7 500 € | Offre de service "impayés de loyer" et prévention des expulsions : parc public, parc privé | 22 500 € | | | |
| | 2 - AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE DES HABITANTS EN POURSUIVANT L'EFFORT ENGAGE DANS LE PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE | 2-a) Assurer la qualité de service (GUSP, espace commun...) 2-b) Assurer la tranquillité publique et résidentielle renforcer la présence sur l'espace public 2-c) Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public | | CAF | logement non décent | financement MOUS et 1 chargé de mission logement | 14 000 € | logement non décent | 42 000 € | | |
| | | | | | financement du FSL | abondement d'un fond partenarial | 4 500 € | financement du FSL | 13 500 € | | |
| | | | | | financement ADIL | | 4 500 € | financement ADIL | 13 500 € | | |
| | | | | | solvabilisation des familles | aides aux logement | 12 100 000 € | solvabilisation des familles | 36 300 000 € | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| Pilier Développement Economique et Emploi | 1 - FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI - INSERTION | 1-a) Favoriser les actions de remédiation vers l'emploi | | | | | | | | | |
| | | 1-b) Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi | | | | | | | | | |
| | 1-c) Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL/IAE/Entreprises) | CAF | Lever des freins à l'emploi liés aux modes de garde : fonds publics et territoire (ex espoir banlieues") | financements ATOME pour accueil à domicile sur horaires atypiques | 147 000 € | Basculement Fonds Publics et Territoires : fléchage d' une enveloppe financière spécifique pour intervention sur périmètre prioritaire. Renforcer la communication sur le dispositif. Réflexion à mener sur l'accompagnement des familles | 441 000 € | | | | |
| 2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS | 2-a) Dynamiser l'offre commerciale 2-b) Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | co animation atelier maternité avec la CPAM | mobilisation Travailleur social et technicien conseil | 1 200 € | co animation atelier maternité avec la CPAM | 3 600 € | | | |
| | | | | service de médiation familiale | permanences à la Maison de la justice et du droit | 34 000 € | expérimentation animation espaces parents dans les écoles de FO | 102 000 € | | | |
| | | | | REAAP | | 6 800 € | communiquer sur le dispositif REAAP et augmenter le nombre de projets financés | 36 000 € | | | |
| | | | | financement lieux d'accueil parents-enfants | Chenôve :P'tit Bleu P'tit Jaune | 11 100 € | développer un LAEP sur les Grésilles | 36 000 € | | | |
| | | | | | Fontaine d'ouche : La Cadole | 14 300 € | | 45 000 € | | | |
| | | | | espace rencontre | LARPE | 4 500 € | PS en cours de création | 13 500 € | | | |
| | | | | aide à domicile | subvention d'associations | 112 000 € | Poursuite des financements | 336 000 € | | | |

GRAND DIJON

Dispositifs mobilisables sur les Territoires prioritaires

Estimation des aides en 2015

Projection finale sur 2015-2017
Sous réserve du maintien des dispositifs de droit commun et des dotations

| PILERS | ORIENTATIONS STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | Service responsable du financement | Intitulé du dispositif / Offre de services | Unité de compte (le cas échéant) | Estimation de la valorisation financière annuelle 2015* | Remarques | Montant estimatif pour 2015-2017* |
|----------------------------------|---------------------------------------|--|---|--|---|---|--|-----------------------------------|
| Pilier Cohésion sociale | 1 - CONCOURIR A LA REUSSITE EDUCATIVE | 1-a) Favoriser les relations parents/enfants/Institutions | CAF | aides financières aux familles sur projet | | 41 500 € | identifier les AFI sur périmètre prioritaire et envisager développement | 150 000 € |
| | | | | pilotage axe parentalité sur quartiers Grésilles | projet Parenthèque | 1 500 € | | 4 500 € |
| | | | | pilotage axe parentalité sur quartiers fontaine d'ouche | | 2 500 € | | 7 500 € |
| | | | | CLAS | plusieurs actions sur les différents sites prioritaires | 231 000 € | accompagnement des porteurs de projet sur le volet parentalité (liens familles-écoles) | 720 000 € |
| | | | | financement associatif | Grez club | 36 000 € | Arrêt financement en 2017 | 57 600 € |
| | | | | solvabilisation des familles | Prestations d'éducation | 10 100 000 € | solvabilisation des familles | 30 300 000 € |
| | | | | solvabilisation des familles | minimas sociaux | 14 000 000 € | solvabilisation des familles | 42 000 000 € |
| | | | | Accompagnement technique et financier des gestionnaires de structures PE (EAJE, RAM, LAEP), financement classes passerelles FO, Grésilles, Chenôve | PSU EAJE, RAM, LAEP, Fonds publics et territoires Inclus offres "rester parents parés la rupture" et "1ère naissance" | 2 750 000 € | adaptation des modes de garde collectifs et individuels aux besoins des familles, augmenter le nombre d'enfants issus des QPV dans les EAJE et place des familles au sein des structures, | 8 250 000 € |
| | | | | observatoire social | | 12 000 € | observatoire social | 36 000 € |
| | | | | Agrément et Financements des centres sociaux sur les QPV, | centres sociaux Grésilles, Fontaine d'Ouche, le Tremplin, La Ruche, La Turbine et CSC Léo Lagrange | 754 000 € | place des centres sociaux comme coordinateur de quartier : exigence circulaire en terme de qualification directeur et référent familles , accompagner les CSX dans la mobilisation des habitants dans les conseil citoyens | 2 037 750 € |
| sur Grésilles gestion directe CS | | 900 000 € | Poursuite gestion centre social des Grésilles | 2 700 000 € | | | | |
| Pilier Cohésion sociale | 1 - CONCOURIR A LA REUSSITE EDUCATIVE | 1-c) Coordonner les parcours éducatifs au service de l'orientation professionnelle | CAF | PSO accueil péri et extra scolaire | accompagnement financier des gestionnaires sous forme de PS | 1 400 000 € | PEDT, complémentarité, coordination , adaptation des services, accès et implication des familles dans les équipements | 4 500 000 € |
| | | | | ASRE (NAP) | pas de données chiffrés à ce jour | | | |
| | | | | Aide aux temps libre | tickets loisirs et tickets temps libres | 66 000 € | réduire l'écart entre les bénéficiaires et utilisateurs | 198 000 € |
| | | | | soutien au départ en vacances | VACAF | 30 000 € | promotion des dispositifs d'aide au départ en vacances, améliorer le nombre d'utilisateurs de l' ATL et VACAF, soutien aux associations organisatrices de séjours de vacances | 90 000 € |
| | | | | financement secours populaire | activités de loisirs et vacances | 1 500 € | financement secours populaire | 4 500 € |
| | | | | accompagnement technique des projets jeunesse | 1,25 ETP CTAS | 80 000 € | promouvoir FPT et augmenter le nb de projets financés | 240 000 € |
| | | | | Ados | FPT ex ados MJC Chenôve et FO | 36 000 € | communiquer sur le dispositif et augmenter le nombre de projets financés | 120 000 € |
| | | | | FLAIJ | Bourse ados | 650 € | communiquer sur le dispositif et augmenter le nombre de projets financés | 1 500 € |

Contrat de ville de l'agglomération dijonnaise - Présentation de la stratégie territoriale - CAF

GRAND DIJON

Dispositifs mobilisables sur les Territoires prioritaires

Estimation des aides en 2015

**Projection finale sur 2015-2017
Sous réserve du maintien des dispositifs de droit commun et des dotations**

| PILIER | ORIENTATIONS STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | Service responsable du financement | Intitulé du dispositif / Offre de services | Unité de compte (le cas échéant) | Estimation de la valorisation financière annuelle 2015* | Remarques | Montant estimatif pour 2015-2017* | |
|-------------------------------|--|--|------------------------------------|--|--|---|---|-----------------------------------|--|
| | 2 - RENFORCER L'ACCES ET L'ADAPTATION AUX SERVICES | 2-a) Proposer une offre de service adaptée au vieillissement de la population | | | | | | | |
| | | 2-b) Favoriser la médiation dans l'accès aux services (et notamment à l'offre socioculturelle et sportive) | CAF | accès aux droits | permanences hebdomadaires sur l'ensemble des QPV, rendez vous des droits | 160 000 € | Maintien des lieux d'accueil social dans tous les QPV, proposer systématiquement un rendez vous des droits, intensifier le partenariat local et recourir au dispositif "service civique" pour lutter contre le non recours aux droits | 504 000 € | |
| | 3- PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLES A LA SANTE | 3-a) Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé | | | | | | | |
| | | 3-b) Favoriser l'accès à la prévention des jeunes | | | | | | | |
| | | 3-c) Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement | CAF | Projet santé mené par le centre social des grésilles en partenariat avec Dijon ville santé, la CPAM et la CARSAT | intervention de la CESF: 0,3 ETP | 21 000 € | Projet santé mené par le centre social des grésilles en partenariat avec Dijon ville santé, la CPAM et la CARSAT à faire évoluer en cohérence avec les enjeux de l'axe santé du contrat de ville | 63 000 € | |
| | Enjeux Transversaux | | 3-d) Favoriser la santé des âgées | | | | | | |
| | | Lutte contre les discriminations | | | | | | | |
| | | Egalité hommes-femmes | CAF | financements associations | solidarité femmes, Althéa | 2 000 € | | 6 000 € | |
| | | Jeunesse | | | | | | | |
| | | Citoyenneté et Valeurs de la République | | | | | | | |
| Poste référent PLV 0,5 ETP | | | | | | 42 950 € | | 135 050 € | |
| TOTAL financements CAF | | | | | | 43 130 000 € | | 129 530 000 € | |

*Les montants mentionnés sont des estimations et n'engagent pas contractuellement la CAF
COG 2013-2017 pas de visibilité sur les dispositifs au-delà de 2017
Ne sont pas inclus dans la projection, les territoires de veille.

GRAND DIJON

Dispositifs mobilisables de 2015 à 2020 sur les Territoires prioritaires
 Non inclus établissement ou institutions CAF, ARS...
 Estimation des aides en 2015

Projection finale sur 2015-2020
 Sous réserve du maintien des dispositifs de droit commun et des dotations

| PILERS | ORIENTATIONS STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | Service responsable du financement | Intitulé du dispositif / Offre de services | Unité de compte (le cas échéant) | Estimation de la valorisation financière annuelle 2015* | Remarques | Montant estimatif pour 2015-2020* | | |
|---|---|---|--|---|--|--|---|--|-------------|--|
| Pilier Cadre de vie des habitants | 1 - PERMETTRE UN EQUILIBRE DE PEUPELEMENT, SUPPORT A LA PERENNITE DU RENOUVELLEMENT URBAIN | 1-a) Diversifier et améliorer l'offre de produits logements | DDT | aides à la pierre parc privés. Les aides accordées par l'Agence Nationale de l'Habitat sont, en Cote-d'Or, déléguées sur l'ensemble du territoire (Grand Dijon pour son territoire, Conseil Départemental pour le reste) | Dotations annuelles pour le Grand Dijon qui exerce la compétence d'attribution en commission locale d'amélioration de l'habitat (présidée par le vice-président du Grand Dijon) Pour le territoire du Grand Dijon en 2015 : 209 logements subventionnés en réhabilitation dont : - 25 lutte contre l'habitat indigne - 10 moyennement dégradés - 135 rénovation thermique - 39 autonomie Hypothèse retenue pour cette évaluation sur 6 ans : - pérennisation des crédits attribués au Grand Dijon pour chacune des 6 années - émergence de projets privés, notamment au sein des copropriétés, nécessitant des financements ANAH sur la période de 6 ans - décision du Grand Dijon, dans l'exercice de la délégation des aides à la pierre, de consacrer 20 % de ces crédits aux QPV | 420 000 € | hors budget de l'Etat (l'ANAH est une agence) | 2 520 000 € | | |
| | | 1-b) Structurer la politique d'attribution de logements | | | | | | | | |
| | | 1-c) Développer une stratégie de marketing territorial | | | | | | | | |
| | | 1-d) Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté | DDCS | Acor Dijon et Inser Social Chenôve | | 30 000 € | BOP 177 | 180 000 € | | |
| | 2 - AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE DES HABITANTS EN POURSUIVANT L'EFFORT ENGAGE DANS LE PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE | 2-a) Assurer la qualité de service (GUSP, espace commun...) | 2-a) Assurer la qualité de service (GUSP, espace commun...) | DDT | abattement TFPB | évaluation sur la base 2013 : - le périmètre des ZUS, alors en vigueur, est plus large que celui des QPV (en vigueur à compter de 2016) - le taux de prise en charge par l'État est celui de 2015 (26 %). Il baisse sensiblement lors de chaque loi de finance depuis 4 ans, rien ne garantit qu'il sera pérennisé dans les années à venir* 3 bailleurs concernés sur 5 ZUS | 257 000 € | abattement fiscal, hors programmation budgétaire Les montants évolueront à partir de 2016 en fonction des nouveaux périmètres QPV. Dans l'attente le dispositif est maintenu pour 2015. | 1 542 000 € | |
| | | | 2-b) Assurer la tranquillité publique et résidentielle renforcer la présence sur l'espace public | | | | | | | |
| | | 2-c) Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public | 2-c) Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public | DDT | architecte et paysagiste conseil de la DDT | 1000€ /jour de conseil 10 jours /an | 10 000 € | | 60 000 € | |
| | | | | | | | | | | |
| | | Pilier Développement Economique et Emploi | 1 - FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI - INSERTION | 1-a) Favoriser les actions de remédiation vers l'emploi | | | | | | |
| | | | | 1-b) Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi | | | | | | |
| 1-c) Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL/IAE/Entreprises) | 1-c) Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL/IAE/Entreprises) | | | DDCS | soutien à l'emploi sportif dans le cadre des crédits CNDS : Promotion de l'apprentissage dans le champ sportif. | | 56 000 € | | 252 000 € | |
| | Emplois d'avenir | | | DIRECCTE | 5 500 € | 780 000 € | contrats aidés | 4 680 000 € | | |
| 2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS | 2-a) Dynamiser l'offre commerciale | | 2-a) Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers | DIRECCTE | NACRE | 1 800 € | 34 000 € | Aides à la création d'entreprise | 204 000 € | |
| | | | CPE | | 20 000 € | 20 000 € | promotion emploi | 120 000 € | | |
| | | | CAE (secteur non marchand) | DIRECCTE | 7 000 € | 890 000 € | contrats aidés | 5 340 000 € | | |
| | | | CIE (secteur marchand) | DIRECCTE | 5 800 € | 253 000 € | contrats aidés | 1 518 000 € | | |
| | | | Chantiers d'insertion | DIRECCTE | | 915 000 € | Insertion par l'activité économique | 5 490 000 € | | |
| | | | Garantie Jeune | DIRECCTE | 1 600 € | 91 000 € | | 546 000 € | | |
| Parrainage de jeunes | DIRECCTE | 300 € | 6 000 € | | 36 000 € | | | | | |

GRAND DIJON

**Dispositifs mobilisables de 2015 à 2020 sur les Territoires prioritaires
Non inclus établissement ou institutions CAF, ARS...
Estimation des aides en 2015**

**Projection finale sur 2015-2020
Sous réserve du maintien des dispositifs de droit
commun et des dotations**

| PILIER | ORIENTATIONS STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | Service responsable du financement | Intitulé du dispositif / Offre de services | Unité de compte (le cas échéant) | Estimation de la valorisation financière annuelle 2015* | Remarques | Montant estimatif pour 2015-2020* | |
|-----------------------------------|---|--|--|--|--|---|-------------------------------------|-----------------------------------|--|
| Pilier Cohésion sociale | 1 - CONCOURIR A LA REUSSITE EDUCATIVE | 1-a) Favoriser les relations parents/enfants/Institutions | DDCS | Généralisation des projets éducatifs territoriaux en Côte d'Or notamment l'articulation entre tous les temps de l'enfant et CEL | | 24 000 € | BOP 163 | 90 000 € | |
| | | 1-b) Renforcer la fonction diagnostic en matière éducative au service d'un accompagnement global | DDCS | soutien financier postes de coordonnateur jeunesse (postes FONJEP) et postes FONJEP/ACSé | | 49 000 € | BOP 163 | 294 000 € | |
| | | | DSDEN | Surcoût du nombre de poste d'enseignants du 1er degré en ETP | | 1 347 000 € | | 8 085 000 € | |
| | | | DSDEN | Nombre d'heures de professeurs du 2d degré en surcoût | | 295 000 € | | 1 770 000 € | |
| | | | DSDEN | Nombre de contrats aidés en surcoût : | contrats CUI | 334 000 € | | 2 004 000 € | |
| | | | DSDEN | Nombre d'AED en surcoût | ETP | 4 000 € | | 24 000 € | |
| | | | DSDEN | Accompagnement éducatif | | 33 000 € | | 198 000 € | |
| | | DSDEN | Dispositif école ouverte | | 12 000 € | | 72 000 € | | |
| | | 1-c) Coordonner les parcours éducatifs au service de l'orientation professionnelle | | | | | | | |
| | | 2-a) Proposer une offre de service adaptée au vieillissement de la population | | | | | | | |
| | 2 - RENFORCER L'ACCES ET L'ADAPTATION AUX SERVICES | 2-b) Favoriser la médiation dans l'accès aux services (et notamment à l'offre socioculturelle et sportive) | Financements fonction d'appel à projets annuels | | | | | | |
| | | | DRAC | Passeurs d'images | Dispositifs nationaux | 13 000 € | BOP 224 | 13 000 € | |
| | | | DRAC | Les Portes du Temps | Dispositifs nationaux | 8 500 € | BOP 224 | 42 500 € | |
| | | | DRAC | Contrat local d'éducation Artistique et culturelle (CLEA) | Dispositifs locaux | 2 500 € | fin de contrat 2016 | 5 000 € | |
| | | | DRAC | Contrat territoire lecture (CTL) | Dispositifs locaux | 2 500 € | fin de contrat 2016 | 5 000 € | |
| | | | DRAC | Création ou développement de services numériques innovants dans les Bibliothèques ou les annexes | Crédits DGD | | Crédits DGD et fonction des projets | 200 000 € | |
| | | | DRAC | Actions en faveur des publics. Lutte contre l'exclusion | Associations | 2 500 € | BOP 224 | 15 000 € | |
| | | | DRAC | Projets fédérateurs | Associations | 10 000 € | BOP 224 | 50 000 € | |
| | | | DRAC | Collège au théâtre | | 5 000 € | BOP 224 | 25 000 € | |
| | | | DRAC | Actions territoriales/ Politique de la ville | | 10 000 € | BOP 224 | 50 000 € | |
| | 3- PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLES A LA SANTE | 3-a) Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé | | | | | | | |
| | | 3-b) Favoriser l'accès à la prévention des jeunes | DDCS | crédits CNDP favorisant l'offre d'activités sportives dans le cadre de l'éducation et le développement d'actions citoyennes (dont crédits fléchés programme sport-santé) | Base de 90 k€ en 2015 Moyenne de 80k€/an lissés jusqu'en 2020 | 90 000 € | | 490 000 € | |
| | | 3-c) Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement | | | | | | | |
| 3-d) Favoriser la santé des âgées | | | | | | | | | |
| Enjeux Transversaux | Lutte contre les discriminations | | | | | | | | |
| | Egalité hommes-femmes | | | | | | | | |
| | Jeunesse | DDCS | promotion de l'engagement volontaire des jeunes dans le cadre du service civique - Soutien aux actions de jeunesse (BOP 163) | 10% du contingent départemental de volontaires ciblés pour les jeunes de QPV. | 120 000 € | Crédits Agence Service Civique BOP 163 | 1 740 000 € | | |
| | Citoyenneté et Valeurs de la République | | | | | | | | |

| |
|------------------------------------|
| TOTAL financements DDT |
| TOTAL financements DRAC |
| TOTAL financements DSDEN |
| TOTAL financements DDCS |
| TOTAL financements DIRECCTE |

| | |
|--------------------|---------------------|
| 687 000 € | 4 122 000 € |
| 54 000 € | 405 500 € |
| 2 025 000 € | 12 153 000 € |
| 369 000 € | 3 046 000 € |
| 2 989 000 € | 17 934 000 € |
| 6 124 000 € | 37 660 500 € |

*Les montants mentionnés sont des estimations et n'engagent pas contractuellement l'Etat



Contrat de ville

2015 • 2020

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON



SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| Préambule | 1 |
| I. Présentation du territoire | 9 |
| A. Présentation générale du Grand Dijon | 10 |
| B. Présentation des nouveaux quartiers prioritaires du Grand Dijon | 39 |
| C. Présentation des quartiers de veille active du Grand Dijon | 74 |
| D. Inscription des quartiers prioritaires dans les documents stratégiques dessinant le projet de territoire du Grand Dijon | 82 |
| E. Etat des lieux de la Politique de la ville dans le Grand Dijon | 90 |
| II. Organisation | 118 |
| A. Modalités de pilotage et ingénierie | 119 |
| B. La participation des habitants | 129 |
| III. Définition du cadre stratégique et des objectifs opérationnels | 136 |
| A. Le diagnostic participatif établi par pilier | 137 |
| B. Structuration des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels associés à l'échelle du Grand Dijon | 152 |
| C. Structuration des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels associés à l'échelle des quartiers prioritaires | 160 |
| D. Structuration des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels associés à l'échelle des quartiers de veille | 172 |
| E. Enjeux transversaux | 176 |
| IV. La mise en œuvre du contrat de ville : engagement des partenaires et dispositif de suivi et d'évaluation | 182 |
| A. Les engagements des partenaires du contrat de ville | 183 |
| B. Le suivi et l'évaluation | 190 |
| C. Les conventions d'application | 203 |
| V. ANNEXES | 207 |
| Liste des annexes | 208 |
| Glossaire | 209 |

PREAMBULE

PREAMBULE

Les élus, les représentants de l'Etat ainsi que tous les partenaires sont rassemblés dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de la communauté urbaine du Grand Dijon, pour soutenir tous les projets qui concourent à la réduction des inégalités sociales et territoriales en faveur des habitants des quartiers défavorisés, en luttant contre toute forme de discrimination.

Cette ambition n'est pas nouvelle. Depuis 2002 déjà, le Grand Dijon s'est engagé dans un portage intercommunal de la Politique de la ville et exerce cette compétence de façon coordonnée avec les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, en cohérence avec les orientations du contrat d'agglomération.

Ce positionnement s'est traduit par la signature d'une convention de rénovation urbaine d'agglomération en 2005 et des Contrat et Projet Urbains de Cohésion Sociale (CUCS et PUCS) en 2007.

Cette volonté politique s'est aussi exprimée en actes dans les domaines de l'habitat et des transports. Ainsi, le PLH 2009-2015 a pour objectif une meilleure répartition territoriale de l'offre de logements, en développant du logement à loyer modéré dans les villes et quartiers déficitaires et en favorisant le développement de l'offre privée dans les quartiers en rénovation urbaine. Il a ainsi permis la production annuelle de 700 logements à loyer modéré par an sur l'ensemble de l'agglomération, dont 80 % le sont dans les quatre communes déficitaires au regard de la loi SRU.

Parallèlement, la politique de transports a visé, elle aussi, à mieux desservir l'ensemble des quartiers, dont les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Ainsi, les deux lignes de tramway, mises en service en 2012, desservent 3 des 6 quartiers en rénovation urbaine et ont contribué à améliorer sensiblement la mobilité de leurs habitants.

Le projet Prioribus lancé en 2014, pour lequel l'agglomération a été déclarée lauréate de l'appel à projet "Transports collectifs et mobilité durable", doit permettre de compléter cette offre par l'amélioration des lignes de bus structurantes. Elles desservent aussi l'ensemble des quartiers prioritaires ou de veille.

C'est bien pour poursuivre ces progrès en faveur d'une plus grande mixité territoriale et sociale que le Grand Dijon et ses partenaires se sont naturellement engagés dès 2012 aux côtés d'autres sites préfigurateurs en France, pour préparer la réforme de la Politique de la ville, formalisée par l'écriture d'un nouveau contrat appelé « contrat de ville » pour la période 2015-2020.

Fruit d'une concertation nationale, cette réforme attendue par les élus et partenaires de la Politique de la ville consiste en un complet changement de paradigme. Désormais, bien que le zonage persiste et non la reconnaissance des seuls publics, c'est le "territoire vécu" des habitants qui est aussi pris en compte. La mobilisation des droits communs de l'Etat et des collectivités, même si elle reste difficile, devient un impératif pour assurer une action publique équitable sur les territoires. L'égalité entre les territoires est repensée à partir des solidarités locales, entre les collectivités, et non plus seulement à partir de la solidarité nationale. Le contrat de ville, porté par l'intercommunalité, est un contrat unique qui lie pour la première fois les interventions urbaines et sociales. Enfin, la participation des habitants est la condition sine qua non de la signature du contrat de ville.

Le Grand Dijon, l'Etat et les partenaires locaux ont donc conduit en 2014 une réflexion collective qui s'est inscrite dans la démarche de Plan Stratégique Local (PSL), cofinancée par l'ANRU, pour consolider les acquis et pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la première convention PRU. En ce sens elle a préfiguré le contrat de ville autour des enjeux de cohésion sociale, à partir des trois piliers définis par l'Etat, à savoir : le cadre de vie des habitants/la rénovation urbaine, le développement de l'activité économique et de l'emploi et l'accès à la formation et la cohésion sociale. Six groupes de travail ont produit des diagnostics qui ont été partagés avec les élus et les

associations et qui ont permis de réaliser les portraits de territoires de chacun des quartiers mais aussi de dégager des orientations stratégiques qui seront développées au chapitre III.

Les événements dramatiques survenus en France en janvier dernier ont incité le gouvernement et l'ensemble des partenaires du contrat de ville du Grand Dijon à réaffirmer la notion de « valeurs de la République », et plus spécifiquement celle de la laïcité. Cette volonté s'est traduite par la prise en compte du quatrième pilier « Valeurs de la République et citoyenneté » qui s'oriente à ce jour sur la participation des citoyens et la lutte contre les discriminations, et qui fera l'objet d'une réflexion approfondie pour définir des actions concertées entre tous les partenaires, tout au long du contrat de ville.

Enfin, pour mieux qualifier sa stratégie globale d'intervention et définir un véritable projet commun d'intérêt local, la communauté urbaine du Grand Dijon s'engagera en 2015 dans l'élaboration de son nouveau projet de territoire. C'est dans cette stratégie territoriale que les orientations de la Politique de la ville trouveront leur inscription.

Le contrat de ville de la Communauté Urbaine du Grand Dijon 2015 – 2020 : un outil en faveur de l'égalité des droits et des possibles

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe le nouveau cadre national du renouvellement urbain. Elle vise une simplification de la Politique de la ville et une concentration des moyens pour limiter le saupoudrage des crédits et avoir un effet levier sur :

- l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires ;
- la réduction des écarts de développement économique et social entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Les contrats de ville uniques, nouvelle génération, portés par les intercommunalités, constituent le cadre d'action de la nouvelle Politique de la ville et de la rénovation urbaine. Ils instaurent une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et un cadre de la politique de ville renouvelé. Les différents zonages qui existaient (ZUS, CUCS, ZRU...) ont été supprimés et les quartiers prioritaires sont devenus effectifs depuis le 1er janvier 2015. La géographie prioritaire est ainsi resserrée sur 1300 quartiers et les quartiers sortants de la Politique de la ville intègrent un dispositif de veille active. Pour le Grand Dijon, ce sont cinq quartiers qui ont été identifiés comme « prioritaires » et deux quartiers dits « de veille » qui seront présentés au chapitre I.

Ce contrat global ambitionne de lever les préjugés qui frappent les habitants des quartiers en s'engageant dans une nouvelle étape de rénovation urbaine tout en redynamisant et en concentrant l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé, pour et avec les citoyens les plus en difficulté. Il représente un formidable levier pour insuffler les valeurs de citoyenneté, de laïcité et lutter contre les inégalités et les discriminations sur tous les territoires.

Mobiliser le droit commun pour les quartiers prioritaires : un impératif pour assurer une action publique équitable

Le droit commun correspond à l'ensemble des politiques publiques déployées sur tous les territoires. La demande de mobilisation du droit commun par l'Etat dans le cadre de la nouvelle Politique de la ville a forcé tous les partenaires à repenser l'action sur les territoires de la communauté urbaine. Désormais, l'engagement des crédits spécifiques de la Politique de la ville ne se fera plus sans une réelle connaissance par les partenaires et les porteurs de projet de l'action publique commune à tous les territoires.

La gouvernance du contrat de ville garantira, autant que possible, la mobilisation du droit commun et des moyens d'engagements pluriannuels (convention simple, convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens...) en faveur des quartiers prioritaires. L'appel au droit commun n'effacera pas le caractère innovant ou expérimental dont la Politique de la ville a toujours su faire preuve et qui pourra nécessiter la mobilisation de crédits spécifiques.

La participation des habitants : un réordonnement à opérer dans les pratiques et les prises de décision

Le législateur a souhaité mettre au cœur du contrat de ville les habitants souvent très éloignés des prises de décision. Il est proposé, sur les quartiers prioritaires des différentes communes, de créer des conseils citoyens ou de « labelliser » des dispositifs existants comme le sont par exemple les commissions de quartiers de la ville de Dijon. Des maisons du projet sont aussi installées sur les territoires en rénovation urbaine pour évoquer de manière concertée et concrète les nouveaux projets qui souvent interpellent les habitants.

La participation des habitants est donc garantie et leur consultation au sein des différentes instances de pilotage du contrat de ville est organisée pour respecter cette obligation.

Un partenariat mobilisé au service d'enjeux et d'orientations stratégiques mieux identifiés

Partenarial, ce contrat de ville unique est signé entre l'Etat et la communauté urbaine du Grand Dijon, les 5 villes des territoires concernés, le Conseil départemental de Côte d'Or, le Conseil régional de Bourgogne (disposant de sa convention régionale de cohésion sociale et urbaine 2015-2020 et signataire du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020), la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs ainsi que d'autres partenaires comme l'Agence régionale de Santé, la Caisse des dépôts et consignations, Pôle emploi...

La loi fait évoluer nationalement la gouvernance de la Politique de la ville en garantissant l'implication et le rôle des maires et des agglomérations.

Localement, les partenaires ont convenu qu'un comité de Pilotage assurera la responsabilité et la bonne mise en œuvre des grandes orientations stratégiques du contrat de ville. Il traduira le partenariat qui est essentiel à la réussite du contrat de ville mais aussi ses déclinaisons que sont notamment la convention de préfiguration du NPNRU et la convention de mixité sociale.

La mise en œuvre concrète et territorialisée de projets sera assurée par l'équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, les délégués du Préfet, en lien étroit avec les communes et les partenaires (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, CAF21, bailleurs...).

La Région et l'Etat ont choisi d'inscrire la Politique de la ville dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaires. A ce titre, dans le cadre de sa politique de la cohésion urbaine et sociale, la région sera signataire des contrats de ville. Les modalités d'engagement de la région au titre de sa politique de cohésion sociale et urbaine sont précisées et déclinées dans la convention régionale de la cohésion sociale et urbaine.

Ainsi, cette gouvernance éclairée appréciera d'autant mieux la conduite et les résultats des actions et politiques publiques menées et pourra les conforter ou les réorienter. Les conseils citoyens et les associations seront des outils et des alliés précieux dans cette démarche.

Conforme aux orientations nationales fixées par l'Etat, le contrat de ville de la communauté urbaine du Grand Dijon est structuré à partir des quatre piliers que sont le cadre de vie des habitants et la

rénovation urbaine, le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation, la cohésion sociale et les valeurs de la République/citoyenneté.

Trois axes transversaux que sont la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations viendront enrichir les quatre piliers.

Pour améliorer le cadre de vie, il s'agit de poursuivre et pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du premier Programme de Rénovation Urbaine en mettant en œuvre des actions visant à garantir un équilibre de peuplement et une amélioration de la qualité du cadre de vie.

Ce travail partenarial passe par une meilleure coordination entre l'Etat, les collectivités et les bailleurs pour structurer une politique d'attributions visant à favoriser la mixité sociale sur les quartiers et, plus généralement, à l'échelle de la communauté urbaine. Cela passera à la fois par la poursuite de la diversification de l'offre de produits logements et par une réflexion sur l'image de ces quartiers, dont le visage a été profondément changé. Il devra s'accompagner d'une réflexion collective sur l'optimisation des moyens mis en œuvre pour accompagner les ménages les plus en difficulté.

Assurer la tranquillité publique et résidentielle des habitants des quartiers sera également un axe majeur du contrat de ville sans lequel la poursuite de l'amélioration de l'espace public sur la valorisation des quartiers resterait lettre morte. Il s'agira notamment de renforcer les moyens liés à la médiation tout en veillant à maintenir une présence policière sur les quartiers.

Enfin, la mise en œuvre du NPNRU sur les deux quartiers retenus, Le Mail à Chenôve au titre de l'intérêt national et Fontaine d'Ouche à Dijon au titre de l'intérêt régional, permettra de finaliser les projets. La Communauté urbaine portera ces projets en lien avec les communes concernées.

Pour favoriser le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation dans les quartiers prioritaires, la communauté urbaine s'engage à maintenir ses crédits destinés à favoriser le parcours des demandeurs d'emploi, tout comme les projets de remédiation, d'insertion ainsi que le renforcement de l'articulation entre besoin des entreprises du territoire et des demandeurs d'emploi.

Le dispositif des clauses d'insertion sera soutenu (depuis 2003 : 1 million d'heures d'insertion réalisées, plus de 430 opérations concernées - en dehors du chantier du Tramway - plus de 1 370 salariés qui ont travaillé sur les clauses, 340 embauches) puisqu'il concourt pleinement à la réduction du chômage.

Le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, créé en 1998, a intégré en 2007 la Maison De l'Emploi et de la Formation et participe à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, à l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, mais plus largement à la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations, soit en 2013 : 764 entrées dans le dispositif (pour un objectif de 750) ; 348 sorties positives (pour un objectif de 348) ; 1807 suivis dans le cadre d'un parcours PLIE (pour un objectif de 1 250).

Des job dating dans les quartiers prioritaires seront maintenus ainsi que le dispositif 100 chances-100 emplois à destination des jeunes issus de ces quartiers (démarche co-pilotée par les groupes Schneider et Seb) qui a notamment permis d'accompagner 36 nouveaux jeunes en 2013 pour 13 sorties positives.

La formation sera soutenue par l'Etat et la Région Bourgogne comme vecteur d'emploi et d'insertion. Les contrats d'apprentissage et le parrainage seront développés sur la communauté urbaine à destination des jeunes des quartiers prioritaires.

Le dispositif « Garantie jeunes » porté par la Mission Locale a pour objectif d'amener les jeunes en situation de précarité vers l'autonomie, par l'organisation d'un parcours d'accompagnement global, social, professionnel, vers et dans l'emploi. Mis en place en 2015, il permettra l'accompagnement d'une première cohorte de 300 jeunes, à prendre en charge avec une base d'un conseiller pour 50 jeunes en suivi.

Une étude sera conduite pour identifier les stratégies à conduire en matière d'offre commerciale et de locaux d'activités sur les quartiers. Toutes les initiatives qui favoriseront l'entrepreneuriat sur les quartiers seront accompagnées.

Des projets expérimentaux pour aller au devant des personnes les plus éloignées des structures d'accompagnement vers l'emploi seront soutenus avec le concours de Pôle emploi et de la Mission locale.

L'accès aux stages des jeunes sera renforcé notamment pour les jeunes diplômés.

La discrimination est un obstacle important à l'insertion pour les personnes issues de l'immigration et/ou résidant dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, une sensibilisation des entreprises et des professionnels de l'emploi et de la formation à la discrimination sera conduite ainsi que la mise en place des procédures de recrutement non discriminantes.

Au titre de la cohésion sociale, pour concourir à la réussite éducative des jeunes des quartiers prioritaires, le soutien à la fonction parentale et l'amélioration de la coordination des parcours éducatifs au service de l'orientation professionnelle seront deux axes majeurs du contrat de ville.

L'Education nationale développe déjà sur certains quartiers des moyens supplémentaires comme les Réseaux d'Education Prioritaires (REP et REP+). Les dispositifs "plus de maîtres que de classes", les projets innovants dans les écoles et collèges, la scolarisation des moins de trois ans et la stabilité des équipes enseignantes participent à réduire les écarts de réussite encore existants entre les jeunes de la communauté urbaine et à permettre l'égalité des possibles.

Pour autant, malgré l'investissement de tous les professionnels dans ces quartiers, de nombreux jeunes sont aux prises avec le décrochage scolaire, le mal-être, un environnement socioculturel appauvri. C'est pourquoi, de manière complémentaire, des dispositifs majeurs du Contrat Urbain de Cohésion sociale comme le programme de réussite éducative (PRE) mis en place en 2006, trouveront naturellement leur place dans le contrat de ville pour la prise en charge des 0-18 ans.

Parallèlement, des lieux d'accueil, d'écoute d'enfants, d'adolescents et de leurs parents seront soutenus en cohérence avec les dispositifs de droit commun existants.

Les Projets Educatifs Territoriaux mis en place et les dispositifs d'accompagnement à la scolarité seront confortés.

Pour les parents, un accompagnement dans l'accès à leurs droits sera intensifié puisque, trop souvent encore, nombreux sont ceux qui ne recourent pas à l'ensemble de leurs droits.

Les dispositifs favorisant l'apprentissage de la langue française seront soutenus par les partenaires du contrat de ville pour permettre une meilleure socialisation et faciliter l'accès à l'emploi. La lisibilité de cette offre de service devra être renforcée et les moyens de droit de commun retrouvés.

Le développement de dispositifs de modes de garde sur des horaires atypiques reste primordial pour de nombreux parents et principalement les familles monoparentales.

Problématique nouvellement apparue dans le contrat de ville, eu égard au vieillissement de la population française ainsi que bourguignonne, les projets qui permettront de mieux connaître et de proposer une offre de service adaptée aux personnes âgées seront désormais soutenus.

En matière de santé, les quartiers prioritaires de la Communauté urbaine dijonnaise bénéficient d'une offre encore suffisante, diversifiée et accessible à tous.

Désormais, sur chacune des communes en Politique de la ville, les questions de santé des habitants ont bien été appréhendées et des projets pour y répondre ont été mis en œuvre (MUSSP à Chenôve, ASV à Dijon...).

La mise en place des contrats locaux de santé sera soutenue par l'Agence Régionale de Santé.

Néanmoins, lors de la préfiguration du contrat de ville, trois problématiques ont été révélées dans les quartiers prioritaires par des groupes de travail santé :

- la santé mentale et le logement ;
- l'hygiène et l'environnement ;
- le vieillissement.

Sur ces trois champs, la mobilisation des crédits de droit commun sera majoritairement attendue.

Pour les valeurs de la république et la citoyenneté, la participation citoyenne sera favorisée en soutenant la mise en place des conseils citoyens et en formant ses membres, et plus largement en concourant à la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations.

Ce quatrième pilier fera l'objet d'une réflexion approfondie et d'actions concertées entre tous les partenaires tout au long du contrat de ville.

Enjeux transversaux

Pour la jeunesse des quartiers, sur les temps péri et extra-scolaires, l'accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles via les différents équipements présents sur les quartiers apporteront des lieux des possibles pour grandir et se réaliser, encadrés par des adultes formés et sensibilisés à la différence quelle qu'elle soit (genre, origine, religion...) et aux valeurs de la République.

Le soutien à la recherche de stages, la découverte du monde de l'entreprise et l'aide à l'orientation seront confortés.

Une écoute attentive et un soutien seront apportés aux 15-25 ans des quartiers prioritaires pour faciliter leur autonomie, pour recueillir et mieux cerner leurs difficultés, trouver avec eux des solutions et ainsi contribuer à leur redonner confiance dans les institutions.

Localement, par défaut de diagnostic en la matière, la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les discriminations permettra de :

- Objectiver la discrimination vécue sur le territoire ;
- Mobiliser le droit commun des services de l'Etat et des collectivités à partir d'une approche intégrée ;
- Définir un programme opérationnel d'actions qui regroupe des actions de sensibilisation, formation et de communication incitant les acteurs économiques et institutionnels à lutter contre les discriminations.

Le contrat de ville vise à initier une approche spécifique pour rattraper certaines inégalités entre les femmes et les hommes comme :

- réduire le chômage des femmes afin qu'elles puissent accéder à une autonomie financière satisfaisante en mettant en place les services adaptés à leurs besoins, en particulier pour les familles monoparentales ;
- encourager la création d'entreprise par les femmes ;
- lutter contre les violences et améliorer l'appropriation de l'espace public par les femmes ;
- soutenir la parentalité, en particulier pour les femmes victimes de violences conjugales qui, se retrouvant en situation de monoparentalité, rencontrent souvent des difficultés pour élever leurs enfants / adolescent-e-s.

L'observatoire de la cohésion sociale et territoriale : un outil local de connaissance, d'évaluation et de pilotage de l'action publique

Améliorer la connaissance de l'action publique commune à tous les territoires, nécessite d'améliorer la connaissance des territoires en tant que tels.

C'est bien pourquoi, depuis 2008, le Grand Dijon a mis en place un observatoire de la Politique de la ville alimenté par des données issues de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, URSSAF, Mission locale, Pôle Emploi...). Il a permis la production de synthèses annuelles pour chacune des communes de la Politique de la ville, co-construites avec elles.

Partant de cette expérience, chaque commune a donc pu décliner un diagnostic à partir des trois piliers identifiés par l'Etat pour le contrat de ville, intitulé "portrait de territoire", qui est présenté dans le premier chapitre de ce contrat.

Observer n'est pas évaluer. Pour autant, l'observation est une phase incontournable dans la démarche évaluative. Elle permet d'accompagner les ambitions de la Politique de la ville par un suivi et une veille continue pour les territoires ressortant de la géographie prioritaire et de favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire autour d'enjeux partagés et compris.

C'est pourquoi le maintien de la fonction d'observation est indispensable, de même que son développement sur le volet partage des analyses, avec les acteurs associatifs, mais aussi avec les habitants des quartiers prioritaires. Le développement d'une démarche d'évaluation participe au pilotage du contrat de ville et permet d'améliorer sa mise en œuvre en donnant des outils qui objectivent les situations.

Enfin, dans cette période difficile suite aux événements de janvier dernier, plus que jamais les élus, l'Etat et les cosignataires sont mobilisés avec tous les acteurs en présence dans les quartiers prioritaires pour garantir les libertés, l'égalité dans l'accès aux droits, la sécurité et le bien-être de tous, dans le respect mutuel des héritages et des appartenances de chacun.

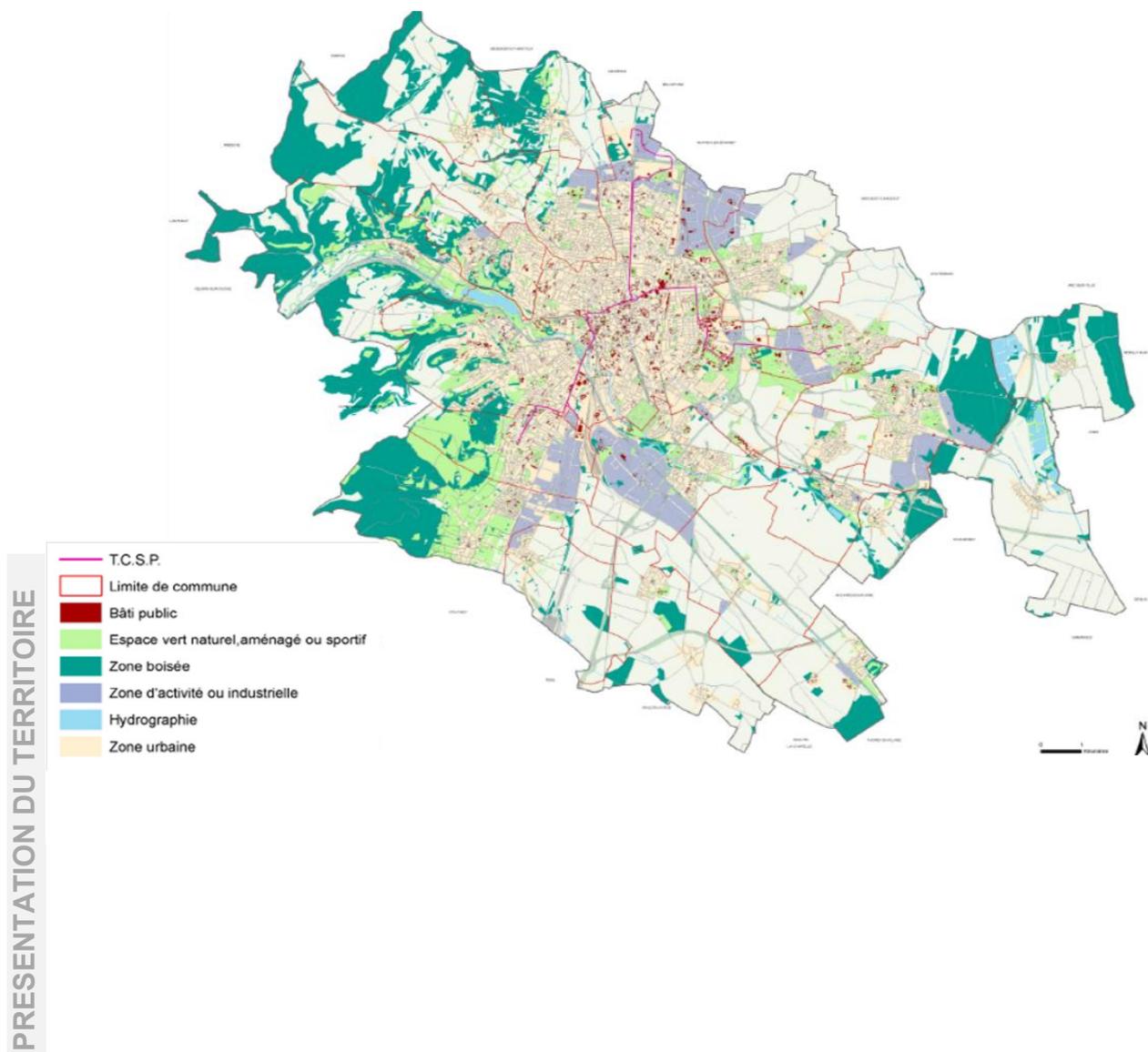
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

A. PRESENTATION GENERALE DU GRAND DIJON

Présentation du territoire intercommunal

❖ Présentation du territoire du Grand Dijon

Carte de présentation générale du Grand Dijon
Source : Grand Dijon



Le Grand Dijon, premier pôle d'influence régional

Le Grand Dijon constitue le premier pôle d'influence de Bourgogne car il concentre :

- de nombreux équipements d'envergure régionale (C.H.U., pôle universitaire et de recherche, palais des congrès, Zénith, parc des expositions piscine olympique, grand stade, auditorium...),
- près de 80% de la population du SCOT du Dijonnais,
- la majorité des emplois (89% des emplois du SCOT, 55% de ceux du département de Côte d'Or et près de 20% de ceux de la région Bourgogne¹), notamment les emplois métropolitains supérieurs (le bassin d'emploi du Grand Dijon se caractérise par une part importante d'activités tertiaires - 78% des emplois - même si l'industrie reste forte - 13%),
- un tissu économique diversifié essentiellement basé sur des PME-PMI créatrices d'emplois et des groupes de renommée internationale avec des filières d'excellence (agronomie/agroalimentaire, santé/pharmacie, industrie électrique et mécanique) et des filières supports (logistique, emballage).

Comme indiqué plus, haut, cette position de pôle d'influence de la région Bourgogne est également appuyée sur une très bonne accessibilité par les réseaux autoroutiers (A38, A39-A36, A31, A6) et ferré (étoile ferroviaire à 5 branches), résultat d'une localisation au carrefour de grands axes de communication entre l'Europe du Nord et la Méditerranée².

Une Communauté urbaine depuis le 1er janvier 2015

Le Grand Dijon regroupe en son sein 24 communes situées autour de Dijon, capitale de la Région Bourgogne. Le territoire ainsi constitué compte 252 971 habitants (population légale 2012, en vigueur le 1er janvier 2015), dont 156 270 pour la ville de Dijon.

Depuis le 1er janvier 2015, le Grand Dijon est devenu communauté urbaine, ce qui constitue, avec la métropole, la forme la plus intégrée de l'intercommunalité.

Le territoire Grand Dijonnais est inscrit dans le périmètre du SCOT du Dijonnais. Le SCOT couvre aujourd'hui un territoire de 94 communes (représentant près de 300 000 habitants) ayant vocation à s'organiser en un système polycentrique articulé autour du pôle urbain du Grand Dijon.

Le SCOT émet un avis sur l'ensemble des documents d'urbanisme émis sur son territoire, au regard de critères tels que le lien entre les déplacements et l'urbanisme, l'habitat et les capacités des infrastructures (voies d'accès, réseau d'eau et d'assainissement...) et la dimension environnementale des projets.

Communauté urbaine du Grand Dijon



¹ Idem

² Source : PLU de Dijon – Rapport de présentation

❖ La dynamique démographique à l'œuvre sur le territoire du Grand Dijon

Un territoire qui reste relativement dynamique d'un point de vue démographique

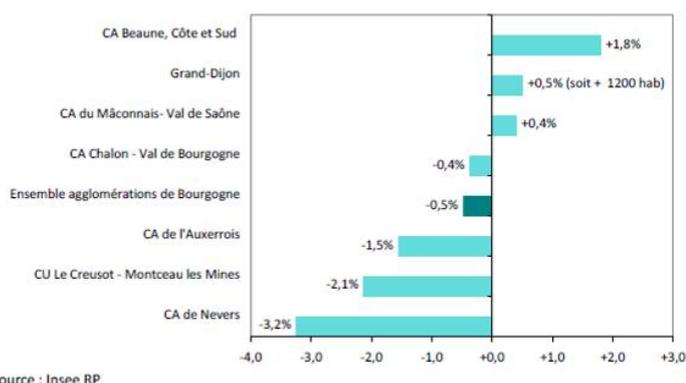
Au cœur du pôle régional articulé autour du Grand Dijon, la ville de Dijon accueille aujourd'hui 62% des 253 000 habitants³ de l'agglomération, en lien avec son poids en termes d'activités économiques (7 emplois sur 10 sont à Dijon⁴). Cependant, la dynamique démographique à l'œuvre sur le territoire du Grand Dijon est celle de la périurbanisation : la ville centre attire les étudiants, les jeunes actifs et concentre les ménages à faible revenu et les personnes âgées tandis que la périphérie connaît l'arrivée d'actifs qui appartiennent souvent à des ménages avec enfants. Le phénomène d'étalement urbain associé à cette dynamique dépasse les limites du Grand Dijon et fait l'objet d'un axe du SCOT.

En lien avec ce phénomène de périurbanisation, le Grand Dijon connaît donc une **dynamique démographique contrastée** dans la période 2006/2011; elle est plus forte dans les petits territoires situés plutôt en périphérie de Dijon tandis que les communes les plus peuplées voient leur population stagner ou diminuer. La ville-centre, Dijon est quant à elle l'une des seules grandes villes du Grand Est qui voit sa population augmenter.

Population et évolution de la population

| Populations légales | Population municipale 2011 | Evolution de la population municipale 2006-2011 | |
|--------------------------------------|----------------------------|---|------|
| | | Effectifs | % |
| Total Grand-Dijon | 245 697 | +343 | +0,1 |
| Dont Dijon | 151 672 | +168 | +0,1 |
| Dont communes de 9000 hab. & + | 63 439 | -665 | -1,0 |
| Dont communes de moins de 9000 hab. | 30 586 | +840 | +2,8 |
| Dont quartiers Politique de la Ville | 34 795 | -2 141 | -5,8 |
| Bourgogne | 1 642 734 | +13 898 | +0,9 |
| France Métropolitaine | 63 375 971 | +1 580 733 | +2,6 |

Évolution de la population entre 2007 et 2012



L'analyse comparative de l'évolution démographique des territoires intercommunaux de Bourgogne indique tout de même que le Grand-Dijon enregistre une évolution démographique de +0,5% (soit un gain de 1 200 habitants) qui le place en 2^{ème} position des agglomérations de Bourgogne. La confrontation des données millésimées 2011 et 2012 tend à montrer que le développement démographique s'est accéléré ces 2-3 dernières années.

³ Source : INSEE, RP 2012, populations totales

⁴ Source : PLH 2009-2014 du Grand Dijon - Diagnostic

→ Ainsi au fil du temps, la population intercommunale se redistribue sur le territoire, ce qui le confronte à des enjeux multiples : maillage du territoire en équipements et services à la population adaptés aux besoins; organisation optimale des déplacements à l'échelle intercommunale ; densification durable de l'habitat en centre-ville.

Un territoire qui reste globalement jeune malgré un vieillissement accentué

La population âgée de 18 à 30 ans est largement surreprésentée sur le Grand-Dijon au regard des autres générations. A l'inverse, elle est sous-représentée à l'échelle régionale au regard de la moyenne nationale, ce qui montre l'attractivité du Grand-Dijon pour les jeunes Bourguignons lorsque ceux-ci sont en âge de suivre des études ou de prendre leur autonomie (accès à l'emploi, à un logement indépendant).

Cette jeunesse de la population du territoire n'empêche pas un vieillissement de celle-ci.

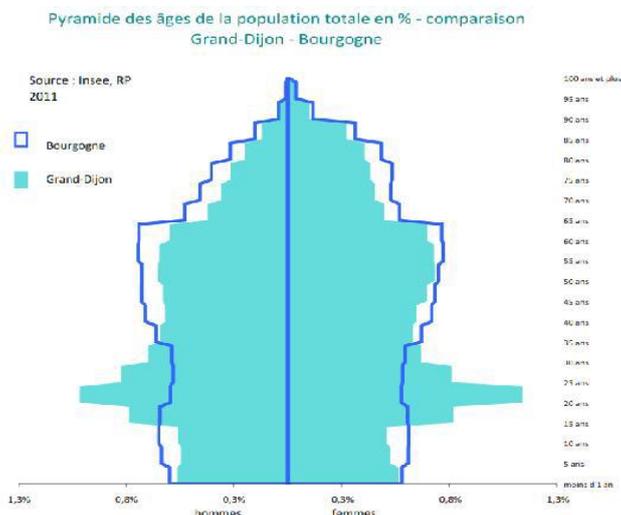
Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus pourrait ainsi augmenter de 20 000 dans les 15 ans à venir et représenter ainsi 1 habitant sur 3 en 2030 contre un peu plus d'1 sur 5 aujourd'hui.

→ Le nombre de personnes âgées va croître en valeur absolue avec des impacts forts dans la quasi-totalité des champs de l'action publique (logement, transports, services à la personne, aide sociale, santé etc.).

→ Cette combinaison démographique (classes d'âges élevés et classes d'âges plus jeunes) nécessite une réponse appropriée de la part des pouvoirs publics, adaptée à ces différents besoins.

→ De même, se pose la question du renouvellement de l'attractivité du territoire en direction des classes d'âge sous représentées (classes intermédiaires, familles avec enfants) et susceptibles de porter la croissance endogène du territoire, ce qui présuppose une hausse du taux d'actifs.

Pyramide des âges de la population totale en % - comparaison Grand Dijon - Bourgogne



Population âgée de 60 ans et plus de 1999 à 2030

| Grand-Dijon | Population âgées de 60 ans et plus | |
|--------------------------|------------------------------------|-------|
| | Effectifs | % pop |
| 1999 | 42 739 | 17,5 |
| 2010 | 53 877 | 22,0 |
| 2015 | 61 940 | 25,0 |
| 2020 | 69 600 | 28,0 |
| 2030 | 81 580 | 34,4 |
| | Effectifs | % |
| Evol. attendue 2010-2030 | +27 703 | +51,4 |

Source : Insee RP et estimations Compas

Une tendance à la précarisation des ménages

Dans son rapport de 2011, l'Observatoire de la Politique de la ville du Grand Dijon identifie trois évolutions sociodémographiques dans l'agglomération :

- une précarisation des ménages, particulièrement marquée dans les quartiers Politique de la ville
 - o Sur l'ensemble de l'agglomération, plus de 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cette proportion est supérieure au taux départemental (plus de 10 %) mais inférieure au taux national (près de 25 %). Sur les quartiers Politique de la ville de l'agglomération, ce taux varie entre 35 % et presque 50 % des ménages.
 - o Le revenu médian mensuel observé sur l'agglomération dijonnaise est de 1 578 € par unité de consommation (en 2007), soit un écart de plus de 500 € avec le revenu médian relevé sur l'ensemble des quartiers Politique de la Ville (1 041 €).
 - o A la fin du 1er trimestre 2011, le Grand Dijon totalise près de 23 000 DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) de catégorie ABC, dont plus d'1/4 résident dans un quartier Politique de la Ville.
- une dépendance énergétique de plus en plus forte pour les ménages utilisant une voiture (la voiture constituant le second poste de dépenses des ménages français, similaire quel que soit le niveau de vie du ménage⁵) ;
- un vieillissement de la population, qui concerne moins les quartiers Politique de la ville que le reste de l'agglomération.

⁵ Source : INSEE, Enquête « Budget de famille », réalisée à l'échelle nationale, 2006, citée dans le PDU 2012-2020 du Grand Dijon

❖ Économie et emploi sur le territoire du Grand Dijon – État des lieux et enjeux en vue d'une croissance intelligente

Un territoire riche en emplois

Le **taux de polarisation** illustre la mixité fonctionnelle des territoires : un faible taux reflète le caractère résidentiel du territoire, tandis qu'un taux élevé (supérieur à 1) montre la présence d'emplois et indique qu'il va attirer des actifs en provenance d'autres territoires.

Taux de polarisation du Grand Dijon

| | Emplois (au lieu de travail) | Actifs occupés (au lieu de résidence) | Taux de polarisation (Emplois LT / Actifs occupés LR) |
|---------------------------------------|------------------------------------|---|--|
| Total Grand-Dijon | 139 177 | 106 246 | 1,3 |
| Dont Dijon | 91 401 | 66 224 | 1,4 |
| Dont autres communes de 9000 hab. & + | 35 893 | 26 239 | 1,4 |
| Dont communes de moins de 9000 hab. | 11 884 | 13 782 | 0,9 |
| Dont quartiers Politique de la Ville* | 4 344 | 11 518 | 0,4 |
| Bourgogne | 655 212 | 662 466 | 1,0 |
| France Métropolitaine | 25 753 053 | 26 127 493 | 1,0 |

Source : Insee RP 2011

*Source CLAP 2009

Le Grand-Dijon se présente ainsi comme un **territoire riche en emplois**, avec 33 000 emplois de plus qu'il ne compte d'actifs occupés domiciliés. Il attire donc chaque jour un nombre important d'actifs en provenance d'autres territoires.

Au sein de la communauté urbaine, se trouvent des territoires plus résidentiels que d'autres, ce qui montre l'importance des déplacements domicile-travail au sein même de l'agglomération.

Des filières d'excellence à accompagner

Le tissu économique du territoire est globalement diversifié et essentiellement structuré autour de PME-PMI créatrices d'emplois et de groupes de renommée internationale.

La source INSEE CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) 2012 dénombre 23 007 établissements actifs sur le Grand-Dijon, et 126 112 emplois soit l'équivalent de la moitié de la population.

A eux seuls, les 3 760 établissements relevant de la catégorie administrations publiques / enseignement / santé et action sociale concentrent près de 40% des emplois du territoire (31% en moyenne nationale). C'est le secteur le plus pourvoyeur d'emplois.

En nombre d'entreprises (et non d'emplois), c'est le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques qui est le plus représenté avec 4 142 établissements qui représentent 18% de l'ensemble des établissements du territoire (16% en moyenne nationale). Il emploie 12 500 personnes. Il comprend en partie des entreprises du secteur de l'innovation et emploie plus que d'autres secteurs des personnes hautement qualifiées.

Le territoire compte ainsi plusieurs filières d'excellence :

Dans le secteur de l'agronomie et de l'agroalimentaire : une approche intégrée de la fourche à la fourchette autour du pôle de compétitivité Vitagora, d'établissements de recherche et d'enseignements de référence et de groupes industriels.

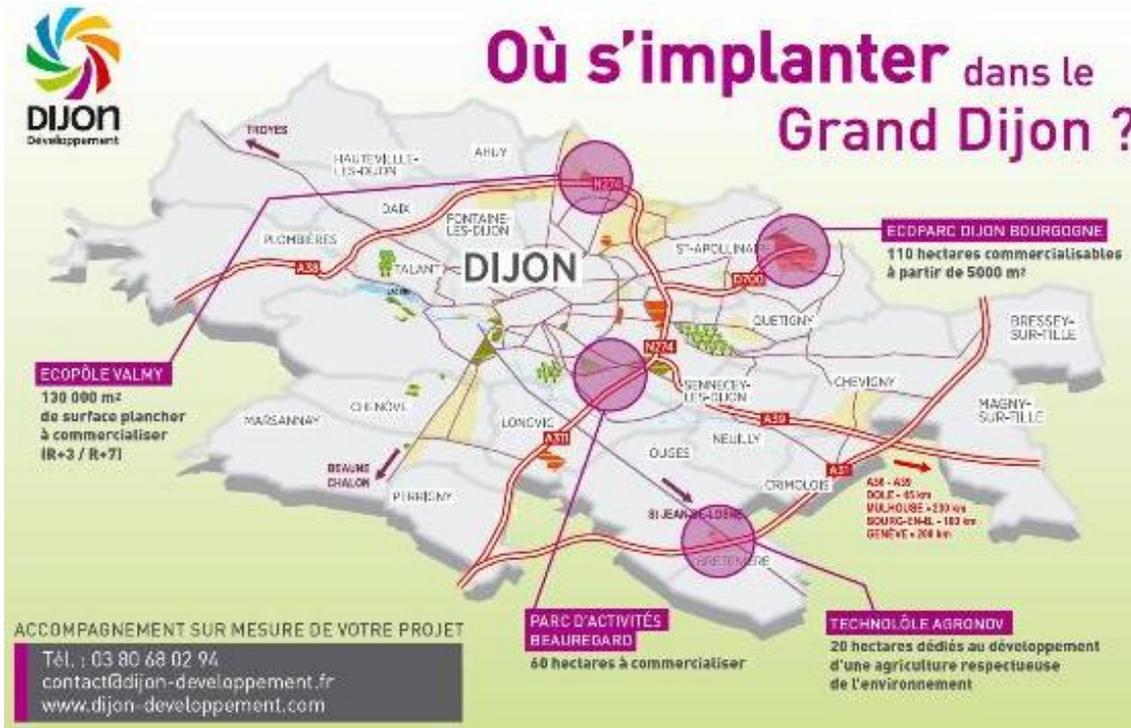
Dans le secteur de la santé – pharmacie – dispositifs médicaux : l'un des secteurs qui s'est le plus développé ces 10 dernières années (+10% d'emplois). Une expertise très pointue dans le domaine de la pharmaco-imagerie autour du cluster Pharm'Image est à mettre en exergue.

Dans le secteur des industries électriques et mécaniques : un tissu dense de grandes entreprises (Schneider, Safran, Tetra Pak ...) et de PME sous-traitantes, regroupées au sein de clusters fédérateurs (Wind for future, AgroComposites Entreprises, Gestion Active des Bâtiments...).

Une offre immobilière diversifiée et de haute qualité

Le Grand Dijon travaille sur l'attractivité du territoire et a ainsi mis en place un certain nombre de moyens : la création de zones d'activités économiques, l'implication dans la mise en œuvre d'équipements structurants de desserte du territoire (LGV Rhin Rhône, LINO), le Guichet unique, l'Accueil des nouveaux salariés, la participation à des salons pour promouvoir le territoire, l'innovation et le transfert de technologie, le soutien à l'enseignement supérieur.

Zones d'implantations



→ Au niveau du territoire, l'un des enjeux primordiaux pour le maintien de son attractivité est lié à la desserte des zones d'activités par le très haut débit, gage d'un renforcement de la compétitivité du territoire.

→ La valorisation du foncier inutilisé ou en déshérence (mobilisation de friches) du territoire apparaît également comme un enjeu de grande importance pour le développement d'activités économiques, notamment la fermeture de la base aérienne 102 qui va libérer 500 hectares à reconverter au sud de l'agglomération.

Des habitants significativement mieux formés qu'au niveau national

Les habitants du Grand-Dijon sont significativement **mieux formés** qu'au niveau national : 31% ont au moins un bac+2 (26% en France métropolitaine) et 29% ont un bas niveau de formation (34% en France métropolitaine).

L'attractivité du Grand-Dijon pour les jeunes étudiants en provenance d'autres territoires joue un rôle déterminant en la matière. En effet, une partie des étudiants reste sur Dijon dans un premier temps puis en périphérie de Dijon lorsqu'ils évoluent dans leur parcours résidentiel.

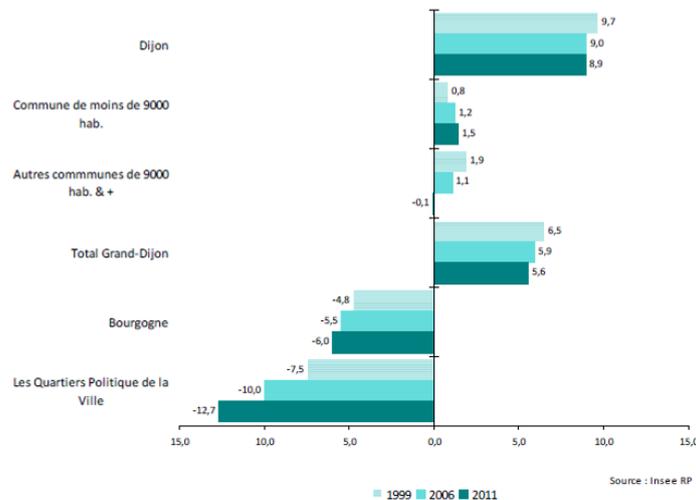
Niveaux de formation des actifs domiciliés sur le territoire

| | Population de 15 ans et plus non scolarisée en 2011 | Bas niveau de formation | | Haut niveau de formation | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|------|--------------------------|------|
| | | Effectif | %* | Effectif | %** |
| Total Grand-Dijon | 173 002 | 50 909 | 29,4 | 54 192 | 31,3 |
| Dont Dijon | 104 289 | 29 049 | 27,9 | 36 181 | 34,7 |
| Dont communes de 9000 hab. & + | 46 344 | 15 393 | 33,2 | 11 916 | 25,7 |
| Dont communes de moins de 9000 hab. | 22 368 | 6 467 | 28,9 | 6 095 | 27,2 |
| Dont quartiers Politique de la Ville | 24 349 | 11 384 | 46,8 | 3 191 | 13,1 |
| Bourgogne | 1 240 149 | 461 276 | 37,2 | 245 304 | 19,8 |
| France Métropolitaine | 45 859 719 | 15 559 706 | 33,9 | 11 819 859 | 25,8 |

* Parmi les femmes 15 ans et plus non scolarisées

Source : Insee RP

Écarts à la moyenne nationale du poids des hauts niveaux de formation



Source : Insee RP

La surreprésentation très importante des actifs hautement qualifiés au regard de la moyenne régionale traduit également l'attractivité du territoire pour les adultes Bourguignons diplômés de l'enseignement supérieur.

Notons que les inégalités territoriales au sein de l'agglomération de la part des adultes à haut niveau de formation tendent à se réduire, y compris pour les quartiers prioritaires.

→ L'enjeu pour le territoire est celui du maintien et du développement de la cohérence entre l'offre de formation sur les territoires et les besoins des entreprises existantes et futures (en cohérence avec la stratégie d'implantation des entreprises et de développement de l'activité économique).

Une surreprésentation des cadres dans la ville-centre

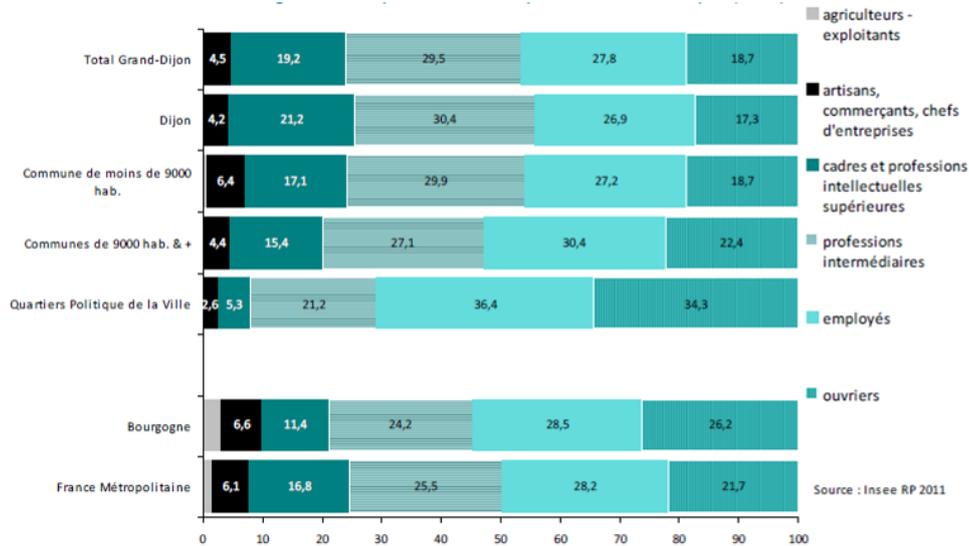
Les actifs occupés domiciliés sur le Grand-Dijon **sont plus souvent cadres**, et a contrario moins souvent ouvriers, qu'en moyennes régionales et nationales.

Dijon est particulièrement attractive pour les cadres, tandis que les petites communes périphériques attirent davantage les « classes moyennes » et « classes moyennes inférieures ».

La répartition des actifs occupés domiciliés sur le Grand-Dijon par CSP⁶ est à l'image de la répartition des emplois du territoire selon la CSP des personnes qui les occupent.

⁶ Catégorie Socio Professionnelle

Poids des CSP parmi les actifs occupés (en %)



Un enseignement supérieur reconnu

Le territoire compte une **université généraliste**, labellisée campus innovant de 28.000 étudiants dont 3.200 étudiants internationaux, 1.800 doctorants et 1.400 enseignants chercheurs. Six grands secteurs scientifiques y sont représentés : Aliments et environnement, Santé (Health) et ingénierie moléculaire, Photonique et matériaux avancés, Apprentissage et santé (Care), Patrimoine et territoires, vigne et vin.

Le territoire est également maillé **d'écoles nationales de référence**: Agrosup Dijon, ESIREM, ESC Dijon Bourgogne, Sciences Politiques, École Nationale des Greffes, École Nationale supérieure d'arts et design...

En amont de la fusion Bourgogne/Franche-Comté, il faut d'ailleurs noter que la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) « Université Bourgogne Franche-Comté » (UBFC) rassemble un grand nombre de structures bourguignonnes et notamment grand-dijonnaises, constituant une fédération au sein de laquelle sont partagés des projets innovants. La COMUE est en position favorable à la 2^{ème} vague des Idex 'Initiative d'Excellence financées dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA). La COMUE contribue ainsi au développement d'un campus universitaire pluridisciplinaire visible au niveau international.

Le territoire compte également de **grands établissements de recherche** avec l'INRA, l'INSERM, le CNRS... et des **outils dédiés au transfert de technologies** :

- SATT Grand Est : Filiale de transfert de technologies des universités de Bourgogne, Franche Comté, Lorraine et de l'Université de technologie de Troyes.
- PREMICE : Incubateur régional CEEI depuis 2005.
- VITAGORA : Pôle de compétitivité Goût-Nutrition-Santé.
- PHARMIMAGE : GIE dédié à la pharmaco-imagerie, doté de plateformes technologies de pointe et d'un cyclotron.

Focus sur l'agronomie

Grâce à la complémentarité des outils de recherche, de transfert de technologie, d'expérimentation en pleins champs et d'enseignement supérieur, le Grand Dijon se positionne de plus en plus comme **le territoire de référence en matière d'agriculture à haute valeur environnementale**, comprenant des acteurs de premier plan : centre de recherche de l'INRA dont l'important UMR Agroécologie avec 250 permanents, plateformes technologiques de pointe (plateforme de phénotypage haut débit,

plateforme Génosol...), un domaine expérimental de Bretenière de 130 ha pour les essais en plein champs, Agrosup Dijon (un des six Grands établissements français dédiés à l'agronomie et à l'agroalimentaire) et le pôle de compétitivité Vitagora qui coordonne des projets de recherche collaboratifs ayant pour vocation d'améliorer la qualité des matières premières agricoles par l'optimisation des pratiques culturales.

À cela s'ajoute la présence du **Technopôle Agro-environnement agrOnov**, zone d'activités de 20 hectares dédiée à l'agriculture à haute valeur environnementale qui réunit pépinière, hôtel d'entreprises, laboratoires et plateformes technologiques, les chambres départementale et régionale d'agriculture, le tout à proximité immédiate du domaine expérimental de l'INRA.

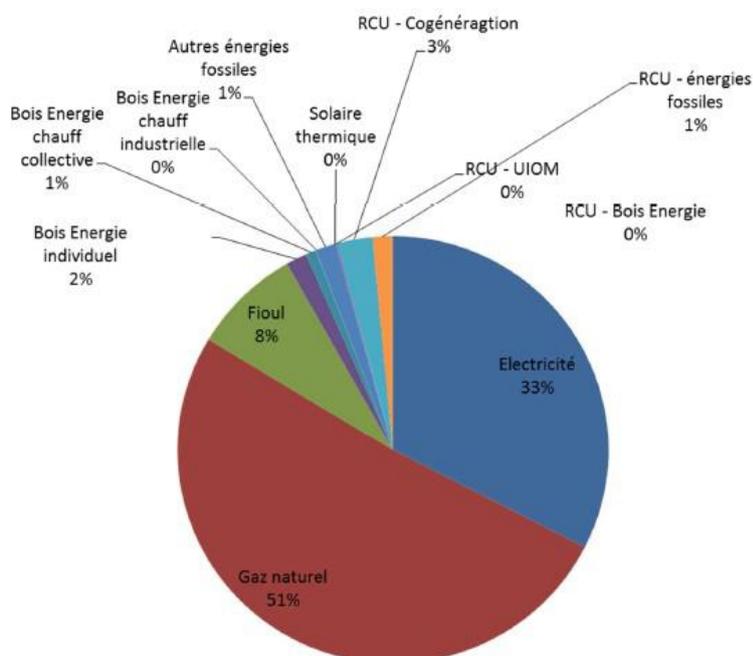
Enfin, l'installation de **l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier** de France dans l'agglomération est également à souligner.

→ **L'enjeu pour le territoire consiste à poursuivre le développement de son offre territoriale intégrée autour des deux piliers que sont l'offre d'accueil des entreprises (immobilière et foncière) et la formation et la recherche.**

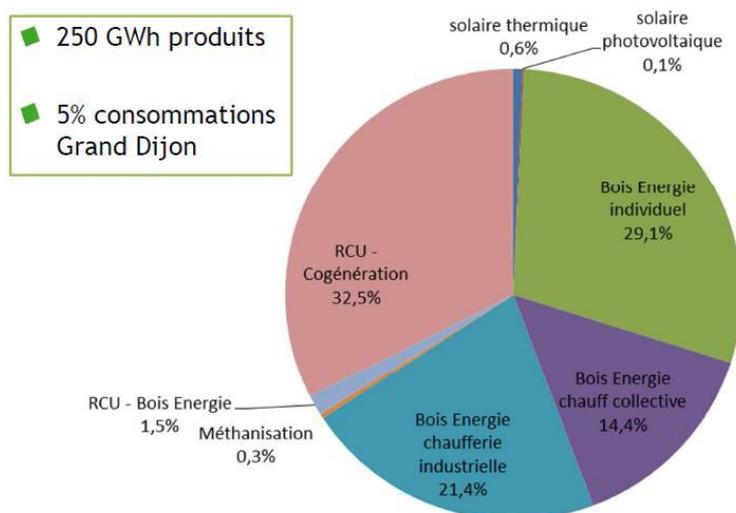
❖ Énergie, environnement et mobilité sur le territoire du Grand Dijon – État des lieux et enjeux en vue d'une croissance durable

Consommation et production d'énergie

Consommations du Grand Dijon en 2009 (année référence du PCET) : 4 600 Gwh



Production d'énergies renouvelables sur le Grand Dijon en 2009



Un engagement fort dans une démarche environnementale

Le Grand Dijon est engagé dans une démarche énergétique et climatique volontariste depuis plusieurs années. Il a adopté son plan climat énergie territoriale (PCET) en 2011. 85 acteurs sociaux économiques du territoire ont signé la charte du PCET en 2012 pour s'engager aux côtés du Grand Dijon à atteindre les objectifs territoriaux fixés à l'horizon 2020. Un dispositif d'accompagnement des Communes signataires a été créé. Plusieurs actions sont menées dont le conseil en énergie partagé. 10 Communes bénéficient actuellement d'un suivi énergétique et de pré-diagnostic de l'ensemble de leur patrimoine, 4 sont intéressées et devraient intégrer le dispositif prochainement. L'ambition et l'engagement de la collectivité se sont traduits, en Janvier 2015, lors des assises de l'énergie, par la

remise du label Cit'ergie. **Enfin, en février 2015 le Grand Dijon⁷ est devenu lauréat de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.**

Depuis 2013, le Grand Dijon élabore sa stratégie énergétique en construisant son Schéma Directeur des Energies, afin de répondre aux engagements pris et aux objectifs fixés dans son PCET. Ce schéma directeur comprend notamment une stratégie de rénovation thermique de son patrimoine, ainsi que celui de la Ville de Dijon dans le cadre des mutualisations de services engagées entre la Communauté urbaine et sa ville-centre.

Une tendance nationale à la diminution des revenus des ménages et à l'augmentation du coût de l'énergie qui concerne également le Grand Dijon

Précisions méthodologiques

Le **taux d'effort énergétique (TEE)**, qui représente la part des revenus alloués par le ménage à la satisfaction de ses besoins énergétiques dans le logement, est l'indicateur le plus couramment employé pour définir la situation énergétique d'un ménage.

Un seuil chiffré est communément retenu pour identifier les ménages en situation de précarité énergétique : sont ainsi considérées en précarité énergétique les personnes qui dépensent **plus de 10% de leurs revenus au paiement de leurs factures énergétiques**.

Les ménages les plus exposés à la précarité énergétique combinent généralement un revenu disponible faible et une facture énergétique élevée. Cette dernière résulte elle-même de plusieurs facteurs qui peuvent également se combiner :

- de mauvaises performances énergétiques du bâtiment,
- un logement de grande taille pour le ménage par rapport à ses besoins,
- des comportements énergivores des occupants,
- un coût élevé de l'énergie consommée.

D'après l'enquête Logement de 2006, 3,8 millions de ménages français sont en situation de précarité énergétique dans la mesure où ils consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses d'énergie (contre 5,5% en moyenne).

En 2011, plus de 29 200 personnes ou 13 950 ménages du Grand-Dijon vivent sous le seuil de pauvreté, soit 13% de la population du Grand Dijon (14% en moyenne nationale). Entre 2008 et 2011, les niveaux de revenus des 10% les plus pauvres ont connu une baisse de 16 euros sur le Grand-Dijon contre une hausse de 11 euros en France métropolitaine.

En parallèle, en dix ans, de 2001 à 2011, les prix de l'énergie en euros courants ont augmenté en moyenne de 5% par an pour le gaz de ville et le chauffage urbain, de 6% pour le gaz en bouteille ou citerne et de plus de 8% pour le fioul domestique, dépassant de loin l'inflation (2% en moyenne sur la période). Pour l'électricité, l'évolution du prix du kWh a été contenue mais une forte augmentation est à prévoir dans les prochaines années. Pour le bois, l'augmentation de la pression sur la ressource laisse présager d'une hausse du coût de la stère de bois bûche⁸.

→ **En prévision de cette hausse générale des coûts de l'énergie, l'exposition à la précarité énergétique des ménages risquent de s'accroître significativement.**

→ **Les enjeux pour le territoire sont les changements de pratiques à tous les niveaux (particuliers, entreprises, administrations), le développement de l'éco construction et de l'éco rénovation et la production d'une énergie locale moins coûteuse.**

⁷ Communes de Dijon, Marsannay la Côte, Grand Dijon, Quétigny sont lauréates

⁸ « La précarité énergétique dans les logements de Poitou- Charentes », INSEE, décimal n°321, octobre 2012

Une agglomération verte

Le Grand Dijon est une agglomération « verte » : à titre d'exemple, la ville-centre, Dijon, compte 820 hectares d'espaces verts, soit 65 mètres carrés par habitant alors que la moyenne nationale s'établit à 31. Ces dernières années, la verdure s'est en outre déployée au cœur de projets urbains majeurs : le mail du quartier Junot ou le jardin de l'Arsenal en sont des exemples éloquents.

Un engagement dans les politiques de préservation et de valorisation de biodiversité urbaine

Le Grand Dijon et les 24 communes de son territoire sont engagés dans des politiques de préservation et de valorisation de la biodiversité urbaine.

Le **fauchage tardif** permet, plutôt que de tondre ras, de laisser se développer une végétation qui accueillera une faune diversifiée. L'implantation d'une **centaine de ruches**, sur les toits et dans les parcs de la ville de Dijon, permet de produire un miel 100 % local et de développer les plantes mellifères.

Un autre volet de la politique menée par le Grand Dijon en faveur d'une agglomération plus « verte », consiste en la **préservation des terres agricoles qui entourent les zones urbaines**. Les documents d'urbanisme notifient la nécessité de maintenir une activité agricole et viticole aux portes de l'agglomération plutôt que d'étendre sans cesse les zones urbanisées. C'est dans le cadre de cette stratégie volontariste que le Grand Dijon a acquis récemment le **domaine de la Cras**, une étendue de 160 hectares située sur les hauteurs de la ville, dont 8 hectares sont plantés de vignes et produisent les « coteaux de Dijon ».

En lien avec ce patrimoine agricole, il convient de mentionner la candidature des **Climats du vignoble de Bourgogne** au patrimoine mondial de l'Unesco, qui sont forcément porteurs d'attractivité pour le Grand Dijon, lui-même étant partie prenante de cette démarche.

Enfin, inscrite dans la Charte de l'environnement, l'action des **Sentiers du Grand Dijon** a pour objectif le balisage, la création et l'animation de cheminements pédestres sur le territoire de l'agglomération dijonnaise que ce soit en milieu naturel ou urbain. Cette action s'inscrit dans une démarche pédagogique, touristique et de sensibilisation en permettant à tous les publics de découvrir et ainsi donc de respecter le patrimoine de l'agglomération.

Un engagement dans un urbanisme écologique

Les documents d'urbanisme et la politique en matière d'habitat dessinent, au fil des années, l'agglomération responsable de demain. Dès 2009, Dijon, par exemple, a montré l'exemple en France en mettant en œuvre un « éco-PLU », document d'urbanisme **écologiquement responsable**.

Remplaçant les **anciennes friches militaires ou industrielles**, les nouveaux « morceaux » d'agglomération sont désormais, à l'image d'Heudelet 26, conçus comme des « écoquartiers », où la dimension environnementale est prise en compte dès le début du projet.

Au total, une dizaine d'écoquartiers sont sortis de terre : après le Bief du moulin à Longvic, Junot, Montmuzard ou Hyacinthe-Vincent, Heudelet 26, Jardin des maraîchers et Arsenal transforment le paysage dijonnais.

→ **Le maintien d'un cadre de vie agréable est nécessaire à la conduite d'une politique d'attractivité, afin d'attirer à la fois les entreprises et les salariés.**

→ **En termes d'aménagement du territoire, l'enjeu est double, à la fois en termes de limitation des atteintes qui pourraient être portées aux zones sensibles, et en termes de réintégration d'espaces naturels et paysagers dans la trame urbaine et notamment dans les quartiers délaissés ou paupérisés.**

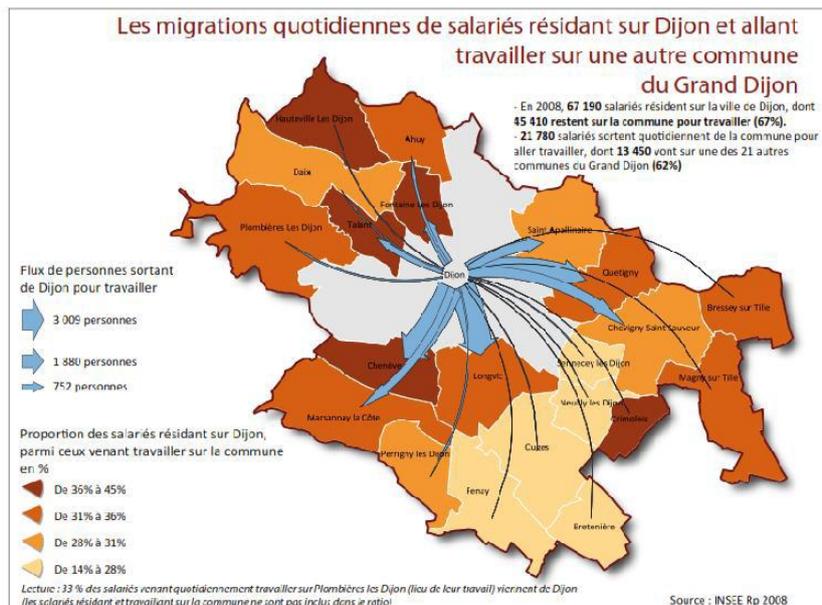
Des flux de déplacements domicile/travail importants

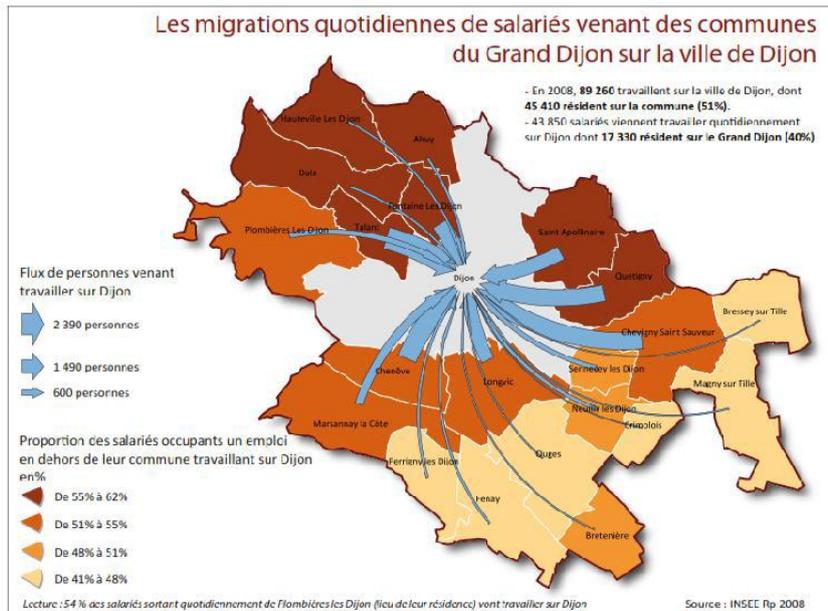
Chaque jour, près de 21 800 Dijonnais quittent leur commune pour aller travailler ailleurs : parmi eux 62% (soit 13 450 personnes) vont travailler sur une autre commune du Grand-Dijon et 38% vont travailler en dehors du Grand-Dijon (8 350 personnes).

45 400 Dijonnais occupent cependant un emploi situé sur Dijon même.

Parallèlement, Dijon attire chaque jour 43 850 personnes en provenance d'autres communes et qui occupent un emploi sur le territoire communal.

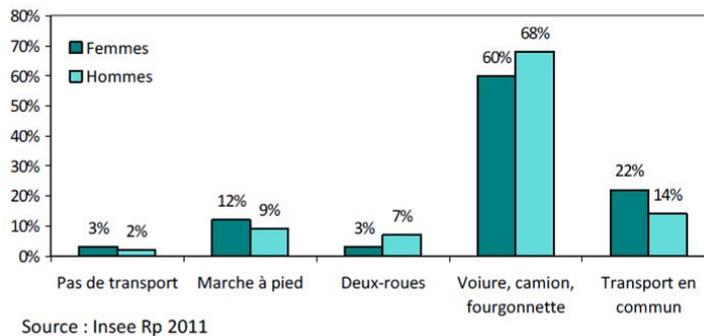
40% d'entre elles résident sur une autre commune du Grand-Dijon (17 300 personnes) et 60% résident en dehors du Grand-Dijon (26 500 personnes).





Dans ce contexte, il est intéressant de constater que la **voiture**, même si elle reste prédominante, l'est dans des proportions moins affirmées que sur d'autres agglomérations.

Les modes de transports des habitants pour aller travailler



Plus de $\frac{3}{4}$ des ménages du Grand-Dijon disposent d'au moins une voiture. Cela représente 92 320 ménages, parmi lesquels 1 sur 3 possède deux voitures.

La (relative) **sous-représentation des ménages équipés de voiture(s)** sur Dijon s'explique à la fois par la qualité de l'offre de transport en commun (2 lignes de tramway et couverture très dense du territoire par les lignes de bus), mais aussi par la sociologie du territoire (des ménages de jeunes et des ménages précaires qui ont moins les moyens d'avoir une voiture).

Ménages équipés de voiture

| | Ménages ayant au moins une | | Dont ménages ayant 2 voitures ou plus* |
|--------------------------------------|----------------------------|---------------------|--|
| | Nombre | % parmi les ménages | |
| Total Grand-Dijon | 92 318 | 77% | 32% |
| Dont Dijon | 57 913 | 72% | 25% |
| Dont communes de 9000 hab. & + | 23 136 | 83% | 37% |
| Dont communes de moins de 9000 hab. | 11 269 | 92% | 52% |
| Dont quartiers Politique de la Ville | 10 748 | 68% | 21% |
| Bourgogne | 623 802 | 84% | 44% |
| France Métropolitaine | 22 138 561 | 81% | 42% |

* Part parmi les ménages équipés de voiture(s)

Source : Insee RP

Un réseau de transports publics de très haut niveau accompagné de leviers pour des mobilités alternatives

Le réseau de transport public du Grand Dijon, baptisé « Divia » depuis 2004, est digne des plus grandes métropoles. Son **amplitude de service** a été largement étendue et complétée par une ligne de nuit assurant un service nocturne entre le centre-ville et le campus. La fréquence des passages sur les axes majeurs a été singulièrement améliorée.

La mise en service des **deux lignes de tramway** fin 2012 et d'une centaine de bus hybrides quelques mois plus tard, assure, une qualité de service rendu en phase avec les impératifs de développement durable.

Entre 2012 et 2013, le nombre de voyages enregistrés sur le réseau Divia (BUS et tram) est ainsi passé de 33,8 millions à 41,3 millions, soit une hausse de 22 %.

Les transports en commun ne sont cependant qu'un volet d'une politique globale en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle. **Les vélos** bénéficient également d'une politique volontariste : 250 km de pistes et de bandes ont été créés dans l'agglomération, sept vélostations et 600 arceaux ont été implantés, VéloDi et DiviaVélo (qui a franchi le cap des 400 abonnés) permettent de louer un cycle pour une courte ou une longue durée, les contre-sens cyclables et les cédez-le-passage cyclistes aux feux ont facilité la circulation des cyclistes sans nuire à leur sécurité, etc.

Un développement de l'intermodalité à renforcer

Le partage de l'espace va de pair avec **l'amélioration de l'intermodalité**, qui permet de changer aisément de mode de transport d'où le développement de lieux tels que la plateforme multimodale de la gare de Dijon où se connectent trains, TGV, cars, bus urbains et tramways, vélos, taxis et voitures. Des solutions telles que **l'autopartage** remplacent désormais avantageusement la voiture individuelle pour de courts trajets urbains : 16 voitures sont positionnées dans sept stations au centre de Dijon et accessibles aux abonnés du service **Mobigo Autopartage**.

→ **Le territoire est confronté à un double enjeu : juguler les effets de la périurbanisation des ménages et de l'allongement des distances domicile-travail sur la consommation énergétique liée aux navettes pendulaires.**

→ **Pour ce faire, le développement de l'intermodalité et des solutions alternatives sont des orientations privilégiées.**

❖ Cohésion sociale et territoriale sur le territoire du Grand Dijon – État des lieux et enjeux en vue d'une croissance inclusive

Habitat et logement : une certaine difficulté d'accès à la propriété

| catégorie de logement - Grand-Dijon | Nombre en 1999 | Nombre en 2006 | Nombre en 2011 | Evolution 2006-2011 | |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------------|-------------|
| | | | | Effectifs | Taux en % |
| Résidences principales | 106 938 | 115 108 | 120 285 | +5 178 | +4,5 |
| Résidences secondaires ou occasionnelles | 2 382 | 2 225 | 2 065 | -160 | -7,2 |
| Logements vacants | 8 861 | 8 070 | 9 096 | +1 026 | +12,7 |
| Ensemble des logements | 118 181 | 125 403 | 131 446 | +6 044 | +4,8 |

Source : Insee RP 2006-2011

| | Nb de logements | Répartition par type (ensemble des logements) | | | |
|--------------------------------------|-----------------|---|------|------|------------|
| | | T1/T2 | T3 | T4 | T5 ou plus |
| Total Grand-Dijon | 123 923 | 31,8 | 23,7 | 22,8 | 21,7 |
| Dont Dijon | 89 114 | 38,0 | 24,8 | 20,8 | 16,4 |
| Dont communes de 9000 hab. & + | 29 450 | 17,0 | 22,1 | 28,5 | 32,4 |
| Commune de moins de 9000 hab. | 5 359 | 9,7 | 14,6 | 24,7 | 51,0 |
| Dont quartiers Politique de la Ville | 17 174 | 25,3 | 29,3 | 29,8 | 15,6 |
| Bourgogne | 898 017 | 16,0 | 21,8 | 26,6 | 35,5 |

Source : Insee RP 2011

Le Grand-Dijon compte 6 040 logements de plus qu'il y a 5 ans soit une évolution de 4,5% qui le situe dans la norme nationale. ¾ des logements sont de l'habitat collectif (94% sur Dijon, 62% sur les communes de 9 000 habitants et plus et 30% sur les plus petites communes).

Le Grand-Dijon se démarque par sa **concentration importante de petits logements** d'une ou deux pièces : 32% soit le 29^{ème} taux le plus élevé des 2 600 intercommunalités françaises. C'est surtout une particularité dijonnaise. Les communes périphériques concentrent elles davantage de logements dits familiaux (4 pièces ou plus). Les typologies de logements différenciées au sein du territoire intercommunal tendent ainsi à montrer que les populations sont fréquemment amenées à changer de commune lorsqu'elles évoluent dans leur parcours résidentiel.

Le statut d'occupation des logements

| | Ensemble des résidences principales | Répartition par statut d'occupation (en %) | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|--|--------------------------|--------------------|--------------------|
| | | propriétaires | locataires du parc privé | locataires sociaux | logés gratuitement |
| Total Grand-Dijon | 120 285 | 49,5 | 32,7 | 15,6 | 2,1 |
| Dont Dijon | 80 149 | 42,4 | 42,5 | 12,5 | 2,6 |
| Dont communes de 9000 hab. & + | 27 909 | 57,6 | 14,2 | 27,0 | 1,2 |
| Dont communes de moins de 9000 hab. | 12 227 | 77,8 | 10,9 | 10,0 | 1,4 |
| Dont quartiers Politique de la Ville | 15 864 | 31,5 | 13,0 | 54,4 | 1,0 |
| Bourgogne | 739 245 | 63,7 | 21,1 | 12,9 | 2,4 |

Source : Insee RP 2011

La moitié des ménages du Grand-Dijon est propriétaire de son logement. 15% des ménages sont locataires du parc social. Les logements sociaux sont davantage concentrés sur les quartiers Politique de la Ville (plus de la moitié des logements occupés) et sur les communes de 9 000 habitants et plus (27%).

Équipements et services : une répartition un peu inégale sur le territoire mais de grande qualité

Les commerces et équipements de proximité

| | Présence d'équipements sur les quartiers | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|-----|------------------|-----|----------------------------|-----|---------------------|-----|
| | Commerces de proximité | | Service de santé | | dont médecins généralistes | | Equipement sportifs | |
| | Nb | %* | Nb | %* | Nb | %* | Nb | %* |
| Total Grand-Dijon | 303 | 1,2 | 851 | 3,5 | 302 | 1,2 | 411 | 1,7 |
| Dont Dijon | 221 | 1,5 | 544 | 3,6 | 171 | 1,1 | 190 | 1,3 |
| Dont communes de 9000 hab. & + | 64 | 1,0 | 236 | 3,7 | 103 | 1,6 | 113 | 1,8 |
| Dont communes de moins de 9000 hab. | 18 | 0,6 | 71 | 2,3 | 28 | 0,9 | 108 | 3,5 |
| Dont quartiers Politique de la Ville | 32 | 0,9 | 112 | 3,2 | 55 | 1,6 | 45 | 1,3 |
| Bourgogne | 2 541 | 1,5 | 4 115 | 2,5 | 1 496 | 0,9 | 4 766 | 2,9 |

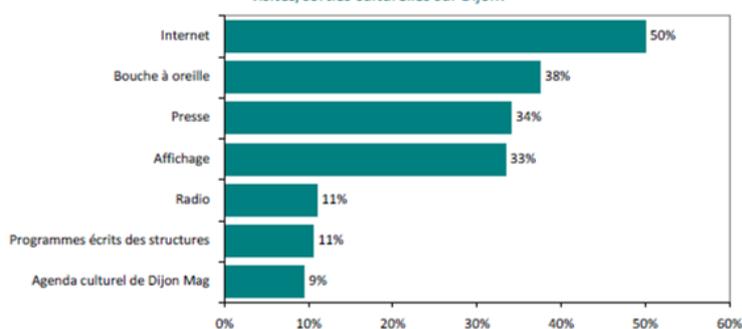
*part pour 1000 habitants

Source : Insee Rp 2011 & BPE 2012

L'offre de commerces, de services et d'équipements de proximité est inégale sur le territoire. Les habitants sont donc amenés à pratiquer les autres quartiers de leur ville ou les autres communes de l'intercommunalité. Il peut être nécessaire d'accompagner et d'encourager cette mobilité sur les plans physiques et « psychologiques » pour garantir l'équité d'accès à l'offre de services et d'équipements.

Internet et l'accès aux services : l'exemple des établissements culturels

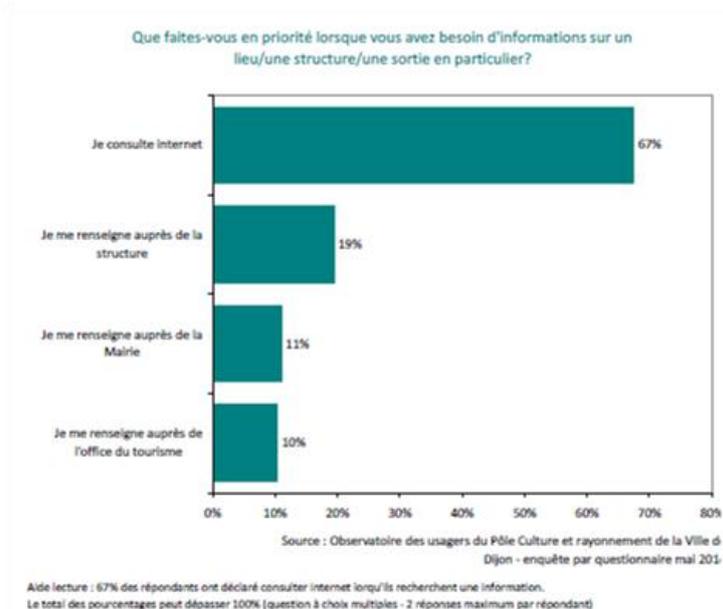
Par quels moyens êtes-vous généralement au courant des possibilités de visites/sorties culturelles sur Dijon?*



*3 réponses maximum par répondant

Source : Observatoire des usagers du Pôle Culture et rayonnement de la Ville de Dijon - enquête par questionnaire mai 2014

Aide lecture : 50% des répondants sont au courant de l'offre culturelle grâce à internet...
Le total des pourcentages peut dépasser 100% (question à choix multiples)



Près de 500 habitants de l'agglomération ont répondu à l'enquête du Pôle Culture et rayonnement de la Ville de Dijon sur les pratiques culturelles.

Les graphiques ci-dessus montrent à quel point Internet est un média important pour les services/établissements culturels qui veulent faire connaître leur offre, et pour les habitants lorsqu'ils recherchent de l'information.

Les autres médias restent néanmoins importants. Leur diversité permet de toucher l'ensemble des publics (par exemple la presse reste un moyen important pour toucher les seniors, c'est le moyen d'information que ce public a cité en priorité - 61% l'ont cité).

Parallèlement à cette enquête en population générale, le Musée des Beaux-Arts de Dijon a mené une enquête auprès de ses visiteurs (200 réponses).

A la question « par quel moyen avez-vous pris connaissance du musée des Beaux-Arts et/ou de son programme ? », 18% des enquêtés ont répondu Internet.

35% des visiteurs ont par ailleurs déclaré avoir déjà consulté le site Internet du musée des Beaux-Arts (51% des Dijonnais, 23% des visiteurs du reste de la France et 31% des visiteurs étrangers).

20% ont aussi déclaré avoir utilisé le site pour préparer leur visite en amont de celle-ci.

→ **Il existe un véritable enjeu en matière d'amélioration de l'accès aux services et aux équipements en s'appuyant davantage sur l'usage des TIC par les habitants.**

Un taux de chômage identique au département et inférieur à la région et la France

Au 2^{ème} trimestre 2014, le taux de chômage dans la zone d'emploi de Dijon s'établit à 8,2%, en progression de 0,1 point sur un trimestre et en baisse de 0,5 point sur un an.

En Côte-d'Or, la situation est identique à l'exception d'une hausse annuelle de 0,4 point.

En Bourgogne, le taux de chômage est de 8,9% avec des évolutions similaires à la Côte d'Or.

On enregistre 9,7% en France, en stabilité sur le trimestre et diminution de 0,2 point sur un an.

Un nombre d'allocataires en légère hausse

Le bassin de Dijon compte 13 613 bénéficiaires en fin de mois au 2^{ème} trimestre 2014. Sur un an, ce nombre progresse du fait de la hausse des bénéficiaires en formation (+7%). Les bénéficiaires indemnisés au titre de l'Assurance chômage affichent une stabilité alors que ceux indemnisés au titre de la Solidarité-Etat augmentent de 1%.

Le nombre d'offres récoltées en agence progresse fortement

Sur un an, le bassin de Dijon a enregistré 17 443 offres d'emploi soit une hausse de 14% par rapport à la même période un an plus tôt (+0% en Bourgogne).

Un peu moins de la moitié des offres sont durables (49%), contre 44% en Bourgogne.

34% des offres sont temporaires contre 35% en région.

16% des offres restent occasionnelles, une proportion inférieure à la Bourgogne (19%).

Les acteurs de l'emploi sur le territoire

En lien avec les acteurs traditionnels du SPE, la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) du bassin dijonnais a vocation à rassembler en un lieu unique tous les acteurs de l'emploi et de la formation. Constituée sous forme de GIP, elle a été labellisée en 2006.

→ **Le projet MDEF vise directement les quartiers prioritaires à travers l'axe d'intervention « réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi ».**

Après avoir renégocié son cadre d'intervention et défini son plan d'actions pour la période 2011-2014, la MDEF a su décliner ses axes d'interventions prioritaires définis avec le Grand Dijon, en partenariat avec l'Etat et Pôle Emploi.

Dans ce cadre, l'activité 2013 a été marquée par :

- le maintien de l'activité des points-relais MDEF sur le Grand Dijon qui concourent à la délivrance d'une offre de services de proximité en matière d'emploi au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la ville ;
- une activité stable dans l'ensemble mais qui révèle des disparités en fonction des sites : baisse à Longvic et Talant (arrêt de la délivrance des cartes de bus) et hausse dans les autres sites (dont le Point Relais de la Fontaine d'Ouche qui avait ouvert en avril 2012 et dont le taux de fréquentation est en forte croissance, + 131 %).

La mise en place de nouvelles démarches en étroite collaboration avec Pôle Emploi

- la **plateforme dynamique d'accès à l'emploi** : en 2013, le dispositif est composé de 3 actions. Au total, 157 demandeurs d'emploi ont été accompagnés.
- le **dispositif 100 chances-100 emplois** à destination des jeunes issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (démarche co-pilotée par les groupes Schneider et SEB) qui a permis d'accompagner 36 nouveaux jeunes en 2013 pour 13 sorties positives.
- **Cités Lab** : dispositif d'aide à la création d'activités dans les quartiers prioritaires avec l'appui notamment de la Caisse des Dépôts, de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE et de l'ensemble des partenaires locaux de la création d'activité. 100 permanences ont eu lieu dans les Points Relais pour 213 rendez-vous individuels et 15 projets accompagnés. 20 actions de sensibilisation (ateliers) ont été réalisées pour 35 participants au total. Cités Lab a également participé à des manifestations extérieures ou a co-organisé des événements : Forum de la création à Talant le 18 avril 2013, Café d'Affaire le 20 juin 2013 sur la thématique du bâtiment à Quetigny, sensibilisation au marché des Grésilles le 25 juillet 2013, action "l'entrepreneuriat au féminin" le 18 novembre à la CCI pour la semaine de la création d'entreprise, entre autres. Le FGIF (Fond de Garantie d'Initiative pour les Femmes) peut également être mobilisé pour partager le risque financier pour le développement, la reprise ou la création d'entreprise.

L'intervention du PLIE

Le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, créé en 1998, concernait alors 9 communes avec un statut associatif. Depuis le 1^{er} janvier 2007, en intégrant la MDEF, **il couvre le territoire communautaire.**

Le PLIE du Grand Dijon est un outil partenarial qui vise à construire une politique territoriale d'aide aux personnes en difficulté face à l'emploi. Il met en cohérence l'ensemble des actions d'insertion, de formation et d'accompagnement social conçues pour les ressortissants des communes qui composent la communauté urbaine. Les habitants des quartiers prioritaires éloignés du marché de l'emploi font partie des publics ciblés par le PLIE.

L'objectif de l'outil PLIE est de participer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, à l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, mais plus largement à la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.

L'année 2013 a été placée sous le signe d'un bilan positif avec une atteinte des objectifs dans une période économique sensible :

- 764 entrées dans le dispositif (pour un objectif de 750) ;
- 348 sorties positives (pour un objectif de 348) ;
- 1807 suivis dans le cadre d'un parcours PLIE (pour un objectif de 1 250).

Niveau de revenu : des inégalités de répartition sur le territoire

Démographie fiscale et niveaux de vie

| | démographie fiscale | | Niveaux de vie mensuels | | | | | | | | | | Ecart inter-déciles | |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|-------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|---------|-------------|-------------|---------------|-------------|---------------------|-------------|
| | nb ménages | Population fiscale | 1er décile | 2ème décile | 1er quartile | 3ème décile | 4ème décile | Médiane | 6ème décile | 7ème décile | 3ème quartile | 8ème décile | | 9ème décile |
| Total Grand-Dijon | 107 264 | 224 774 | 916 | 1 136 | 1 243 | 1 343 | 1 533 | 1 725 | 1 938 | 2 191 | 2 343 | 2 524 | 3 129 | 2 213 |
| Dijon | 67 917 | 131 318 | 893 | 1 113 | 1 221 | 1 324 | 1 517 | 1 716 | 1 935 | 2 191 | 2 348 | 2 537 | 3 165 | 2 272 |
| Communes de 9000 hab. & + | 27 479 | 63 558 | 926 | 1 118 | 1 212 | 1 304 | 1 492 | 1 682 | 1 891 | 2 133 | 2 281 | 2 447 | 3 002 | 2 076 |
| Commune de moins de 9000 hab. | 12 207 | 30 722 | 1 112 | 1 322 | 1 401 | 1 478 | 1 645 | 1 940 | 2 013 | 2 226 | 2 342 | 2 499 | 2 957 | 1 845 |
| Quartiers Politique de la Ville | 12 700 | 29 135 | 685 | 863 | 917 | 961 | 1 060 | 1 176 | 1 302 | 1 466 | 1 577 | 1 675 | 2 017 | 1 332 |
| Bourgogne | 721 212 | 1 608 481 | 908 | 1 114 | 1 199 | 1 280 | 1 431 | 1 585 | 1 755 | 1 963 | 2 096 | 2 258 | 2 819 | 1 911 |
| France métropolitaine | 26 701 110 | 62 596 431 | 877 | 1 096 | 1 190 | 1 280 | 1 450 | 1 629 | 1 827 | 2 075 | 2 232 | 2 426 | 3 120 | 2 243 |

source: INSEE, DGI 2011 & estimations © Compas

Seuil de pauvreté

| Seuil de pauvreté à 60% en 2011 : 977 € | | |
|--|--------------------------------------|------------------------------|
| estimation des niveaux de vie* (après prestations et après impôts) | population sous le seuil de pauvreté | taux de pauvreté estimé en % |
| Total Grand-Dijon | 29 220 | 13 |
| Dijon | 18 380 | 14 |
| Communes de 9000 hab. & + | 8 260 | 13 |
| Commune de moins de 9000 hab. | 2 460 | 8 |
| Quartiers Politique de la Ville | 9 320 | 32 |
| Bourgogne | 211 600 | 13 |
| France métropolitaine | 8 926 310 | 14 |

*On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les
source: INSEE, DGI 2011 & estimations © Compas

Les **écarts de revenus** entre territoires sont importants, de même que les écarts de revenus entre les plus pauvres et les plus riches au sein même des territoires (écart-inter-décile).

13% des habitants du Grand-Dijon vivent sous le seuil de pauvreté, soit plus de 29 220 personnes.

La confrontation des données de revenus fiscaux avec celles des montants des minima sociaux tend à montrer que la majorité des ménages pauvres compte au moins un actif (ménages de « travailleurs pauvres ») que ce soit sur le quartier prioritaire ou ailleurs sur la commune (de l'ordre de 70% à l'échelle communale). Les autres sont plus éloignés de l'emploi et bénéficient des minima sociaux.

La **rupture correspondant à la crise de 2008**. Le revenu médian progresse toujours mais moins vite depuis tandis que les charges des ménages continuent de progresser. Les ménages sont ainsi

confrontés à des tensions budgétaires et celles-ci gagnent les classes moyennes. Les ménages les plus pauvres sont les plus impactés par la crise. Le revenu du 1er décile diminue depuis 2008. Enfin, sur le territoire, le risque de pauvreté économique est 2 fois plus élevé parmi les locataires du parc social que parmi les locataires du parc privé (50% contre 25% - calcul hors prestations sociales). L'approche en effectif montre néanmoins que près de 60% des ménages pauvres habitent dans le parc privé et 40% dans le parc social (parce que le parc locatif est important).

→ **Malgré une situation sur le plan économique globalement satisfaisante, le territoire n'en reste pas moins confronté à des enjeux importants en termes de paupérisation de certaines catégories de la population (femmes isolées, jeunes et « seniors », salariés du secteur de l'industrie), plus durement affectées par la crise économique.**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, présentés ci-après, concentrent ainsi une part importante de cette population défavorisée.

❖ Synthèse territoriale du Grand Dijon

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire riche en emplois - Des filières d'excellence porteuses de croissance endogène pour le territoire - Un cadre de vie exceptionnel - Une organisation des déplacements cohérente et multifonctionnelle - Des initiatives innovantes en matière d'organisation du report modal - Une politique énergétique qui porte ses fruits | <ul style="list-style-type: none"> - Une situation économique « tendue » pour certains secteurs dans un contexte national de crise économique - Un taux de chômage qui reste important - Des inégalités qui se creusent au sein de l'agglomération, notamment dans les quartiers en difficultés concernés par la Politique de la ville |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Des projets d'envergure dont la mise en œuvre aura des retombées importantes sur différents plans : croissance économique, attractivité, rayonnement du territoire - Prise en compte et accompagnement des phénomènes de desserrement des ménages et d'évolution de la configuration des ménages - Optimisation et valorisation du foncier existant : la « ville sur la ville » - Accompagnement de la sédentarisation sur le territoire des personnes à haut niveau de formation | <ul style="list-style-type: none"> - Baisse des revenus - Hausse du coût énergétique - Risque de décrochage des quartiers les plus en difficultés - Accentuation de la situation de précarité énergétique pour les ménages aux revenus les plus faibles |

La nouvelle géographie prioritaire du Grand Dijon

D'après la nouvelle géographie prioritaire fixée par le décret du 30 décembre 2014, cinq communes du Grand Dijon sont concernées par la nouvelle Politique de la ville, à des niveaux différents (quartiers prioritaires et quartiers de veille active).

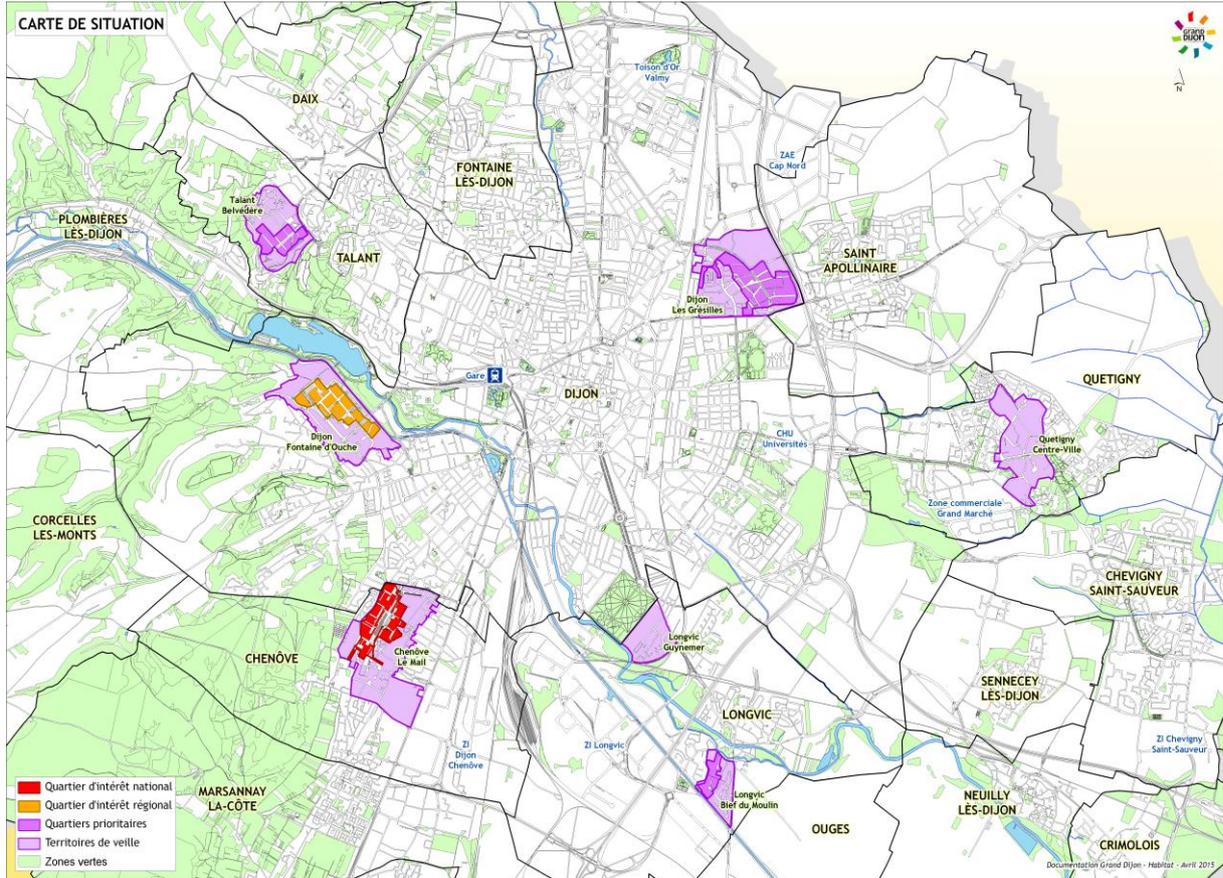
| COMMUNE | QUARTIER PRIORITAIRE | QUARTIER DE VEILLE ACTIVE |
|----------|--|---------------------------|
| DIJON | Les Grésilles (3545 hab.) La Fontaine d'Ouche (5850 hab.) | / |
| CHENOVE | Le Mail (4 806 hab.) | / |
| LONGVIC | Le Bief du Moulin (1 223 hab.) | Guynemer |
| TALANT | Le Belvédère (2217 hab.) | / |
| QUETIGNY | / | Centre-ville |

Les différents zonages qui existaient (ZUS, CUCS, ZRU...) ont été supprimés et les quartiers prioritaires sont entrés en vigueur le 1er janvier 2015. La géographie prioritaire est ainsi resserrée sur 1300 quartiers (contre 2600 auparavant). Les quartiers sortants de la Politique de la ville peuvent intégrer un dispositif de veille active.

Quartier prioritaire : nouvelle géographie prioritaire instituée par la loi du 21 février 2014 et précisée par le décret du 3 juillet 2014. Il s'agit des quartiers présentant un écart significatif de développement économique et social par rapport au territoire national et par rapport à l'unité urbaine dans laquelle se trouve chaque quartier. Cet écart est mesuré par un critère unique, objectif et facile à suivre : la part d'habitants à bas revenus. Il s'agit donc de zones de concentration de pauvreté. Les quartiers prioritaires sont des espaces urbains continus, situés en territoire urbain. Ils comptent minimum 1000 habitants. Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, ils bénéficient d'engagements sur les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun et des instruments spécifiques de la Politique de la ville. Parmi les 1300 nouveaux quartiers prioritaires, 400 sont éligibles au NPNRU (200 d'intérêt régional et 200 d'intérêt national)

Quartier de veille active : quartiers « sortants » de la Politique de la ville (qui faisaient l'objet d'un zonage avant la réforme et ne sont pas retenus comme prioritaires). Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, ils font l'objet d'une observation locale et d'une veille par les acteurs du Contrat de ville et bénéficient d'engagements sur les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun uniquement. Dans les quartiers de veille active, le cadre du PRE est pérennisé et les conventions adulte-relais poursuivies jusqu'à leur terme.

Quartier vécu : défini par la circulaire du 31 juillet 2014, le quartier vécu correspond à l'ensemble des équipements, commerces, services, associations, friches, etc. mobilisés par les habitants d'un quartier prioritaire. Ces structures sont listées dans le contrat de ville, ce qui leur permet de bénéficier d'éventuels crédits spécifiques de la Politique de la ville et/ou du NPNRU alors même qu'elles sont localisées hors du quartier prioritaire.



Localisation des nouveaux quartiers prioritaires et des quartiers de veille du Grand Dijon

Présentation des 5 communes concernées par la Politique de la ville

❖ Chiffres clés

| CHIFFRES CLES | DIJON | CHENOVE | LONGVIC | QUETIGNY | TALANT | GRAND DIJON |
|--|--------------|-------------|------------|-------------|-------------|--------------|
| Nb d'habitants (Insee RP 2012 – Pop. totale) | 156 270 hab. | 14 170 hab. | 9 285 hab. | 10 120 hab. | 11 436 hab. | 252 971 hab. |
| Evolution de la pop. 2007 –2012 (Insee RP 2007-2012 – Pop. totale) | +0,6% | -5,9% | -2,7% | +1,4% | -5% | + 0,7% |
| Nb de logements en résid. principale (Insee RP 2011) | 80 149 | 6 095 | 4 076 | 4 058 | 5 330 | 120 285 |
| % des logements sociaux dans les résid. principales (Insee RP 2011) | 16% | 45 % | 33,7% | 30% | 22,6% | 15,6% |
| Revenu fiscal médian par UC (Insee – DGFIP 2011) | 20 348 € | 15 347 € | 18 104 € | 19 115 € | 21 340 € | 20 467 € |
| Taux de chômage des 15-64 ans (Insee RP 2011) | 12,4 % | 18,1 % | 15,7 % | 11,1 % | 11,1 % | 11,8 % |
| Nombre d'établissements actifs (Insee – CLAP 2012) | 15 061 | 1 500 | 779 | 903 | 684 | 22 940 |

❖ Présentation de la ville de Dijon

Source : Rapport de présentation du PLU de Dijon

Dijon, ville centre (156 270 habitants⁹, +1% entre 2007 et 2012)

Fondée à l'époque romaine, la ville de Dijon connaît un développement continu jusqu'au XIX^e., période où la croissance s'accélère fortement avec l'arrivée du chemin de fer et l'achèvement du canal de Bourgogne. La ville se densifie et sort de son ancienne enceinte fortifiée. Après la Seconde Guerre mondiale (et jusqu'en 1972), la ville s'étend, suivant la politique des grands ensembles ; les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche, entre autres, sont créés. Dans un département de faible armature urbaine, la ville de Dijon devient le centre de l'agglomération mais également un nœud majeur de la région ; elle se positionne comme un pôle administratif, institutionnel et universitaire de premier plan.

Depuis 20 ans, le territoire de la ville de Dijon connaît une profonde mutation avec la création de nouveaux espaces de vie et de pôles périphériques. Aujourd'hui, la ville de Dijon se compose donc d'un centre-ville dynamique dont le relais est assuré par plusieurs quartiers « pôles d'habitat » mêlant logement, commerces et services. Les espaces bâtis demeurent organisés par un réseau de voies rayonnant en direction du centre-ville.

En termes de formes urbaines et d'habitat, Dijon se distingue du reste du département : si les immeubles collectifs sont mêlés à des maisons individuelles dans une grande partie de la ville, ils dominent néanmoins à Dijon (16% de maisons individuelles à Dijon contre plus de 50% en Côte d'Or). Le parc locatif y est également plus développé.

Les caractéristiques du parc de logement reflètent la dynamique démographique de Dijon. La population dijonnaise a augmenté jusqu'au milieu des années 1970, a connu une baisse dans les années 1980 puis est repartie à la hausse, mais de façon plus modérée. Néanmoins, la ville de Dijon est une des seules villes du nord-est de la France à avoir connu une évolution positive de sa population entre 1999 et le milieu des années 2000. Comme évoqué dans la présentation du Grand Dijon ci-dessus, l'agglomération connaît un mouvement de périurbanisation qui va de pair avec une diminution de la taille des ménages de la ville centre. La population de Dijon contraste avec celle des communes périphériques : elle affiche une forte représentation des jeunes (en lien avec le pôle universitaire) et des personnes âgées (essentiellement dû au vieillissement sur place des ménages). Le quartier d'habitat social des Grésilles fait partie des secteurs qui présentent la plus grande part de personnes âgées.

Si elle présente de loin le nombre le plus élevé de logements à loyers modérés de l'agglomération, Dijon est la commune ayant des quartiers en Politique de la ville où la part de logements sociaux est la plus faible (16% à Dijon contre 23% à Talant, 45% à Chenôve).

❖ Présentation de la ville de Chenôve

Source : Rapport Habitat 2013 Obs. PdV – Agenda 21 Chenôve – CCP

Chenôve (14 170 habitants¹⁰, -6% entre 2007 et 2012)

Située au sud de l'agglomération dijonnaise, Chenôve est, avec environ 14 000 habitants, la deuxième ville et le deuxième pôle économique du Grand Dijon.

Petit village vigneron de 800 habitants en 1850, Chenôve est entré, au début du XX^e siècle, dans une dynamique d'urbanisation. A partir des années 1960, la commune a connu une transformation radicale avec la construction du grand ensemble du Mail ; la population municipale a alors culminé à plus de 22 100 habitants. 60% des habitants résidaient dans le quartier du Mail. Ce grand ensemble s'est rapidement dégradé, entraînant un phénomène de vacance de logements et une baisse de la population. Depuis plus de 20 ans, Chenôve s'est engagée dans une politique volontariste de reconquête du quartier du Mail à travers de nombreux dispositifs de la Politique de la ville depuis la

⁹ Source : INSEE, RP 2007 et 2012, populations totales

¹⁰ Source : Idem

procédure HVS¹¹ à la fin des années 70. Aujourd'hui, la ville conduit un programme de rénovation urbaine qui constitue l'ossature du projet de territoire de Chenôve. Vecteur majeur de transformation urbaine et de requalification sociale, la desserte de la commune, depuis décembre 2012, par le tramway participe largement à la mue urbaine et au changement d'image.

Compte tenu du poids que représente le grand ensemble à l'échelle de la commune (2/3 de la population communale résidant sur le quartier du Mail), la Ville de Chenôve présente certains indicateurs de fragilité sociale : revenu fiscal médian par UC le plus faible, taux de chômage le plus élevé et taux de logements à loyers modérés le plus important.

❖ Présentation de la ville de Longvic

Source : Rapport de présentation du PLU de Longvic

Longvic (9 285 habitants, -2,7% entre 2007 et 2012¹²)

Bénéficiant d'une localisation assez centrale dans l'agglomération dijonnaise, charnière entre la ville Dijon, dont elle est limitrophe, et sa périphérie rurale, Longvic est la sixième ville de la communauté urbaine (sur 24 communes membres) par sa population, tout juste inférieure à celles de Talant et Quetigny.

Entre l'après-guerre et les années 2000, Longvic a vu sa population se multiplier par plus de quatre, passant du statut de petit bourg, situé à proximité de Dijon, à celui de ville importante de la périphérie dijonnaise. Dans cet intervalle, plusieurs phases d'urbanisation ont permis des périodes de croissance accélérée, absorbant successivement des croissances de populations issues du baby-boom et de l'exode rural (après-guerre), des populations issues de la croissance de la ville de Dijon et d'une natalité locale dynamique liée aux types dominants de logements (pavillons et logements à loyers modérés ; ces derniers représentent 34% du parc de logements). Au cours des dix dernières années, Longvic a conservé une dynamique démographique positive et supérieure à la moyenne (+2% contre +0,6% dans le Grand Dijon).

Longvic apparaît comme l'une des communes les plus défavorisées. Le revenu fiscal médian par UC est bien inférieur à celui du Grand Dijon (18 100 € à Longvic, 20 500 € pour le Grand Dijon) et le chômage reste également très marqué à Longvic (16%, contre 12% à Dijon). Le quartier du Bief du Moulin a par ailleurs fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine dès 2005.

❖ Présentation de la ville de Quetigny

Source : Rapport de présentation du PLU de Quetigny – Quetigny Actualité Juillet 2013

Quetigny (10 120 habitants, +1% entre 2007 et 2012¹³)

Village de 300 habitants il y a encore cinquante ans, Quetigny a connu une urbanisation rapide à partir des années 1960 qui l'a conduite à atteindre près de 10 000 habitants aujourd'hui. Néanmoins, la croissance démographique a ralenti depuis déjà 20 ans et on observe une tendance au vieillissement de la population.

Le territoire de Quetigny est aujourd'hui divisé en deux entités majeures : une entité agricole et une entité urbaine. Cette dernière s'organise en un centre ville d'habitat collectif développé (notamment le parc social, plutôt ancien, représentant 30% des résidences principales communales), entouré d'une ceinture pavillonnaire.

Entre 2005 et 2009, le Centre-Ville de Quetigny a fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine important visant à dé-densifier, diversifier et améliorer l'habitat du quartier, améliorer le fonctionnement urbain (liaisons) et renforcer la vie sociale et citoyenne par une intervention sur les équipements.

¹¹ Habitat et Vie Sociale : Procédure destinée à réhabiliter certaines cités de HLM dégradées

¹² Source : Idem

¹³ Source : INSEE, RP 2007 et 2012, populations totales

Depuis 2012, le Centre-Ville bénéficie également du tramway qui constitue un véritable levier pour améliorer le fonctionnement de la centralité et plus largement pour le développement de la commune. Avec près d'un emploi par habitant, Quetigny présente un vrai dynamisme économique qui reste néanmoins dominé par le commerce et les services ; la ville accueille notamment le Grand Marché, premier pôle commercial de l'agglomération. Par ailleurs, l'agriculture reste une activité importante bien que le nombre d'exploitations ait diminué au profit de leur agrandissement. Avec 11,1% de chômage, Quetigny affiche un taux légèrement inférieur à la moyenne du Grand Dijon (11,8%). Dans le cadre de la nouvelle Politique de la ville, le Centre-Ville de Quetigny sort de la géographie prioritaire et devient quartier de veille active.

❖ Présentation de la ville de Talant

Source : Rapport de présentation du PLU de Talant

Talant (11 436 habitants, -5% entre 2007 et 2012¹⁴)

La commune de Talant fait partie de la première couronne de Dijon, dont elle constitue une des entrées. Elle bénéficie de l'attractivité liée aux grands équipements et activités structurants de l'agglomération.

La ville de Talant profite aussi d'une bonne accessibilité autoroutière (A38, A31 et A39 desservent l'agglomération), routière (par les RD 905 et 971) et en transports en commun structurants qui la relie notamment à la gare de Dijon située à environ 3,5 km.

Ces éléments conjugués à un cadre de vie de qualité, à proximité d'espaces naturels valorisés, en font une commune attractive sur le plan résidentiel.

Cette attractivité s'est traduite par une pression urbaine et un développement urbain importants depuis les années 1960/70 (construction de pavillons, grandes copropriétés et habitat social concentré dans le quartier Belvédère), alors que Talant n'était qu'un village jusqu'à la moitié du XXème siècle.

Si la commune a connu une forte augmentation de sa population en lien avec l'extension urbaine, elle présente une baisse importante du nombre d'habitants sur les 6 dernières années (-5%) et le phénomène de vieillissement déjà observé va se poursuivre.

Par ailleurs, le quartier du Belvédère à Talant a fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine de grande ampleur.

¹⁴ Source : Idem

B. PRESENTATION DES NOUVEAUX QUARTIERS PRIORITAIRES DU GRAND DIJON

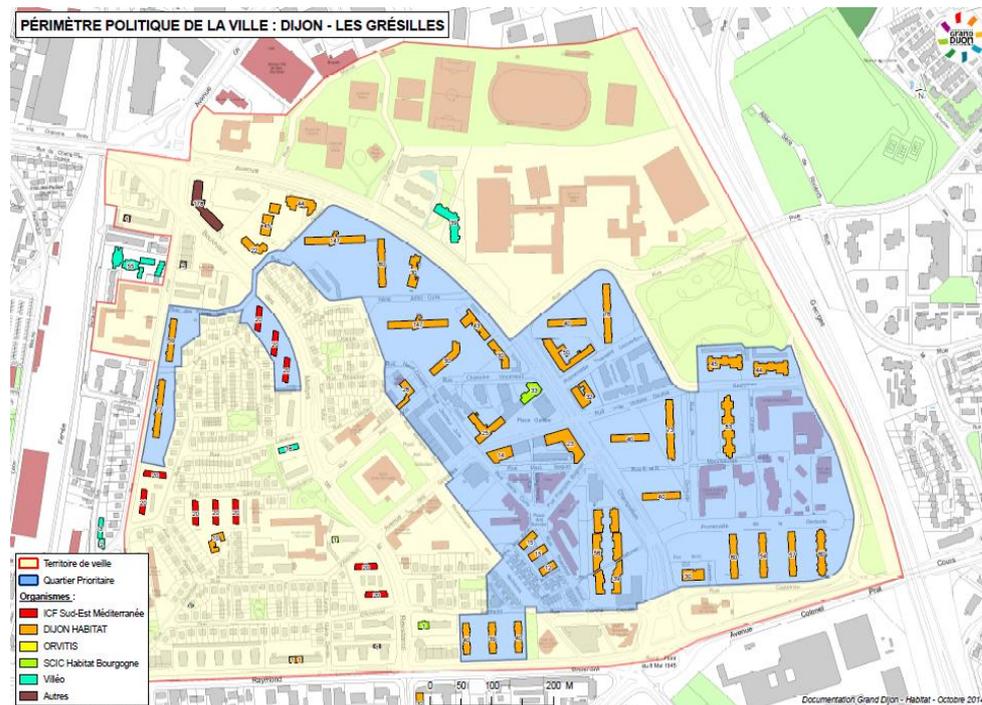
Depuis 2005, la première convention de rénovation urbaine d'agglomération a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants de 7 quartiers de l'agglomération. Afin de consolider les acquis de ces projets aujourd'hui bien avancés et de pérenniser les investissements réalisés, le Grand Dijon et l'ANRU ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL). Réalisé en partenariat avec les communes et les partenaires locaux, il a permis d'établir les diagnostics au titre des volets urbains et sociaux de chaque quartier. Ces "portraits de territoire", présentés sous forme de fiches ci-après, s'inscrivent en cohérence avec les piliers et axes transversaux définis par l'Etat pour le contrat de ville.

Les données présentées le sont à l'échelle de l'Iris et à partir des périmètres du zonage de la précédente géographie prioritaire.

Font donc l'objet d'une présentation détaillée :

- Les Grésilles à Dijon
- La Fontaine d'Ouche à Dijon
- Le Mail à Chenôve
- Le Bief du Moulin à Longvic
- Le Belvédère à Talant

LES GRESILLES – DIJON



| | Quartier ZUS (en 2009) | Nouvelle Géographie Prioritaire (2014) |
|--|---|--|
| Population du quartier | 6467 habitants | 3 545 habitants (source RFL 2011) |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 151 672 hab.) | 4,3% | 2,33 % |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.) | 0,68% | 1,44 % |
| Taux de chômage sur le quartier | 25% | ...% |
| Revenu médian mensuel déclaré des ménages | 912 €/UC (source INSEE DGI 2009) | 733€, soit un revenu annuel de 8 800 €/UC (source RFL 2011) |
| Part des ménages locataires du logement à loyer modéré | 72,4% | |

Les potentiels

Un quartier ouvert sur la ville et l'agglomération

Création d'un cœur de quartier autour de la place Galilée

Une diversification de l'habitat et des fonctions en cours

Une offre d'équipements et de services qui s'est renforcée

Un quartier dont la transformation urbaine est bien visible

Les points de vigilance

La nécessité de pérenniser les investissements et les transformations : faire vivre la place Galilée et ancrer les commerces dans la durée

Un manque de coordination des interventions en matière de tranquillité publique couplé à un sentiment d'insécurité des habitants et professionnels

Une stratégie d'évitement des établissements scolaires du quartier

Un quartier encore peu investi par les professionnels qui y travaillent

Pilier cohésion sociale

➤ La composition sociodémographique

▪ Une population qui est en baisse

- Le quartier des Grésilles présente une baisse de sa population qui est deux fois supérieure à celle du quartier de la Fontaine d'Ouche : respectivement 18% pour les Grésilles et 9% pour FO en 10 ans.

▪ La population des 15-24 ans diminue sur les quartiers prioritaires (-29%), comme sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

- Les Grésilles restent le quartier présentant la proportion la plus importante de 15-24 ans (19% contre 14% pour l'ensemble des QPV).

▪ Une rotation de population plus faible aux Grésilles (et dans les QPV) que sur le reste de l'agglomération

- On compte seulement 20% de nouveaux arrivants aux Grésilles alors qu'ils représentent presque le double à l'échelle de l'agglomération (27%).
- Cette proportion de nouveaux arrivants est donc inférieure de 7 points à la moyenne de l'agglomération. De fait, 80% des résidents étaient déjà présents sur ce quartier 5 ans auparavant.

▪ Un nombre de familles monoparentales en diminution sur les Grésilles

- Le poids des familles monoparentales passe de 36% en 1999 à 31% en 2009, il est de 36% pour la moyenne des QPV et de 27 pour l'agglomération du Grand Dijon.

▪ Une taille moyenne des ménages qui est en diminution

- La taille moyenne des ménages passe de 2,6 à 2 en 20 ans et se rapproche de la moyenne d'agglomération qui est de 2.

▪ Une plus forte proportion de personnes âgées de 75 ans et plus sur le quartier des Grésilles que sur les autres QPV

- Cette population représente quasiment 10% des habitants du quartier (environ 640 personnes), alors qu'en comparaison elle n'est que de 6% à FO.
- Le vieillissement attendu sur Dijon d'ici 2020 est important puisqu'on prévoit une augmentation de 25% des 60 ans et plus en un peu plus de 10 ans.

- **Environ 30% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté aux Grésilles**
 - La moyenne des autres QPV est de 29% et de 12% à l'échelle de l'agglomération
 - Le contraste est élevé avec les autres quartiers dijonnais sur lesquels le taux de pauvreté est estimé à 9% (5 400 ménages).
 - Au total, on estime à 12 700 le nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté sur le Grand Dijon en 2009. Lochères et Grésilles Centre affichent respectivement 43% et 47% des ménages fiscaux concernés.
- **2 IRIS du quartier concentrent une plus forte pauvreté**
 - Lochères et Grésilles Centre dont le revenu médian ne dépasse pas les 1000€/UC.

➤ **La composition des revenus**

- **Le quartier des Grésilles présente un revenu médian qui se situe dans la moyenne de l'ensemble des QPV de l'agglomération**
 - Un revenu médian de 1 167€ sur les Grésilles
 - Le contraste avec les autres quartiers dijonnais est élevé puisqu'on mesure un écart allant de 600 à 700 € au niveau du revenu médian.
 - Les écarts sont encore plus importants chez les populations les plus aisées (1400 € d'écart entre les 10% les plus riches des Grésilles et des autres quartiers dijonnais).
- **Une augmentation du revenu médian de 13% sur les QPV du Grand Dijon entre 2004 et 2009**
 - L'augmentation du revenu médian entre 2004 et 2009 de 18% sur les Grésilles (alors qu'elle n'est que de 10% à FO).
 - 12% des revenus des ménages résidant en QPV sur Dijon sont dépendants des prestations contre 5% sur l'agglomération dijonnaise)
- **En 2011, 30% des allocataires vivant dans un quartier prioritaire présentent des revenus dépendant à plus de 50% des prestations sociales.**
 - La proportion d'allocataires précaires est très proche de cette moyenne sur les QPV Dijonnais, celle-ci allant de 29% sur les Grésilles à 33% sur la Fontaine d'Ouche. Parmi ces allocataires fragiles, environ la moitié ont des revenus totalement dépendant des prestations, soit une proportion d'environ 15%
- **La dépendance aux prestations sociale des ménages a fortement augmenté depuis 2008**
 - Sur l'ensemble des QPV elle atteint +19% mais elle a été encore plus rapide sur le quartier des Grésilles (+24%), soit 116 allocataires de plus en 3 ans.
- **La proportion d'assurés sociaux couverts sur les quartiers Politique de la Ville dijonnais est élevée**
 - Elle est de 18% sur les Grésilles (soit près de 1 000 personnes) et de 21% sur la Fontaine d'Ouche (près de 1 700 personnes).

➤ **Cohésion sociale et vie du quartier**

- **Un retour d'informations de la part des habitants et d'acteurs intervenants sur le quartier qui font état d'un sentiment d'insécurité**

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

➤ **État d'avancement du PRU**

- **Un PRU de 146 M€, dont 24,6 M€ de l'ANRU**
- **Une intervention lourde et presque achevée sur le logement**
 - Démolition de 540 logements dans 7 immeubles (1154 logements avaient déjà été démolis avant le PRU), dont 50% ont été reconstitués en ZUS et 50% hors ZUS
 - Démolition prévue de 148 logements début 2016 dans le cadre de la restructuration de l'îlot Boutaric/Réaumur

- **Une restructuration urbaine finalisée**
 - Création d'une centralité avec la place Galilée, qui comporte des commerces en pied d'immeuble, et accueille un marché hebdomadaire
- **Une diversification ambitieuse du logement quasi aboutie**
 - 58 logements AFL
 - 35 logements Nexity, 140 logements Promogim, 90 logements BVM en accession ; une résidence de 40 logements également à venir.
 - 13 logements PLS
- **Une diversification fonctionnelle importante**
 - Implantation de l'ARS, du CNFPT, de la CPAM et d'une agence du Conseil Départemental, soit un total de près de 600 salariés
 - Une pépinière d'entreprises culturelles implantée dans le quartier devrait se relocaliser au sein des Grésilles dans le cadre de la restructuration de l'îlot Boutaric/Réaumur
- **Des équipements à vocation d'agglomération réalisés**
 - Médiathèque, salle d'escalade, gymnase neuf, réhabilitation du Centre de Rencontres Internationales

➤ **Le parc de logements**

- **3 216 résidences principales sont recensées sur les Grésilles en 2009**
 - 25% de ce parc est occupé par des propriétaires (c'est une proportion plus faible que celle relevée sur l'ensemble du périmètre CUCS, qui est de 31%).
 - 55% de ce parc est du logement locatif social.
 - On note tout de même une progression dans la part de logements occupés par des propriétaires (+5 points en 10 ans sur les Grésilles).
- **Entre 1999 et 2009, les Grésilles (avec le quartier du Mail) présentent la plus forte diminution du nombre de ses résidences principales**
 - Une réduction de 8% des résidences principales
- **Une typologie de logements qui influe sur le peuplement**
 - Ainsi, 67% des logements sociaux des Grésilles sont des T2 ou T3, contre 54% sur l'ensemble du périmètre CUCS et 43% sur la Fontaine d'Ouche.
- **Des loyers peu élevés et en-dessous de la moyenne des QPV**
 - Sur le quartier des Grésilles, le loyer mensuel moyen est légèrement plus faible (319 €) ; en comparaison il est de 352€ à la Fontaine d'Ouche.
 - Les logements attribués sur l'ensemble de l'agglomération ont un loyer moyen mensuel de 378 €, contre 338 € euros en moyenne pour les logements attribués sur le périmètre CUCS.
- **Des attributions de logement qui sont en progression de 8% (contre 11% à l'échelle des QPV)**

➤ **Cadre de vie**

- **Des équipements, commerces et nouvelles activités qui se sont implantés au sein du quartier**
 - L'implantation du CNFPT, de l'assurance maladie... amène une nouvelle population au sein du quartier.
- **Un quartier dont la physionomie a été largement transformée par les interventions du PRU**

➤ **Emploi et insertion**

▪ **Un taux d'activité qui est en progression sur le quartier des Grésilles**

- Il passe de 61% à 65% entre 1999 et 2009 (contre une moyenne de 69% pour l'ensemble des QPV)

▪ **Un taux d'emploi précaire qui est important sur le quartier des Grésilles**

- 2 390 salariés de 15 ans ou plus occupent un emploi précaire sur les quartiers Politique de la Ville de Dijon en 2009, soit 20% des salariés. Cette proportion est légèrement supérieure à celle relevée au niveau de l'agglomération puisque celle-ci atteint 17%. Elle atteint 26% soit 520 salariés sur le quartier des Grésilles (alors qu'elle n'est que de 20% à FO) .
- De fait, on observe un écart à la moyenne nationale élevé sur les Grésilles (11 points de différences, contre 5 points sur l'ensemble des QPV du Grand Dijon).

▪ **Début 2013, les Grésilles présentent un indice de chômage estimé de 31%**

- Celui-ci atteint des taux plus élevés dans certains secteurs du quartier : 41% sur Castelnau et 40% sur Lochères.
- Ce taux de chômage est de 24% sur FO et de 23% à l'échelle des QPV de l'agglomération
- Trimestre par trimestre, on se rend compte que les jeunes demandeurs d'emploi, plus durement touchés par le chômage que leurs aînés ont en revanche progressé moins rapidement.

▪ **Des faibles niveaux de qualification qui restent encore importants concernant la population du quartier des Grésilles**

- En 1999 il y avait 59% des habitants qui ne possédaient aucun diplôme (ou seulement le brevet des collèges), en 2009 on comptait toujours 54% de la population dans cette situation
- En 2009, le quartier de la Fontaine d'Ouche compte 46% de la population dans ce cas, soit un écart de 8% avec les Grésilles. Ce chiffre est de 47% pour l'ensemble des QPV et de 30% pour le Grand Dijon.

▪ **Des profils d'habitants qualifiés (bac+2 ou plus) qui sont plus nombreux**

- Il passe de 9,2 à 11,8% en 2009 pour le quartier des Grésilles, alors qu'il est de 12,8% pour l'ensemble des QPV et de 30% à l'échelle de l'agglomération.

▪ **La fréquentation de la mission locale**

- Parmi l'ensemble des jeunes inscrits, l'analyse montre que ceux résidant sur Les Grésilles présentent une fréquentation accrue de la Mission Locale, puisque 56% d'entre eux ont au moins 5 actualités d'enregistrées sur l'année, contre 46% sur l'ensemble des QPV et 40% sur le Grand Dijon

➤ **Commerces et services à destination des habitants**

▪ **Une offre commerciale qui s'est renouvelée (et qui profite de nouveaux locaux)**

- **Une offre de soins de 1er recours au sein et à proximité du quartier à disposition des habitants**

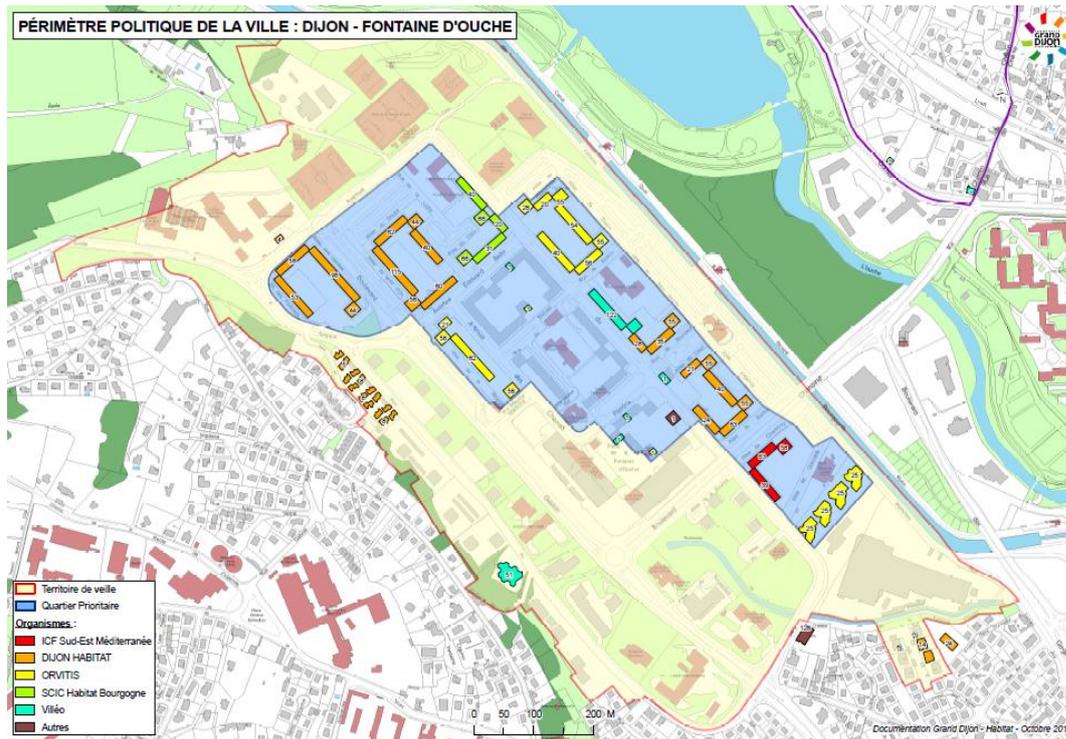
➤ Les équipements

- Equipements scolaires : Groupe scolaire York (maternelle et primaire)
- Equipements culturels : Médiathèque Champollion, Ludothèque « La Récré », Conservatoire à rayonnement régional (Dijon), Le jardin des sciences (Dijon), Direction des musées et du patrimoine, Latitude 21
- Equipements sportifs : Piscine, Gymnase Epirey, Gymnase Marion, Salle d'escalade Cime Altitude 245, Complexe sportif d'Epirey, Salle et stade Masingue, Gymnase scolaire York, Gymnase scolaire Flammarion
- Equipements publics de proximité : Mairie de quartier, Centre Social des Grésilles, Salle des Fêtes Camille Claudel, Crèche collective des Grésilles, Poste de police, Relais Petite Enfance d'Alembert (5 rue d'Alembert)

➤ Les associations

- Lagora formations (Marsannay la Côte)
- Collectif tous d'ailleurs (Dijon)
- Aréa (Dijon)
- Adosphère (Dijon)
- Cesam (Dijon)
- Centre de soins infirmiers (Dijon, Grésilles)
- Ligue de l'enseignement (Dijon)
- PEP21 (Dijon)
- UDMJC (Dijon)
- Zutique productions (Dijon, Grésilles)
- Promolec (Dijon)
- EPI Sourire (Dijon)
- CIDFF21 (Dijon)
- ADAVIP21 (Dijon)
- Solidarités femmes (Dijon)
- Confédération sociale des familles (Grésilles, Dijon)
- Comité des fêtes et d'action sociale (Grésilles, Dijon)
- Resto du Coeur (Dijon)
- Croix Rouge (Dijon)
- Secours populaire (Dijon)
- Secours catholique (Dijon)
- Acodège (Dijon)
- Ecole des parents et des éducateurs (Dijon)
- Vivartis (Dijon)
- Orchestre Dijon Bourgogne (Dijon)
- Associations de la Coursive Boutaric
- Plan 9 (Dijon)
- Office Municipal du sport de Dijon
- ASPTT Dijon
- Grez Club
- Grésilles Football Club
- Judo Club Dijonnais
- Aïkido Club Dijonnais
- Cercle Sportif Laïque Dijonnais
- Dijon Féminin Basket
- Jeunes Dijon Foot 21
- Roller Skating Dijon Bourgogne
- Alliance Dijon Natation

LA FONTAINE D'OUCHE - DIJON



| | Quartier CUCS (en 2009) | Nouvelle Géographie Prioritaire (2014) |
|--|-------------------------|--|
| Population du quartier | 9202 habitants | 5 850 habitants (source RFL 2011) |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 151 672 hab.) | 6,1% | 3,86 % |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.) | 0,68% | 2,38 % |
| Taux de chômage sur le quartier | 25% | |
| Revenu médian mensuel déclaré des ménages | 1005 €/UC | 925€, soit un revenu annuel de 11 100 €/UC (source RFL 2011) |
| Part des ménages locataires du logement à loyer modéré | 72,4% | |

Les potentiels

Une population jeune : le plus fort taux de jeunes de moins de 25 ans

Une localisation attractive

Des logements de grandes surfaces

Une présence d'équipements publics importante et diversifiée

Un quartier bien desservi par les transports en commun

Les points de vigilance

Une dégradation des copropriétés qui se traduit par une difficulté de commercialisation

Des secteurs plus particulièrement en difficultés : l'avenue du Lac

Plus de 50% des logements sont des T4 ou des T5.

40% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté

Une forte exposition au chômage

Un sentiment d'insécurité prégnant chez les habitants

Pilier cohésion sociale

➤ La composition sociodémographique

- **Le quartier de la Fontaine d'Ouche a connu une baisse de sa population d'environ 9% sur les 10 dernières années**
- **La population des 15-24 ans diminue sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, notamment sur les quartiers Politique de la ville (-29%).**
 - Le quartier de la Fontaine d'Ouche présentant 13% de 15-24 ans se situe dans la moyenne des QPV qui est de 14,3%
- **Une faible rotation des ménages habitant le quartier**
 - 14% de nouveaux arrivants, contre 20% aux Grésilles et 27% sur l'agglomération
 - L'ensemble du périmètre CUCS enregistre une proportion de nouveaux arrivants de 20%, inférieure donc de 7 points à la moyenne de l'agglomération. De fait 80% des résidents étaient déjà présents sur ces quartiers 5 ans auparavant.
 - Au niveau communal, la période 2003-2008 est marquée par l'arrivée massive de ménages âgés de 20-24 ans et un départ de personnes âgées de 25-39 ans, accompagnées d'enfants de moins de 14 ans. La commune a tendance à voir partir ses familles avec enfants au profit de personnes seules en âge d'être actives.
- **Une proportion de familles monoparentales qui est en légère augmentation**
 - Cette proportion passe de 38% en 1999 à 39% en 2009, les variations sont minimes sur 10 ans. En comparaison, on retrouve 36% de FMP à l'échelle des QPV et 27% concernant l'agglomération.
- **Une taille moyenne des ménages en diminution**
 - Celle-ci passe de 2,7 à 2,2 en 20 ans et se rapproche de la moyenne d'agglomération, qui est de 2.
- **Le quartier de la Fontaine d'Ouche se rapproche de l'ensemble du périmètre CUCS avec une part de 75 ans et plus qui atteint les 6%**

- Cette proportion encore relative est à prendre en compte au regard du vieillissement attendu sur Dijon d'ici 2020. Celui-ci est important puisqu'on prévoit une augmentation de 25% des 60 ans et plus en un peu plus de 10 ans.

➤ La composition des revenus

- **Concernant le revenu médian des habitants, le quartier de la Fontaine d'Ouche se situe dans la moyenne de l'ensemble des QPV**
 - Les ménages du quartier ont un revenu médian de 1213€/UC mensuel.
 - Le contraste avec les autres quartiers dijonnais est élevé puisqu'on mesure un écart allant de 600 à 700 €.
 - Les secteurs du Lac et Edouard Belin ont un revenu médian beaucoup plus faible, celui-ci ne dépasse pas les 1000€/UC.
- **Mais un revenu médian qui est plutôt en augmentation**
 - L'augmentation du revenu médian entre 2004 et 2009 est significative, elle atteint environ 10% sur le quartier de la Fontaine d'Ouche, mais celle-ci reste moindre que sur d'autres QPV (18% sur les Grésilles).
 - Sur le quartier de la Fontaine d'Ouche, l'évolution au niveau des IRIS est très contrastée, cette évolution est de +2% sur le Lac alors qu'elle peut atteindre +16% sur Champs Perdrix.
- **28% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté**
 - Le contraste est élevé avec les autres quartiers dijonnais sur lesquels le taux de pauvreté est estimé à 9% (5 400 ménages).
 - Ce chiffre de 28% correspond à la moyenne des QPV mais il est largement plus élevé que la moyenne concernant l'agglomération (12%).
 - L'IRIS du Lac ressort très nettement comme le plus pauvre avec environ 46% des ménages fiscaux vivant sous le seuil de pauvreté.
- **Les revenus mensuels déclarés des 10% les plus pauvres de la Fontaine d'Ouche ont diminué de 11% entre 2008 et 2009.**
- **Une partie des ménages dont les revenus sont dépendants des prestations sociales**
 - 12% des revenus des ménages résidant en QPV sur Dijon sont dépendants des prestations contre 5% sur l'agglomération dijonnaise.
 - En 2011, 30% des allocataires vivant dans un quartier prioritaire présentent des revenus dépendant à plus de 50% des prestations sociales. La proportion d'allocataires précaires est de 33% sur la Fontaine d'Ouche. Parmi ces allocataires fragiles, environ la moitié a des revenus totalement dépendants des prestations sociales, soit une proportion d'environ 15%.
 - 21% d'assurés sociaux couverts sur le quartier de la Fontaine d'Ouche (soit près de 1 700 personnes).

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

➤ État d'avancement du PRU

- **Un PRU de 31 M€ dont 2,3 M€ de l'ANRU**
- **Un projet de rénovation urbaine qui comprenait majoritairement des interventions sur l'aménagement et les équipements**
 - Des réaménagements de voiries terminés
 - Une restructuration du centre commercial en cours
- **Mais des interventions importantes sur le logement social également**
 - 1116 résidentialisations, sur 4 résidences
 - 220 réhabilitations dans le cadre de l'ANRU, sur une résidence
 - 330 logements réhabilités, hors ANRU, sur une résidence

➤ Le parc de logements

- **Un parc de logements récents dont seulement 10% datent d'avant 1949**

- **Une proportion importante de logements sociaux mais une diversité de l'offre par la présence importante de propriétaires**
 - La proportion de logements présents dans le parc social passe à près de 60% sur la Fontaine d'Ouche au détriment des locataires du privé (13%), la proportion de propriétaires étant supérieure à celle des Grésilles (28%).
 - Fontaine d'Ouche représente 23% du parc de logement social QPV et 31% des grands logements sociaux des QPV du Grand Dijon.
 - 46,4% de propriétaires à Fontaine d'Ouche, dans la moyenne des quartiers de Dijon, plus élevé que les QPV.
- **Une durée moyenne d'occupation des logements d'environ 13 ans, la plus forte des QPV**
- **Près de 60% des personnes en demande de mutation sur Fontaine d'Ouche veulent rester sur le quartier en 1er choix**
- **Une typologie de logements qui influent sur le peuplement**
 - Ainsi 43% des logements sociaux sont des T2 ou T3, contre 54% sur l'ensemble du périmètre CUCS et 67% sur les Grésilles.
 - Les grands logements (T4 et plus) sont surreprésentés (51%) au regard de l'agglomération (37%) et encore plus par rapport aux Grésilles (27%).
- **Des loyers plus élevés que la moyenne des QPV**
 - Des loyers dans le parc social qui atteignent 352 €/mois en moyenne sur le quartier de la Fontaine d'Ouche (319 € aux Grésilles).
 - Les logements attribués sur l'ensemble de l'agglomération ont un loyer moyen mensuel de 378 €, contre 338 € euros en moyenne pour les logements attribués sur le périmètre CUCS.

➤ **Emploi et insertion**

- **Un taux d'activité qui est en légère progression entre 1999 et 2009, et qui passe de 70% à 71%**
- **Mais un taux d'emploi qui connaît une légère baisse**
 - Celui-ci connaît une baisse de 1% sur le quartier de la Fontaine d'Ouche (atteignant 55% en 2009, contre plus de 63% sur le Grand Dijon ou au niveau national).
- **La proportion d'emplois précaires reste dans la moyenne des QPV**
 - Elle est de 20% sur le quartier de la Fontaine d'Ouche
 - De fait, on observe un écart à la moyenne nationale élevé (5 points de différence sur la Fontaine d'Ouche).
- **Un taux de chômage de 24% sur la Fontaine d'Ouche en 2013**
 - Trimestre par trimestre, on se rend compte que les jeunes demandeurs d'emploi, plus durement touchés par le chômage que leurs aînés, ont en revanche augmenté moins rapidement.
- **Sur le Grand Dijon, les emplois ont progressé entre 2000 et 2008**
 - Plus de 7000 emplois créés sur cette période mais la tendance s'est inversée depuis 2008.
- **De niveaux de formation qui sont plutôt en augmentation sur le quartier mais des écarts avec le reste du territoire qui se maintiennent voire s'accroissent**
 - Une proportion de sous-diplômés qui est en baisse passant de 50% en 1999 à 46% en 2009.
 - La proportion de hauts niveaux de formation est à l'inverse en augmentation sur l'ensemble des quartiers. Mais l'écart entre les territoires prioritaires et les autres quartiers s'est creusé sur la période. Pendant que la proportion de BAC +2 et plus augmentait de 2 points sur les QPV, elle augmentait de 6 points sur le Grand Dijon et la France Métropolitaine.
 - Ainsi l'écart à la moyenne nationale est passé de 7 points à 13 points sur la Fontaine d'Ouche.
- **L'autonomie estimée des jeunes suivis par la mission locale est globalement plus faible**
 - Cette autonomie tient autant à la possession du permis, que d'un moyen de transport, d'un logement autonome ou de ressources financières.
 - Elle est globalement restée stable sur le Grand Dijon tout comme sur les quartiers dijonnais non inscrits à la Politique de la Ville. Elle est en légère diminution sur le quartier de la Fontaine d'Ouche

➤ **Commerces et services à destination des habitants**

- **Des enjeux forts sur la structuration de l'offre commerciale**
 - Un centre commercial surdimensionné à l'origine, qui fait l'objet d'un projet visant à réduire fortement ses surfaces, afin d'améliorer le fonctionnement des commerces existants
 - Une moyenne surface qui semble aujourd'hui mieux jouer son rôle de locomotive
 - Des commerces fragilisés dans l'avenue du Lac
- **Un maillage important en équipements publics**
 - Un centre socioculturel, 6 écoles, une bibliothèque et un théâtre (qui ont tous deux été restructurés dans le cadre de la convention ANRU), une mairie de quartier et des équipements sportifs (gymnases, piscine).
- **Une offre de soins de premier recours accessible aux habitants**

EQUIPEMENTS, INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS RELEVANT DU TERRITOIRE VECU DE LA FONTAINE D'OUCHE

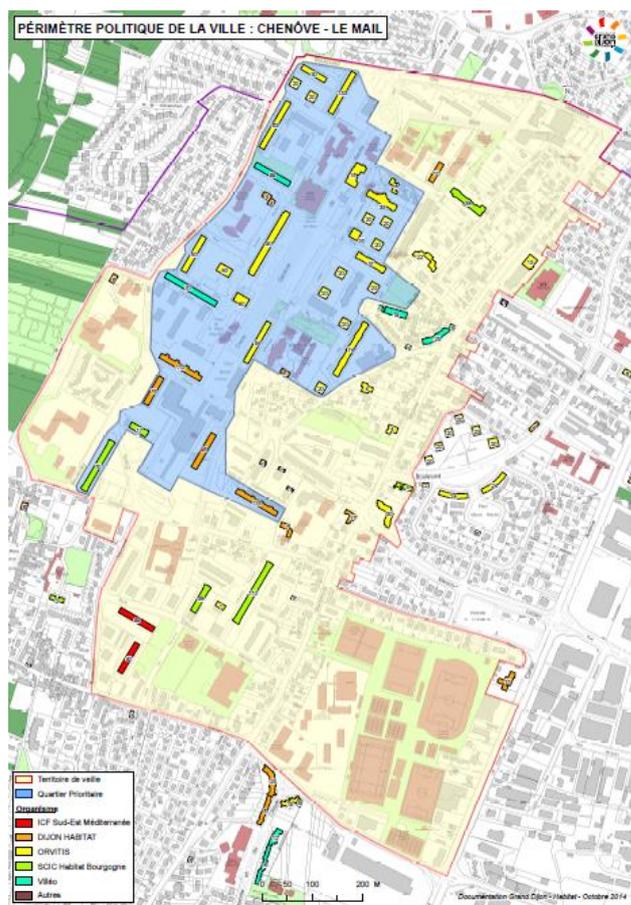
➤ Les équipements

- Equipements scolaires : Collège Jean-Philippe Rameau, Collège Gaston Bachelard, Groupe scolaire Buffon (maternelle et primaire), Groupe scolaire Colette (maternelle et primaire), Groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand (maternelle et primaire)
- Equipements culturels : Bibliothèque municipale (Place de la Fontaine d'Ouche), Théâtre (Place de la Fontaine d'Ouche), Conservatoire à rayonnement régional (Dijon), Le jardin des sciences (Dijon), Direction des musées et du patrimoine, Latitude 21
- Equipements sportifs : Ecole Municipal des Sports Jean-Claude Mélinand, Piscine de la Fontaine d'Ouche, Centre sportif de la Source, Gymnase de la Fontaine d'Ouche, Terrains de sports de la Fontaine d'Ouche, Terrain du quai Nicolas Rolin
- Equipements publics de proximité : Mairie de quartier (Place de la Fontaine d'Ouche), Bibliothèque (Place de la Fontaine d'Ouche), Centre Socio-culturel de la Fontaine d'Ouche (1 allée du Roussillon), Halte-garderie de la Fontaine d'Ouche (1 allée du Roussillon), Centre de loisirs Marie Noël

➤ Les associations

- La Cadole (Place de la Fontaine d'Ouche)
- Lagora formations (Marsannay la Côte)
- Collectif tous d'ailleurs (Dijon)
- Adosphère (Dijon)
- Aréa (Dijon)
- Cesam (Dijon)
- Cirq'onflex (Dijon, Fontaine d'Ouche)
- Jeunes Dijon foot 21 (Dijon, Fontaine d'Ouche)
- Ligue de l'enseignement (Dijon)
- PEP21 (Dijon)
- UDMJC (Dijon)
- Promolec (Dijon)
- EPI Sourire (Dijon)
- ADAVIP21 (Dijon)
- CIDFF21 (Dijon)
- Solidarités femmes (Dijon)
- Office Municipal du sport de Dijon (Dijon)
- Resto du Coeur (Dijon)
- Croix Rouge (Dijon)
- Secours populaire (Dijon)
- Secours catholique (Dijon)
- Association sportive et culturelle
- Acodège (Dijon)
- Ecole des parents et des éducateurs (Dijon)
- La tête de mule
- Vivartis (Dijon)
- Orchestre Dijon Bourgogne (Dijon)
- Office Municipal du sport de Dijon
- Association Sportive de Fontaine d'Ouche
- Centre Sportif Laique Dijonnais
- Dijon Tennis de Table
- Alliance Dijon Natation
- Dijon Mousquetaires

LE MAIL - CHENOVE



Précaution de lecture : les chiffres relatifs à la démographie du quartier ne reflètent pas toujours les évolutions effectives dues à l'avancement des opérations de rénovation urbaine (démolition, reconstruction, reconstitution, etc.)

Population

| | Quartier ZUS (en 2009) | Nouvelle Géographie Prioritaire (2014) |
|--|------------------------|---|
| Population du quartier | 8700 habitants | 4 806 habitants (source RFL 2011) |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 14 014) | 62,8% | 34,3 % |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.) | 3,46% | 1,96 % |

Données clés

| | | |
|---|---|--|
| Taux de chômage sur le quartier | 21,6% | ...% |
| Revenu médian mensuel déclaré des ménages | 974 €/UC (source INSEE DGI 2009) | 817€, soit un revenu annuel de 9 800 €/UC (source RFL 2011) |
| Part des ménages locataires du logement à loyer modéré | 56,4% |% |

Les potentiels

Une dynamique de transformation urbaine qui se poursuit et favorise le retournement d'image du quartier :

- le tramway, un levier majeur de cette transformation
- la création d'un centre-ville à la lisière du quartier

Des équipements au rayonnement intercommunal :

- équipements sportifs (centre nautique...)
- équipements culturels (Le Cèdre...)
- la Maison Universitaire de Santé et soins primaires

Les points de vigilance

Le maintien de secteurs qui concentrent les difficultés au sein du quartier (secteur Renan)

Une précarité particulièrement forte de la population, avec des indicateurs très dégradés en termes de précarité et pauvreté

Des opérations à venir pour conforter l'offre commerciale en cœur de quartier, aujourd'hui limitée et très fragile

Une requalification du parc public à poursuivre

Une vigilance à avoir sur les copropriétés, face à un risque de décrochage par rapport au parc public

Pilier cohésion sociale (Source : Observatoire Politique de la ville, Grand Dijon -Compas-Tis)

➤ Composition sociodémographique

- **Le quartier du Mail connaît une baisse de population**
 - Le quartier du Mail connaît une diminution importante de sa population entre 1999 et 2009. Le quartier présente la deuxième baisse (relative) la plus importante parmi les anciens quartiers prioritaires (-20%), mais la première en termes d'effectif (-2 200 habitants).
 - La proportion des 15-24 ans sur le Mail est inférieure à celle de l'ensemble des anciennes ZUS (13% contre 14% et même 19% sur les Grésilles).
 - La commune de Chenôve connaît une diminution de population depuis le milieu des années 70 du fait d'un solde migratoire négatif, qu'un solde naturel trop faible ne peut compenser. Ainsi la commune a perdu près de 7 400 habitants en 30 ans.
- **Un projet de renouvellement urbain de grande ampleur qui impacte fortement le profil sociodémographique du quartier**
 - Un desserrement des ménages qui se poursuit (à nombre de ménages constants, la population continue de baisser).
 - Un faible taux de nouveaux arrivants sur le quartier du Mail : 19,9%, dans la moyenne des anciens quartiers prioritaires (20%) et 27,2% pour le Grand Dijon.
 - Un taux de familles monoparentales qui se situe autour de 30% et se maintient dans le temps.
- **Une population qui connaît un certain vieillissement comme l'ensemble de la population du Grand Dijon**
 - La population du Mail est très proche de celle de l'ensemble du périmètre CUCS avec une proportion de 75 ans et plus de 7% (soit 610 personnes environ).
 - Une croissance de ces publics qui est assez forte sur le quartier du Mail avec une augmentation de plus de 25% en 10 ans (de 99 à 2009).

➤ Les ressources des ménages

- **Des populations en situation de grande fragilité**
 - Un revenu médian de 1 157€ /UC qui est le plus faible parmi les anciens quartiers prioritaires et nettement en-dessous du revenu médian du Grand Dijon (1737€ /UC)
 - 24% des ménages du quartier vivent sous le seuil de pauvreté avec une forte dépendance aux prestations sociales (source : diagnostic territorial Compas)
 - 33% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté au sein du quartier contre 24% pour la ville de Chenôve (et 12% pour le Grand Dijon), les Iris Chapitre-Bibliothèque et Saint-Exupéry avec 40% des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, sont les plus touchés)
 - Mais un revenu médian augmente depuis plusieurs années (entre 2004 et 2009, il a augmenté de 13%), même si en 2008 cette tendance s'est inversée avec la crise économique
 - L'observation sur le quartier de « situations de surendettement qui concernent de plus en plus fréquemment les personnes âgées » (atelier territorial).
- **Une augmentation des bénéficiaires des minima sociaux depuis 2008**
 - 12% des revenus des ménages du Mail sont composés d'aides sociales, la plus forte proportion parmi les anciens quartiers prioritaires et largement au dessus des 5% de moyenne du Grand Dijon
 - 28 % des allocataires du quartier prioritaire de Chenôve ont des revenus constitués à 50% de prestations (contre 18,4% sur le territoire du Grand Dijon)
 - Parmi ces allocataires fragiles, environ la moitié a des revenus totalement dépendants des prestations, soit une proportion d'environ 13% sur le Mail.
 - La dépendance aux prestations a fortement augmenté depuis 2008 : +14%, soit 74 allocataires de plus en 3 ans.
 - Environ 18% de personnes couvertes par la CMU, ce qui est un des plus forts taux des anciens quartiers prioritaires du Grand Dijon.

➤ Les équipements à disposition et leur fréquentation

- **La ville dispose de nombreux équipements publics dont la qualité est reconnue au-delà de la commune**
 - Le Cèdre, le centre nautique, le Conservatoire, la médiathèque « François Mitterrand », le centre social « Le Tremplin », la maison des sports, la Boussole,...
- **Une fréquentation de ces équipements à développer à destination des habitants du Mail**
 - La politique tarifaire est incitative, mais ne suffit pas à attirer durablement les habitants du Mail dans ces équipements (par exemple le conservatoire).
 - La question de l'accès aux services des habitants est un préalable à une meilleure intégration des habitants dans la vie de la cité.
- **L'ouverture du centre culturel et de rencontres (CCR) « Le Cèdre ».**
 - Un équipement public qui répond à des besoins d'activités et d'évènements dans le quartier
 - Un équipement qui accueille les activités du conservatoire et deux résidences (compagnie Figure de style et la musique municipale de Chenôve).
- **Une offre d'animation et une vie associative à renforcer sur le quartier, et une coordination à construire**
- **Une offre de soins plus que satisfaisante, liée notamment à la ZFU, et pour autant un accès aux soins globalement insuffisants**
 - La volonté de rapprocher la population, notamment la plus fragilisée, de l'offre de soin en offrant une structure pluridisciplinaire de proximité et en favorisant le lien entre le social et la santé (Projet MUSSP).
 - Des situations qui se complexifient, la Ville de Chenôve constate une recrudescence des situations de souffrances psychiques (syndrome de Diogène, troubles du comportement...). Les bailleurs sociaux commencent également à se mobiliser sur cet aspect.
- **Des problématiques persistantes sur la tranquillité publique et la médiation**

- On constate sur Chenôve une augmentation des atteintes aux biens depuis 2009 avec une forte occurrence des destructions et dégradations de biens et d'incendies volontaires (véhicules), ainsi qu'une augmentation des atteintes aux personnes (violences et menaces).
- En parallèle de ces faits de délinquance avérés, des incivilités (attroupements, nuisances sonores, occupation de halls...) qui pèsent sur le quotidien des habitants, alimentent un sentiment d'insécurité et donc pèsent fortement sur le changement d'image et l'attractivité du quartier.
- Ces deux constats sont à relativiser au regard de l'évolution positive de la situation sur les 25 dernières années.

➤ **Cadre urbain**

- **Un PRU de 141 M€ dont 28 M€ ANRU**
- **La reprise de la trame urbaine : une transformation importante du quartier initiée dès 2004, avec le projet d'affirmer une nouvelle centralité qui se traduit par la ZAC Centre.**
- L'arrivée du tramway au cœur du quartier et la modification des trames viaires redessinent les déplacements internes
- La reconstruction a privilégié la construction de petites unités résidentielles modifiant ainsi la morphologie urbaine et atténuant l'effet « grands ensembles »
- **La situation des copropriétés qui se fragilisent, alors qu'une part d'entre elles devraient sortir de la géographie prioritaire**
- La réhabilitation du parc social a permis de conforter l'attractivité résidentielle des bâtiments concernés (en intégrant progressivement la question énergétique) et a eu pour effet d'alimenter un décrochage d'une partie du parc privé, notamment au cœur du grand ensemble.
- **Le quartier Renan concentre désormais les problèmes du quartier**
- Une occupation de l'espace public, des regroupements quasi-quotidiens sur la Place du 19 mars 1962 et à l'intérieur de la tour n°12 qui génèrent d'importantes nuisances pour les riverains qui subissent en permanence cette situation,
- La tour n°12, un bâtiment « singulier » déconnecté des îlots résidentiels proches, que l'on fuit (46 logements vacants sur 80) et avec une occupation sociale particulièrement fragile. »
- **Une diversification de l'habitat amorcée très tôt dans le PRU et qui se poursuit malgré un contexte économique peu favorable**

➤ **Le parc de logements**

- **1628 logements sociaux dans le nouveau quartier prioritaire, avec 4 bailleurs présents (ORVITIS représente 58% du parc et Dijon Habitat 25%) ; 471 logements dans le territoire de veille.**
- **La répartition des habitants sur le quartier du Mail**
- 33% de personnes propriétaires et 56% de personnes locataires du logement social.
- La forte proportion de logements présents dans le parc social ou occupés par des propriétaires fait que le locatif privé est sous représenté en comparaison de l'ensemble du périmètre CUCS et surtout de l'agglomération (9% contre 12% et 32%).
- Le Mail est marqué par la présence relativement importante de grands logements. Ainsi, 33% sont des T4 (contre 29% sur l'ensemble du périmètre CUCS) et 12% sont des T5 ou plus (contre en moyenne 10% sur les anciens quartiers prioritaires de l'agglomération).
- Des attributions en nette augmentation depuis 2011, +28%

Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi et accès à la formation (Source : Observatoire Politique de la ville, Grand Dijon -Compas-Tis)

➤ **La situation économique des habitants du Mail**

- **Une baisse du nombre d'actifs mais un taux d'activité en augmentation**

- Une baisse importante du nombre d'actif mais un taux d'activité en progression sur le Mail (celui-ci passant de 67% à 69% sur le quartier)
- **Un taux d'emploi en progression jusqu'en 2009**
- Enfin, le taux d'emploi connaît lui aussi une hausse sur le Mail (+6 points, celui-ci atteignant 56% en 2009, contre plus de 63% sur le Grand Dijon ou au niveau métropolitain).
- **Un taux d'emploi précaire qui correspond aux moyennes nationales**
- La proportion d'emplois précaires reste dans la moyenne des anciens quartiers prioritaires sur le Mail (20%).
- **Une demande d'emploi en progression**
- Début 2013, le Mail présente un indice de chômage estimé de 22% (24% sur Piscine Valendons).
- Sur la période 2008-2012, le nombre de DEFM a fortement augmenté sur le territoire de Chenôve.
- L'indice de chômage des jeunes reste plus élevé que l'ensemble des DEFM, celui-ci passant de 34% à la fin de l'année 2008 à 36% fin 2012
- Les DEFM de plus de 50 ans sont durement touchés par la crise et sont dans une situation d'éloignement de l'emploi qui s'accroît
- **La ZFU a contribué au développement de l'activité sur le quartier (diversification des fonctions urbaines et des flux...).**
- La ZFU a permis l'installation de nombreuses professions libérales ou entreprises de services compatibles avec la fonction résidentielle du secteur dont un nombre très important de professionnels de santé. Une majorité des entreprises installées sont donc plutôt individuelles (65% n'ont pas de salariés, 80 % ont moins de 2 salariés) et ne constituent pas un levier d'emplois important pour la population locale.
- Le développement de l'offre commerciale et de services sur le cœur de ville en cours d'aménagement devrait conforter cette situation.
- Une remobilisation de l'outil ZFU comme levier de création d'activités et d'emplois à engager
- **Une coordination des actions autour de l'emploi à renforcer**
- Des clauses d'insertion qui devront mieux s'intégrer dans des politiques d'emploi globales
- **Des publics de demandeurs d'emploi en situation de forte fragilité**
- Une difficulté à apprécier les situations des demandeurs d'emploi, face à une complexification des problématiques : les personnes sans emploi de plus de 45 ans, les personnes en « décrochage » hors des statistiques, etc

➤ Les équipements

- **Équipements scolaires** : groupe scolaire Bourdenières, Groupe scolaire Saint-Jacques, Collège du Chapitre, Collège Herriot, Lycée A. Antoine
- **Équipements culturels** : Conservatoire de Musique et de Danse, Le Cèdre (Centre Culturel et de Rencontres), MJC
- **Équipements sportifs et de loisirs** : Maison des sports, Accueil de loisirs du Mail, La Boussole, Gymnase du Mail, Gymnase du Chapitre, Gymnase Herriot, Boulodrome, Complexe sportif Léo Lagrange (3 terrains foot, 1 piste athlétisme, surfaces diverses pour athlétisme, 1 terrain de Beach volley, 1 terrain tennis couvert, terrains tennis extérieurs, 2 terrains rugby, 1 aire de jeux, Maison du tennis), terrains de sport en libre-accès du Mail et Herriot
- **Équipement sociaux et liés à l'emploi** : Centre Communal d'Action Sociale, **Agence Solidarité Famille, Service Emploi et Formation (point relais MDEF), Centre Social « Le Tremplin »**, Maison des aînées, Multi-accueil le jardin des Loupiots, Maison de la petite enfance
- **Équipements publics et services de proximité** : Hôtel de ville, La Poste, Trésorerie, Centre commercial Kennedy

➤ Les associations

- **Associations culturelles**
 - MJC de Chenôve
 - Office Municipal de la Culture (OMC)
 - Musique Municipale de Chenôve (MMC)
 - Tunisiens de Côte-d'Or
 - Amis du Lien Social (ALS)
 - Collectif Carnaval
 - Art Public – Modes de Vie
 - Cool Swingers Jazz
 - Académie d'Accordéon
 - Les Amis de la Bibliothèque
 - Des Outils pour Réussir
 - Trèfles jaunes
 - Un livre, une vie
 - Wisla-Krakowiak
 - West Coast Swing Spirit
 - Les poètes de l'amitié
 - Figure 2style
 - VILL'ART
- **Associations sportives**
 - Association Découverte & Orientation Chenôve (ADOC)
 - Arts Martiaux Chenôve (AMC)
 - Athlétic Club Chenôve (ACC)
 - Association Tir à l'Arc Chenôve (ATAC)
 - Basket Club Chenôve (BCC)

- Club Montagne Chenôve (CMC)
- Centre Médico Sportif (CMS)
- Chenôve Natation (CN)
- Chenôve Rugby Club (CRC)
- Cercle Sportif Laïque Chenôve (CSLC)
- Chenôve Triathlon Club (CTC)
- Entente Bouliste Sportive Chenôve (EBSC)
- Handball Club Chenôve (HBCC)
- Indépendante Chenôve (IC)
- Lutte Club Chenôve (LCC)
- Moby Dick Chenôve
- Office Municipal Sports (OMS)
- Pétanque Club Chenôve (PCC)
- Tennis Club Chenôve (TCC)
- Union Cyclistes Chenôve (UCC)
- Volley Club Chenôve (VCC)
- Bourgogne Full Contact (BFC)
- Association Sportive Municipale (ASMC)
- Lutting Girls Chenôve

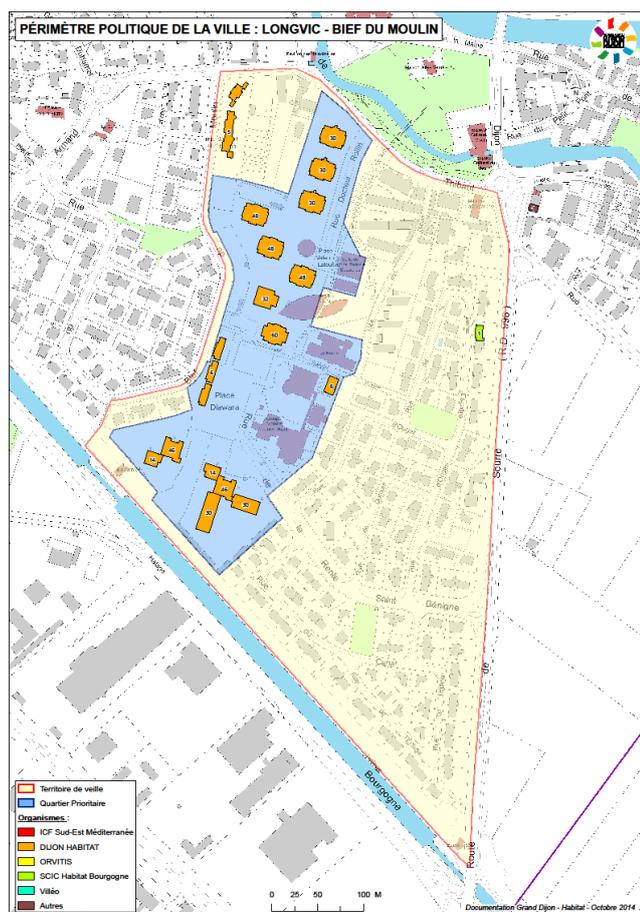
- Associations de solidarité
 - ACODEGE
 - ALACEP P'tit Bleu - P'tit Jaune
 - Secours Populaire Français
 - Les Pionniers de France - Groupe Lejard
 - Groupement d'Entraide Mutuelle
 - Association Chenevelière
 - AVEC Agir et Vivre Ensemble à Chenove
 - Office Municipal des Personnes Agées
 - Alcool Assistance
 - Secours Catholique
 - Ecoute, Aide et Conseil (EAC)
 - CIDFF
 - ADEFO
 - Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Côte-d'Or (ADAPEI)
 - ALO BON SECOURS
 - ALET
 - SDAT
 - Croix rouge
 - Association des PA des Logis des Grands Crus
 - Confédération Nationale du Logement (CNL)
 - Aide aux victimes d'Infractions Pénales (ADAVIP)
 - SOS AMITIE
 - Solidarité Femmes
 - Les Restos du Cœur

- Associations diverses
 - Pirouette
 - Cacahouète
 - JEUNES ENTREPRENEURS BOURGOGNE FRANCHE COMTE - ANJE
 - PREVENTION ROUTIERE
 - Crédit Social des Fonctionnaires (CSF)

- IRFA
- Amicale des donneurs de sang
- Soleil d'Or
- Quartiers Libres 21
- Très d'Union
- Génération Pro Active (GPA)

- **Acteurs économiques**
 - IDEES 21
 - MEDEF
 - CGPME
 - FEDOSAD
 - ADMR
 - MUTUALITE FRANCAISE
 - AMBITION FORMATION
 - Club Grand Sud

LE BIEF DU MOULIN - LONGVIC



Population

| | Quartier ZUS (en 2009) | Nouvelle Géographie Prioritaire (2014) |
|--|------------------------|--|
| Population du quartier | 1708 habitants | 1223 habitants (source RFL 2011) |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 9175 hab.) | 18,6% | 13,3 % |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.) | 0,68% | 0,5% |

| | | |
|---|---|--|
| Taux de chômage sur le quartier (indice estimé) | 25% | ...% |
| Revenu médian mensuel déclaré des ménages | 993 €/UC (source INSEE DGI 2009) | 841€, soit un revenu annuel de 10100 €/UC (source RFL 2011) |
| Part des ménages locataires du logement à loyer modéré | 72,4% | 100% |

Les potentiels

Un quartier dont l'image est en transformation

Une structure de l'habitat et un profil des habitants qui se diversifie avec la construction de l'écoquartier

Une proximité au centre ville qui rend le quartier attractif et permet aux habitants de bénéficier de services et d'équipements de qualité

Une population installée depuis longtemps et une délinquance assez faible

Des espaces publics de qualité qui sont un véritable atout pour le quartier : la présence d'importants espaces végétaux à proximité (parc de l'hôtel de ville, canal), des aires de jeux et city stade neufs

Une taille modeste de quartier qui permet de faire vivre une certaine convivialité entre les voisins

Les points de vigilance

Un accès à l'emploi qui reste fortement problématique : des actions concernant les freins à l'emploi encore trop peu mobilisées et coordonnées

Une dégradation continue des indicateurs socio-économiques

Des interventions sur le bâti qui restent à réaliser et notamment :

- *Un niveau d'accessibilité insuffisant de certaines résidences face à un vieillissement de la population*
- *Une utilisation des balcons qui reste problématique*
- *Une mauvaise utilisation des abords des logements collectifs (encombrants, motos...)*
- *Le secteur de la rue du Dr Rollin*

Des phénomènes de regroupements qui alimentent un sentiment d'insécurité

Une population vieillissante et une faible rotation de la population

Des questions sur les liens et échanges qui vont se mettre en place avec l'éco quartier

Un niveau d'accessibilité insuffisant de certaines résidences face au vieillissement de la population

Des interventions autour de la santé qui sont encore trop peu développées

Pilier cohésion sociale (Source : Observatoire Politique de la ville, Grand Dijon -Compas-Tis, données à l'échelle de l'ex-zonage CUCS)

➤ La composition sociodémographique du quartier du Bief du Moulin

- **Une commune qui regagne des habitants**
 - La commune compte 9285 habitants au 1^{er} janvier 2015, contre 9332 en 2006.
 - Le quartier du Bief du Moulin connaît une diminution de sa population de 7,8%, (- 144 habitants) entre 1999 et 2009.
- **Une faible rotation des ménages au sein des logements du Bief du Moulin et qui est inférieure à celle des autres anciens quartiers prioritaires**

- La sédentarité¹⁵ y est plus importante (moins de nouveaux arrivants), les sédentaires représentent 82% des ménages (ils sont 80% à l'échelle des anciens quartiers prioritaires et 72% à l'échelle du GDA)
 - Le faible coût du loyer contribue à une certaine « captivité » des résidents.
 - Parmi les ménages qui s'installent au sein du quartier, une arrivée conséquente de générations âgées de 25 à 50 ans entre 2003 et 2008 (53%)
 - Sur les 64 logements à loyers modérés attribués en 2012, 29 l'ont été à des ménages provenant de communes du Grand Dijon hors anciens quartiers prioritaires.
 - **Une hausse des familles monoparentales concernant le Bief du Moulin**
 - Une évolution de la part des familles monoparentales qui passe de 28% en 1999 à 35,9% en 2009.
 - De plus, l'écart à la moyenne nationale s'accroît encore, 36% pour le Bief contre une moyenne nationale de 23,9% en 2009.
 - Cependant, le Bief du Moulin possède la taille moyenne des ménages (2,43) la plus importante parmi l'ensemble des anciens quartiers prioritaires (contre 2,01 pour le Grand Dijon), en 2009.
 - **Un vieillissement de la population à anticiper, mais qui reste encore modéré**
 - Les 60 ans et plus ne représentent que 18% de la population du Bief du Moulin en 2009 (Ils représentent 20% à l'échelle des anciens quartiers prioritaires et 21,5% pour le Grand Dijon)
 - On note tout de même une évolution de la proportion des 75 ans et plus depuis 1999 (+62%), même si elle reste faible en comparaison des autres anciens quartiers prioritaires (4% contre 7% au Mail, ou 9% aux Grésilles).
 - Un fort vieillissement est attendu sur la décennie à venir.
 - **Une proportion des 15/24 ans sur le Bief du Moulin qui est dans la moyenne des anciens quartiers prioritaires (13% contre 14%)**
 - Cette tranche d'âge est en augmentation sur la commune (qui atteint 15% en 2009) et en diminution sur le quartier du Bief du Moulin
- **La composition des revenus**
- **Un niveau de pauvreté préoccupant sur le quartier du Bief du Moulin**
 - Environ 35% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté sur le Bief du Moulin en 2009, soit le niveau le plus élevé des quartiers prioritaires, largement au-dessus de la moyenne de ceux-ci (28%).
 - Le contraste est également très élevé avec le reste de Longvic puisque le taux y atteint « seulement » 14%, soit 19 points d'écart.
 - **Un revenu médian en augmentation sur le quartier du Bief du Moulin (+ 13% entre 2004 et 2009) mais des difficultés persistantes et accentuées par la crise économique**
 - Des évolutions de revenus largement impactés par la crise de 2008 entraînant un fort ralentissement des progressions en cours
 - Les revenus mensuels déclarés des 10% les plus pauvres du quartier ont diminué de 9% entre 2008 et 2009.
 - **En 2009, 11% des revenus des ménages du quartier Bief du Moulin sont issus de prestations sociales**
 - La structure des revenus montre que ces prestations prennent une place nettement plus importante dans le revenu des ménages qui résident au sein du quartier (11% contre 5% pour le reste du territoire du Grand Dijon) (source INSEE, DGI).
 - **Un revenu mensuel médian qui se situe aux alentours de 1200€**
 - Un différentiel de plus de 400€/mensuel avec le reste de la commune en 2009.

¹⁵ Les sédentaires sont les populations qui résidaient dans la même commune en 2003 et en 2008

➤ Cohésion sociale et vie du quartier

- **Une image du quartier qui semble en voie d'amélioration, même si elle reste encore négative aujourd'hui**
 - Deux incendies majeurs ont largement alimenté cette image négative (la salle de sport Pascal Beissière et le centre social en 2006/07)
 - Mais la revue de presse du quartier en 2013 est très positive : sur 177 articles, 71 concernent la vie culturelle, 77 la vie associative locale et 4 seulement concernent des faits divers
 - Des espaces publics de qualité bien maîtrisés par la Ville contribuent à valoriser l'image du quartier
 - La construction de l'éco quartier en bordure du Bief du Moulin contribue à transformer la physionomie urbaine du secteur
- **Un programme de réussite éducative fortement tourné vers le quartier du Bief du Moulin**
 - 68% des enfants mobilisés dans le cadre du PRE sont originaires du quartier.
- **Un quartier qui bénéficie des dispositifs municipaux culturels**
 - 22% des habitants du Bief du Moulin sont inscrits à la médiathèque municipale
- **Des effectifs scolaires en baisse qui entraînent des fermetures administratives de classes**

➤ Participation des habitants

- **La rénovation urbaine a permis une implication plus importante des habitants dans leur quartier sans pour autant mobiliser réellement la population**
 - Une gestion urbaine de proximité qui n'a pas mobilisé les habitants à la hauteur des attentes
 - Une démarche de participation sur l'éco-quartier qui a permis l'expression des habitants
 - Un adulte relais mis en place depuis 2010 et qui joue un rôle de médiateur social, d'écrivain public et de soutien pour des projets collectifs.
 - Une animation collective des jardins partagés (35 jardiniers) depuis 2011
- **Un tissu associatif qui doit se renforcer pour jouer un rôle plus fort dans le quartier**
 - Le Bief du Moulin compte 3 associations de quartier.
 - La Ruche est l'équipement porteur de projets participatifs comme le « thé-café », qui permet une rencontre hebdomadaire dans le quartier avec des habitants du quartier, animée par deux travailleurs sociaux, sur les besoins, les problématiques rencontrées, les projets.
 - La Passerelle constitue également un équipement social structurant pour le quartier.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

➤ État d'avancement du PRU du Bief du Moulin

- **Un PRU en voie d'achèvement**
 - PRU : 7M€ dont 1,4 M€ ANRU
 - 180 réhabilitations et résidentialisations de la Rente Sainte Bénigne et des aménagements des espaces publics
 - Des démolitions ou réhabilitations d'anciens équipements en vue d'en réaliser de nouveaux (pôle de service intergénérationnel «La Passerelle » à partir d'un changement d'usage, restructuration du centre social municipal)
 - 8 acquisitions et réhabilitations

➤ Le parc de logements du Bief du Moulin

- **Un seul bailleur, Dijon Habitat, qui représente 518 logements sur le nouveau quartier prioritaire, et 6 en territoire de veille**
- **Une surreprésentation des locataires du parc social : 72,4% au Bief du Moulin**
 - 704 résidences principales sont recensées sur le Bief du Moulin en 2009, dont 25% occupées par des propriétaires (une des proportions les plus faibles observées avec le quartier prioritaire des Grésilles) et seulement 2% de locataires du parc privé

- **Une typologie de logements qui influe sur le peuplement et le profil des ménages présents et des nouveaux arrivants**
 - Le Bief du Moulin présente la plus importante proportion de T3 avec les Grésilles (36% de ses logements à loyer modéré),
 - Mais également la plus importante proportion de petits logements (les T1 représentent 11% du parc contre 6% sur l'ensemble des anciens quartiers prioritaires).
- **Des loyers parmi les plus faibles de l'agglomération**
 - Les logements attribués sur l'ensemble de l'agglomération ont un loyer moyen mensuel de 378 €, contre 338 € euros en moyenne pour les logements attribués sur le périmètre CUCS, le loyer moyen sur le quartier du Bief du Moulin est de 301€.
- **Des bâtiments dont l'état reste problématique au regard des transformations de l'espace public et des équipements publics du Bief du Moulin**
 - L'utilisation des balcons reste problématique (stockages divers, dont vélos).
 - Le secteur de la rue du Bief présente une image largement plus dégradée.
 - Les résidences de la rue du Docteur Rollin ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

➤ **L'aménagement du quartier**

- **Une revalorisation et une création d'équipements publics**
 - Restructuration de la place centrale Diawara, rénovation de l'éclairage public de la Rente Saint Bénigne et de son square et rénovation de l'éclairage public de la rue du Bief du Moulin, par la ville.
 - Une opération de restructuration des commerces et logements par Dijon Habitat.
 - Création d'une salle de sport et d'aires de jeux pour les enfants, rénovation du groupe scolaire
 - Des aménagements qui permettent de prendre en compte différents usages (aires de jeux, jardins partagés, city stade, espace piétons...)
 - La réalisation de l'écoquartier des rives du Bief à proximité du PRU (46 logements hors ANRU)
- **Une ouverture plus forte du quartier, situé en cœur de ville, sur la ville par la création et l'aménagement de nouvelles voies**
 - Plutôt réussie sur l'axe Nord Sud (allée des Tilleuls) mais encore non réalisée sur l'axe Est-Ouest (allée Pompon)
- **Le réaménagement du quartier s'est inscrit dans une logique de développement durable**
 - La création d'un axe vert, dédié aux modes doux, reliant le centre ville au Canal de Bourgogne en passant par le quartier du Bief, et permettant ainsi son ouverture sur la ville
 - La création d'un éco-quartier en frange du quartier avec une promenade végétale reliant les deux quartiers, ainsi que des cheminements doux

➤ **Cadre de vie**

- **Un décalage encore apparent entre l'état général des bâtiments (notamment sur la Rente Saint Bénigne) et la qualité des espaces verts et aménagement des espaces publics**
- **Une appropriation difficile des poubelles enterrées et des espaces pour déposer les encombrants qui participe à l'image négative du quartier**

Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi et accès à la formation (Source : Observatoire Politique de la ville, Grand Dijon -Compas-Tis)

➤ **Emploi et insertion**

- **Début 2013, le Bief du Moulin présente un indice de chômage estimé de 25% contre 23% sur l'ensemble des anciens quartiers prioritaires du Grand Dijon.**
- Une proportion d'emplois précaires qui reste dans la moyenne des anciens quartiers prioritaires sur le Bief du Moulin (19%)

- **Le nombre d'emplois présents sur Longvic est supérieur à la population active occupée résidente : 253 emplois pour 100 actifs en 2011**
 - Mais des emplois (près de 10 000 en 2011) peu pourvus par les habitants de la commune
 - Un tissu de TPE/PME en grande majorité, mais des grands donneurs d'ordre également présents
 - **Un tissu d'actifs composé en grande partie d'ouvriers et d'employés**
 - 64% des actifs de la commune sont issus d'une de ces CSP contre 47% sur le Grand Dijon.
 - Cette proportion est encore plus importante sur le quartier du Bief du Moulin, puisque elle représente 79% des actifs au détriment des emplois à plus haute qualification et rémunération (16% de professions intermédiaires contre 25% sur la ville de Longvic et 30% sur le Grand Dijon, et seulement 3% de cadres et autres professions intellectuelles supérieures contre 8% sur Longvic et 18% sur le Grand Dijon).
 - **Un taux d'activité pour le quartier du Bief du Moulin en recul de 6 points entre 1999 et 2009 (63% contre 70% à l'échelle du GDA)**
 - **Un écart homme / femme qui s'accroît concernant l'accès à l'emploi**
 - Il était de 14 points en 99 et est de 16 points en 2010
 - **De faibles niveaux de qualification qui font partie des freins à l'emploi**
 - 53% des habitants du Bief du Moulin ont un bas niveau de formation (inférieur au brevet des collèges en 2010), un chiffre en baisse mais qui reste très élevé par rapport au reste de la commune (36%)
 - Seulement 10% de personnes titulaires d'un Bac +2 sur le quartier du Bief du Moulin, contre plus de 30% à l'échelle de l'agglomération
 - **Entre 50 et 60 personnes originaires du Bief du Moulin sont prises en charge dans le cadre du PLIE par an**
- **Commerces et services à destination des habitants**
- **Une offre commerciale de proximité fragilisée en cœur de quartier**
 - Un faible pouvoir d'achat et une population insuffisante dans le quartier ne permettent pas d'ancrer durablement les commerces
 - **Une offre de soins de proximité, avec notamment la présence de médecins généralistes, de chirurgiens dentistes, de masseurs-kinésithérapeutes, et d'infirmiers, ainsi que des actions du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)**

EQUIPEMENTS, INSTITUTIONS, ASSOCIATIONS RELEVANT DU TERRITOIRE VECU DU BIEF DU MOULIN

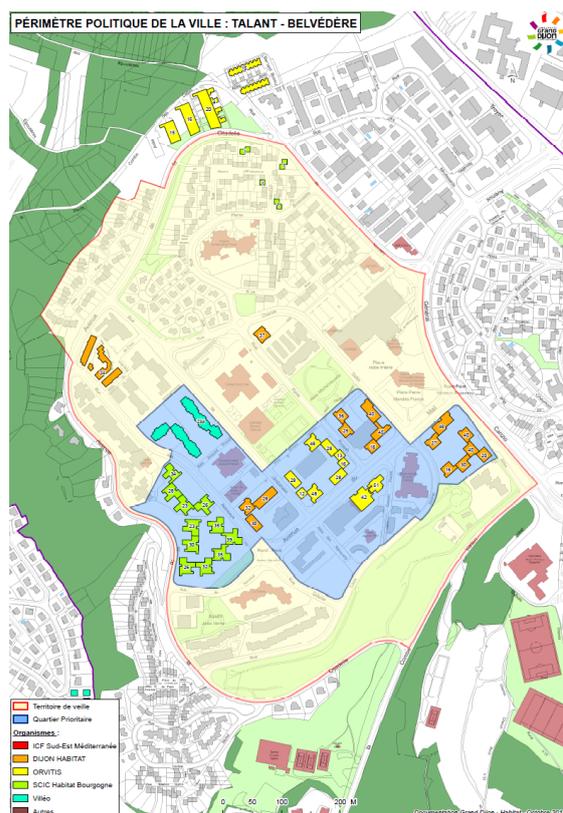
➤ Les équipements

- Maison des Associations
- Gymnase Pascale Beissière
- Aires de jeux du quartier et city stade
- Médiathèque Michel Etiévant
- Maison de l'Emploi et du Développement Economique

➤ Les associations

- Association des parents franco-maghrébins de Longvic
- Association du Jardin de l'Ecluse (jardins partagés)
- Association Solidarité Femmes
- CIDFF (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles)
- Clé 21
- Sentiers
- Service de Prévention Spécialisée de l'Acodege
- ALC (Association Loisirs Culture) de Longvic
- Association Agir ABCD
- Association du Judo des Centres Sociaux
- Association Vacances et familles
- Association Dentelle en Ribambelle
- Association Gym Volontaire de Longvic (AGVL)

BELVEDERE – TALANT



Population

| | Quartier ZUS (en 2009) | Nouvelle Géographie Prioritaire (2014) |
|--|------------------------|--|
| Population du quartier | 4608 habitants | 2217 habitants (source RFL 2011) |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 11 118 hab.) | 41,4% | 19,9 % |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.) | 1,83% | 0,9 % |

Données clés

| | Quartier ZUS (en 2009) | Nouvelle Géographie Prioritaire (2014) |
|---|--|---|
| Taux de chômage sur le quartier | 20,3% | ...% |
| Revenu médian mensuel déclaré des ménages | 1184 €/UC (source INSEE DGI 2009) | 933 €/UC soit un revenu annuel de 11200 €/UC (source RFL 2011) |
| Part des ménages locataires du logement à loyer modéré | 50,8% | |

Les potentiels

Des niveaux de formation moins faibles que pour le reste des anciens quartiers prioritaires

Une population proportionnellement plutôt active avec une part d'emplois précaires moins importante que sur les autres anciens quartiers prioritaires

Un maillage dense du quartier en offre commerciale et équipements publics, ainsi qu'une forte implication de la puissance publique

Les points de vigilance

Une proportion de jeunes qui diminue

Un écart croissant entre le quartier et le reste de la ville en termes de revenu

Un accès aux zones d'emploi compliqué

Des loyers très bas qui font peser un risque de déclassement

Des problématiques de santé mentale, ou d'isolement mal connues

Un taux d'emploi qui connaît une baisse alors qu'il augmente dans les autres QPV

Une mobilité des ménages qui est réduite dans le parc à loyer modéré, notamment du fait du coût réduit des loyers

Un indice de chômage des jeunes qui augmente également

Pilier cohésion sociale

➤ La composition sociodémographique du quartier (données extraites de la synthèse COMPAS 2013)

- **Une forte progression de la population communale dans les années 80 qui s'inverse aujourd'hui**
 - Cette forte progression était le résultat d'un solde migratoire très fortement excédentaire et d'un solde naturel lui aussi très positif.
 - Le solde naturel devenu trop faible aujourd'hui et le solde migratoire négatif amènent une décroissance de la population communale jusqu'en 2009, mais l'arrivée de nouvelles familles pourrait contribuer à l'augmentation de la population.
- **Une diminution de la population qui s'est accélérée durant les années 2000 sur le Belvédère**
 - Tout comme l'ensemble du périmètre CUCS de l'agglomération, le quartier du Belvédère voit sa population diminuer entre 1999 et 2009.
 - Il connaît une baisse relative de près de 20% de sa population, soit 1120 habitants de moins, néanmoins des livraisons de logements à venir permettront l'accueil de nouveaux habitants (environ 80 logements).
- **La population des 15-24 ans diminue également**
 - Elle diminue sur l'ensemble du territoire de l'agglomération notamment sur les quartiers Politique de la Ville (-29%).
 - Leur proportion sur le Belvédère est inférieure à celle de l'ensemble des anciens quartiers prioritaires (12% contre 14% pour les anciens quartiers prioritaires et même 19% sur les Grésilles) en 2009.

- **Près d'1/4 des habitants du Belvédère en 2008 sont des nouveaux arrivants**
 - La rotation au sein des logements parmi les sédentaires du Belvédère est nettement plus réduite que sur l'ensemble des anciens quartiers prioritaires (14% contre 23%)
 - La période 2003-2008 est marquée par l'arrivée de ménages âgés de 25-54 ans. 51 % des nouveaux ménages de la commune sont des couples (avec ou sans enfants).
- **Une proportion de familles monoparentales en augmentation sur le quartier du Belvédère**
 - La proportion parmi les familles avec enfants est en augmentation sur le quartier. L'écart à la moyenne nationale s'est accentué entre 1999 et 2009 (il passe de 9 à 12 points de différence).
 - Actuellement, le quartier comprend 35% de familles monoparentales, dans la moyenne des anciens quartiers prioritaires (36%).
- **Une diminution importante de la taille moyenne des ménages sur le Belvédère**
 - Le quartier du Belvédère présente la taille moyenne des ménages la plus réduite (moins de 2 personnes par ménage en moyenne).
 - Le quartier prioritaire de Talant est celui ayant connu la plus forte diminution (0,7 personne de moins par ménage en moyenne en 20 ans).
- **La population âgée du Belvédère est très proche de celle de l'ensemble du périmètre CUCS**
 - Une proportion de 75 ans et plus d'un peu plus de 6% (soit 290 personnes environ), contre 6,9% en 2009 pour les anciens quartiers prioritaires.

➤ **La composition des revenus (données extraites de la synthèse COMPAS 2013)**

- **Les habitants du quartier du Belvédère possèdent un revenu médian de 1305€/UC par mois**
 - En 2009 sur l'ensemble du Grand Dijon, le revenu médian s'élève à 1737€/UC.
 - Le Belvédère avec un revenu médian de 1305€ présente un écart de plus de 900 € avec le reste de la commune.
- Environ 26% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté sur le Belvédère.
 - Le taux de pauvreté estimé sur les anciens quartiers prioritaires de l'agglomération atteint 28% en 2009.
 - Le quartier du Belvédère est en-dessous de la moyenne (26% soit environ 580 ménages) mais le contraste est élevé avec le reste de la commune puisque le taux de pauvreté y atteint 6%, soit le plus faible parmi les communes CUCS.
 - L'augmentation du revenu médian des habitants du Belvédère atteint 10% (entre 2004 et 2009), une évolution moins rapide que celle de l'ensemble des anciens quartiers prioritaires de l'agglomération (13%).
 - 550 personnes bénéficiaient de la CMUC en 2011 sur le quartier du Belvédère, soit une couverture de 14% (légèrement inférieure à la moyenne du périmètre des anciens quartiers prioritaires, qui se situe à 15%).
- **La part des salaires dans les revenus sur le Belvédère reste la plus élevée parmi les anciens quartiers prioritaires**
 - Celle-ci atteignant près de 66%, contre 59% pour l'ensemble du périmètre CUCS
 - Les prestations sociales prennent une place plus importante dans le revenu disponible des ménages des anciens quartiers prioritaires (11,6% sur l'ensemble des anciens quartiers prioritaires et près de 10% sur le Belvédère contre 5% sur l'agglomération dijonnaise).
- **En 2011, un tiers (35%) des allocataires du Belvédère présentait des revenus dépendant à plus de 50% des prestations sociales.**
 - Cette proportion d'allocataires précaires est de 30% également pour la moyenne des anciens quartiers prioritaires de l'agglomération.
 - Parmi ces allocataires fragiles, 16% ont des revenus totalement dépendants des prestations sur le Belvédère contre 15% sur les anciens quartiers prioritaires.
 - Une dépendance aux prestations sociales qui s'accroît entre 2008 et 2011 (+22%, contre 19% pour les anciens quartiers prioritaires de l'agglomération).

- **Cohésion sociale et vie du quartier (données extraites de la synthèse COMPAS 2013)**
 - **Une participation des habitants plutôt dynamique, permise par les différentes instances en place**
 - Un tissu associatif dynamique sur la commune et des instances diverses pour travailler et construire avec les habitants : un comité consultatif des aînés talantais, un comité des enfants décliné en 3 commissions, un espace collaboratif qui permet aux habitants de proposer des projets
 - Des habitants relais mobilisés dans le cadre de la GUSP
 - Une évaluation régulière des projets de la ville par les habitants : exemple de l'évaluation du PRU par les habitants du quartier
 - Une volonté de formaliser plus fortement les outils de dialogue avec les habitants
 - **Des problématiques récurrentes de tranquillité publique**
 - Des phénomènes de rassemblements et d'incivilités toujours constatés et sources de nuisances pour les habitants, même si la délinquance est inférieure de 20 à 30 % sur Talant par rapport à la circonscription police.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

- **État d'avancement du PRU**
 - **Un PRU de 34,2 M€, dont 5,8 M€ ANRU**
 - **La trame viaire et les fonctions urbaines sont remodelées en profondeur**
 - La trame viaire qui fractionnait le quartier est modifiée par la création de la nouvelle médiane.
 - Le PRU, entièrement réalisé, a permis la résidentialisation et la réhabilitation d'une partie du parc
 - 112 démolitions qui représentent environ 10% du parc à loyer modéré, reconstitués à hauteur de 42 logements sur le secteur et 70 hors secteur PRU.
 - 850 logements concernés par des opérations de résidentialisation
 - 50 logements réhabilités
 - 20 logements ont été réalisés par l'AFL ainsi que 20 logements en accession sociale
 - D'autres opérations de diversification – hors convention – ont été réalisées : 2 logements adaptés et une agence solidarité famille.
 - **Plus de 80% des habitants interrogés se sont déclarés satisfaits par les aménagements réalisés**
 - En particulier les démolitions de logements dans l'avenue du Mail et les terrains de sport en libre accès ont été positivement accueillis.
- **Le parc de logements (données extraites de la synthèse COMPAS 2013)**
 - **Une proportion élevée de propriétaires au sein du quartier**
 - 2 313 résidences principales sont recensées sur le Belvédère en 2009, 40% sont occupées par des propriétaires, ce qui représente la proportion la plus élevée observée sur l'ensemble du périmètre CUCS.
 - 51% de ces logements font partie du parc à loyer modéré
 - Comme sur les autres anciens quartiers prioritaires, la forte proportion de logements à loyer modéré, liée ici à une proportion relativement importante de propriétaires, entraîne une sous-représentation du locatif privé (9%, soit 23 points de moins que la moyenne de l'agglomération).
 - Le nouveau quartier prioritaire représente 1352 logements (gérés par 4 bailleurs avec une répartition quasiment égale), tandis que la partie en veille compte 65 logements.
 - **Une typologie de logements qui a des effets sur le peuplement**
 - Le Belvédère est marqué par la présence relativement importante de petits logements, 24% sont des T2 (contre 20% sur l'ensemble des anciens quartiers prioritaires et 10% sont des T1 (contre en moyenne 6% sur les anciens quartiers prioritaires de l'agglomération), qui permet l'accueil de ménages monoparentaux ou de ménages isolés.

- **Des loyers peu élevés et en moyenne plus faibles que ceux des autres anciens quartiers prioritaires**
 - Une relative obsolescence du parc à loyer modéré qui accueille une population plus captive qu'auparavant (seulement 10% des logements ont été réhabilités ou reconstruits dans le PRU), du fait de son coût moins élevé par rapport à d'autres quartiers réhabilités dans l'agglomération
 - Les logements à loyer modéré attribués sur l'ensemble de l'agglomération ont un loyer moyen mensuel de 378 €, contre 338 € euros en moyenne pour les logements attribués sur le périmètre CUCS, soit près de 40 € de moins par mois (valeur refuge des anciens quartiers prioritaires pour les ménages les plus démunis). Sur le quartier du Belvédère, le loyer mensuel moyen est légèrement plus faible (324 €) en 2011.

Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi et accès à la formation

➤ **Emploi et insertion (données extraites de la synthèse COMPAS 2013)**

- **Un taux d'activité en baisse sur le quartier du Belvédère**
 - Il passe de 74% à 70% entre 1999 et 2009 pour rejoindre la moyenne des anciens quartiers prioritaires (69%)
 - Alors qu'il passe de 60% à 64% au niveau de la France métropolitaine, celui-ci perd 4 points sur le Belvédère
- **La proportion d'emplois précaires au sein du quartier est plus faible que la moyenne des anciens quartiers prioritaires**
 - Elle est de 15% avec 270 salariés contre 20% pour l'ensemble des anciens quartiers prioritaires en 2009.
- **Début 2013, le Belvédère présente un indice de chômage estimé à 20%**
 - Certains secteurs du quartier sont encore plus fortement touchés : 24% sur Boris Vian – Triolet.
 - Sur le Belvédère, comme partout ailleurs, l'indice de chômage des jeunes reste plus élevé que l'ensemble des DEFM, celui-ci passant de 27% à la fin de l'année 2008 à 35% fin 2012, soit une progression de 8 points.
- **Des bas niveaux de formation qui sont moins importants que la moyenne des anciens quartiers prioritaires**
 - 39,7% des habitants ne possèdent aucun diplôme contre 47,8 pour la moyenne des anciens quartiers prioritaires en 2009.
 - Des niveaux de formation Bac+2 ou plus qui sont plus élevés que la moyenne des anciens quartiers prioritaires (17,4 contre 12,8% pour l'ensemble des anciens quartiers prioritaires) en 2009.
- **Des jeunes qui recourent à la mission locale**
 - Parmi l'ensemble des jeunes inscrits, l'analyse montre que ceux résidant sur le Belvédère présentent une utilisation de la Mission Locale proche de la moyenne des anciens quartiers prioritaires, puisque 45% d'entre eux ont au moins 5 actualités d'enregistrées sur l'année (46% sur l'ensemble des anciens quartiers prioritaires et 40% sur le Grand Dijon) en 2012.
- **Des freins certains à l'accès aux zones d'emploi de l'agglomération**
 - Un taux de motorisation faible mais une liane qui permet la desserte du quartier
 - Des zones d'emploi difficiles d'accès, malgré l'ouverture récente de la LINO

➤ **Commerces et services à destination des habitants**

- **Le centre Point du Jour joue le rôle de polarité commerciale**
 - Une locomotive alimentaire et des cellules commerciales fréquentées par les habitants du quartier, mais également par une clientèle extérieure au quartier
- **Une offre de service de santé pérenne sur le quartier**
 - Une présence de médecins à l'agence de solidarité famille du Département
 - Une facilité d'accès à l'offre présente à proximité du quartier

- **Une zone d'activités présente à proximité du Belvédère**
- 65 entreprises recensées

EQUIPEMENTS, INSTITUTIONS, ASSOCIATIONS RELEVANT DU TERRITOIRE VECU DE BELVEDERE

➤ Liste des associations relevant du territoire vécu, hors quartier prioritaire

- **Complexe sportif Marie-Thérèse Eyquem**

- Handball Club de Talant
- Athlétic Club de Talant
- Judo Club de Talant
- Football 21
- Talant Gym
- A.S. Flag

- **Stade Gilbert Rude**

- Football club de Talant

- **Tennis couverts Combe Valton**

- Association de tennis de Talant

- **Gymnase Bernard Santona**

- Aikido Ryu
- Badminton Club Talant
- Cercle Sportif de Tennis de Table de Talant
- Cercle des Lutteurs de Talant
- Dijon Talant Volley Ball
- Karaté Shotokan Talantais
- Judo Club Talantais
- Talant Gym
- Taekwondo Talant
- Association Sportive du Collège Boris Vian

- **Espace JL Mennetrier**

- Tal 'En Musique
- La Talantelle
- Compagnie d'Ezinguée
- Le Rocher des Doms
- Lyrica
- Senza Voce
- Les Jardins Familiaux
- Bourgogne Aquariophilie
- Les Peinturlurons
- Temps Libre
- Les Relieurs
- La Porte de Cristal
- Lisa 21
- La MJC
- Huntington Espoir
- LPO

- **La Turbine**

- Le Collectif Santé
- La MJC
- Le CESAM
- La Récré
- Laure et Amon
- Les Loupiots
- Les Amis Talantais

➤ Liste des équipements relevant du territoire vécu, hors géographie prioritaire

- **Équipement culturel**

- Bibliothèque multimédia H.VINCENOT
- Espace culturel Georges Brassens

- **Équipements sportifs**

- Gymnase B.SANTONA
- Le complexe M.Th. EYQUEM
- Le stade G.RUDE
- Terrains de tennis
- Skate-parc
- Site d'escalade

- **Équipements scolaires**

- Collège B.VIAN
- Groupe scolaire E.TRIOLET

- **Equipements sociaux**
 - Centre social La Turbine
 - Plate-forme de services « Le RELAIS »

C. PRESENTATION DES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE DU GRAND DIJON

CENTRE-VILLE – QUETIGNY



| Population | Quartier ZUS (en 2009) |
|------------|------------------------|
|------------|------------------------|

| | |
|------------------------|----------------|
| Population du quartier | 3752 habitants |
|------------------------|----------------|

| | |
|--|-------|
| Poids de la population du quartier par rapport à la population communale | 38,3% |
|--|-------|

| | |
|---|-------|
| Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale | 1,49% |
|---|-------|

| Données clés | Quartier ZUS (en 2009) |
|--------------|------------------------|
|--------------|------------------------|

| | |
|---------------------------------|-------|
| Taux de chômage sur le quartier | 16,1% |
|---------------------------------|-------|

| | |
|---|-----------------------------------|
| Revenu médian mensuel déclaré des ménages | 1291 €/UC (source INSEE DGI 2009) |
|---|-----------------------------------|

| | |
|--|-----|
| Part des ménages locataires du logement à loyer modéré | 47% |
|--|-----|

➤ **La composition sociodémographique du quartier du Centre ville**

- **Bien que toujours positif, le solde naturel est en diminution depuis le début des années 90.**
 - Le gain de population annuel est donc en ralentissement et pourrait s'interrompre si le solde migratoire diminuait.
- **Le Centre Ville présente le turn-over de population le plus important parmi l'ensemble des anciens quartiers prioritaires du Grand Dijon**
 - 29% de la population vivant dans le quartier en 2008 n'y habitait pas en 2003, contre 27,2 pour le Grand Dijon et 19,9% en moyenne pour les autres anciens quartiers prioritaires.
 - Le taux de sédentarité¹⁶ relevé sur le quartier du Centre ville reste le plus faible au sein du périmètre CUCS (71%).
 - La période 2003-2008 est marquée par l'arrivée en nombre de ménages se situant entre 20-50 ans. Parmi ces nouveaux arrivants 51 % sont des couples (avec ou sans enfants).
- **Près d'un foyer avec enfants sur deux est un foyer monoparental**
 - Il y a 291 FMP sur 617 familles avec enfants recensés sur le quartier du Centre ville en 2009, ce qui représente 47,1% du total des ménages du quartier.
 - Le quartier du Centre ville voit la proportion des familles monoparentales croître très fortement, passant de 29% en 1999 à 47% en 2009 soit près de 20 points de plus que la moyenne du Grand Dijon (27,4%).
- **Une taille réduite des ménages sur le Centre-ville par rapport au reste de la commune de Quetigny**
 - Les quartiers de Quetigny qui n'étaient pas en géographie prioritaire présentent une taille moyenne élevée de 2,7 personnes de ménages, 0,7 points de plus que la moyenne d'agglomération.
 - Le contraste est très élevé avec le quartier du Centre-ville qui affiche la taille moyenne la plus réduite parmi les QPV (1,93 personnes par ménage).
- **Un vieillissement de la population amorcé et en progression**
 - Quetigny connaît une augmentation de l'âge moyen de la population, qui passe de 32,3 à 37,7 de 1999 à 2008.
 - Il reste toutefois inférieur à la moyenne départementale qui était de 40,3 en 2008.
 - Le quartier du Centre-ville présente une évolution des 75 ans et plus entre 1999 et 2009 de plus de 54%, contre une moyenne de 27% pour les anciens quartiers prioritaires et le Grand Dijon.
 - La part de la population des 75 ans et plus reste néanmoins inférieure à la moyenne des anciens quartiers prioritaires (6,9%).

➤ **La composition des revenus**

- **Le revenu médian le plus élevé parmi les QPV du Grand Dijon**
 - Un revenu médian de 1417€ contre 1224€ pour le périmètre CUCS
 - Le contraste avec les autres quartiers de la commune est moins élevé que sur les autres communes en CUCS : l'écart entre les ménages les plus riches et les plus pauvres reste dans la moyenne : (1 525 € d'écart interdéciles, pour 1 500 € en moyenne sur l'ensemble des anciens quartiers prioritaires).
 - Sur le quartier du Centre Ville, l'augmentation du revenu médian entre 2004 et 2009 atteint 16%, contre 13% pour la moyenne des anciens quartiers prioritaires.
- **Le taux de pauvreté le plus faible parmi l'ensemble des anciens quartiers prioritaires mais qui connaît une dégradation rapide**
 - 18% contre 28% pour l'ensemble du périmètre CUCS
 - Si le taux de pauvreté est élevé sur le quartier prioritaire de Quetigny, le contraste au sein même des IRIS de ce quartier est lui aussi élevé. Ainsi, on note un écart de 4 points entre les deux IRIS

¹⁶ Les sédentaires sont les populations qui résidaient dans la même commune en 2003 et en 2008

les Huches et Place Centrale, avec respectivement 21 et 16% de ménages fiscaux vivant sous le seuil de pauvreté.

- Les revenus mensuels déclarés des 10% les plus pauvres du Centre-ville ont diminué de 8,3% entre 2008 et 2009, contre 6,3% pour les anciens quartiers prioritaires de l'agglomération
- **Des prestations sociales qui représentent une part non négligeable des revenus**
- 11,6% sur l'ensemble des QPV, 8% sur le QPV du Centre Ville de Quetigny, contre 5% sur l'agglomération dijonnaise
- La part des prestations sociales prend une place croissante dans le revenu disponible des ménages sur les territoires prioritaires avec une augmentation de 19% de 2008 à 2011.

➤ **Cohésion sociale et vie du quartier**

- **Des phénomènes d'incivilités qui dégradent le patrimoine du bailleur social et participent à l'image négative du quartier**
- **Des équipements publics et des services publics de qualité présents dans le quartier du Centre-ville**
- Centre Léo Lagrange, centre civique, salle Mendès France, guichet unique, des jardins partagés associatifs en cœur de quartier
- Mais des publics jeunes qui fréquentent peu les dispositifs culturels et sportifs
- **Le potentiel d'aidants rapporté aux personnes potentiellement dépendantes va diminuer**
- Le ratio aidants-aidés devrait passer en 10 ans d'un ratio de 13 pour 1 à 4 pour 1 à l'échelle de la commune de Quetigny, ce qui accroît la pression sur les solidarités familiales.
- **La présence de nombreux dispositifs de suivis avec les habitants**
- Des personnes ressources mobilisées dans le cadre de la démarche « vivre-ensemble », ainsi que des citoyens relais.
- Un comité consultatif des associations reconnu qui permet les échanges et les initiatives
- Une dynamique associative ancienne à Quetigny, qui présente toutefois des risques d'essoufflement du fait du vieillissement des porteurs de projets associatifs
- Une volonté de relancer une nouvelle démarche de mobilisation et de dialogue avec les habitants (réflexion en cours autour de la mise en place d'un comité consultatif de la jeunesse)

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

➤ **État d'avancement du PRU du Centre ville**

- **Un PRU en voie d'achèvement**
- Un PRU de 14,2 M€, dont 3,16M€ ANRU
- 40 logements ont été démolis et 236 logements ont bénéficié d'une réhabilitation
- Constructions de 8 logements en locatif libre
- Des réaménagements ont été effectués concernant les parcs Detang, Grand Chaignet et du pré-Bourgeot, la place centrale Rémond a également été réaménagée.
- Livraison du pôle gérontologique

➤ **Le parc de logements du quartier Centre ville**

- **Un parc de 934 logements, dont 91% du bailleur SCIC Habitat**
- **Une forte proportion de logements à loyer modéré mais qui reste la plus faible des anciens quartiers prioritaires du Grand Dijon**
- Une part de logements à loyer modéré qui reste plus faible, du fait des parti-pris urbains d'origine, et ne constitue donc pas de grands ensembles à la différence d'autres quartiers de l'agglomération, mais permettent au contraire une mixité sociale¹⁷.
- 47% de logement à loyer modéré contre une moyenne de 55% pour les autres anciens quartiers prioritaires (et de 15% pour le Grand Dijon).

¹⁷ Comptabilisation INSEE, qui diffère notamment des méthodes de comptage de la loi SRU

- **Le logement locatif privé est sous-représenté par rapport au reste de l'agglomération (13% contre 32%)**
 - 1 881 résidences principales sont recensées sur le Centre Ville en 2009, dont 38% occupées par des propriétaires (proportion la plus élevée sur un quartier prioritaire après le Belvédère à Talant).
 - Sur le Centre Ville, les résidences principales ont diminué de 2%.
- **Une typologie de logements qui influe sur le peuplement et le profil des ménages présents et des nouveaux arrivants**
 - Le Centre Ville présente la plus importante proportion de T2 avec les Grésilles (27% de ses logements à loyers modérés), mais aussi l'une des plus importantes proportions de petits logements (les T1 qui représentent 7% du parc contre 6% sur l'ensemble des QPV).
 - Cette importante part de petits logements explique notamment la forte présence de familles monoparentales sur le quartier.
- **Un loyer moyen dans le parc à loyer modéré qui est dans la moyenne des anciens quartiers prioritaires**
 - Sur le quartier du Centre Ville, le loyer mensuel moyen dans le parc à loyer modéré est de 356 € en 2009, charges comprises, contre 338€ pour les anciens quartiers prioritaires.

➤ **L'aménagement du quartier**

- **Des réalisations hors PRU qui participent à la transformation du quartier**
 - Plusieurs équipements vont permettre de développer les services offerts à la population : le centre social, l'espace sportif et culturel Mendès-France et le centre civique Théodore Monod (inscrit à la convention mais hors financement RU)
 - L'arrivée du tramway a permis de désenclaver le quartier du Centre ville, avec une meilleure desserte de l'agglomération.

➤ **Cadre de vie**

- **Une diversification de l'habitat encore relative**
 - Un projet de construction de 250 à 300 logements sur la ville, incluant de petits logements (à destination notamment des jeunes décohabitants) en accession à la propriété et en locatif libre (Source, projet « Cœur de Ville », Ville de Quetigny)
- **L'homogénéité du bâti de Quetigny donne une forte identité urbaine au centre-ville.**
 - Cette homogénéité a un effet positif sur la diversité de l'habitat puisqu'elle empêche de distinguer le patrimoine du bailleur social des autres patrimoines, et donc diminue le risque de stigmatisation.
- **Une ville très fréquentée pour ses équipements de destination.**
 - Une ville traversée, parcourue, notamment pour sa zone commerciale et le multiplex qui bénéficient d'une forte attractivité (20 millions de visiteurs annuels et 800 000 spectateurs pour le Multiplex), mais une ville peu visitée
 - Un tramway qui a permis d'améliorer l'accessibilité à la commune depuis le reste de l'agglomération
- **Des enjeux de lisibilité urbaine révélés par le diagnostic du projet « Cœur de Ville »**
 - Les équipements publics et de centralité sont disséminés et ne permettent pas l'identification d'une polarité constituée.
 - Les espaces verts, généreux (120 ha, soit 15% du territoire communal et 30% sur la zone urbanisée) et importants pour la qualité du cadre de vie et l'identité de Quetigny, dilatent l'espace et ne rendent pas lisibles les centralités.
 - La place centrale présente un fonctionnement en impasse, ce qui conduit à une fréquentation insuffisante des commerces par rapport à leur potentiel.
 - Les axes centraux du projet Cœur de ville, que sont la réhabilitation de la place centrale, la redynamisation commerciale, la création d'un pôle d'équipements et la construction de nouveaux logements, doivent ainsi permettre de répondre à ces problématiques.

➤ **Emploi**

- **Une progression importante des demandeurs d'emploi sur Quetigny entre 2008 et 2012**
 - Début 2013, le Centre Ville présente un indice de chômage estimé à 16%.
 - En l'espace de 4 ans, les DEFM des catégories A-B-C ont progressé de 54% sur Quetigny (plus forte hausse des communes CUCS), ceux-ci passant de 570 personnes à la fin de l'année 2008 à 880 à la fin 2012.
- **Un taux d'activité¹⁸ et d'emploi en progression sur le Centre Ville**
 - Il passe de 71% à 75% sur le quartier de 1999 à 2009, ce qui en fait le taux le plus élevé parmi les anciens quartiers prioritaires.
 - Le taux d'emploi est en augmentation de 3 points atteignant 65% en 2009 alors que celui du Grand Dijon est de 63%.
- **La proportion d'emplois précaires occupés par des habitants du quartier Centre ville est inférieure à la moyenne des anciens quartiers prioritaires et de l'agglomération**
 - Il est de 16% (260 salariés concernés) contre 20% en moyenne pour les anciens quartiers prioritaires du Grand Dijon et 17% pour l'agglomération.

➤ **Insertion et niveaux de qualification (données extraites de la synthèse COMPAS 2013)**

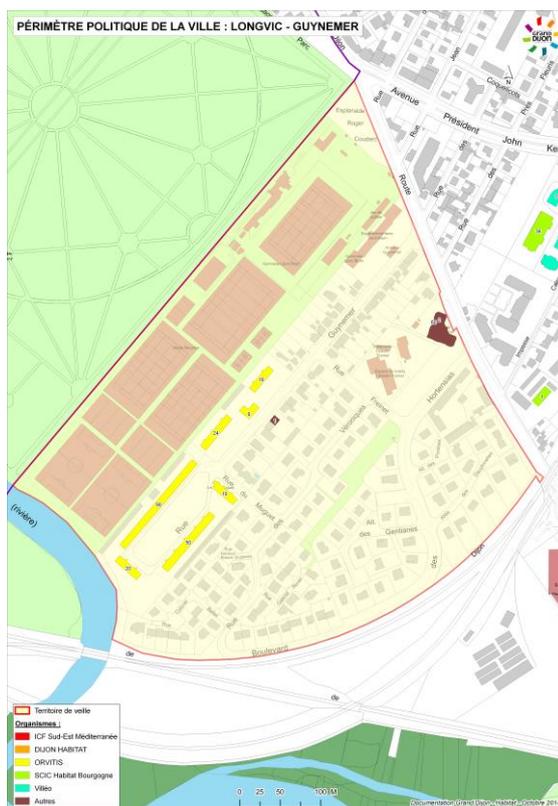
- **Le niveau de qualification des populations du Centre-Ville augmente progressivement.**
 - La proportion des bas niveaux de qualification sur le quartier passe de 39,7% à 37,8% entre 1999 et 2009, contre une moyenne des anciens quartiers prioritaires à 47,8% et du Grand Dijon à 30,5% en 2009.
 - Sur la même période, la proportion de personnes disposant d'un niveau de formation équivalent ou supérieur à Bac+2 augmente de 1% (en passant de 18% à 19%) contre 12% pour les QPV et 30% concernant le Grand Dijon.
- **Une fréquentation de la Mission Locale qui permet une prise en charge d'une partie des jeunes du Centre-ville**
 - 129 jeunes du Centre Ville sont inscrits à la Mission Locale en 2012. Parmi l'ensemble des jeunes inscrits, l'analyse montre que ceux résidant sur le Centre Ville présentent une utilisation de la Mission Locale dans la moyenne des QPV, puisque 48% d'entre eux ont au moins 5 actualités d'enregistrées sur l'année, contre 46% sur l'ensemble des QPV et 40% sur le Grand Dijon en 2012.

➤ **Commerces et entreprises**

- **Un décalage important entre l'offre d'emplois présente sur la commune, et les actifs de Quetigny**
 - Sur les 6000 emplois recensés sur la commune, peu sont pourvus par les habitants de Quetigny : 73% des actifs occupés de la commune travaillent en dehors de Quetigny.
 - On note une destruction du nombre d'emplois présents sur l'ensemble de la commune, avec une baisse de 3% entre 2008 et 2012, en phase avec l'évolution constatée à l'échelle d'agglomération (baisse de -2,7% du nombre d'emplois entre 2008 et 2012).
 - En lien avec la structuration économique de la commune (présence de grandes enseignes dans la zone commerciale), le taux d'entreprises individuelles est inférieur à la moyenne d'agglomération (environ 30% contre 50% pour le Grand Dijon)

¹⁸ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

GUYNEMER – LONGVIC



Population

Quartier ZUS (en 2009)

| | |
|--|----------------------|
| Population du quartier | 813 habitants |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 9175 hab.) | 8,9 % |
| Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab. pour l'intercommunalité) | 0,33 % |

Données clés

| | |
|---|------------------|
| Taux de chômage sur le quartier | 23,1 % |
| Revenu médian mensuel déclaré des ménages | 1313 €/UC |
| Part des ménages locataires du logement à loyer modéré | 57 % |

Pilier cohésion sociale, (Source : Observatoire Politique de la ville, Grand Dijon -Compas-Tis, données à l'échelle de l'ex-zonage CUCS)

- **La composition sociodémographique du quartier Guynemer**
 - **Une population du quartier Guynemer qui est en baisse**
 - Une baisse de -3,6% de la population des ménages sur Guynemer entre fin 2007 et fin 2009
 - **Une part importante des familles monoparentales**
 - Guynemer présente l'indicateur de monoparentalité¹⁹ le plus élevé des anciens quartiers prioritaires (8 en 2009, contre 3,4 pour les Grésilles à Dijon ou 5,6 pour le Belvédère à Talant)
 - **Un vieillissement de la population à anticiper, mais qui n'est pas encore très important**
 - Un fort vieillissement attendu sur la décennie à venir.
- **Des revenus très faibles (source OPS Orvitis mars 2014)**
 - **55% des locataires du parc social d'Orvitis présentent des revenus inférieurs à 60% du plafond du logement**
 - **48% des locataires bénéficient d'APL ou d'AL.**
 - **Sur les 223 logements occupés, 30% sont débiteurs (en situation d'impayés)**
- **Cohésion sociale et vie du quartier**
 - **Un programme de réussite éducative qui a moins pris en charge d'enfants originaires du quartier Guynemer, anticipant la sortie de ce quartier de la géographie prioritaire**
 - **Un quartier éloigné des équipements et services publics**
- **Participation des habitants**
 - **Un tissu associatif qui doit continuer à se renforcer pour jouer un rôle plus fort dans les quartiers**

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain (Source : Observatoire Politique de la ville, Grand Dijon -Compas-Tis)

- **Le parc de logements du quartier Guynemer**
 - **Un quartier non compris dans la convention ANRU**
 - **Une part élevée de locataires du parc à loyer modéré dans le quartier Guynemer (57%)**
 - **Des ménages qui connaissent d'importantes difficultés de paiement des loyers à Guynemer**
 - 24% des locataires du quartier Guynemer ont des impayés de loyers (pour une dette moyenne de 1223€)
 - Les loyers du quartier Guynemer sont les plus faibles de l'agglomération.
- **Un cadre architectural et urbain peu attractif**
 - L'ensemble Guynemer compte 228 logements sociaux qui appartiennent au bailleur Orvitis. Construits dans les années 1950, ceux-ci correspondent plus aux standards de construction actuels, tant en matière d'accessibilité, de performance énergétique, que d'isolation phonique et de distribution de logements.
 - De même, les surfaces de logement ne sont plus adaptées aux besoins de la population actuelle et la typologie des logements est sans doute à revoir. Le stationnement présente également des

¹⁹ Part des ménages comprenant une seule personne de 14 ans et plus et toutes les autres de moins de 14 ans

dysfonctionnements. Enfin, l'îlot souffre d'un enclavement important, du fait de l'absence de liaisons avec les espaces périphériques.

- La Ville de Longvic et le bailleur Orvitis lancent donc en 2015 une démarche concertée et partagée de requalification urbaine et sociale, afin de définir la nature des interventions urbaines et architecturales à conduire sur le secteur concerné.

Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi et accès à la formation

➤ **Emploi et insertion**

- **Le nombre d'emplois présents sur Longvic est supérieur à la population active occupée résidente : 253 emplois pour 100 actifs en 2011**
 - Mais des emplois (près de 10 000 en 2011) peu pourvus par les habitants de la commune
 - Un tissu de TPE/PME en grande majorité, mais des grands donneurs d'ordre également présents
- **Un tissu d'actifs composé en grande partie d'ouvriers et d'employés**
 - 64% des actifs de la commune sont issus d'une de ces CSP contre 47% sur le Grand Dijon.

➤ **Commerces et services à destination des habitants**

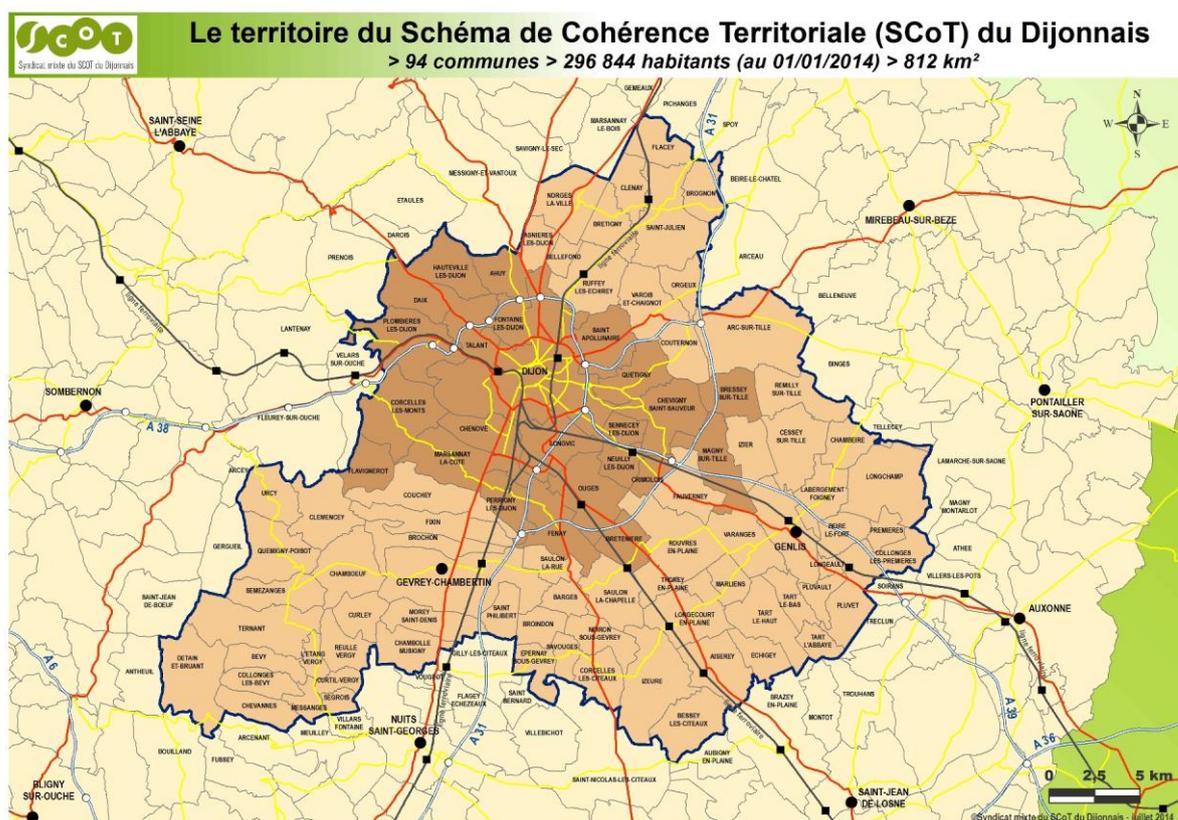
- **L'accueillette : une structure municipale de proximité proposant notamment des permanences de travailleurs sociaux, des animations collectives ponctuelles et un espace de jeu parents/enfants géré par le service petite enfance.**

D. INSCRIPTION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DANS LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DESSINANT LE PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND DIJON

Le SCoT du dijonnais – Approuvé en 2010

Le Schéma de Cohérence Territoriale du dijonnais constitue le document de planification pour les communes du bassin de vie dijonnais pour 10-15 ans ; il vise à mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement. Il sert de cadre de référence pour organiser le développement du territoire en identifiant les espaces qui accueilleront de nouveaux logements, des entreprises, des équipements, et en déterminant les lieux à valoriser et à protéger.

Depuis sa délimitation en 2002-2003, le périmètre du SCoT a évolué, passant de 110 à 116 puis à 94 communes. Depuis le 1er juillet 2014, le périmètre du SCoT a été réduit suite à la refonte de la carte intercommunale et ne compte plus que 94 communes et 296 844 habitants (population municipale au 1er janvier 2014). Ce périmètre est découpé en 5 secteurs géographiques et le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais regroupe 6 EPCI, dont la Communauté urbaine du Grand Dijon (24 communes).



Source : site internet du Grand Dijon

Initiée en 2001, la réflexion autour de l'élaboration du SCoT du dijonnais a abouti à une approbation du document en 2010.

Une orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT concerne particulièrement les quartiers relevant de la Politique de la ville :

- « Soutenir les commerces de proximité ». Le SCoT prévoit une attention toute particulière à la présence de commerces de proximité dans les quartiers de renouvellement urbain. »

Pour cette orientation, une recommandation du Document d'orientations Générales (DOG) est faite spécialement pour les pôles de quartiers de la Politique de la ville (Chenôve, Quetigny, Talant, Longvic mais aussi le quartier des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche à Dijon) :

« Les pôles d'équipement commerciaux de centralité (cœur de l'agglomération dijonnaise, pôles relais, pôles de proximité, équipements commerciaux de quartiers) devraient faire l'objet d'une requalification des espaces publics (modernisation, amélioration du confort de la clientèle, identification de circuits commerciaux et de visibilité des linéaires marchands), d'une valorisation des générateurs d'attractivité (patrimoine, équipements et services publics, équipements culturels...), d'une amélioration de leur accessibilité (optimisation des capacités et des sites de stationnement, plan de circulation adapté, signalétique, valorisation des modes d'accès alternatifs tels que le train, les transports en commun, les itinéraires cyclables), et de restructurations éventuelles d'îlots urbains ou de locaux stratégiques afin de favoriser l'implantation d'activités commerciales motrices. »

Bien que moins spécifiques, les orientations du PADD du SCoT suivantes peuvent également s'appliquer aux quartiers de la Politique de la ville :

- « Renforcer la première couronne ». Il s'agit de **valoriser la fonction essentielle des quartiers et des communes de la première couronne urbaine** (à laquelle appartiennent Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant) par :
 - o la diversification de leur offre d'habitat,
 - o le renforcement de l'urbanisation autour des pôles d'échanges et des axes structurants,
 - o le renforcement des services dans les pôles les plus urbains,
 - o l'amélioration de la structure urbaine et de la qualité résidentielle.
- Les opérations neuves et de rénovation doivent constituer des occasions privilégiées d'actions en ce sens.

« Construire des logements en développant les quartiers existants ». Le pôle urbain (Dijon et sa première couronne) constitue le lieu majeur du **développement de la ville par le renouvellement urbain**. Les secteurs situés **le long des corridors du tramway** (dont les quartiers du Mail à Chenôve, des Grésilles à Dijon et du centre-ville de Quetigny, desservis par le tramway depuis 2012) sont stratégiques pour contribuer à cette dynamique.

« Diversifier l'offre d'habitat pour une meilleure cohésion sociale ».

Le PLH 2009-2014 du Grand Dijon, prorogé en 2015

Le 25 juin 2009, le Grand Dijon a approuvé son projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2009-2014 ; il a été prorogé d'un an. Ce second PLH fait suite au PLH 2002-2007 dont le bilan a été dressé : intensification de la production de logements sur la période 2002-2008 (quartier Junot avec 600 logements, Marbotte avec 81 logements...), développement du logement à loyer modéré (406 logements par an financés en moyenne, soit une hausse annuelle de 127 logements par rapport à la période précédente).

Les grands objectifs du PLH

Pour la période 2009-2015, l'objectif de production est de **1700 logements/an** (+200 reconquis sur l'existant) répartis de manière équivalente entre LLS/accession sociale et logement libre.

Le second PLH du Grand Dijon se décline autour des orientations suivantes :

- Construire une agglomération durable en articulant le PLH avec les autres grandes politiques d'aménagement et en mettant en place un système d'éco-pilotage du PLH,
- Produire 1 700 logements neufs par an pour assurer le développement démographique et économique de l'agglomération,

- Amplifier le mouvement de diversification de l'offre initiée dans le premier PLH afin de répondre aux différents besoins des ménages de l'agglomération (on retrouve l'objectif de diversification de l'offre de logements et de respect de la loi SRU - parc social à développer - dans les PLU, notamment celui de la ville de Dijon).
- Poursuivre les efforts de requalification en recentrant l'action sur la résorption de l'habitat indigne et la mobilisation des logements vacants,
- Répondre aux besoins spécifiques en soutenant la production d'une offre adaptée en articulation avec les dispositifs de l'action sociale.

Des objectifs spécifiques pour les quartiers de la Politique de la ville

Contrairement au précédent, le PLH 2009-2015 est territorialisé. Plusieurs principes touchent les quartiers de la Politique de la ville :

- l'offre nouvelle en matière d'habitat à loyer modéré (à l'exception des opérations de reconstitution inscrites dans la programmation ANRU) doit être localisée en priorité en dehors des quartiers en rénovation urbaine faisant l'objet de la convention d'agglomération 2005/2011 avec l'ANRU ;
- à Dijon, pour les quartiers de la Fontaine d'Ouche-Les Marcs d'Or et des Grésilles (entre autres), des objectifs de diversification de l'offre sont fixés ;
- dans 6 communes de la première couronne (dont Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant) qui présentent un parc locatif relativement important, il s'agit également de diversifier l'offre nouvelle sur tous les autres segments d'offre, notamment la primo-accession et l'accession abordable.

Les objectifs de production sont fixés par commune et par produit logement (logement social, logements en accession aidée et logements libres).

Evaluation à mi-parcours – Des résultats positifs en termes de diversification

L'évaluation à mi-parcours du PLH a été réalisée en 2012. Elle souligne que, sur la période 2009-2011, le PLH a favorisé une dynamique de **rééquilibrage du parc social dans l'agglomération dijonnaise** :

- 82% des logements à loyer modéré ont été produits dans 4 communes n'atteignant pas les objectifs de la loi SRU (dont Dijon) ;
- 50% des logements à loyer modéré produits au titre de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre de la rénovation urbaine ont été réalisés hors du périmètre des projets des quartiers de la Politique de la ville.

Pour la période 2012-2014, les projets recensés auprès des communes permettaient d'envisager une atteinte des objectifs globaux de production de logements à loyer modéré. Le rééquilibrage par une production des logements aidés sur les 4 communes déficitaires au regard de la loi SRU restait une priorité.

Le PDU 2012-2020 du Grand Dijon

Le dispositif PDU au Grand Dijon

La Communauté urbaine du Grand Dijon a adopté, en 2001, son premier Plan de Déplacements Urbains (PDU). La réalisation des 2 lignes de tramway et la mise en service de la Liaison Intercommunale Nord Ouest de Dijon ont constitué les aboutissements majeurs de ce premier PDU. Fort de cette expérience réussie, le Grand Dijon s'est engagé dans un nouveau PDU pour la période 2012-2020 ; il vise à créer les conditions d'une mobilité durable permettant d'accompagner les projets structurants du territoire, de répondre à la demande croissante de déplacements, tout en minimisant les nuisances environnementales. Le tramway, point de départ de ce nouveau PDU, constitue également l'ossature du projet de développement du territoire du Grand Dijon.

Des actions spécifiques aux quartiers de la Politique de la ville

Le PDU est décliné en un plan d'actions pour la période 2012-2020. Plusieurs de ces actions concernent des quartiers prioritaires :

Mise en service de 2 lignes de tramway

Le **tramway** a été mis en service en 2012 ; il **dessert 2 quartiers prioritaires** (le Mail à Chenôve, les Grésilles à Dijon) et **1 quartier de veille active** (centre-ville de Quetigny).

Les lignes de tramway sont indiquées en vert dans la carte présentée sur la page suivante.

Améliorer la qualité du réseau de transports urbains

Le projet PRIORIBUS vient compléter le maillage réalisé avec les 2 lignes de tramway par un renforcement du réseau de lignes de bus principales. Ce projet assurera la **desserte en lignes à haute fréquence** (le réseau des Lianes et la Corol, avec une fréquence de 8 à 10 minutes) **de tous les quartiers prioritaires et quartiers de veille active** : le Mail à Chenôve, les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer à Longvic, le centre-ville de Quetigny et le Belvédère à Talant. Avec le projet PRIORIBUS, ces quartiers seront mieux reliés aux grands équipements et aux pôles d'échanges majeurs.

Le Projet PRIORIBUS vise également à favoriser **l'insertion de personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi**, comme cela avait été fait pour la réalisation du tramway, en leur réservant :

- 10% du total des heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement
- 10% minimum des embauches effectuées pour la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées.

Ce projet a été retenu en décembre 2014 dans le cadre de l'appel à projets « Transports en commun et Mobilité durable ».

Instaurer une tarification solidaire

Est prévue la mise place d'une grille tarifaire où **le prix des abonnements sera modulé sur la base du quotient familial mensuel** des ménages. Elle prévoit notamment un effort très significatif pour les familles les plus modestes (quotient familial inférieur à 450 €/mois) et les jeunes modestes (650 €/mois). Au vu de leurs ressources, les habitants des quartiers prioritaires et de quartiers de veille active devraient en être les principaux bénéficiaires.

Une première forme de tarification solidaire a été mise en place à travers la création d'un **Pass Gratuit** dont peuvent bénéficier :

- les abonnements 5/17 dont le quotient familial est inférieur à 900 €,
- les personnes âgées de plus de 65 ans non imposables,
- les aveugles et les anciens combattants de plus de 65 ans,
- les inscrits à Pôle Emploi.

En octobre 2014, les pourcentages de la population qui bénéficie du Pass Gratuit, dans les communes concernées par la Politique de la ville, sont parmi les plus élevés du Grand Dijon (voir tableau ci-dessous).

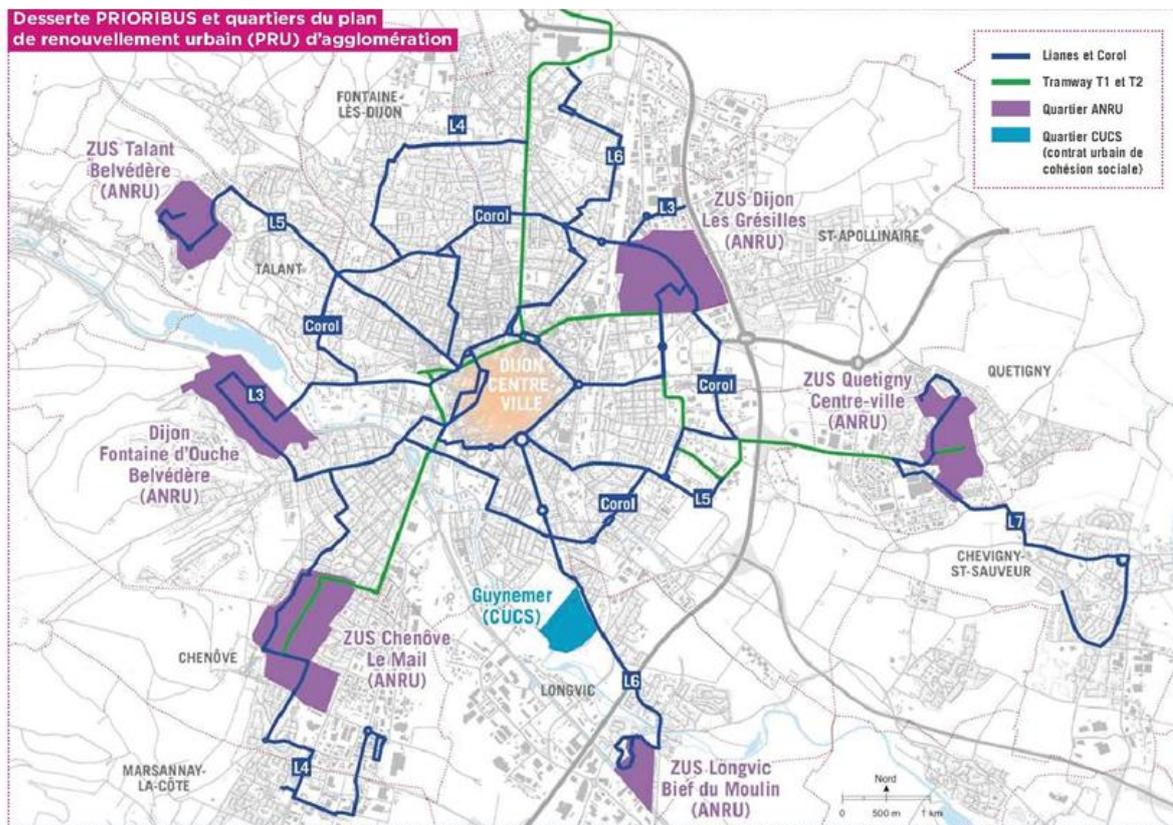
| Communes et Grand Dijon | Part de la population bénéficiaire d'un Pass Gratuit Octobre 2014 ²⁰ |
|-------------------------|---|
| Dijon | 10% |
| Chenôve | 21% |
| Longvic | 12% |
| Quetigny | 12% |
| Talant | 12% |
| Grand Dijon | 11% |

A titre de comparaison, **sur les 24 communes du Grand Dijon, 7 ne dépassent pas les 5%** de bénéficiaires du Pass Gratuit.

Source : Grand Dijon

²⁰ Source : Grand Dijon

Desserte PRIORIBUS et quartiers en PRU



Source : PDU du Grand Dijon

Le Contrat de Plan Etat-Région de la Région Bourgogne

Le contrat de plan Etat-région 2015-2020 traduit les priorités partagées par l'Etat et la région en matière d'aménagement et de développement du territoire. 668 millions d'euros sont contractualisés entre l'Etat et la région, autour de trois orientations stratégiques : l'innovation, pour stimuler le développement économique, la transition énergétique et écologique, comme levier de croissance économique, la mobilité et la cohésion sociale et territoriale pour fortifier l'attractivité de la région. Le volet territorial (27% du CPER, 181,3 M€ dont 116,4M € région) permet de mettre en œuvre la nouvelle stratégie régionale d'aménagement durable du territoire en articulation avec les cibles et périmètres spécifiques choisis par le Gouvernement (territoires vulnérables, en déficit de services au public et notamment les projets d'intérêt régional de renouvellement urbain...).

La mobilisation des fonds européens dans le cadre de la programmation 2015-2020

La mobilisation des fonds européens est un enjeu politique fort pour la Communauté Urbaine du Grand Dijon et les villes dont les projets structurants sont concernés par les différents objectifs thématiques de la stratégie Europe 2020 et notamment : les transports durables; l'emploi; l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté; l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.

Inscription des quartiers prioritaires dans les politiques du Grand Dijon en termes de développement économique

En termes de développement économique, l'action de la Communauté urbaine du Grand Dijon s'inscrit dans une volonté globale de renforcement de l'attractivité du territoire. Des outils sont mis en place afin de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises, notamment dans les quartiers prioritaires.

Convention entre Dijon Développement, Pôle Emploi et la MDEF du Bassin dijonnais

Le Grand Dijon est partie prenante d'une convention visant à proposer aux entreprises du territoire (entreprises déjà implantées ou souhaitant s'installer) une offre de service commune par Pôle Emploi, le GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin dijonnais et Dijon Développement.

Il s'agit essentiellement de les accompagner dans leurs besoins en recrutement et pour l'utilisation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

La Coursive Boutaric, un exemple d'activités en quartier prioritaire ayant pour objectif le développement de la filière culturelle et créative

Dans le cadre du PRU des Grésilles, un projet partenarial associant le bailleur social et un opérateur culturel a progressivement été construit, aboutissant à l'implantation sur le quartier d'une plateforme de coopération d'entreprises culturelles et créatives (17 membres, 30 ETP). Ils ont été lauréats de l'appel à projets Pôle Territorial de Coopération Economique en décembre 2013.

Inscription des quartiers prioritaires dans les politiques du Grand Dijon en termes d'emploi et d'insertion

Le Grand Dijon s'est engagé dans une action en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle des publics qui rencontrent des difficultés dans cette démarche. Cet engagement, qui cible notamment les habitants des quartiers prioritaires, se traduit par :

- le portage des clauses d'insertion, formalisée par la charte Insertion-Emploi ;
- le soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) et notamment du PLIE qui a intégré le GIP MDEF.

Charte Insertion Emploi du Grand Dijon

La Charte Insertion-Emploi a été initiée en 2003 par le Grand Dijon, en partenariat avec l'Etat, les communes de l'agglomération, les acteurs du Service Public de l'Emploi, les organismes HLM et les représentants des entreprises du BTP. Elle a permis la mise en place de clauses d'insertion dans le cadre d'opérations de construction, d'aménagement et de rénovation urbaine de l'agglomération ainsi que d'opérations de nettoyage de locaux, d'entretien d'espaces verts ou de tris des déchets qui correspondent à des marchés de services (10% des heures travaillées à l'insertion).

Ce dispositif a été développé dans le cadre des travaux du Tramway et avait ainsi fait l'objet de la signature d'une charte pour l'Emploi et la Formation en décembre 2010. La fin de cette opération en 2012 a amené à diversifier la démarche. Dans ce cadre, une nouvelle charte a été élaborée en concertation avec l'ensemble des partenaires œuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion pour préciser les engagements de chacun dans le dispositif ; elle a été signée en 2013.

La charte Emploi-Insertion renouvelée identifie clairement les habitants des quartiers prioritaires comme des publics cibles du dispositif de clauses d'insertion.

« Une attention toute particulière sera portée aux personnes relevant des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer à Longvic, le centre-ville à Quetigny et le Belvédère à Talant). »²¹

En 2014, les résultats du dispositif des clauses d'insertion sur l'agglomération dijonnaise sont les suivants²² :

- 142 opérations sont concernées,
- 191 841 heures d'insertion ont été réalisées (plus d'un million d'heures d'insertion réalisées depuis son lancement en novembre 2003),
- 416 salariés ont travaillé sur les clauses,
- 33% des salariés sont issus des quartiers prioritaires – les habitants des quartiers prioritaires représentent 40% des bénéficiaires du dispositif dans le domaine du BTP, 30% pour les marchés de services),
- 79 embauches ont été réalisées, dont 35 % de personnes issues des quartiers prioritaires,
- 127 entreprises ont accueilli un bénéficiaire du dispositif clauses d'insertion.

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) du bassin dijonnais

La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais a vocation à rassembler en un lieu unique tous les acteurs de l'emploi et de la formation. Constituée sous forme de GIP, elle a été labellisée en 2006.

Le projet de la MDEF vise directement les quartiers prioritaires à travers l'axe d'intervention « Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi ». Cette volonté d'accompagner les habitants

²¹ Charte Insertion-Emploi du Grand Dijon, 2013

²² Bilan d'activités 2014 des clauses d'insertion du Grand Dijon

des quartiers prioritaires vers l'emploi se traduit concrètement par une **animation des points relais implantés sur les quartiers prioritaires** de la Politique de la ville.

Le PLIE du Grand Dijon

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un outil partenarial qui vise à construire une politique territoriale d'aide aux personnes en difficulté face à l'emploi. Il met en cohérence l'ensemble des actions d'insertion, de formation et d'accompagnement social conçues pour les ressortissants des communes qui composent la Communauté urbaine du Grand Dijon²³. Les habitants des quartiers prioritaires éloignés du marché de l'emploi font partie des publics ciblés par le PLIE.

²³ Site internet du Grand Dijon

E. ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE GRAND DIJON

Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

❖ Le CUCS et le PUCS, des dispositifs de cohésion sociale pour l'ensemble des quartiers Politiques de la ville

Les dispositifs – Eléments de cadrage

En 2007, le Grand Dijon, les 5 communes concernées par la Politique de la ville (Dijon, Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant), l'Etat et leurs partenaires (CAF, bailleurs sociaux, Conseil Général) ont signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) du Grand Dijon, pour la période 2007-2014. Ce dispositif de soutien aux acteurs de la Politique de la ville a fait suite au Contrat de ville ancienne génération (2000-2006). Avec le CUCS, les thématiques d'intervention ont été recentrées et une place plus importante a été donnée à l'évaluation des actions conduites.

Sur la même période que celle du CUCS, le Conseil Régional de Bourgogne a apporté son soutien à la Politique de la ville à travers les programmes de renouvellement urbain par le biais du Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS) signé avec le Grand Dijon pour la période 2007-2014, pour une enveloppe fixe de 260 000 € par an.

Les deux dispositifs étaient organisés autour de 7 programmes d'actions et 2 axes transversaux :

| | |
|-------------------------|--|
| Programme d'action n° 1 | Améliorer l'habitat et le cadre de vie |
| Programme d'action n° 2 | Permettre l'accès à l'emploi et renforcer le développement économique |
| Programme d'action n° 3 | Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances |
| Programme d'action n° 4 | Faciliter l'accès aux soins et à la santé - favoriser la prévention |
| Programme d'action n° 5 | Participer à la prévention de la délinquance |
| Programme d'action n° 6 | Favoriser les pratiques culturelles |
| Programme d'action n° 7 | Soutenir les démarches d'ingénierie, support aux projets de territoire |
| Axe transversal n° 1 | Lutter contre les discriminations |
| Axe transversal n° 2 | Développer la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques Renforcer l'accès à la citoyenneté |

Source : Politique de la ville - Grand Dijon

Les modalités de mise en œuvre des dispositifs

Le Grand Dijon anime une MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) chargée de la mise en œuvre des actions du CUCS et du PUCS ; elle est composée de 5 chefs de projet, du chef de service Politique de la ville de la DDCS et du chef du service Politique de la ville du Grand Dijon et elle se réunit 10 fois par an. Il s'agit de gérer l'ensemble des demandes de subvention, d'accompagner les porteurs de projet, d'assurer l'articulation entre les dispositifs de cohésion sociale et les programmes de rénovation urbaine et de mettre en place une démarche d'observation et d'évaluation du CUCS et du PUCS.

Une programmation qui a diminué entre 2009 et 2013

| | Programmation 2009 | Programmation 2013 |
|-----------------------------|---|---|
| Nombre de dossiers déposés | 185 dossiers déposés (-11 par rapport à 2008) avec 155 avis favorables (84 % contre 92 % en 2008 et 90 % en 2007) | 87 dossiers déposés avec 78 avis favorables (90%) |
| Nature des actions retenues | Prépondérance de dossiers retenus en matière d' éducation et d'égalité des chances (46 % de la programmation) | Prépondérance de dossiers retenus en matière d' éducation et d'égalité des chances (28 % de la programmation) |
| Financement des actions | Programmation financière de 4 080 726 € : - 22 % des crédits spécifiques d'intervention apportés par l'Etat - soit 78 % de l'enveloppe apportés par le niveau local Subvention moyenne accordée : 20 478 €. | Programmation financière de 2 984 628 € : - 15 % (contre 26 % en 2008) des crédits spécifiques d'intervention apportés par l'Etat - 85 % de l'enveloppe apportés par le niveau local Participation financière du Grand Dijon en 2013 : 417 330 €. |

Source : Politique de la ville - Grand Dijon

La mise en place de deux démarches conjointes : évaluation et observation

Afin de répondre à l'exigence de renforcement de la dimension évaluative du CUCS, le Grand Dijon a mis en place :

- des outils d'évaluation des actions :
 - o création d'un guide d'entretien pour évaluer les actions,
 - o réalisation d'une évaluation thématique sur l'emploi et l'insertion en 2008,
 - o réalisation d'un bilan 2007-2009 du CUCS et du PUCS,
 - o réalisation d'une évaluation prospective du CUCS / PUCS,
- un outil d'observation de l'impact des actions et plus largement de l'évolution des quartiers et des communes : l'Observatoire de la Politique de la ville, mis en place dès 2008.

❖ Un CUCS expérimental sur deux quartiers du Grand Dijon en 2011 : les Grésilles puis la Fontaine d'Ouche

Suite au Comité interministériel à la ville (CIV) du 18 février 2011, l'Etat a souhaité mettre en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale expérimentaux pour préfigurer l'évolution du cadre d'intervention national de la Politique de la ville. Cette expérimentation s'est organisée autour :

- d'un cadre partenarial renforcé autour des services de l'Etat et des collectivités locales, et en premier lieu la Ville de Dijon ;
- de trois volets thématiques prioritaires que sont : 1/ l'emploi, l'insertion et le développement économique, 2/ la sécurité et la prévention de la délinquance, 3/ l'éducation ;
- la mobilisation renforcée du droit commun des services de l'Etat et des collectivités.

Le quartier des Grésilles, avec 32 autres sites en France, a été retenu pour passer un avenant expérimental au CUCS pour la période 2012-2014.

Ce nouveau cadre d'action a permis :

- la réalisation d'un diagnostic partagé ;
- un renforcement du cadre partenarial avec les services de l'Etat ;

- le développement des moyens consacrés par les partenaires locaux aux actions, particulièrement sur les champs de l'emploi via les démarches clauses d'insertion, action intérim, forums emploi, ...
- une évaluation renforcée de la mobilisation des dispositifs et moyens de droit commun.

Fin 2012, au vu des résultats très encourageants de l'expérimentation sur le quartier des Grésilles et avec l'ambition de dupliquer la démarche à d'autres quartiers Politique de la ville, il a été décidé de mettre en place un avenant expérimental au CUCS sur le quartier de la Fontaine d'Ouche de la ville de Dijon pour la période 2013-2014.

En 2013, le plan d'actions pour les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche ont conduit aux engagements suivants :

- dans le champ de l'emploi :
 - o le développement à l'échelle régionale des clauses d'insertion avec en parallèle la mobilisation des bailleurs, de la SEMAAD et de la SPLAAD pour appliquer les clauses d'insertion en dehors des opérations ANRU ;
 - o la mise en œuvre d'une coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion ; la mise en place d'un suivi des parcours des demandeurs d'emploi et de la mobilisation des contrats aidés ;
 - o l'animation de job dating généralisés à l'échelle de l'agglomération ;
- dans le champ de l'éducation :
 - o l'animation d'un groupe de travail spécifique sur la parentalité sur le quartier des Grésilles et sa préfiguration sur Fontaine d'Ouche ;
 - o le suivi de la mobilisation des Interventions Educatives sur le Temps Scolaire (IETS) ;
 - o l'accueil des nouveaux enseignants sur les deux quartiers ;
 - o un suivi de cohorte de jeunes du PRE sur les Grésilles principalement ;
- dans le champ de la prévention de la délinquance :
 - o la mise en place d'une fonction d'observation via l'exploitation de l'Etat 4001 de la DDSP ;
 - o l'installation de la vidéo protection ;
 - o la mobilisation du référent sureté.

Bilan de la Convention de Rénovation Urbaine du Grand Dijon

N.B. : Les éléments de bilan de la convention de rénovation urbaine du Grand Dijon et de chacun des projets présentés ci-dessous ont été réalisés à partir de la Convention de rénovation urbaine 2005-2009 de la communauté d'agglomération dijonnaise, du Point d'étape de clôture de la convention de rénovation urbaine du Grand Dijon de février 2014. Ils reprennent également certains éléments concernant l'avancement du PRU inscrits dans les portraits de territoire réalisés pour chacun des quartiers prioritaires et en veille active du Grand Dijon (en détail, en annexe).

❖ Une convention de rénovation urbaine unique pour le Grand Dijon

Signée en 2005 pour 4 quartiers, la convention de rénovation urbaine du Grand Dijon concerne aujourd'hui 7 quartiers représentant 42 000 habitants : le Mail à Chenôve, les Grésilles, la Fontaine d'Ouche, Stalingrad-Via Romana (intégré plus tardivement à la convention) à Dijon, le Bief du Moulin à Longvic, le centre-ville à Quetigny, le Belvédère à Talant.

Le projet global de rénovation urbaine du Grand Dijon tel que conçu en 2005 est organisé autour de 3 objectifs :

- reconquérir l'attractivité de ces quartiers,
- redéployer l'offre locative sociale sur d'autres sites en cohérence avec les engagements du PLH,
- prendre en compte les attentes des habitants et favoriser la participation citoyenne à la mise en œuvre du projet.

Dès la signature de la convention en 2005, **le portage du projet global de rénovation urbaine de l'agglomération a été assuré par le Grand Dijon**, ce qui constitue une ambition forte du territoire. Près de 10 ans après la signature de la convention initiale, ce portage intercommunal apparaît comme une vraie réussite.

En février 2014, le point d'étape de clôture de la convention souligne :

- l'importance du chemin parcouru depuis 2005 :
 - o la mise en place d'un portage intercommunal de la convention qui fait l'objet d'un retour positif des maires et des partenaires ;
 - o la mise en œuvre des différents PRU communaux très avancés, voire terminés en février 2014), avec des transformations spectaculaires pour les quartiers qui ont connu le plus de démolitions (les Grésilles et le Mail notamment) ;
- des points de fragilité et de vigilance qui demeurent :
 - o la nécessité de terminer les projets urbains de Chenôve, des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche ; il s'agit de définir les moyens d'un accompagnement social et d'un projet de développement plus poussé pour prolonger et pérenniser les acquis de la rénovation urbaine ;
 - o des opérations de diversification de l'habitat à Chenôve qui rencontrent des difficultés de commercialisation ;
 - o le besoin d'un travail sur la « gestion sociale » au sens large : équilibres de peuplement à trouver, accompagnement social individuel, médiation, qualité de service dans les espaces de proximité.
- la nécessité d'une mobilisation continue des partenaires pour poursuivre le travail engagé :
 - o par la mise en place d'outils partagés (politique d'attribution, dispositif Copropriété) ;
 - o par la mobilisation du Grand Dijon dans l'animation des dispositifs de poursuite de la rénovation urbaine et du Contrat de ville ;
 - o par la mobilisation des bailleurs qui restent au cœur du dispositif (parc existant, attributions, connaissance de l'occupation sociale) ;
 - o par l'association des Conseils Général et Régional en fonction de leurs compétences.

Sur le volet d'accompagnement social du projet urbain, le point d'étape fait plusieurs constats :

- concernant la GUP : la charte d'agglomération de 2009, très hétérogène dans son contenu (certaines actions prévues relevaient plutôt de la gestion de l'habitat) a produit des résultats inégaux. Pour autant, c'est dans ce cadre que s'est mis en œuvre le fichier partagé de la demande de logement qui est devenu opérationnel en 2010;
- concernant le développement social : des actions ont été mises en œuvre dans les différents quartiers dans le cadre du CUCS (cf. plus haut « Bilan du CUCS »), avec un engagement plus ou moins important des communes. Les quartiers des Grésilles de la Fontaine d'Ouche ayant fait l'objet d'un avenant expérimental au CUCS, la Ville de Dijon a particulièrement été impliquée.

❖ Bilan du projet des Grésilles - Dijon : « un projet de qualité qui doit être terminé »

Les Grésilles, le plus ancien grand ensemble de l'agglomération dijonnaise, situé à proximité immédiate du centre-ville de Dijon.

Chiffres clés

Population du quartier : 6467 habitants (population de la ZUS en 2009, Insee)

Habitat du quartier : plus de 4 000 logements, dont 57 % locatifs sociaux

Coût total du projet des Grésilles : 146 M€, dont 24,6 M€ de l'ANRU ²⁴

Grands objectifs du PRU

- **Renouveler et diversifier l'offre de logements** : nouvelles démolitions, reconstitution de l'offre de logements sociaux en partie hors site, production de logements locatifs libres et en accession à la propriété
- **Diversifier les fonctions du quartier** : implantation de pôles d'emplois (ARS-CPAM-CG21-CNFPT, 18 000 m² de SHON, 400 emplois) sur la ZAC Champollion, développement de l'offre commerciale (2 000 m² en pied d'immeuble), renforcement des équipements publics (Bibliothèque, salle d'escalade, Maison des services publics, salle de sports...).
- **Reconfigurer en profondeur le quartier** : création d'un axe transversal pour ouvrir le quartier et favoriser les liaisons entre les différents secteurs (Grésilles Centre, Grésilles extension, ZAC Champollion, secteur pavillonnaire).

Etat d'avancement (cf. portrait de territoire)

- Une intervention lourde et presque achevée sur le logement : Démolition de 540 logements dans 7 immeubles (1154 logements avaient déjà été démolis avant le PRU), dont 50% ont été reconstitués en ZUS et 50% hors ZUS ; démolition prévue de 148 logements début 2016 dans le cadre de la restructuration de l'îlot Boutaric/Réaumur ;
- Une restructuration urbaine finalisée : création d'une centralité avec la place Galilée, qui comporte des commerces en pied d'immeuble, et accueille un marché hebdomadaire
- Une diversification ambitieuse du logement quasi aboutie : 58 logements AFL, 35 logements Nexity, 140 logements Promogim, 90 logements BVM en accession ; une résidence de 40 logements également à venir ; 13 logements PLS
- Une diversification fonctionnelle importante : implantation de l'ARS, du CNFPT, de la CPAM et d'une agence du Conseil Départemental, soit un total de près de 600 salariés, auxquels s'adjoint la pépinière d'entreprises culturelles implantée dans le quartier qui devrait se relocaliser.
- Des équipements à vocation d'agglomération réalisés : médiathèque, salle d'escalade, gymnase neuf, réhabilitation du Centre de Rencontres Internationales

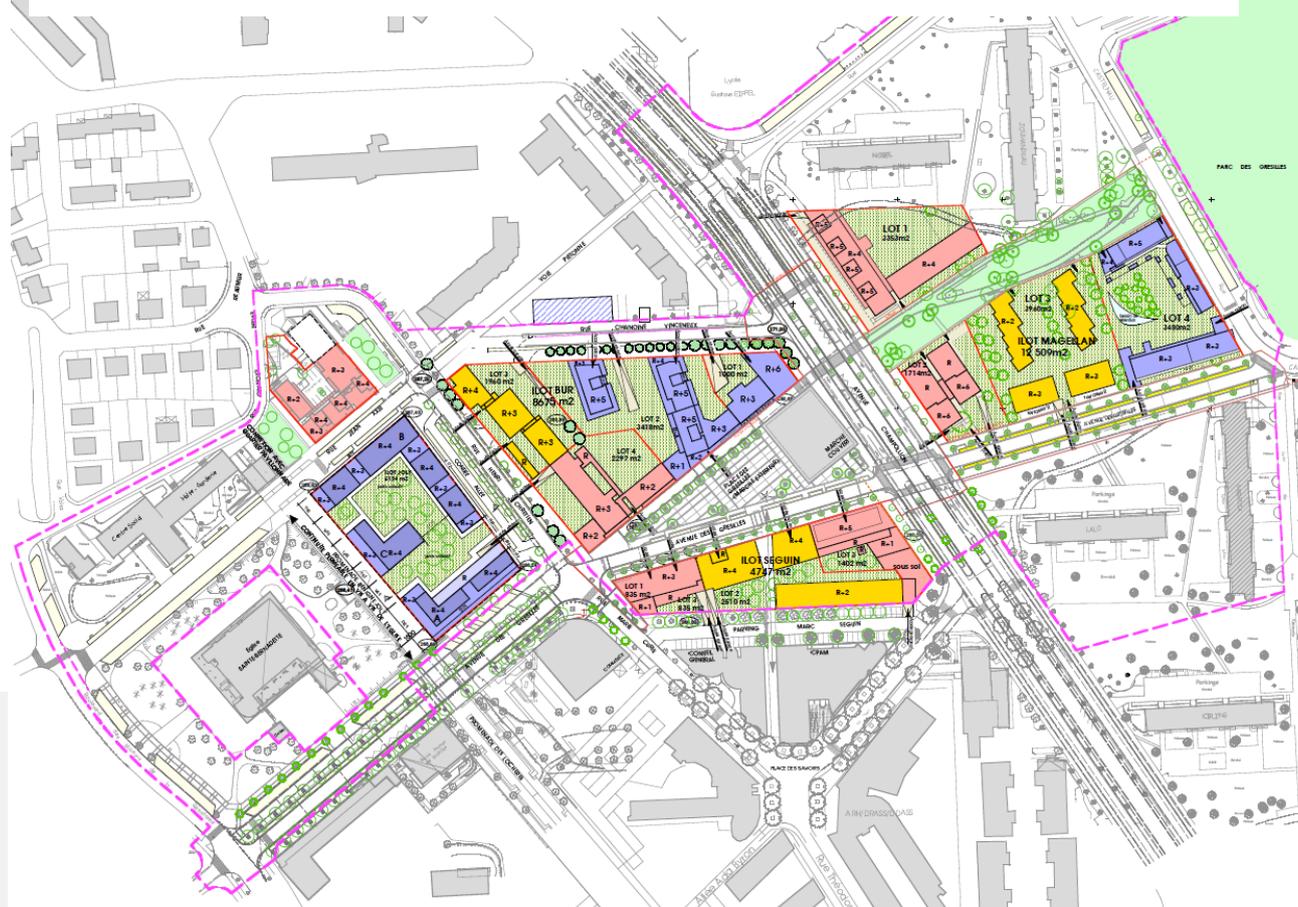
²⁴ Source : Grand Dijon

Enjeux pour demain

- Terminer le projet de rénovation urbaine par le secteur Boutaric (finaliser et valider le programme)
- Procéder aux éco-réhabilitations d'immeubles non traités par la rénovation urbaine
- Renforcer le projet de développer « humain » ou social pour juguler la remontée des impayés et l'apparition de quelques dégradations

Carte

Plan d'ensemble des Grésilles – Etude urbaine 2011, Dijon Habitat



PRESENTATION DU TERRITOIRE

| | | | | | |
|---|-----------------------|---|--|---|------------------------|
|  | DELIMITATION DES LOTS |  | MAÎTRISE D'OUVRAGE - OPAC |  | JARDIN EN PLEINE TERRE |
|  | LIMITE DE LA ZAC |  | MAÎTRISE D'OUVRAGE - FONCIERE LOGEMENT |  | JARDIN SUR DALLE |
| | |  | MAÎTRISE D'OUVRAGE - COLLECTIF PRIVE |  | CIRCULATION PIETONS |

❖ Bilan du projet de la Fontaine d'Ouche – Dijon : « une reconquête de l'attractivité du quartier à poursuivre »

La Fontaine d'Ouche, un quartier à dominante résidentielle situé à 2km du centre-ville, qui présente des fragilités sociales

Chiffres clés

Population du quartier : 9202 habitants (population du quartier CUCS en 2009)²⁵

Habitat du quartier : 4 500 logements dont près de la moitié (48%) de logements sociaux. Egalement des copropriétés qui connaissent une dévalorisation progressive sur le marché.

Coût de l'avenant quartier de la Fontaine d'Ouche : 31 M€ dont 2,3 M€ de l'ANRU²⁶

Grands objectifs du PRU

Le quartier de la Fontaine d'Ouche a intégré la convention ANRU consolidée de 2007. Le projet de rénovation urbaine du quartier repose sur 3 enjeux :

- la qualité résidentielle :
 - o **améliorer l'attractivité de l'habitat existant** ;
 - o développer la mixité d'habitat ;
 - o relier le quartier à son environnement naturel ;
- l'attractivité de la fonction commerciale :
 - o développer l'attractivité des commerces et services publics du « cœur de quartier » ;
- l'attractivité des services publics existants :
 - o améliorer l'offre en services publics de proximité ;

S'ajoute un enjeu transversal : **développer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** (en lien avec le vieillissement de la population du quartier).

Etat d'avancement *(cf. portrait de territoire)*

Les réaménagements de voiries sont terminés, la restructuration du centre commercial est en cours. Des interventions sur le logement social ont également été réalisées : 1116 logements résidentialisés sur 4 résidences, 220 logements réhabilités dans le cadre de l'ANRU, 330 logements réhabilités, hors ANRU.

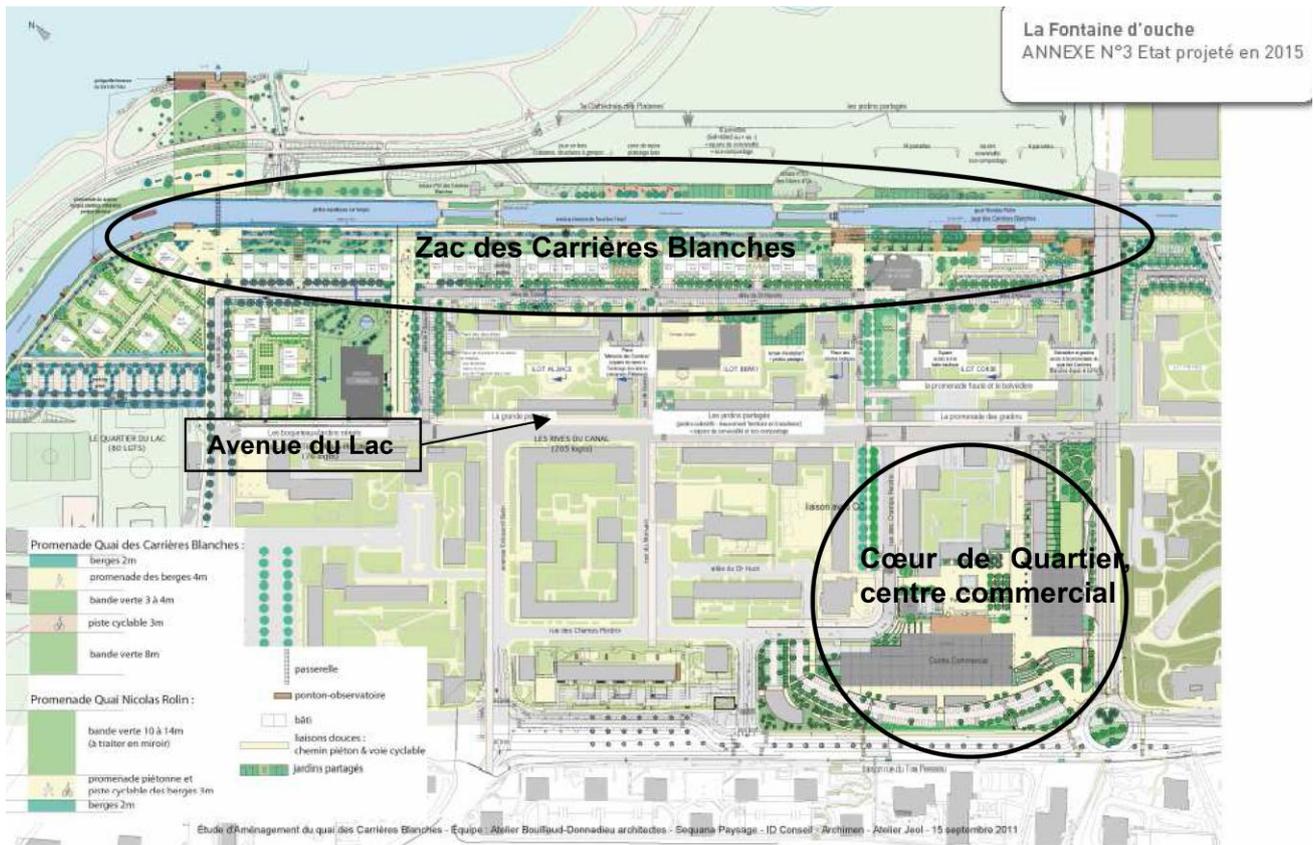
Enjeux pour demain

- Mobiliser l'étude de la ville de Dijon sur les copropriétés pour penser un traitement adapté des copropriétés dégradées
- Poursuivre la réflexion sur la « perméabilité du tissu urbain » du quartier et à son ouverture vers les espaces naturels majeurs situés à proximité
- Développer une identité et une appartenance positive au quartier avec une démarche de marketing territorial
- Développer des facteurs d'attractivité pour faire de la Fontaine d'Ouche un quartier de destination
- Poursuivre la réhabilitation de logements à loyer modéré avec un objectif de différenciation pour rompre la monotonie du bâti

²⁵ Source : Portrait de territoire réalisé par Algoé pour l'élaboration du contrat de ville

²⁶ Source : Grand Dijon

Carte du projet de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche



Source : Rapport du point d'étape de clôture du Grand Dijon, février 2014

❖ Bilan du projet de Stalingrad – Via Romana à Dijon : d'un quartier d'habitat social à un écoquartier diversifié

En 2013, le quartier Stalingrad - Via Romana a été classé éligible aux aides de l'ANRU, au titre de l'article 6 de la loi du 1er août 2003. Fin 2014, la ville de Dijon a délibéré, ainsi que le Grand Dijon, pour approuver l'intégration de ce 7ème quartier à la convention de rénovation urbaine du Grand Dijon, dans le cadre de l'avenant de sortie.

Chiffres clés

Population du quartier : 400 habitants

Habitat du quartier : 176 logements sociaux et 2 foyers (CHRS et CADA)

Coût du projet du quartier Stalingrad – Via Romana : 19,3 M€ dont 2,5 M€²⁷ de subventions ANRU

Grands objectifs du projet

- **Enjeu urbain : restructurer le secteur** qui constitue un trait d'union entre les Grésilles (quartier entièrement rénové) et le secteur de la Toison (pôle économique dynamique de l'agglomération)
 - o Désenclavement de l'îlot par la réalisation de voies traversantes maillées au quartier
 - o Implantation des nouveaux immeubles selon un plan de composition prenant en considération le contexte urbain et l'intégration au quartier
- **Enjeu patrimonial** : renouveler le parc de logements du quartier
 - o Renouvellement et diversification des statuts d'occupation des logements, des typologies, des formes architecturales, dans une recherche de haute qualité d'usage et d'image (par la démolition de 136 logements sociaux et la reconstruction sur site d'environ 200 logements, dont 60 logements sociaux en reconstitution ainsi que de l'accession libre et abordable, réhabilitation et résidentialisation de la résidence Blanqui et du foyer Blanqui ; 76 logements sociaux sont reconstruits hors site).

Le PRU a l'ambition de faire de Via Romana un **éco-quartier**. L'un des objectifs est d'intégrer, en amont de la conception du projet, des objectifs environnementaux, en particulier sur l'énergie, l'éco-construction, les déplacements, la gestion de l'eau, la collecte des déchets, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Etat d'avancement

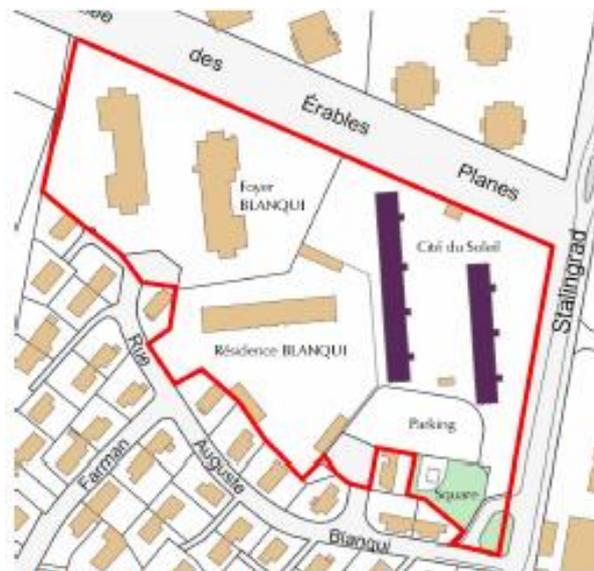
Au 31 décembre 2014, les relogements des deux bâtiments devant être démolis étaient bien engagés :

- le bâtiment B était vide de tout occupant,
- les relogements avaient débuté pour le bâtiment A.

Les projets de démolition commenceront en 2015.

²⁷ Source : Avenant de sortie de la convention de rénovation urbaine du Grand Dijon

Cartes du projet de rénovation urbaine Stalingrad – Via Romana



Source : Grand Dijon

PRESENTATION DU TERRITOIRE



Source : Grand Dijon

❖ Bilan du projet du Bief du Moulin à Longvic : « une intégration paysagère très originale et réussie »

Chiffres clés

Population du quartier : 1 880 habitants (21 % de la population de la commune)

Habitat du quartier : 708 logements, dont plus de 70 % de logements locatifs sociaux gérés par un seul bailleur, l'OPAC de Dijon

Coût total du projet du Bief du Moulin : 7 M€ dont 1,4 M€ de l'ANRU²⁸

Grands objectifs du projet 2005-2009

Le quartier du Bief du Moulin a fait l'objet d'un projet urbain de requalification depuis 2000 (revalorisation des équipements publics, réhabilitation de 300 logements et création d'une piste cyclable reliant le quartier au canal de Bourgogne). Le PRU 2005-2009 constitue le second volet du projet urbain du quartier ; ses grands axes sont les suivants :

- **Finaliser les interventions sur le parc public** en termes de réhabilitation et de résidentialisation (180 logements),
- **Diversifier l'offre de logements** (une soixantaine de logements en petits collectifs et individuels groupés par des opérateurs privés, environ 10 logements en locatif libre par l'AFL),
- **Poursuivre la restructuration de la place centrale** du quartier pour réunir en un même lieu les différentes fonctions de la ville (6 logements locatifs sociaux, 3 cellules commerciales en rez-de-chaussée d'immeuble, espaces publics),
- **Améliorer l'offre d'équipements publics de proximité** (pôle de services intergénérationnel « La Passerelle », restructuration du centre social)
- **Réaliser l'axe vert**, créant une articulation urbaine entre le quartier et le centre-ville.

Etat d'avancement

Le projet de rénovation urbaine est en voie d'achèvement ; il dégage une impression positive du fait de la qualité des espaces publics, du réinvestissement des équipements publics et de la diversité des opérations de diversification. L'espace public devient un lieu de cohésion sociale et le support de la diversification de l'habitat. Seule la partie Sud du réaménagement de l'espace central reste à terminer pour conforter la polarité commerciale.

Enjeux pour demain

- Réhabiliter les immeubles de Dijon Habitat, en entrée de quartier, qui tranchent avec le reste du quartier amélioré
- Assurer une appropriation et une bonne gestion des vastes espaces paysagés requalifiés par un accompagnement social (GUSP)
- Poursuivre l'aménagement de l'espace central et commercial au sud du quartier

²⁸ Source : Portrait de territoire réalisé par Algoé pour l'élaboration du contrat de ville

❖ Bilan du projet du centre-ville à Quetigny : « un enjeu de positionnement de l'offre locative »

Source : Point d'étape du Grand Dijon, février 2014 – Politique de la ville Grand Dijon

Chiffres clés

Population du quartier : 5000 habitants, 50% de la population communale

Habitat du quartier : 1000 logements locatifs sociaux, soit 50% des logements du quartier

Coût total du projet du centre-ville : 14,2 M€, dont 3,16 M€ de l'ANRU²⁹

Grands objectifs du PRU 2005-2009

- **Faire évoluer l'habitat** (dé-densification par la démolition d'un immeuble de 40 logements locatifs sociaux avec une reconstitution sur un autre quartier, création au sein du quartier de 60 logements privés, en locatif libre et accession, valorisation patrimoniale du parc public par la réhabilitation de trois immeubles et l'amélioration de la qualité de service)
- **Améliorer le fonctionnement urbain** (renforcement des liaisons inter-quartiers et valorisation des espaces publics dont la place centrale Roger Remond)
- **Favoriser la vie sociale et citoyenne** (création, extension et rénovation de services et d'équipements publics : centre sportif et culturel Mendès France, plateforme de services de l'Est dijonnais).

Etat d'avancement cf. Portrait de territoire

Le PRU est en voie d'achèvement :

- 40 logements ont été démolis et 236 logements ont bénéficié d'une réhabilitation ;
- 8 logements en locatif libre ont été construits ;
- Des réaménagements ont été effectués concernant les parcs Detang, Grand Chaignet et du pré-Bourgeot ; la place centrale Remond a également été réaménagée.
- Le pôle gérontologique a été livré.

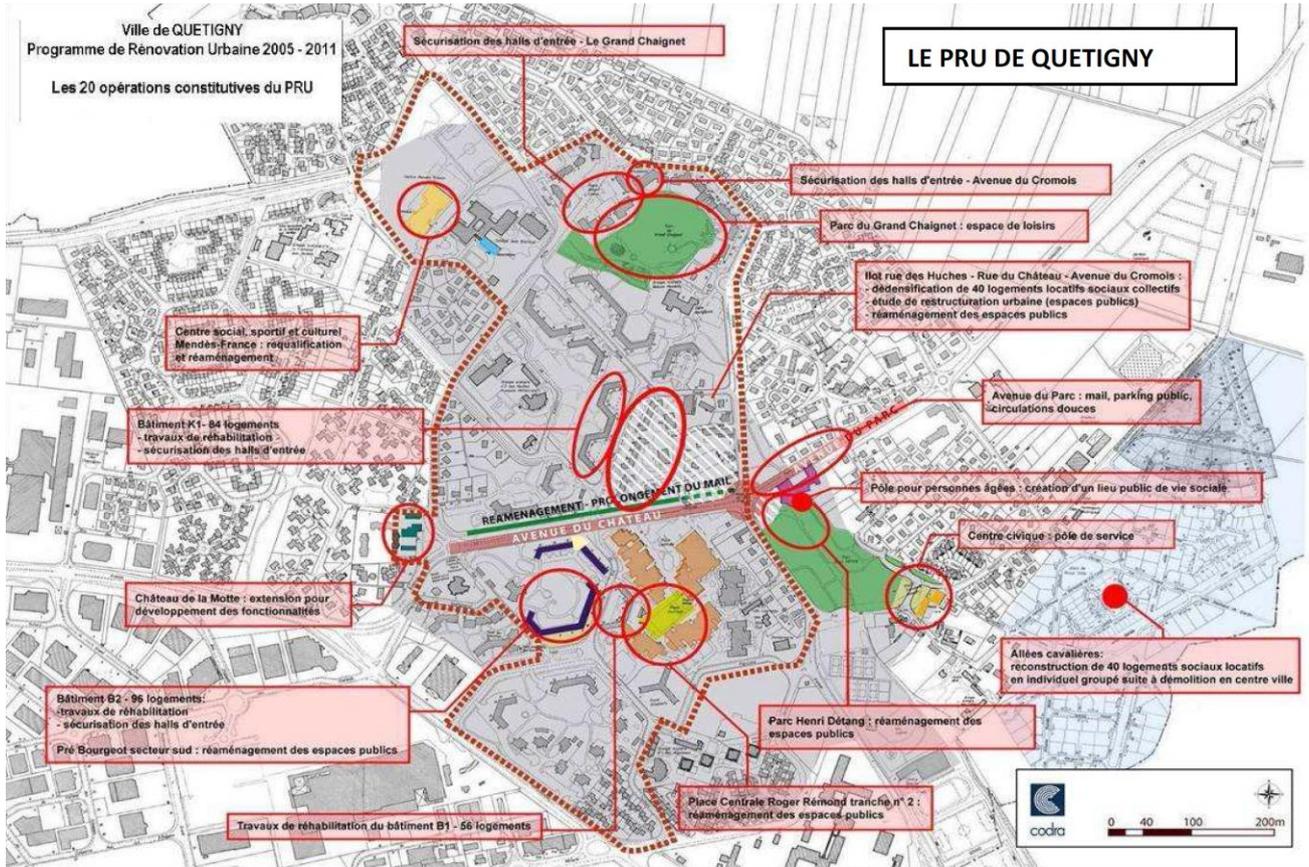
Enjeux pour demain

L'enjeu global pour Quetigny est de diversifier l'offre de logements et d'éviter la spécialisation du parc social. Cet enjeu global se décline en :

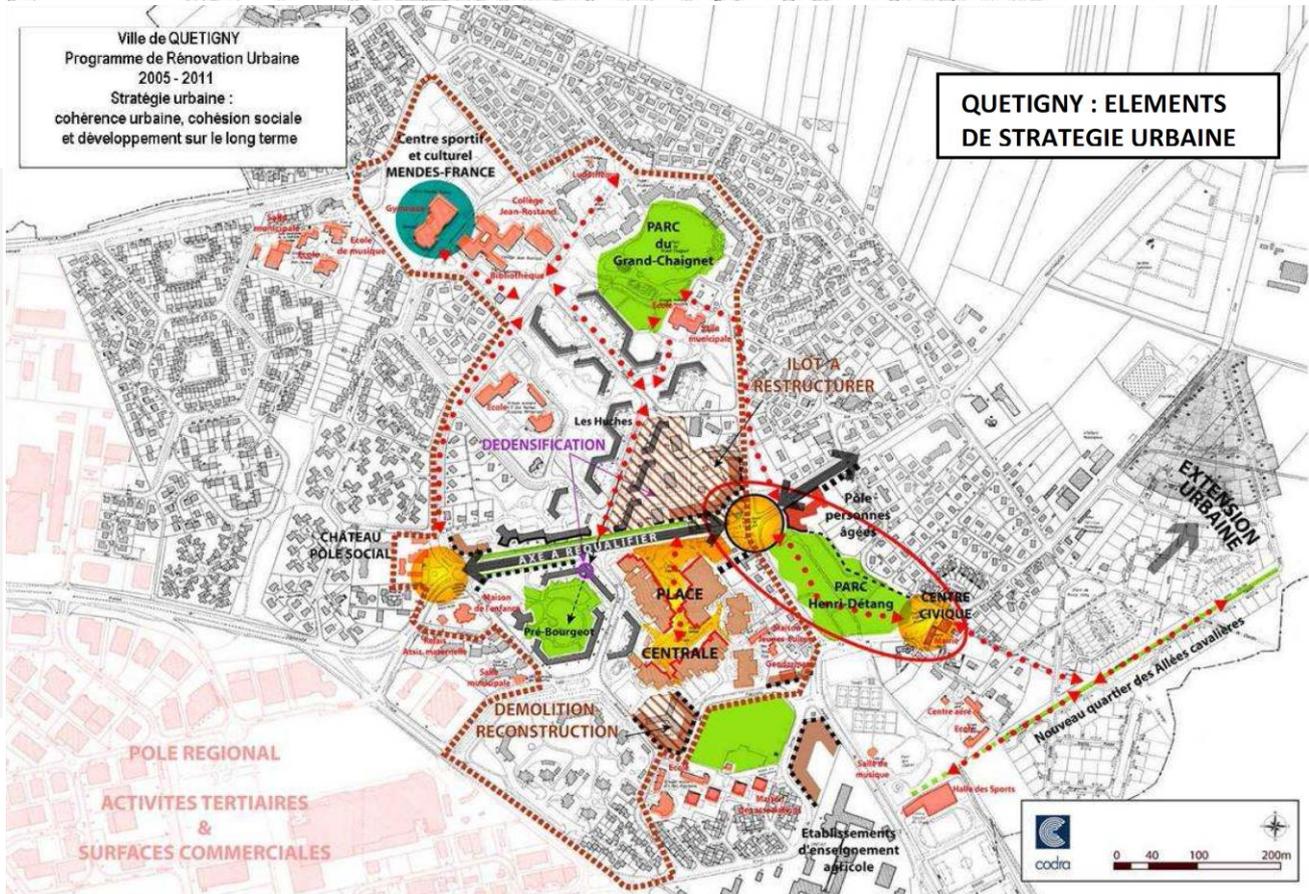
- un enjeu de densification et d'affirmation de la centralité par la construction de nouveaux logements en centre-ville permettant également de varier l'offre,
- un enjeu de mise à niveau des immeubles existants pour répondre à la demande,
- un enjeu de diversification et de rééquilibrage de l'offre locative sociale (risque de paupérisation lié au maintien de cette offre massive et peu chère),
- un enjeu de prévention de la dégradation des copropriétés.

²⁹ Source : Portrait de territoire réalisé par Algoé pour l'élaboration du contrat de ville

Carte du projet de rénovation urbaine du centre-ville de Quetigny



PRESENTATION DU TERRITOIRE



Source : Rapport du point d'étape de clôture du Grand Dijon, février 2014

❖ Bilan du projet du Belvédère à Talant : « une requalification de l'habitat existant, peu traité dans la convention ANRU, qui reste à engager »

Le Belvédère, dernier grand ensemble construit dans l'agglomération dijonnaise dans les années 1975-1980, constitue le quartier en ZUS le plus dense du Grand Dijon en nombre de logements à l'hectare.

Chiffres clés

Population du quartier : 5 400 habitants

Habitat du quartier : 2 500 logements dont 1 500 logements à loyer modéré (60 %) gérés par quatre bailleurs

Coût total de l'étude prospective et programmatique sur la recomposition du bâti de l'habitat social (incluse dans la convention) préalable au lancement opérationnel du projet : 100 000 €

Coût total du projet du Belvédère : 34,2 M€, dont 5,8 M€ de l'ANRU³⁰

Grands objectifs du PRU

La transformation de « l'îlot électrique » constitue le cœur du projet de rénovation urbaine du Belvédère. Il vise à :

- **Reconquérir l'espace libre** ;
- **Diversifier les espaces et les usages** ;
- **Diversifier l'offre de logements** avec la production de logements locatifs libres (Foncière) et en accession sociale.

Les objectifs complémentaires du projet sont les suivants :

- créer un espace public majeur à l'échelle du quartier (la Médiane)
- mettre en œuvre la résidentialisation
- restructurer l'espace J. Ménétrier

Etat d'avancement

Le PRU est entièrement réalisé. L'espace public et les équipements publics du quartier ont été fortement requalifiés, ce qui contribue à faire évoluer l'image du quartier :

- la Médiane, grand mail qualitatif et fédérateur des programmes et des activités, a été aménagé, remodelant en profondeur la trame viaire et les fonctions urbaines du quartier ;
- le CCAS, le centre social la Turbine, l'espace Ménétrier dédié à la petite enfance ont fait l'objet d'interventions d'amélioration.

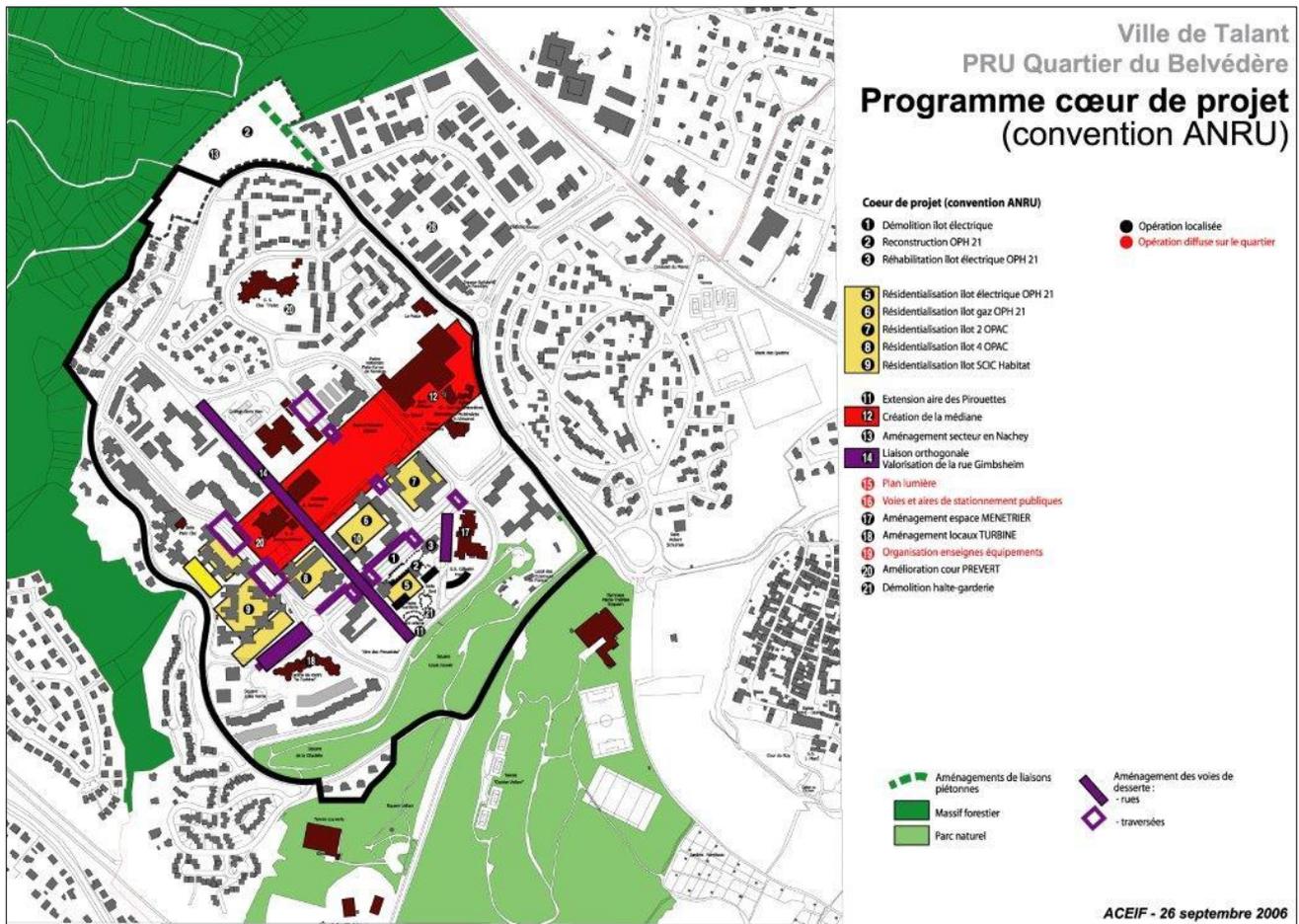
Les interventions sur l'habitat ont été réalisées : démolitions, reconstitution de l'offre aux franges du quartier du Belvédère, un ensemble résidentialisé, une cinquantaine de logements réhabilités, quelques opérations de diversification dans le cadre de l'ANRU (20 logements AFL) et hors convention (2 opérations).

Enjeux pour demain

L'amélioration du parc social existant constitue l'enjeu principal pour assurer la pérennisation des investissements réalisés et le changement d'image du quartier. Il s'agit à la fois de réhabiliter le bâti et d'améliorer la qualité de service dans et aux abords des résidences. Par ailleurs, en cas de difficulté de commercialisation des opérations de diversification de l'habitat, une réflexion doit être conduite et partagée par l'ensemble des partenaires.

³⁰ Source : Portrait de territoire réalisé par Algoé pour l'élaboration du contrat de ville

Carte du projet de rénovation urbaine du Belvédère



Source : Rapport du point d'étape de clôture du Grand Dijon, février 2014

❖ Bilan du projet du Mail à Chenôve : un projet ambitieux sur le centre-ville qui doit être accompagné par un traitement global du quartier dans la durée

Chiffres clés

Population du quartier : près de 11 000 habitants (67 % de la population communale)

Habitat du quartier : 4 300 logements dont plus de la moitié (53 %, 2 315 logements) sont des logements sociaux gérés par quatre bailleurs

Coût total du projet : 141 M€ dont 28 M€ ANRU³¹

Grands objectifs du projet ³²

- Poursuivre les opérations engagées en matière d'habitat (démolitions antérieures) pour **dé-densifier** (démolitions), **renouveler** (reconstitution de l'offre) et **requalifier le parc social** du quartier mais aussi **diversifier l'offre de logements** (production de logements en accession sociale à la propriété et en locatif libre) ;
- **Requalifier l'îlot Saint-Exupéry** et son centre commercial situé au cœur du quartier du Mail ;
- Transformer un immeuble d'habitat en hôtel d'entreprises pouvant bénéficier de la ZFU ;
- Réaménager la trame viaire et le stationnement, valoriser les espaces publics.

Le projet de la ville a considérablement évolué depuis la signature de la convention de rénovation urbaine en mai 2005 avec l'ambition d'aménager un cœur de ville, animé et attractif, desservi par le tramway. Les éléments clés de ce projet sont la relocalisation de l'offre commerciale, la diversification de l'offre de logements et la création d'un équipement culturel et de rencontres, « Le Cèdre », source d'animation urbaine.

Etat d'avancement

A l'heure de la signature de l'avenant de sortie de la convention de rénovation urbaine du Grand Dijon, la quasi-totalité des opérations programmées dans le cadre du PNRU sont engagées ou en cours de réalisation :

- la reconstitution de l'offre démolie (300 logements) est en voie d'achèvement avec la mise en chantier, au 4ème trimestre 2014, des 15 derniers logements à loyers modérés réalisés par Orvitis rue Lamartine,
- la livraison du bâtiment Bastié de Dijon Habitat au printemps prochain achèvera le programme de réhabilitation (8 bâtiments / 756 logements),
- la diversification de l'offre de logements est largement amorcée avec la livraison de 210 logements en accession abordable à la propriété,
- l'ouverture en septembre 2014 du Cèdre, équipement culturel et de rencontres, amorce l'attractivité nouvelle du futur cœur de ville en cours d'aménagement,
- la livraison du parc urbain et de la place centrale, la réalisation en 2015 des aménagements des abords de l'Hôtel de Ville marqueront la fin des travaux en matière d'espaces publics.

Enjeux pour demain

Les interventions conduites dans le cadre du PNRU ont largement contribué à amorcer le changement d'image et revaloriser le territoire du grand ensemble. Néanmoins, il convient de poursuivre les efforts engagés ces 10 dernières années afin d'achever la transformation urbaine du quartier du Mail. Aujourd'hui, l'enjeu pour la Ville de Chenôve est, à l'échelle du quartier du Mail, de poursuivre la mutation engagée dans le cadre de la rénovation urbaine aux abords du cœur de ville et, plus généralement, conforter l'attractivité résidentielle du parc public et privé ainsi que la qualité des espaces publics. Dans la continuité des opérations réalisées dans le cadre du PNRU et dans la

³¹ Source : Portrait de territoire réalisé par Algoé pour l'élaboration du contrat de ville

³² Convention de rénovation urbaine 2005-2009 de la communauté d'agglomération dijonnaise, 2005

perspective du NPNRU, la collectivité a identifié quatre secteurs prioritaires d'intervention : secteur Saint-Exupéry, secteur Renan, îlot Gambetta, franges Est du tramway.

Carte du projet de rénovation urbaine du Mail – Etat projeté en 2015



Source : Grand Dijon

Retour sur l'étude concernant 11 copropriétés situées en quartiers ANRU

En 2014, le Grand Dijon a conduit une étude sur 11 copropriétés situées en quartiers ANRU afin d'évaluer le niveau de dysfonctionnement de chacune d'entre elles et de définir une sortie opérationnelle par copropriété pouvant répondre aux difficultés identifiées.

Cette étude s'est inscrite dans un contexte national de mobilisation sur la problématique des copropriétés dégradées.

❖ Contexte national d'intervention sur les copropriétés

En janvier 2012, Dominique Braye, alors Président de l'Anah, remettait le rapport « Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés : une priorité pour les politiques de l'habitat ». Soulignant l'enjeu du maintien en bon état de fonctionnement des copropriétés, il y faisait état de préconisations pour permettre de traiter les copropriétés mais surtout des propositions pour éviter qu'elles ne dérapent.

Sur la base de ce rapport, Claude Dilain remettait, en avril 2013, à Cécile Duflot, Ministre du logement, un rapport sur les avancées législatives à apporter pour les copropriétés. La loi ALUR, adoptée le 24 mars 2014, a repris un certain nombre de ces propositions.

Dans la même logique, l'éco-prêt collectif pour financer des travaux de rénovation énergétique est mis en place depuis le 1er janvier 2014. Il est un outil à disposition des syndicats.

Enfin, la nouvelle feuille de route adressée par la Ministre du Logement, Sylvia Pinel à l'Anah, replace comme prioritaire l'aide aux copropriétés en difficultés.

❖ Contexte local – Etude sur 11 copropriétés situées en quartiers ANRU

Dans le prolongement du PRU du Grand Dijon, et en articulation avec le programme d'actions du PLH 2009-2014, notamment son action 4.2-1, le Grand Dijon a lancé, en concertation avec les communes concernées, une étude portant sur 11 copropriétés, 1150 logements, situées dans 5 quartiers en rénovation urbaine – Le Mail à Chenôve, Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin à Longvic, Le Centre-ville à Quetigny et Le Belvédère à Talant.

L'étude préalable « copropriétés en quartiers ANRU » a été engagée afin de :

- définir les besoins en accompagnement sur la base d'un diagnostic partagé,
- identifier les pistes d'une action partenariale adaptée à la situation de chacune d'elles, en lien notamment avec les réflexions relatives au NPNRU, les dispositions du programme communautaire de « reconquête du parc privé ancien » et les mesures nationales.

Chaque copropriété a fait l'objet d'une monographie reposant sur l'analyse de 7 thématiques : l'occupation sociale, les charges, les impayés, le fonctionnement, le bâti, l'intégration urbaine et le positionnement immobilier. La présentation de ces monographies a eu lieu dans le cadre d'un comité technique et d'un comité de pilotage. Pour chacune d'elle, une sortie opérationnelle a été proposée.

Les préconisations établies à l'issue de l'étude peuvent se résumer de la manière suivante :

Situation 1 : Certaines situations peuvent être traitées sans accompagnement des acteurs publics. Ainsi, sur les questions de rénovation énergétique, les copropriétés ont besoin d'un accompagnement technique mais celui-ci ne nécessite pas un appui.

Pour ces copropriétés, le Grand Dijon veillera à mobiliser les dispositifs de droit commun pour en favoriser la réhabilitation et restera attentif, aux côtés de ses partenaires, à ne pas laisser les situations se dégrader.

Situation 2 : **Certaines copropriétés nécessitent de mobiliser l'ensemble des moyens disponibles.** 4 copropriétés (Le Voltaire à Chenôve ainsi que 3 copropriétés situées à la Fontaine d'Ouche) nécessitent d'entrer dans des dispositifs d'accompagnement plus soutenus.

Pour intervenir sur ces copropriétés, il est demandé à l'ensemble des partenaires – Anah, Conseil Régional, commune, ANRU – de se mobiliser pour inscrire ces ensembles résidentiels de manière prioritaire dans leurs dispositifs de soutien, existants ou à venir, dans une dimension partenariale. La mise en œuvre d'études pré-opérationnelles d'accompagnement est à engager.

Bilan du Programme de Réussite Educative (PRE) du Grand Dijon

❖ Le dispositif PRE

Créés par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, les Programmes de Réussite Educative (PRE) visent à mettre en œuvre une approche globale pour traiter des problématiques d'enfants repérés comme vulnérables. Les dispositifs de réussite éducative contribuent ainsi à la lutte contre les inégalités sociales particulièrement dans le domaine éducatif en prenant en compte l'environnement social et familial et les liens entre l'enfant/l'élève, la famille et l'école. Ils s'adressent aux enfants de 2 à 16 ans, les plus en difficultés au regard de leur situation sociale et scolaire, qui sont notamment repérés dans le cadre scolaire. Sur la base d'un diagnostic établi par l'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative, un parcours individualisé est élaboré, en accord avec les familles et en relation avec les différents professionnels concernés : enseignants, coordonnateurs des réseaux ambition réussite et réussite scolaire, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, médecins, nutritionnistes, ainsi que des intervenants associatifs, sportifs et culturels. Un référent de parcours assure le suivi individuel et le relais avec les familles et propose des solutions adaptées à chaque enfant.

❖ Le contexte dijonnais

Depuis 2006, les cinq communes du territoire du Grand Dijon concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville sont engagées, en partenariat avec l'État - en l'occurrence la DDCS et l'Education Nationale -, le Conseil Départemental, la CAF et le tissu associatif, dans des Programmes de Réussite Educative organisés autour de 4 axes :

- l'accompagnement à la scolarité,
- la parentalité,
- la santé,
- le socioculturel.

Les PRE sont déclinés sous forme de Projets de Réussite Educative dans chacun des quartiers concernés : le Mail à Chenôve, les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer à Longvic, le Centre ville à Quetigny et le Belvédère à Talant.

Depuis 2007, le Grand Dijon assure, en lien avec les services de l'Etat, la coordination et le suivi des Projets de Réussite Educative ainsi que la mise en œuvre d'un plan de formation des intervenants à la scolarité et des coordinateurs PRE.

Le maintien de cette coordination est à l'étude dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la ville qui impacte le nombre de publics pris en charge au sein des PRE communaux ainsi que le financement de ces derniers.

Au-delà de la diversité des pratiques et des configurations adoptées - que justifie la prise en compte des besoins propres à chacun des territoires concernés - une analyse du PRE sur l'agglomération dijonnaise permet de mettre en évidence des invariants sur lesquels une attention particulière sera portée dans le cadre du présent contrat.

En matière de gouvernance et de pilotage du PRE, d'une part : afin de pouvoir mesurer les effets de chaque PRE sur les bénéficiaires, la méthode mise en œuvre pour évaluer les bénéfices des parcours sera précisée, notamment pour ce qui concerne les effets attendus en dehors du strict champ des résultats scolaires.

En outre, dans la mesure où le programme de réussite éducative n'a pas vocation à réaliser des accompagnements au long cours (un enfant présentant des difficultés spécifiques et nécessitant un

suivi de longue durée doit être réorienté vers les structures de droit commun), la mise en place d'un parcours individuel nécessitera l'établissement préalable d'objectifs clairs et atteignables permettant de décider de la fin dudit parcours.

Enfin, une gouvernance attentive permettra d'assurer au dispositif une cohérence et une complémentarité entre les actions inscrites dans le PRE et les dispositifs de droit commun portés parallèlement par d'autres institutions (CAF, Éducation Nationale...) en veillant à ce que le PRE ne se substitue pas à d'autres missions de service public.

En matière de contenus des parcours, d'autre part : si la réussite scolaire des enfants est une dimension importante du PRE en ce qu'elle permet de révéler des problématiques éducatives sous-jacentes, elle ne doit pas en constituer la dimension exclusive. En ce sens, le PRE n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs de soutien scolaire relevant du droit commun. Ainsi, une action de type « aide à la scolarité », ne pourra s'inscrire légitimement dans un parcours PRE que si elle vise un objectif plus large que la seule « aide aux apprentissages » en offrant un accompagnement individuel et personnalisé de l'enfant et de sa famille débordant du seul champs scolaire.

Il convient de relever, par ailleurs, que la visée parentale du PRE est régulièrement rappelée dans les instructions afférentes à ce dispositif. C'est pourquoi, l'implication et la participation active des parents devront être systématiquement recherchées : la mise en œuvre des actions associera donc pleinement les parents autour de soutiens prioritairement individuels mais possiblement collectifs.

❖ Focus sur les réalisations de 2013

Le nombre de jeunes suivis dans le cadre du PRE a rapidement augmenté dans les premières années de mise en œuvre ; depuis 2009, il est stabilisé aux environs de 1000 jeunes (et leur famille) suivis chaque année. En 2013, la moitié des jeunes suivis résidaient dans la commune de Dijon.

Organisation et axes d'intervention effective des PRE communaux en 2013

| <i>Commune</i> | <i>Organisation</i> | <i>Axes d'intervention du PRE communal</i> |
|----------------|--|---|
| DIJON | Portage partagé entre la Caisse des écoles (juridique) et la Direction de l'éducation et de la jeunesse (administratif et technique) | Soutien à la socialisation par la scolarisation et par l'accès aux loisirs culturels et sportifs Prévention du décrochage scolaire Soutien à la parentalité Accès aux soins |
| CHENOVE | Portage par le CCAS via son Centre social Le Tremplin | Soutien à la scolarité Accompagnement socio-éducatif individualisé des enfants et de leurs familles Amortissement des conflits (parents/enfants/école) par la médiation Favoriser l'accès aux pratiques artistiques aux activités culturelles et de loisirs |
| LONGVIC | Portage officiellement assuré par le CCAS mais depuis 2012, plutôt assuré par le Service Action éducative | Soutien scolaire des enfants en difficulté Ouverture culturelle, artistique, sportive des enfants Pas vraiment de soutien à la parentalité ni d'actions Santé |
| QUETIGNY | CCAS dessaisi du portage du PRE au bénéfice de l'Action éducative | Soutien à la parentalité avec le soutien scolaire à domicile comme cheval de Troie Mode de garde d'enfants pour parents ayant des modes de garde atypiques Soutien à la scolarité Accompagnement socioculturel individualisé Appui pour l'accès aux soins |

| | | |
|--------|---|---|
| TALANT | Portage assuré par le CCAS avec un rattachement au Pôle Développement social et intergénérationnel et la Délégation développement social et parentalité | Appui psychosocial au parcours des enfants et des parents (espaces d'écoute) Aide à la scolarité en individuel et microgroupes Identification des freins / Prévention |
|--------|---|---|

Source : Document réalisé en octobre 2014 par le cabinet Aress pour le Grand Dijon concernant le repositionnement des PRE des 5 communes de la Politique de la ville de l'agglomération dijonnaise

❖ Rappel des principales données statistiques et financières des PRE communaux en 2014

| Commune | Nombre de jeunes suivis | Budget total | Dont financement Etat |
|----------------------------|-------------------------|------------------|-----------------------|
| DIJON | 501 jeunes | 396 000 € | 285 000 € |
| CHENOVE | 170 jeunes | 109 000 € | 90 000 € |
| LONGVIC | 89 jeunes | 81 500 € | 62 000 € |
| QUETIGNY | 114 jeunes | 91 560 € | 60 000 € |
| TALANT | 100 jeunes | 105 000 € | 77 000 € |
| Total agglomération | 974 jeunes | 783 060 € | 574 000 € |

Bilan de l'Atelier Santé Ville de Dijon

Depuis 2009, la Ville de Dijon s'est engagée dans la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV) dans ses quartiers prioritaires en Politique de la ville, la Fontaine d'Ouche et les Grésilles. Les objectifs généraux de la démarche étaient les suivants :

- Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics en situation de précarité ;
- Consolider et renforcer les dynamiques partenariales ;
- Favoriser la participation des habitants ;
- Développer une méthodologie d'observation, de programmation et d'évaluation en santé publique ;
- Apporter de la cohérence et de la lisibilité aux actions développées.

Cet Atelier Santé Ville a permis de conduire plusieurs actions.

❖ La réalisation d'un diagnostic santé partagé et d'un programme territorialisé de santé

Le diagnostic santé partagé réalisé dans le cadre de l'Atelier Santé ville de Dijon a servi de base pour élaborer le programme territorialisé de santé pour la période 2010-2012 (définition d'objectifs et d'un plan d'actions³³). Ce programme a été prolongé jusqu'en 2014.

Les objectifs retenus étaient les suivants :

- Prévenir les conduites à risques des enfants et des adolescents ;
- Favoriser l'accès à la santé des jeunes en insertion ;
- Améliorer l'accès aux services médico-sociaux des populations en situation de précarité ;
- Éviter, rompre l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans, vivant à domicile ;
- Favoriser les prises en charge globales dans le champ de la santé mentale.

A partir de ces objectifs, quatre types d'actions ont été déclinées de 2010 à 2014 :

- Communication et diffusion d'informations en matière de santé (ex. : réalisation d'un guide des partenaires santé dédié aux professionnels en 2011) ;
- Formation et sensibilisation des professionnels intervenant sur les quartiers prioritaires (ex. : organisation d'une journée d'échanges « Approche de la nutrition dans différentes cultures » en 2010) ;
- Travail en réseau et construction de partenariat entre les acteurs (ex. : mise en place d'une expérimentation en matière de participation des habitants en 2011) ;
- Actions de proximité de prévention et de promotion de la santé (ex. : opération « Un Fruit pour la récré » développée en 2011 dans les accueils périscolaires de Fontaine d'Ouche).

Depuis 2013, l'action de l'Atelier Santé Ville s'est concentrée sur deux thématiques : la santé des jeunes et la santé mentale.

❖ La réalisation d'une étude sur la santé mentale et le logement à Dijon et la mise en place d'une Commission Santé Mentale Logement

A la suite de l'étude sur la santé mentale et le logement à Dijon réalisée en 2012 dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, une Commission Santé Mentale et Logement a été créée pour les quartiers prioritaires puis élargie à l'ensemble de la ville. Cette commission permet un échange entre tous les acteurs, ce qui facilite la prise en charge des personnes concernées mais l'opérationnalité du

³³ Source : Document de synthèse sur la mise en place de l'Atelier Santé Ville (avril 2010) et Site internet de la ville de Dijon

dispositif reste à améliorer (nécessité d'un accompagnement plus concret par le secteur psychiatrique et de solutions pour faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap physique).

❖ Pilotage de l'Atelier Santé Ville

L'Atelier Santé Ville est porté par la Ville de Dijon et rattaché au service Dijon Ville Santé qui assure une fonction de coordination.

Depuis 2009, le pilotage de l'Atelier Santé Ville s'organise autour des instances suivantes :

- comité de pilotage restreint : composé de représentants du Grand Dijon, de l'Agence Régionale de Santé, de la Préfecture, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Ville de Dijon, sa mission est de valider les orientations de l'Atelier Santé Ville ;
- assemblée plénière : elle réunit l'ensemble des partenaires et constitue un lieu d'échanges et de suivi des actions développées.

Chacun des projets structurants de l'Atelier Santé Ville fait également l'objet d'un comité de pilotage, chargé de valider les orientations.

❖ La mise en place de groupes de travail thématiques partenariaux, issus de la préfiguration du contrat de ville

Dans le cadre de la réflexion engagée lors de l'élaboration du contrat de ville et suite à l'atelier santé du 26/11/2014 en lien avec l'ARS, il a été décidé de mettre en place trois groupes de travail entre les partenaires de la Politique de la ville pour les 5 quartiers prioritaires et les 2 quartiers de veille active portant sur :

- la santé mentale,
- le vieillissement,
- l'hygiène – prévention santé environnement.

La mise en place du groupe de travail Santé mentale s'appuie sur la commission Santé Mentale et Logement de Dijon et sur le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), une plateforme de concertation et de coordination entre les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale sur plusieurs communes de la périphérie dijonnaise dont Chenôve, Quetigny et Longvic (l'intégration de Talant au CLSM est à l'étude). Ces instances d'orientation et de mise en lien ont défini des pistes d'actions.

Le groupe de travail Santé mentale a effectué un état des lieux des cas de santé mentale et des pratiques actuelles dans les quartiers prioritaires. Les problématiques rencontrées par les bailleurs ont également été partagées.

Concernant le groupe de travail vieillissement, l'enjeu principal porte sur le maintien à domicile des personnes âgées. Cette thématique a été abordée sous deux angles distincts : vieillir en bonne santé et bien vivre dans son logement.

Le groupe de travail Prévention santé environnement a défini 3 objectifs généraux d'intervention :

- favoriser l'accès à la prévention santé pour les jeunes,
- prévenir le surpoids et l'obésité,
- favoriser la prise en charge des problématiques d'hygiène dans le logement.

Ces objectifs généraux sont d'ores et déjà déclinés en objectifs opérationnels et en actions.

Outre ces réflexions engagées, l'ARS travaillera sur l'ensemble de ses champs de compétences et notamment sur l'amélioration de l'accès aux soins de proximité.

5 ANS APRES LE LANCEMENT DE L'ATELIER SANTE VILLE, QUEL BILAN ?

Points forts

-Impulsion de la thématique Santé sur les quartiers de la Politique de la ville
La santé est davantage prise en compte par les acteurs de terrain : relais des campagnes de prévention, mise en place d'actions de sensibilisation, meilleure connaissance des acteurs et renforcement des partenariats.

-Possibilité d'investir des thématiques et d'expérimenter des projets à l'échelle des quartiers, puis de les étendre, le cas échéant, à une échelle plus large (ex. : commission santé mentale et logement).

Points d'amélioration

-Rôle de coordination non abouti ; la démarche de coordination de l'ASV est difficilement appréhendé par les acteurs qui mobilisent surtout l'ASV sur des actions ponctuelles mais ne l'envisagent pas comme une approche globale et partagée.

-Liens à renforcer avec les autres dispositifs de la Politique de la ville (PRE notamment)

-Manque d'articulation avec le droit commun, notamment entre le CUCS et la campagne de prévention de l'Agence Régionale de Santé (modalités de financements et procédures d'appel à projets différents)

Enjeux pour demain

-renforcement de la mobilisation du droit commun, dans la perspective de préfiguration d'un Contrat Local de Santé

-construction d'une vision partagée du rôle de coordination entre partenaires (financeurs et professionnels de proximité)

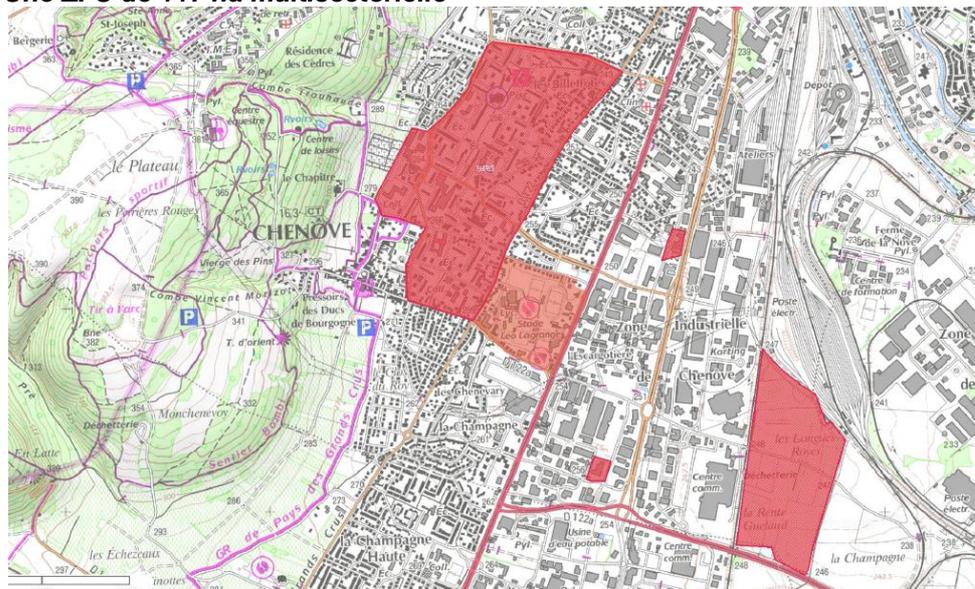
Bilan de la Zone Franche Urbaine de Chenôve

Source : Ville de Chenôve

Créée en 1997, la Zone Franche Urbaine (ZFU) de Chenôve couvre :

- une grande partie de la ZUS du Mail,
- deux emprises foncières situées au cœur de la zone d'activité (anciennes friches aujourd'hui occupées),
- la zone Europa, qui offre un fort potentiel de développement d'activités de plus de 30 ha.

Une ZFU de 117 ha multisectorielle



Source : <http://sig.ville.gouv.fr>

Depuis sa création, le nombre d'entreprises implantées en ZFU a régulièrement augmenté passant de 163 entreprises en 1997 à 449 entreprises en 2012, soit une évolution de plus de 175%. Aujourd'hui, la ZFU compte 466 entreprises (soit 42% des entreprises installées sur le territoire communal) et plus de 1200 emplois.

Les secteurs d'activités sont variés mais avec des évolutions différenciées :

- un fort développement du secteur commercial, passé de 54 entreprises en 1997 à 101 en 2010 puis 84 en 2012,
- un secteur industriel qui s'est développé entre 1997 (2 établissements) et 2010 (20 établissements) mais qui accuse un recul sur la ZFU depuis 2010 (-30%), alors qu'il a augmenté hors ZFU,
- une présence significative du secteur du BTP et de la construction qui augmente régulièrement (de 15 à 64 entreprises entre 1997 et 2012),
- une prédominance des services qui représente 63 % des entreprises implantées en ZFU fin 2012.

Les professions libérales se sont massivement implantées en ZFU : au nombre de 65 en 1997, elles sont 112 au dernier trimestre 2012.

Compte tenu de la nature du tissu économique de la ZFU, nous retrouvons sur le plan des effectifs une part importante d'établissements de moins de 3 salariés. Les micro-entreprises représentent près de 80% des établissements de la ZFU. Cette donnée est importante à prendre en compte dans l'observation de la capacité des entreprises de cette zone à créer des emplois.

Par ailleurs, on observe que l'impact du dispositif ZFU est différent selon les zones :

- 99% des entreprises de la ZFU se sont implantées dans le quartier du Mail. Dans ce secteur, le dispositif a largement contribué à la diversification des fonctions urbaines avec des installations en cœur de quartier ou dans l'Hôtel d'entreprises Dionysos,
- 1% des entreprises se sont implantées sur les deux emprises situées en zone d'activités ; ces entreprises avaient besoin d'espace et d'accessibilité ;
- la zone Europa n'a accueilli aucune entreprise et reste un secteur potentiel de développement économique de plus de 30 hectares.

En termes de création d'emplois, les effets de la ZFU sont difficilement quantifiables. Les entreprises à fort potentiel de recrutement ne s'y sont pas massivement implantées (aucun établissement de 50 salariés ou plus). L'essentiel des emplois créés l'ont été par des TPE : sur les 194 implantations réalisées entre 2000 et 2012, 166 étaient des entreprises n'ayant aucun salarié. Ainsi, la ZFU constitue une incitation forte à la création d'entreprise dans son périmètre, mais avec une capacité limitée à créer des emplois.

II. ORGANISATION

A. MODALITES DE PILOTAGE ET INGENIERIE

Le contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon doit être la traduction du renouvellement de la Politique de la ville et ainsi se manifester dans des évolutions de la gouvernance en termes d'ingénierie opérationnelle, d'organisation pour mettre en œuvre une dynamique partenariale sans laquelle il sera difficile de prendre en compte la complexité des problématiques rencontrées.

Cette gouvernance renouvelée doit aussi assurer une meilleure lisibilité de la cohésion sociale sur le territoire. L'ensemble des politiques publiques doivent être interpellées par la question du vivre-ensemble: toutes concourent à ce bien et mieux vivre, qu'il s'agisse du logement, de l'emploi, des politiques éducationnelle, familiale, culturelle et sportive ...

Ce sera grâce à une transversalité à organiser ainsi qu'une capacité à mobiliser les différents acteurs au bénéfice des quartiers prioritaires que l'on traitera les situations complexes que les approches sectorielles ne peuvent à elles seules régler. Il s'agit de favoriser également l'émergence de dynamiques internes aux quartiers et inter-quartiers en décloisonnant les organisations et les réseaux associatifs. La création à l'échelle de la Ville de Dijon et de l'agglomération d'un pôle de cohésion sociale et territoriale devrait participer à ce changement et favoriser les coopérations entre les différents partenaires et acteurs pour développer un projet partagé et un schéma de développement des quartiers s'appuyant sur la mobilisation des habitants.

Définition d'un cadre commun, point de départ d'une évolution

La conception d'un cadre commun, tel qu'il est proposé, doit être partagée par toutes les parties prenantes du projet du contrat de ville afin que chacune inscrive ses interventions dans un processus global, gage d'efficacité des actions.

Le système proposé n'a pas de caractère définitif bien au contraire. Les propositions qui sont faites ne doivent en aucune manière être considérées comme un aboutissement mais plutôt comme le point de départ d'un processus qui se construira et s'ajustera sur la durée du contrat de ville. C'est la première fois qu'il est proposé dans le cadre d'un contrat un processus évolutif qui prenne mieux en compte les réalités et ainsi aboutisse à créer une réelle égalité de traitement pour les habitants des quartiers de la Politique de la ville. L'évaluation par les analyses qui seront élaborées devrait nous permettre de rendre réel cet engagement, fondement de ce contrat de ville.

L'équipe interministérielle de l'Etat : composition, rôle et rythme des réunions

Une équipe interministérielle, dénommée **pôle de compétence « Politique de la ville »**, a été créée par arrêté préfectoral du 2 juillet 2013.

Présidé par le préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte d'Or ou par la secrétaire générale de la préfecture, ce pôle de compétence est constitué des chefs de service suivants :

- Directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS) de la Côte-d'Or,
- Directeur départemental des territoires (DDT) de la Côte-d'Or,
- Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),
- Directrice des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Côte-d'Or,
- Directeur de l'Unité territoriale de la Côte-d'Or de la direction Régionales des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE) de Bourgogne,
- Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Bourgogne,

- Directeur de la Caisse d'Allocation familiale (CAF) de la Côte-d'Or,
- Directeur territorial de Pôle Emploi Côte-d'Or,
- Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) de la Bourgogne,
- Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de la Côte-d'Or,
- Commandant du Groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,
- Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Dijon,
- Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) Côte-d'Or/Saône-et-Loire,
- Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Côte-d'Or,.

Le pôle de compétence se réunit à intervalles réguliers, et au **minimum deux fois par an**. Il **propose les grandes orientations stratégiques de l'État** en matière de Politique de la ville et est **garant de la mise en œuvre** des politiques publiques sur les territoires.

Les missions du pôle de compétence, dont le secrétariat est assuré par la direction départementale de la cohésion sociale, sont notamment de :

- Coordonner l'action des services de l'État,
- Piloter la mise en œuvre des dispositifs gouvernementaux intéressant la Politique de la ville,
- Identifier et affirmer l'action de droit commun menée par les services de l'État,
- Élaborer le point de vue de l'État en Côte-d'Or, en fédérant l'action des services,
- Établir un diagnostic et des orientations partagés.

L'un des axes de travail issus des travaux de ce pôle de compétence a été d'identifier les enjeux auxquels sont confrontés les quartiers en termes de cohésion sociale, sur la base des diagnostics et connaissances existants. Il a également vocation à enrichir les documents relatifs à l'élaboration du contrat de ville.

En outre, un **groupe opérationnel**, composé de la DDCS, de la DDT, de l'UT DIRECCTE de la DDDFE, du SGAR et des délégués du préfet se réunit **tous les 15 jours** sous l'autorité du directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS).

L'équipe interne aux collectivités

Sur le territoire du Grand Dijon, l'équipe interne aux collectivités pour le pilotage du contrat de ville réunit la Communauté Urbaine, les 4 communes ayant des quartiers prioritaires (Dijon, Chenôve, Longvic et Talant) et les 2 communes ayant un quartier de veille active (Longvic et Quetigny).

❖ Gouvernance du contrat de ville : Communauté Urbaine du Grand Dijon

Conformément à la Loi du 21.02.2014, le Grand Dijon porte aujourd'hui la compétence Politique de la ville et est en charge de :

- l'animation et la coordination des dispositifs et des actions s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville,
- la mise en œuvre des dispositifs et actions relevant des compétences propres de la Communauté Urbaine.

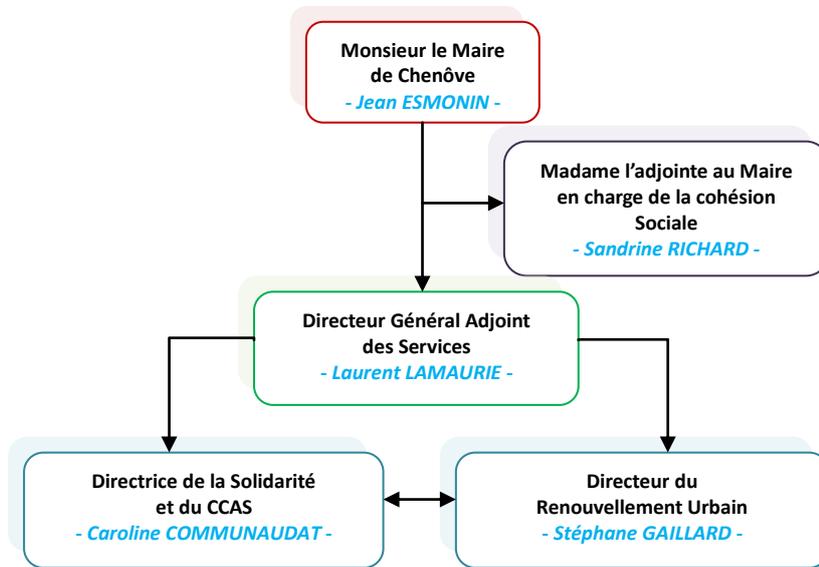
La nouvelle Politique de la ville voulue par le législateur s'est fixée comme objectif de revenir à son origine, à savoir un rôle d'initiation et non un rôle de substitution aux engagements des politiques de droit commun. La volonté de cette nouvelle politique s'incarnera dans le nouveau pôle mutualisé de cohésion sociale et territoriale du Grand Dijon qui regroupe également au-delà du service, des politiques contractuelles, la mission de la rénovation urbaine. Ce pôle a un rôle de coordination qui se déclinera en plusieurs fonctions :

- accompagner les équipes projets pour favoriser la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation et de faire ;
- capitaliser les acquis dans la mesure où certaines expérimentations sont susceptibles d'être démultipliées ;
- assurer une forte articulation entre les dispositifs tels que PLIE, PRE, ASV ...

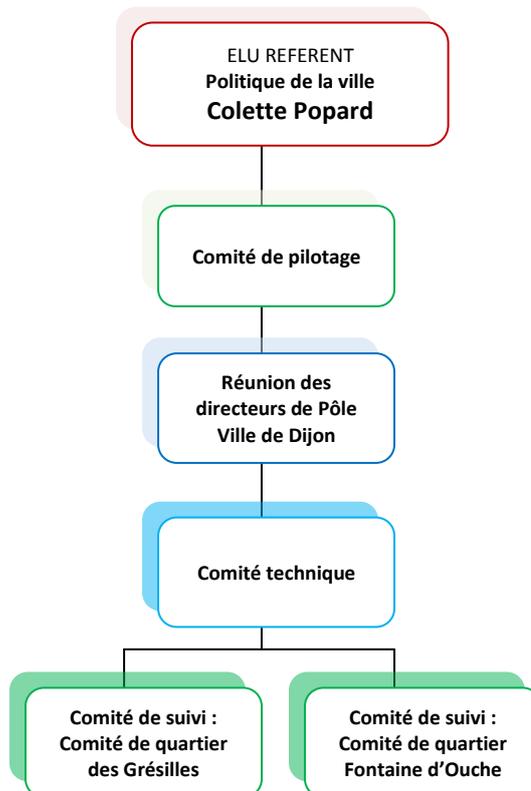
Concernant la Politique de la ville et la rénovation urbaine, la direction en est assurée par le DGA mutualisé Grand Dijon / Ville de Dijon.

Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant sont responsables de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention.

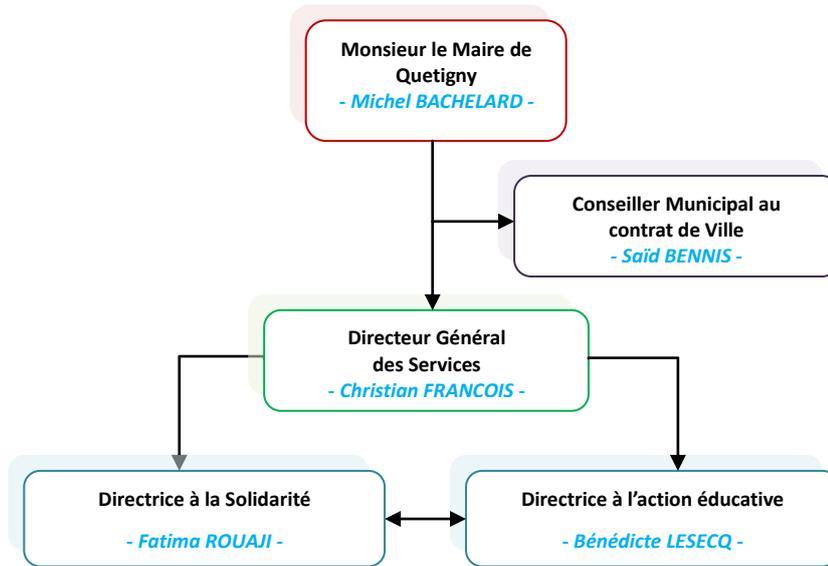
❖ Gouvernance du contrat de ville : Ville de Chenôve



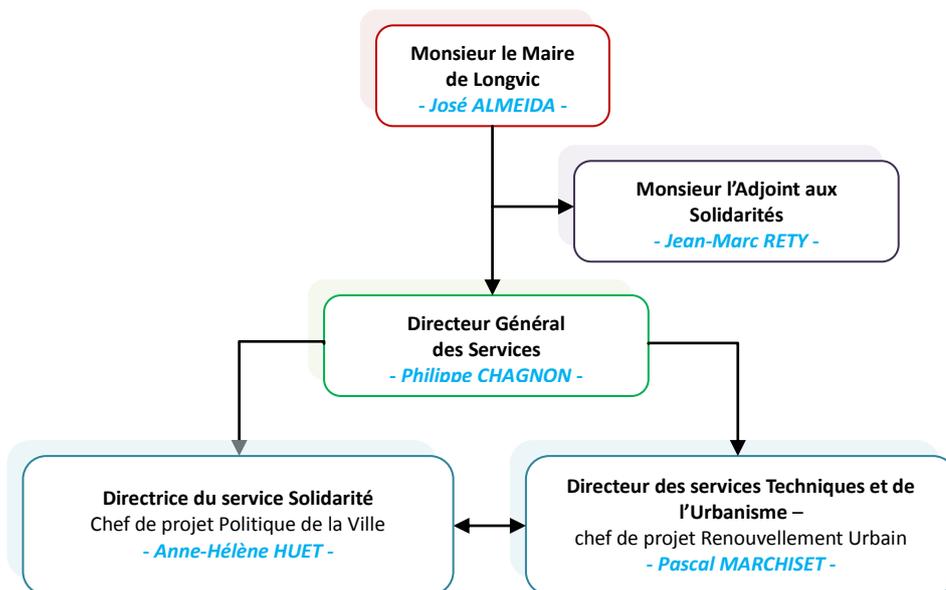
❖ Gouvernance du contrat de ville : Ville de Dijon



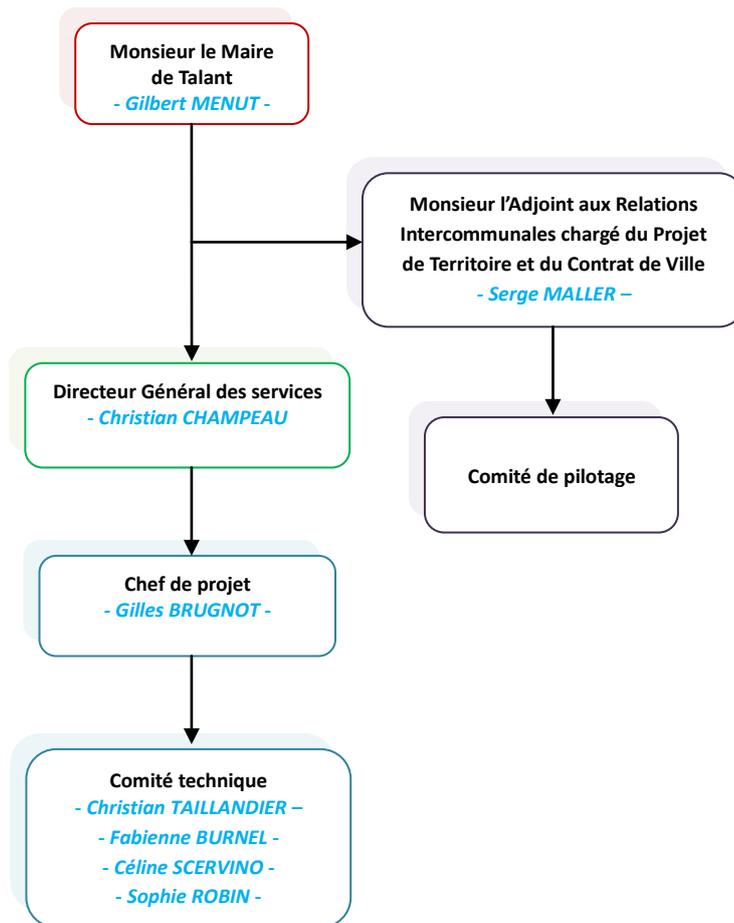
❖ Gouvernance du contrat de ville : Ville de Quetigny



❖ Gouvernance du contrat de ville : Ville de Longvic



❖ Gouvernance du contrat de ville : Ville de Talant



Le comité de pilotage

Le pilotage du contrat de ville doit permettre que les décisions se prennent au plus haut niveau et garantisse ainsi une cohérence d'ensemble.

Le comité de pilotage sera co-présidé par le Préfet et le Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon. En seront également membres les Maires des communes ayant des quartiers prioritaires et de veille, les Présidents des Conseils Régional et Départemental, les représentants des conseils citoyens ou d'instances labellisées, commissions de quartiers de la Ville de Dijon, ainsi que tous les signataires du contrat de ville.

Le Comité de Pilotage a la responsabilité de la mise en œuvre du contrat de ville et en particulier de :

- définir les grandes orientations stratégiques ;
- planifier les objectifs à mettre en œuvre ainsi que les indicateurs pour mesurer leur atteinte ;
- suivre et évaluer l'atteinte des objectifs qui ont été fixés ;
- procéder à des ajustements ;
- veiller à la mobilisation des ressources et notamment du droit commun dans la mesure où les crédits spécifiques ne viennent qu'en complément.

Le Comité de Pilotage traduit le partenariat qui est essentiel à la réussite du contrat de ville, mais aussi de ses déclinaisons que sont notamment la convention de préfiguration du NPNRU et la convention de mixité sociale.

Au-delà des acteurs Etat, Grand Dijon et communes, des acteurs incontournables à la réussite de la Politique de la ville sont également signataires du contrat :

- Le Conseil Régional, en raison de ses champs de compétences, économie, formation professionnelle, lycées, transports mais aussi des engagements et accompagnements essentiels qu'il a apporté et apportera pour les projets de la rénovation urbaine et l'appui aux actions du contrat de ville pour les villes et les associations. Par ailleurs, le Conseil Régional est aussi autorité de gestion du fonds européen Feder - qu'il mobilisera au travers de l'A.M.I. - contrat avec le Grand Dijon pour les engagements territorialisés : réhabilitation des logements à loyer modéré, des bâtiments publics, des friches ... ,
- Le Conseil Départemental : de par ses compétences dans le domaine social mais aussi en sa qualité de gestionnaires des collèges, il est un acteur de premier plan.

Le rôle d'autres partenaires est aussi essentiel et devra être mobilisé :

- CDC, au travers d'un soutien aux projets urbains et économiques,
- Les organismes HLM par leurs investissements et leurs engagements au titre des projets de qualité de service,
- Pôle Emploi,
- La CAF,
- l'Agence Régionale de Santé,
- Etc.

Le Comité de pilotage se réunit 1 fois par an.

Le comité technique

Le Comité technique est co-animé par l'Etat, la Communauté Urbaine du Grand Dijon et les communes ayant des quartiers prioritaires et de veille.

Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage (hors élus).

Le Comité technique a vocation à **faire un état global d'avancement de la mise en œuvre du Contrat de ville**. Il a pour mission de :

- suivre le déroulement des actions de l'année N,
- évaluer l'impact de la mise en œuvre du Contrat de ville sur la situation des quartiers au regard des indicateurs de suivi du Contrat de ville
- définir, dans le cadre des objectifs opérationnels fixés dans le Contrat de ville, le plan d'actions annuel correspondant aux Appels à Projets Politique de la ville de l'année N+1, qui est ensuite soumis à validation en Comité de pilotage.
- préparer les décisions à soumettre au Comité de Pilotage.

Il se réunit 1 à 2 fois par an.

Les membres des conseils citoyens

Dans le cadre du contrat de ville et de la Politique de la ville renouvelée, il est prévu que des représentants des conseils citoyens ou des instances labellisées reconnues comme telles, participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville. Les modalités de participation concrètes feront l'objet d'échanges avec les membres de ces conseils, dont l'institution a été prévue par l'article 7 de la loi du 21 février 2014.

Le Comité des Partenaires de la Rénovation Urbaine

Le Comité des partenaires de la Rénovation Urbaine réunit l'ensemble des acteurs concernés par les deux projets de rénovation urbaine : le Grand Dijon, en tant que porteur de projet, la délégation locale de l'ANRU, les villes de Chenôve et de Dijon, les maîtres d'ouvrage et les financeurs, notamment la Caisse des Dépôts et les conseils Régional et Départemental. Il se réunira une fois par trimestre au cours de la première année.

Mise en œuvre d'une MOUS d'agglomération

Le Grand Dijon anime techniquement et opérationnellement le Contrat de ville à travers la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) à l'échelle de la communauté urbaine.

Cette équipe technique restreinte est composée :

- du chef de service Politique de la ville et du chef de service logement et rénovation urbaine du Grand Dijon.
- des chefs de projet des 5 communes Politique de la Ville (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant) du contrat de ville et de la rénovation urbaine ;
- du chef de service Politique de la ville de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de Côte d'Or et d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires ;
- des délégués du Préfet.

Cette équipe peut être élargie aux partenaires du Contrat de ville comme le Conseil régional, le Conseil départemental, les bailleurs, la Caisse d'Allocations familiales...autant que de besoin.

Elle a pour missions :

- la mise en œuvre des programmes d'actions du contrat de ville ;
- l'animation de réunions mensuelles des chefs de projets contrat de ville et rénovation urbaine ;
- la rédaction de l'appel à projet annuel du Contrat de ville ;
- la gestion du guichet unique de demandes de subvention (Site extranet de l'ACSé - APPEL) ;
- l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage de dossiers ;
- l'animation des partenariats et notamment pour articuler les dispositifs avec les programmes de rénovation urbaine ;
- la mise en place d'une démarche d'observation et d'évaluation du contrat de ville.

Cette instance se réunit une fois tous les deux mois.

Les groupes de travail thématiques par pilier

Afin d'assurer une meilleure efficacité de la mise en œuvre du contrat de ville et mobiliser les acteurs au plus près du terrain et faire suite également au travail déjà engagé lors de la mission de préfiguration du contrat de ville, il est proposé d'institutionnaliser des groupes thématiques au nombre de 7 qui pourront évoluer dans leur composition et leur rôle en fonction des constats opérés par les acteurs de terrain et validés par le Comité de Pilotage :

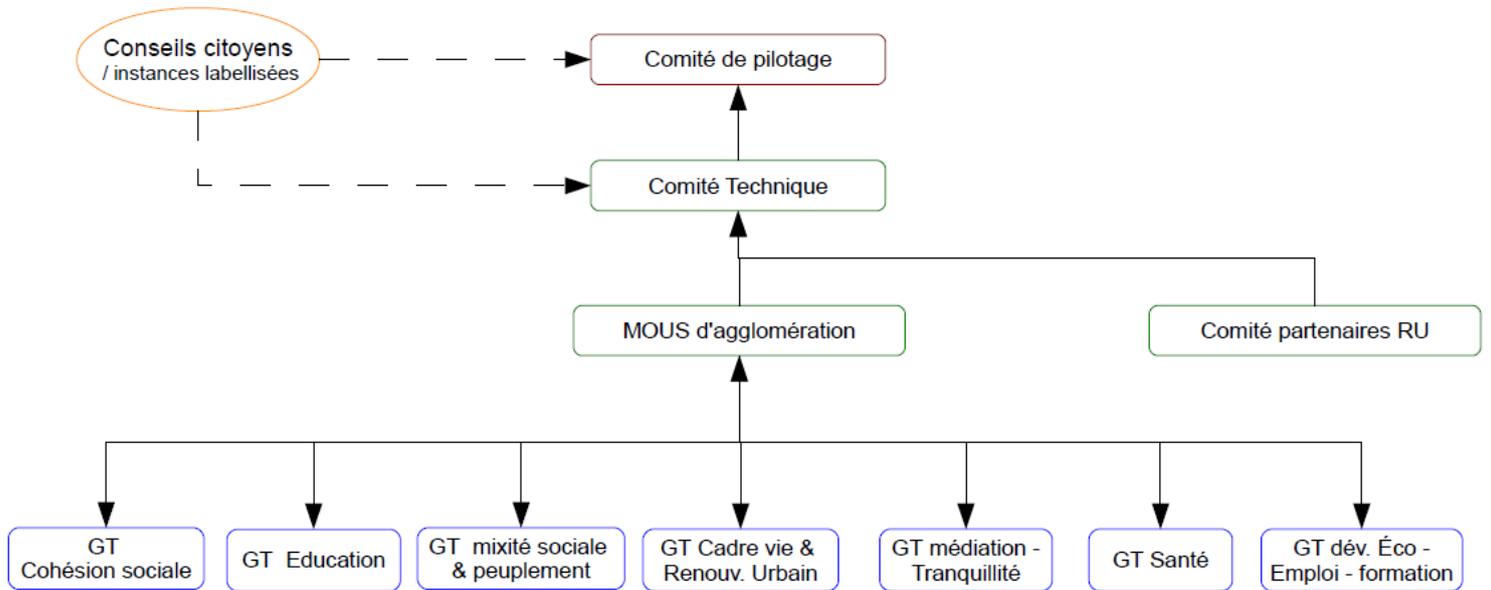
- groupe technique cohésion sociale,
- groupe technique cadre de vie et renouvellement urbain,
- groupe technique développement de l'activité économique de l'emploi et l'accès à la formation,
- groupe technique mixité sociale - peuplement,
- groupe technique santé,
- groupe technique médiation – tranquillité,
- groupe technique éducation.

Ces groupes de partenaires auront pour fonction de suivre les actions et projets menés et proposer de nouvelles actions, ou ajustements d'orientations pour les années suivantes, voire demander une évaluation particulière relative à une action ou une série d'actions. Les axes transversaux (jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations) seront traités au regard de l'ensemble de ces groupes de travail thématiques afin d'en garantir l'appropriation à travers les actions par les acteurs du territoire.

Ils se réuniront tous les trois ou quatre mois.

La liste nominative des participants par thématique sera établie au lancement des groupes de travail de suivi du contrat de ville.

Le schéma ci-dessous représente l'articulation de ces différentes instances en vue du pilotage du contrat de ville.



B. LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Modalités d'association des habitants au processus d'élaboration et de suivi des Contrats

❖ Participation des habitants : Ville de Chenôve

La ville de Chenôve envisage de mettre en place son Conseil citoyen au cours du dernier trimestre 2015.

Les grands principes guidant sa mise en place seront les suivants :

Le périmètre du conseil citoyen

Il est proposé d'étendre le périmètre du conseil citoyen au territoire vécu (ancienne géographie prioritaire).

La composition du conseil citoyen

Il est proposé de fixer à 16 personnes le nombre de membres du conseil citoyen.

- Le collège « habitants » serait composé de 8 personnes dont :
 - o 50 % d'hommes et 50% de femmes
 - o 35 % de copropriétaires et 65 % de locataires sociaux
- Le collège « associations et acteurs locaux » serait composé de 8 membres dont :
 - o 6 associations locales
 - o 2 représentants des acteurs économiques locaux

Modalité de désignation des membres

- Le collège « habitants »

La modalité de désignation qui est retenue est celle du tirage au sort.

- Le collège « associations et acteurs locaux »

Les associations et acteurs locaux sont identifiés à l'issue d'un appel à candidatures. Si le nombre de volontaires excède la part réservée à ce collège au sein du conseil citoyen, il peut être procédé à un tirage au sort.

Structure porteuse du conseil citoyen

La personne morale chargée d'assurer son fonctionnement reste à définir (création d'une association ou portage par une association existante).

❖ Participation des habitants : Ville de Dijon

La commission de quartier se substitue au dispositif de participation des habitants du Contrat de ville, dit conseil citoyen.

Des représentants des quartiers prioritaires de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles issus des commissions de quartier **seront désignés et participeront aux instances de pilotage du Contrat de ville.**

Un groupe de travail spécifique se réunira avant chaque commission de quartier en fonction de l'actualité.

❖ Participation des habitants : Ville de Longvic

La Ville de Longvic va mettre en place le Conseil Citoyen du quartier du Bief du Moulin au cours du second semestre 2015. Ce Conseil Citoyen respectera l'esprit de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014.

Le périmètre du Conseil Citoyen correspond au quartier prioritaire du Bief du Moulin, dont la géographie a été définie par l'Etat au 1er janvier 2015. Il recouvre la totalité des logements collectifs de Dijon Habitat situés rues du Dr Rollin, d'Ouges, du Bief du Moulin et de la Rente Saint Bénigne.

Le conseil citoyen du Bief du Moulin est composé de 2 collèges :

- un collège « habitants » de 10 personnes, garantissant la parité entre les femmes et les hommes. Il s'agit de personnes locataires de Dijon Habitat.
- un collège « associations et acteurs locaux » de 9 personnes. Il s'agit de personnes directement implantées dans le quartier du Bief du Moulin. Pour les associations, pourront être représentés: l'association des Jardins partagés, l'association des parents franco-maghrébins, le Secours catholique, ECHOS... Pour les acteurs économiques locaux : les commerçants du quartier. Pour les acteurs locaux: le Centre social La Ruche, le service de Prévention Spécialisée de l'Acodège... Parmi les 9 sièges du collège « associations et acteurs locaux » , un est attribué à un élu du conseil municipal désigné à cet effet.

Modalités de désignation des membres du collège « habitants »:

- cinq membres titulaires issus du volontariat,
- cinq membres titulaires tirés au sort, à partir du fichier de l'organisme HLM Dijon Habitat, dans le respect des dispositions de la loi Informatique et Liberté.

Modalités de désignation des membres du collège « associations et acteurs locaux »:

Ces derniers sont appelés à se faire connaître le moment venu auprès du service de la ville en charge de l'animation du conseil citoyen, suite à un appel à candidature largement diffusé.

Un agent municipal s'est vu confié la mission d'accompagner la création et la mise en œuvre du Conseil Citoyen du Bief du Moulin.

❖ Participation des habitants : Ville de Talant

La Ville de Talant mettra en place le conseil citoyen du quartier Belvédère au cours du second semestre 2015.

Le périmètre du conseil citoyen

Il est proposé d'étendre le périmètre du conseil citoyen à l'ancienne géographie prioritaire regroupant l'ensemble du quartier.

La composition du conseil citoyen

Le conseil citoyen sera composé de deux collèges :

- Un collège d'habitants avec des représentants
- Un collège d'associations et d'acteurs locaux avec des représentants

Les modalités de désignation des membres

Les modalités de désignation des membres du conseil citoyen pourront s'organiser soit sur sollicitation, soit par un appel à candidatures, soit par un autre mode.

Le rôle du conseil citoyen

- Contribuer à améliorer la vie du quartier
- Exprimer la parole des citoyens
- Représenter les citoyens au sein des instances

La structure porteuse du conseil citoyen

Cette structure sera à déterminer en application des dispositions législatives.

Etat des lieux et évolutions envisagées dans le domaine de la participation citoyenne

❖ Dijon

La Ville de Dijon a mis en place depuis près de 15 ans des instances de concertation à l'échelle des quartiers. De 2002 à 2014, elles prenaient la forme de trois conseils de quartier (nord, sud-est et sud-ouest), appuyés par un bureau permanent et l'assemblée plénière. Depuis l'automne 2014, les conseils sont remplacés par neuf commissions de quartier.

Les **commissions de quartier**, le **bureau permanent** et l'**assemblée plénière** forment ainsi en 2015 les trois instances du dispositif de la démocratie locale dijonnaise.

Chaque **commission de quartier** est composée de quatre collègues :

- un collègue de cinq élus du conseil municipal :
 - o quatre de la majorité, coprésident élu inclus, qui sont nommés par le maire dans chacune des neuf commissions de quartier.
 - o un de l'opposition désigné par le président de chaque groupe.
- un collègue de trente membres habitants : Deux modalités de tirage au sort sont mises en œuvre pour composer ce collègue :
 - o un premier tirage au sort parmi des membres habitants volontaires du mandat précédent.
 - o un second tirage au sort parmi les dijonnais qui se portent candidats au renouvellement des membres des commissions.

Afin de garantir la présence de jeunes citoyens dans les commissions de quartiers, un premier tirage au sort spécifique pour les « 16/25 ans » doit être réalisé sur la base de quatre membres âgés de 16 à 25 ans à la date du tirage au sort pour trente habitants. La composition du collègue des trente habitants de chaque commission de quartier doit tendre à la parité entre hommes et femmes.

- un collègue composé d'associations du quartier et d'acteurs socio-économiques qui apportent un dynamisme et jouent un rôle majeur dans le quartier en termes d'éducation populaire et d'animation du territoire. Le nombre des membres ne doit pas excéder huit.
- un collègue de cinq personnes qualifiées nommées par le maire et qui siègeront dans chaque commission de quartier, dans le but de représenter la diversité économique et socioculturelle de la société civile ou d'apporter par leur compétence ou leur expérience, un appui à la commission.

Les membres des commissions siègent pour 3 années. Chaque commission de quartier se réunit au moins une fois par trimestre en exceptant la période estivale et l'organisation de réunions exceptionnelles. Les réunions des commissions de quartier sont publiques et annoncées (affichage dans les structures de quartier, Journaux Électronique d'Information, Presse, Site Internet de la Ville, réseaux sociaux...).

Les commissions de quartier peuvent, selon les termes de la loi, “être associées à l’élaboration, à la mise en œuvre et à l’évaluation des actions intéressant le quartier en particulier celles menées au titre de la Politique de la ville” sur les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d’Ouche.

À ce titre, elles ont compétence pour émettre des avis concernant la vie du quartier et pour débattre de toutes les affaires concernant leur territoire :

- Animation, vie sociale, jeunesse, tranquillité publique
- Installations sportives et socioculturelles
- Circulation urbaine, voirie, transports en commun, environnement...
- Les projets soumis à enquête publique
- Les projets d’opération d’aménagement sous réserve de l’état d’avancement du dossier

Les commissions de quartier peuvent être consultées sur des projets d’aménagements généraux ou d’équipements publics concernant leur territoire.

Un budget participatif permet aux membres de soutenir des projets ou microprojets et de s’impliquer dans leur mise en œuvre. Un crédit de 40 000 euros en budget d’investissement par an et par commission de quartier est inscrit au budget primitif. Les projets débattus et retenus par les commissions de quartier sont soumis pour examen à l’assemblée municipale.

Lors de la première réunion des commissions de quartier, un coprésident représentant les habitants qui se sera porté volontaire, sera tiré au sort. Le maire nomme un coprésident pour chaque commission de quartier, parmi les membres du collège des élus.

Le coprésident habitant est garant de la neutralité des débats et du bon déroulement des procédures de démocratie participative. Celui-ci est soumis à l’obligation d’animation dans une neutralité objective.

Le **bureau permanent** est un organe de préparation, d’animation, de régulation et d’évaluation du fonctionnement des commissions de quartier. En amont de chaque cycle, le bureau permanent se réunit après avoir sollicité l’ensemble des membres, afin de soumettre au maire un ordre du jour pour chacune des commissions de quartier. Il est composé :

- Pour les élus : des coprésidents de chaque commission de quartier
- Pour les habitants : des coprésidents de chaque commission de quartier

L’assemblée plénière est l’instance qui réunit l’ensemble des neuf commissions de quartier. Elle peut se réunir à la demande du maire ou à la demande de l’ensemble des coprésidents issus du collège des habitants.

Elle est le lieu d’information et de concertation générale à l’échelle de la ville, afin de donner une place prépondérante aux sujets de proximité dans les commissions de quartier.

A Dijon, dans les quartiers des Grésilles et de Fontaine d’Ouche, les commissions de quartier pourraient se substituer aux conseils citoyens prévus par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014. Une réflexion est en cours, avec les membres de chaque commission de quartier des Grésilles et de Fontaine d’Ouche, afin d’étudier les propositions d’évolution du présent règlement intérieur qui permettront de prendre en compte le cadre de référence des conseils citoyens. Il pourra être procédé à la désignation de membres volontaires qui siègeraient dans les instances de pilotage du Contrat de ville et rendraient compte de leurs travaux.

❖ Quetigny

La commune est engagée depuis plusieurs années dans une démarche large de démocratie participative.

A l’occasion du dernier mandat municipal ont notamment été mis en place différents temps de rencontre et d’échange avec les habitants de la commune :

- Des réunions publiques ont été organisées à plusieurs reprises sur des dossiers qui concernaient les habitants, tels que la mise en service du tramway ou le projet urbain du nouveau Cœur de Ville. A ce titre, une démarche concertée de programmation a été mise en place avec l'appui d'un sociologue-urbaniste. Environ 50 participants ont été recensés à l'occasion des ateliers sur le Cœur de Ville.
- Des réunions sont mises en place avec les riverains dans le cadre de travaux sur la commune.
- Le dispositif des citoyens-relais qui a fait l'objet d'un appel à candidatures dans le journal municipal permet de faciliter l'expression et la participation des habitants sur des sujets de vie quotidienne. Des interlocuteurs habitants sont par ailleurs identifiés par la ville au sein de chaque quartier et sollicités pour certaines réunions ou initiatives.
- Enfin, le Comité Consultatif des Associations constitue un lieu de dialogue et d'échange sur les projets avec les différentes associations du territoire.

Le constat a été fait récemment d'une certaine difficulté à mobiliser les habitants, ou en tout cas à diversifier les profils présents. Un noyau dur d'habitants est très mobilisé mais reste insuffisamment représentatif de la population de la commune avec, en particulier, peu de jeunes présents.

Dans le cadre du nouveau mandat, sont prévues de nouvelles modalités d'association des habitants :

- Des visites de quartier avec les élus et les habitants afin de partager des constats et des problématiques sur un même secteur de la commune.
- Les réunions sur le Cœur de Ville vont se poursuivre, en particulier pour réfléchir sur la vocation et la programmation de l'équipement culturel, en lien avec les associations culturelles de la ville.
- Le Comité Consultatif de la Jeunesse sera mis en place à l'été 2015 afin d'ouvrir la possibilité aux jeunes habitants (18-25 ans) de participer à la réflexion sur la ville.
- Le site Internet doit être actualisé afin de lui donner une dimension plus collaborative et ouverte.
- Enfin, le dispositif des citoyens relais fait l'objet d'un bilan au sein de la ville.

❖ Longvic

Parmi les dispositifs d'association déjà existants sur la commune figurent :

- Des réunions publiques annuelles dans chaque quartier
- Les « thés-café », espaces d'échange hebdomadaires mis en place depuis 2006 (une fois par semaine dans l'équipement La Passerelle au Bief du Moulin et une fois par semaine à Guynemer). Animées par deux travailleurs sociaux, ces réunions rassemblent essentiellement des parents sans activités et permettent d'échanger sur des sujets très variés relatifs à la vie sur le quartier. Des partenaires peuvent ponctuellement intervenir également pour répondre à des questions des habitants (ex : planning familial, prévention spécialisée, CLAS...).
- Un adulte-relais présent depuis 2010 permet de faire de la médiation sociale et de soutenir des initiatives ou des projets collectifs.
- Les fêtes de quartiers, auxquelles contribuent les associations des quartiers (sur le Bief du Moulin, en particulier l'association de parents franco-maghrébins, l'association « Habiter au Bief du Moulin » et l'association de parents d'élèves).
- Les Jardins Partagés au bord du canal existent depuis 2012 et sont animés par des locataires du parc de Dijon Habitat du Bief du Moulin. La mise en place de ces jardins a conduit à la création d'une association dédiée, l'association des Jardiniers de l'Ecluse, aidée par un agent des espaces verts de la commune.

Par ailleurs, des échanges ont lieu ponctuellement avec Dijon Habitat, pour présenter aux habitants les interventions à venir sur le parc social.

A l'occasion du nouveau mandat qui s'engage, la ville souhaite mettre en place des instances nouvelles de démocratie participative, et notamment deux conseils de quartier :

- Un au Nord
- Un au Sud, intégrant le Bief du Moulin et le centre-ville

❖ Chenôve

A l'image de la consultation publique sur l'action municipale lancée en juin 2011 (près de 800 réponses), la municipalité a à cœur que les Cheneveliers soient associés du mieux possible à la vie municipale.

Leur participation est donc favorisée, encouragée, pour qu'ils puissent être partie prenante du devenir de leur ville.

C'est ainsi que sont nés par exemple :

- Les Rencontres annuelles du Civisme et de la Citoyenneté, rendez-vous désormais incontournable de l'agenda municipal du mois d'octobre
- Le Conseil Consultatif de la Jeunesse, destiné aux jeunes Cheneveliers de 13 à 18 ans souhaitant s'engager dans la vie publique de Chenôve.
- Le réseau des Citoyens Relais: Le citoyen relais, est un référent avec un « territoire » identifié (son quartier, sa rue, son immeuble...). Il assure une mission « d'interface » avec la municipalité dans le cadre d'une relation privilégiée, partageant cette envie commune de faire œuvre utile pour le bien de la collectivité. Ce nouveau concept a pour vocation de remettre en perspective les notions d'intérêt général et d'engagement, ainsi que l'importance de la démarche collective.
- La maison du projet : Installée depuis juin 2010 sur le périmètre du futur centre-ville de Chenôve, sous la galerie du Centre commercial Saint-Exupéry, la Maison du projet est un lieu d'information entièrement dédié au projet urbain de la Ville de Chenôve. Elle relève de cette volonté d'association régulière et de lien constant avec les habitants, premiers bénéficiaires de cet ambitieux projet de ville et de vie.
- La réunion annuelle sur le projet urbain : Cette rencontre annuelle avec la population regroupe chaque année entre 400 et 500 personnes. Elle est l'occasion pour la population de prendre part à la transformation de la ville et de mieux appréhender les enjeux du projet.

Parallèlement de nombreux temps de concertation et d'échange avec les habitants ont été mis en place dans le cadre des travaux réalisés sur la commune ou de projets spécifiques (Réalisation du parc urbain, mise en service du tramway...)

En complément de la mise en place d'un conseil citoyen, une réflexion est actuellement en cours concernant la mise en place d'un dispositif participatif à l'échelle de la commune.

❖ Talant

Différentes instances ou pratiques participatives existent sur la commune de Talant :

- Un Comité Consultatif des Aînés Talantais (environ 15 personnes volontaires) qui participe à la programmation des activités, en particulier pour favoriser les liens et les solidarités et lutter contre l'isolement.
- Un Comité des Enfants
- Des habitants-relais dans le cadre de la Gestion urbaine de Proximité
- Un espace collaboratif qui accueille des projets proposés par les habitants (ex : réalisation d'œuvres artistiques)
- Une démarche systématique avec les habitants d'évaluation des projets mis en place par la ville

Face à la multiplication de ces instances et la construction du nouveau contrat de ville, il est nécessaire de mettre en place un conseil citoyen pour une meilleure articulation et lisibilité de la participation citoyenne à Talant :

- Améliorer la vie du quartier en participant à l'évaluation des actions du contrat de ville
- Exprimer la parole de citoyen en proposant des pistes de réflexion et des lignes d'intervention
- Représenter les citoyens au sein des instances du contrat de ville en participant au suivi des fiches projets du contrat de ville.

III. DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

A. LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ETABLI PAR PILIER

Diagnostic relatif à la cohésion sociale

❖ La pauvreté, première caractéristique des quartiers prioritaires

La nouvelle géographie prioritaire est établie à partir d'un critère unique : la concentration de populations à bas niveau de revenus, d'où une pauvreté particulièrement marquée dans les 5 quartiers prioritaires du Grand Dijon.

INEGALITE MAJEURE

Inégalité de revenus et pauvreté

Les habitants des quartiers prioritaires présentent le niveau de revenu médian le plus bas du Grand Dijon. De même, la part des ménages sous le seuil de pauvreté dans les quartiers prioritaires est presque 3 fois plus élevée qu'à l'échelle du Grand Dijon. Cette pauvreté est d'autant plus préoccupante que la majorité des ménages pauvres comptent au moins un actif (« travailleurs pauvres »).

Indicateur 1 : Revenu médian mensuel par UC (pour les quartiers prioritaires dans leur ensemble) ou revenu médian annuel par UC (par quartier prioritaire)

Indicateur 2 : Part de la population sous le seuil de pauvreté

| Inégalité de revenus et pauvreté | Revenu médian mensuel par UC | Part de la population sous le seuil de pauvreté |
|----------------------------------|------------------------------|---|
| Total Grand Dijon | 1 725 € | 13% |
| Dijon | 1 716 € | 14% |
| Communes de 9000 hab. et + | 1 682 € | 13% |
| Communes de moins de 9000 hab. | 1 940 € | 8% |
| Quartiers prioritaires | 1 176 € | 32% |
| Bourgogne | 1 585 € | 13% |

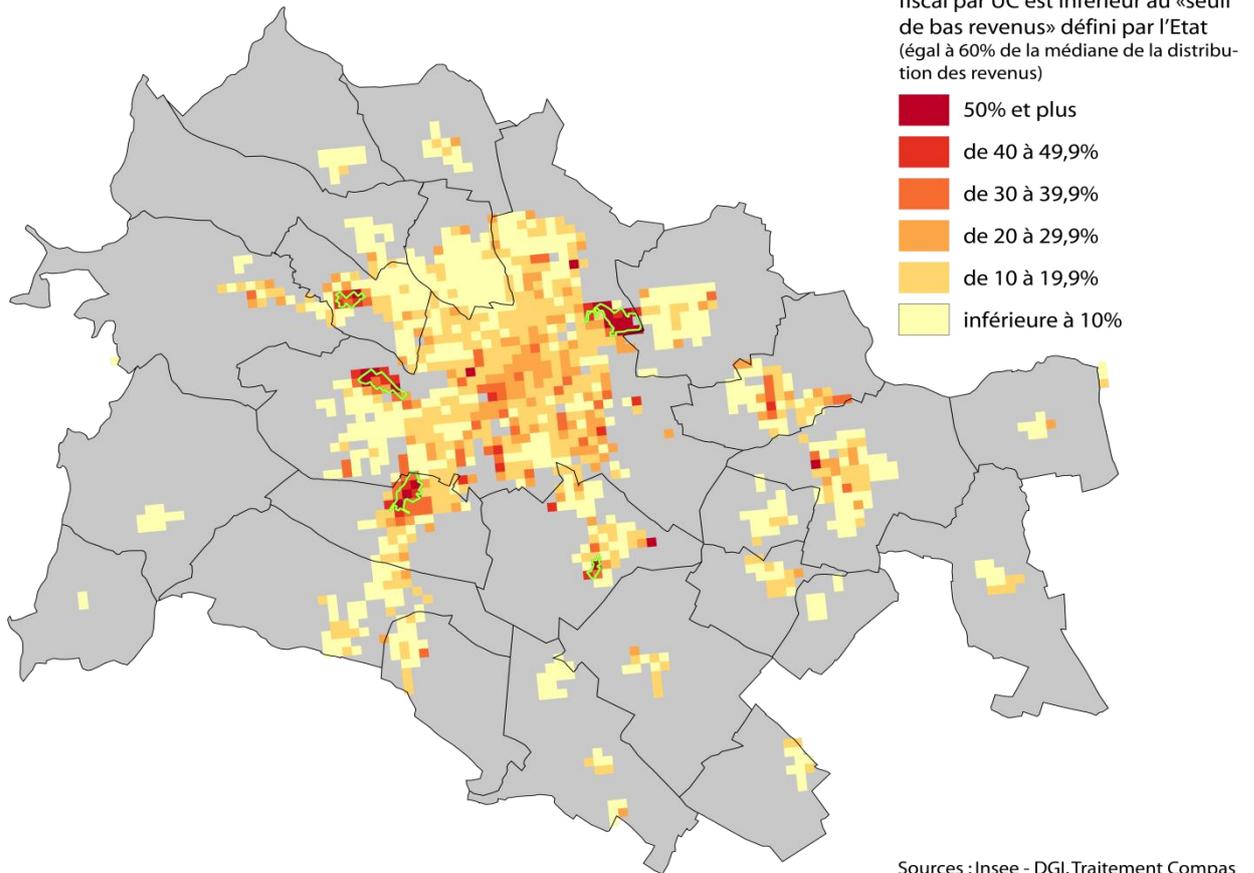
Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee, DGI 2011)

| Inégalité de revenus | Revenu médian annuel par UC |
|--------------------------|-----------------------------|
| Total Grand Dijon | 20 467 € |
| Dijon | 20 348 € |
| Fontaine d'Ouche - Dijon | 11 100 € |
| Grésilles - Dijon | 8 800 € |
| Le Mail - Chenôve | 9 800 € |
| Bief du Moulin - Longvic | 10 100 € |
| Belvédère - Talant | 11 200 € |
| Bourgogne | 18 695 € |

Source : CGET 2014 pour les quartiers prioritaires, Insee DGFIP 2011 pour le reste

Les écarts de revenus se sont par ailleurs accentués entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération entre 2008 et 2011. Ainsi, le revenu fiscal médian a augmenté sur cette période de seulement 13€ en moyenne dans les quartiers prioritaires (-39€ à Fontaine d'Ouche, +18€ aux Grésilles, +29€ au Mail, +41€ au Belvédère), contre 77€ pour le périmètre du Grand Dijon et 91€ pour la France métropolitaine.

Les ménages vivant sous le seuil de bas revenus



Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

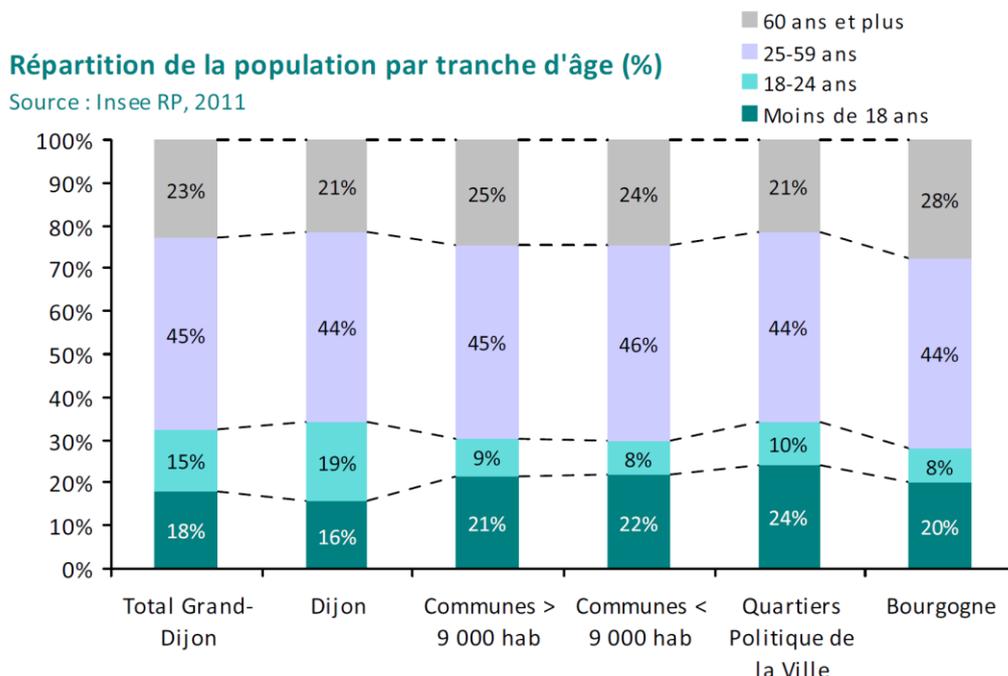
En vert figurent les quartiers prioritaires de la nouvelle Politique de la ville

Sources : INSEE – DGI données pour l'année 2011, traitement COMPAS

Enfin, les habitants des quartiers prioritaires présentent une plus grande dépendance aux prestations sociales que la moyenne des habitants de l'agglomération. Ainsi, les quartiers prioritaires concentrent 19% des allocataires des minima sociaux du Grand Dijon alors qu'ils ne représentent que 14% de sa population. Par ailleurs, près d'un allocataire sur 6 (17%) dans les quartiers prioritaires est totalement dépendant des prestations sociales. La question de l'accès aux aides et aux droits pour ces populations particulièrement fragiles est donc centrale.

❖ Une population jeune mais également vieillissante

Dans les quartiers prioritaires, la part des mineurs parmi l'ensemble de la population apparaît la plus élevée (24% dans les quartiers prioritaires contre 18% à l'échelle du Grand Dijon et 20% pour la Bourgogne³⁴). Toutefois, cette population jeune cohabite avec une population de séniors presque aussi importante qu'à l'échelle intercommunale (21% de plus de 60 ans dans les quartiers contre 23% pour le Grand Dijon).



Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee, DGI 2011)

Par ailleurs, les 18-24 ans sont sous-représentés sur les quartiers prioritaires (seulement 10% de la population) par rapport à l'échelle Grand Dijon (15%). Cela tend à montrer que les jeunes qui ont la capacité de prendre leur autonomie le font ailleurs. Restent sur les quartiers prioritaires les jeunes les plus fragilisés, vivant chez leurs parents le plus souvent.

❖ Education et soutien à la parentalité

Les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires du Grand Dijon présentent des difficultés scolaires mais de manière plutôt moins marquée que la moyenne nationale des quartiers prioritaires. Les équipements scolaires sont plutôt de bon niveau. On n'observe qu'un faible écart à la moyenne des résultats scolaires et les phénomènes d'évitement scolaire restent circonscrits à certains quartiers prioritaires (notamment la Fontaine d'Ouche).

Du point de vue de l'Education Nationale³⁵, la stabilité des équipes pédagogiques et d'encadrement ainsi que l'existence d'un réseau à taille humaine ont permis le développement de partenariats aujourd'hui bien ancrés sur le territoire, à la différence d'autres territoires, concernés par la Politique de la ville, qui peuvent souffrir d'une rotation plus importante du personnel enseignant.

Cependant, l'Education Nationale constate également un **rajeunissement marqué des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge** (familles où la relation parents-enfants se complexifie, rupture avec les structures sociales d'accompagnement, etc.).

³⁴ Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011)

³⁵ Source : Contribution de l'Education Nationale aux ateliers thématiques participatifs mis en place dans le cadre du Contrat de ville

L'implication des parents, essentielle tant pour la réussite éducative que pour la prévention de la délinquance, semble limitée.

La relation entre les parents et les enseignants pose également question : les incivilités dans les établissements scolaires, notamment entre les parents et les membres du corps enseignants, sont en augmentation.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour répondre aux difficultés d'éducation dans le champ scolaire et de la parentalité.

- L'action des communes en matière éducative est structurée à travers des Projets Educatifs Locaux (PEL) et / ou Projets Educatifs Globaux (PEG) et des dispositifs associatifs d'accompagnement à la scolarité. En termes d'accompagnement à la parentalité, des réflexions sont engagées : une étude sur le sujet a été conduite par l'IRTESS en 2010 et certaines pistes d'actions ont été mises en place, notamment un groupe de travail sur la parentalité aux Grésilles et à la Fontaine d'Ouche.
- Depuis 2006, le Grand Dijon est engagé dans un **Programme de Réussite Educative (PRE)** ambitieux, décliné en Projets de Réussite Educative dans les 4 communes ayant des quartiers prioritaires (Dijon, Chenôve, Longvic, Talant) et dans la commune en dispositif de veille (Quetigny). Le PRE vise à prévenir les difficultés contribuant au décrochage scolaire ; il intervient auprès de plus de 1000 enfants (et leurs familles), dans les champs de l'accompagnement à la scolarité, la parentalité, la santé et le socioculturel.
- Sur certains secteurs, un **accompagnement à la première scolarisation** (dès 2 ans) est proposé.
- Depuis 2015, les communes de Dijon et Chenôve sont concernées par le **Réseau d'Education Prioritaire (REP)** :
 - o à Dijon, les écoles maternelles et primaires Alsace, Anjou, Buffon, Champs Perdrix et Colette, de même que le collège Jean-Philippe Rameau sont classées en REP ;
 - o à Chenôve, les écoles maternelles et primaires Saint-Jacques, Les Violettes, Bourdenière et Gambetta ainsi que le collège Le Chapitre sont inscrits en REP +.
- A Talant, la coordination entre RAJ, GSE³⁶ et la ville semble permettre un suivi des parcours éducatifs et une coordination efficace de l'action éducative.

En termes de petite enfance, le territoire intercommunal présente un maillage important en équipements. Dans les quartiers prioritaires, des modes de garde sont mis à disposition des familles monoparentales pour répondre à des besoins identifiés (crèches, espoir banlieue etc.).

N.B. : le territoire fait le constat que le diagnostic relatif à l'enfance et la jeunesse est aujourd'hui incomplet. On dispose de peu de données sur les difficultés éducatives des enfants et des jeunes (scolaires, sportives, culturelles, de santé), sur l'impact de la pauvreté des familles monoparentales sur les enfants... L'analyse du parcours scolaire des jeunes en difficulté (différents types de « décrocheurs » par exemple) n'est pas engagée, ce qui ne permet pas de connaître l'impact des dispositifs d'aide mis en place.

❖ Culture, sports et loisirs, solidarités, lien social et vie associative

Les quartiers prioritaires bénéficient d'un maillage important en équipements et en services (centres sociaux, MJC, Maisons pour tous, équipements sportifs). Cependant, le niveau de fréquentation de ces équipements par les habitants des quartiers prioritaires eux-mêmes est faible, ce qui pose la question de la médiation. La difficulté à inscrire les habitants des quartiers dans les activités proposées par les communes et les associations indique également un éventuel besoin de médiation.

³⁶ GSE : Groupe Sectoriel Education / RAJ : Réseau Action Jeunes

En revanche, on recense des demandes d'utilisation des équipements sportifs sans passer par les associations (sportives notamment).

De manière générale, créer du lien avec les habitants des quartiers prioritaires apparaît complexe :

- le sport et la culture sont peu mobilisés (par les jeunes notamment) comme vecteurs de socialisation et d'ouverture à la citoyenneté ;
- le territoire rencontre des difficultés à être en lien avec les publics féminins des quartiers prioritaires ;
- le repli sur soi semble être en augmentation dans certains quartiers prioritaires mais demeure un sujet « tabou » ;
- les habitants expriment une défiance sensible et marquée vis-à-vis des services publics ce qui pose la question des modalités d'accès à leurs droits.

❖ Des problématiques de santé : prévention santé, accès aux soins, offre de soins

Depuis 2009, la ville de Dijon a mis en place un Atelier Santé Ville au bénéfice des quartiers prioritaires des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche. Cette démarche a permis de diagnostiquer les **problématiques de santé** de ces quartiers, en les spécifiant selon les publics :

- **Tout public** : diabète, troubles psychiatriques, souffrances psychiques (anxiété, repli sur soi) ;
- **Enfants et adolescents** : surpoids-obésité, problèmes dentaires précoces, troubles du sommeil, difficultés d'apprentissage, addictions (prise de cannabis et d'alcool de plus en plus précoce) ;
- **Jeunes en insertion** : mauvaise nutrition, problèmes dentaires, addictions (cannabis en premier lieu mais également alcool), troubles psychoaffectifs et mal-être ;
- **Populations en situation de précarité** : troubles psychiatriques et souffrance psychique (anxiété, mal-être, repli sur soi), diabète, maux physiques et psychiques liées à la précarisation de l'emploi et la dégradation des conditions de travail ;
- **Personnes âgées** : malnutrition et dénutrition en lien avec l'isolement, sur-médication.

Depuis 2013, l'Atelier Santé Ville concentre son action sur les questions relatives à la santé des jeunes et la santé mentale.

La problématique de la santé mentale est particulièrement prégnante dans certains quartiers prioritaires ; elle entraîne des difficultés de voisinage et pèse sur le fonctionnement des résidences. Depuis fin 2014, cette problématique fait l'objet d'un groupe de travail appuyé sur la commission Santé Mentale et Logement de Dijon et sur le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), une plateforme de concertation et de coordination entre les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale sur plusieurs communes de la périphérie dijonnaise dont Chenôve, Quetigny et Longvic (l'intégration de Talant au CLSM est à l'étude).

Deux autres groupes de travail thématiques ont été constitués. Le premier porte sur l'hygiène – **prévention santé environnement**. Ils travaillent notamment sur l'accès à la prévention des jeunes, notamment sur les questions de surpoids et d'obésité. Les parents semblent parfois défailants en termes de prévention ou d'accès aux soins de leurs enfants. Cependant, le territoire fait le constat que la connaissance de la santé des enfants (obésité, lavage de dents, suivi des soins, prise en charge psychologiques) reste à développer.

Le troisième groupe de travail thématique porte sur **le vieillissement**. A partir de l'enjeu principal identifié du maintien à domicile des personnes âgées, la réflexion a principalement porté sur l'autonomie des personnes âgées, la lutte contre la dénutrition, la promotion de l'activité physique et la lutte contre l'isolement. Chacun de ces objectifs généraux est décliné en plusieurs objectifs opérationnels et en actions (cf. orientations et objectifs ci-dessous).

ENJEUX A L'ECHELLE DU GRAND DIJON – COHESION SOCIALE

- Concourir à la réussite éducative et à la médiation culturelle
- Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Diagnostic relatif au cadre de vie et au renouvellement urbain

Le diagnostic relatif au cadre de vie et au renouvellement urbain qui suit complète les portraits de territoire et les bilans des PRU présentés plus haut.

❖ Des quartiers prioritaires dont le cadre de vie fait l'objet d'importantes améliorations

Les quartiers prioritaires du Grand Dijon bénéficient d'une localisation plutôt attractive puisqu'ils se situent dans la ville-centre de l'agglomération (Dijon) et dans 4 communes de première couronne. Ils présentent une certaine qualité de cadre de vie (espaces publics, équipements publics de bon niveau, cadre paysager).

Depuis 10 ans, ces quartiers s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration de leur cadre de vie :

- ils ont fait l'objet de **Projets de Rénovation Urbaine** ambitieux (en phase opérationnelle, voir plus haut) qui ont permis de renforcer l'offre de services publics et les commerces, de diversifier les produits logements et d'améliorer l'espace public. Si de gros efforts ont été fournis depuis 2005, certains secteurs et/ou bâtiments doivent encore être traités pour achever la transformation des quartiers ;
- ils bénéficient d'une **desserte en transports en commun qui progresse** :
 - o 2 quartiers prioritaires (le Mail à Chenôve, les Grésilles à Dijon) et 1 quartier de veille (centre-ville de Quétigny) sont desservis par le tramway ;
 - o tous les quartiers prioritaires et de veille sont desservis en lignes fortes de bus (réseau des Lianes et la Corol qui feront l'objet d'amélioration) dans le cadre du projet PRIORIBUS.

Cette amélioration de la desserte par les transports collectifs est d'autant plus importante que les habitants de ces quartiers sont faiblement motorisés (voir plus bas Inégalité de mobilité).

- les bailleurs sociaux se sont engagés dans l'amélioration du cadre de vie par des projets de **résidentialisation** ;
- les communes se sont mobilisées à travers la **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité** (dispositif piloté à l'échelle du Grand Dijon) ; à Dijon, la Fontaine d'Ouche et les Grésilles bénéficient d'un niveau de service de propreté supérieur à celui des autres quartiers de la ville (passage du cantonnier 5 jours sur 7 dans les quartiers contre 1 fois par semaine ou par mois, selon les voies, dans le reste de la commune) ;
- des sous-secteurs de certains quartiers se sont pacifiés et souffrent aujourd'hui de moins de dysfonctionnements de tranquillité publique que la moyenne nationale des quartiers prioritaires.

En termes de mixité sociale, **un travail visant à objectiver et faire évoluer le peuplement des quartiers prioritaires a été engagé par les différents acteurs** (politiques et partenaires locaux) :

- un effort de l'Etat pour repositionner davantage de publics dits prioritaires hors agglomération (passage de 22% à 41% entre 2010 à 2012 mais une rechute à 29% en 2013).
- une volonté de l'Etat de limiter les attributions de logements sociaux en faveur des publics dits prioritaires dans les QPV, avec un taux qui passe de 45% à 18% de publics prioritaires entre 2010 et 2013 (l'objectif de 10% restant loin d'être atteint) ;
- un engagement partagé dans le cadre du PRU : sur 1 112 reconstructions de logements sociaux, la moitié (554) ont été effectuées hors ZUS ;
- un engagement du Grand Dijon et des communes pour produire du logement social dans les communes où le parc social est peu développé : sur la période 2009-2014, 612 logements à loyer modéré en moyenne par an ont été financés, dont 80% dans les 4 communes en déficit au regard de la loi SRU (Dijon, Saint Apollinaire, Fontaine-les-Dijon et Marsannay-la-Côte).

❖ **Des quartiers dont le cadre de vie souffre toujours d'un manque d'attractivité**

Malgré les améliorations et les opérations de diversification de l'habitat, **la structure de l'offre de logements des quartiers prioritaires reste dominée par le parc social**. Les quartiers sont des poches de concentration de logements aux loyers « attractifs » au regard de la moyenne du Grand Dijon ; la majorité du parc est « propice » à l'accueil des familles monoparentales et de publics captifs.

Par ailleurs, les nouveaux logements sociaux (re)construits dans les quartiers prioritaires sont concurrencés par les programmes lancés dans le reste de la Communauté urbaine, ce qui, couplé à une exigence accrue des locataires, conduit à un taux de refus de 36%.

INEGALITE MAJEURE

Une inégale répartition des statuts d'occupation des logements

Bien qu'assez classique, la distribution de l'offre de logements dans le Grand Dijon est plutôt déséquilibrée : la ville-centre concentre les locataires du parc privé, plus de la moitié des locataires du parc social du Grand Dijon résident dans les quartiers prioritaires tandis que les communes de moins de 9000 habitants (qui sont les plus périphériques) affichent la part de propriétaires occupants la plus élevée.

Indicateur : Répartition des statuts d'occupation des logements

| Inégale répartition de l'offre de logements | <i>Propriétaires occupants</i> | <i>Locataires du parc privé</i> | <i>Locataires du parc social</i> | <i>Logés gratuitement</i> |
|--|--------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Total Grand Dijon | 49% | 33% | 16% | 2% |
| Dijon | 42% | 42% | 13% | 3% |
| Communes de 9000 hab. et + | 58% | 14% | 27% | 1% |
| Communes de moins de 9000 hab. | 78% | 11% | 10% | 1% |
| Quartiers prioritaires | 32% | 21% | 54% | 1% |
| Bourgogne | 64% | 21% | 13% | 2% |

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011)

Les problématiques d'habitat des quartiers prioritaires concernent également le parc privé. Plusieurs quartiers comptent des **copropriétés dégradées** présentant différents niveaux de dysfonctionnement : difficulté de gouvernance de la copropriété (conseil syndical et/ ou syndic), niveau de charges trop élevé pour une occupation de plus en plus sociale, vieillissement des propriétaires, besoin d'amélioration de la performance énergétique... Certaines copropriétés auraient besoin d'être accompagnées par les acteurs publics (Anah, Conseil Régional, commune, ANRU dans le cadre du NPNRU) en vue d'un véritable redressement tandis que d'autres pourraient s'engager de manière autonome dans des dispositifs de veille pour limiter la dégradation ou saisir l'opportunité des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique du bâti.

Focus – Des problématiques d'insécurité et de tranquillité publique, premier frein à l'attractivité des quartiers prioritaires

Si l'image des quartiers prioritaires s'est améliorée grâce aux PRU, **un sentiment d'insécurité marqué persiste**, alimenté par des phénomènes de « petite délinquance » concentrés dans des sous-secteurs (occupation des halls, regroupements en soirée...), et entretient une image très dégradée de certains quartiers prioritaires.

Toutefois, l'observation des faits de délinquance en 2011 sur la circonscription de sécurité publique de Dijon et les quartiers prioritaires montre que ceux-ci n'ont pas connu en moyenne de faits de délinquance de façon plus marquée que hors des quartiers prioritaires. On comptait en effet 32,2 faits de délinquance pour 1000 habitants dans la circonscription de sécurité publique de Dijon hors QPV, contre 32,8 dans l'ensemble du périmètre CUCS, et 40,5 dans l'ensemble de la circonscription publique. Seul le quartier des Grésilles présentait une part pour 1000 habitants (48,8) supérieure à la part de l'ensemble de la circonscription de Dijon.

De plus, entre 2009 et 2011, les faits ont plutôt diminué globalement sur l'ensemble de la circonscription (-5,5% sur l'ensemble de la circonscription et -4,5% sur la circonscription hors quartiers prioritaires), et ceci de façon plus marquée encore sur les quartiers prioritaires (-13,2%).

| Faits de délinquance constatés | Ensemble des faits constatés en 2011 | Part relative en % | Part pour 1000 habitants | Evolution en % de 2009 à 2011 |
|---|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|-------------------------------|
| QPV Le Mail | 280 | 3,5% | 31,0 | -8,5% |
| Chenôve hors QPV | 254 | 3,2% | 46,6 | +5,7% |
| QPV Les Grésilles | 345 | 4,3% | 48,8 | -4,0% |
| QPV La Fontaine d'Ouche | 273 | 3,4% | 29,4 | -26,1% |
| Dijon hors QPV | 4362 | 54,9% | 32,3 | -6,5% |
| QPV Le Belvédère | 103 | 1,3% | 21,7 | -1,3% |
| Talant hors QPV | 125 | 1,6% | 17,8 | -10,3% |
| QPV Le Bief du Moulin | 43 | 0,5% | 25,0 | -30,2% |
| Longvic hors QPV | 144 | 1,8% | 29,0 | -3,1% |
| Ensemble périmètre CUCS (hors centre-ville de Quetigny) | 1044 | 13,1% | 32,8 | -13,2% |
| Circonscription Sécurité Publique hors QPV | 5296 | 66,7% | 32,2 | -4,5% |
| Total Circonscription Sécurité Publique Dijon | 7943 | 100% | 40,5 | -5,5% |

Source : Observatoire de la Politique de la Ville du Grand Dijon, Prévention de la Délinquance – COMPAS – sept. 2012 (Etat 4001)

NB : La Circonscription de Sécurité Publique de Dijon est composée des communes de Dijon, Chenôve, Talant, Longvic et Fontaine les Dijon.

De **nouveaux phénomènes** sont néanmoins rapportés par des acteurs des quartiers prioritaires :

- un rajeunissement des auteurs des perturbations dans les quartiers,
- des situations de décrochage profond,
- une complexification des situations et des problématiques individuelles,
- du trafic de stupéfiants plus visible (notamment à Quetigny, en lien avec le terminus du tramway).

La mobilité à l'échelle intercommunale de certains publics problématiques rend difficile leur prise en charge par des dispositifs segmentés par commune.

Face à ces problématiques d'insécurité et de tranquillité publique, plusieurs **dispositifs** ont été mis en place à l'échelle du Grand Dijon (coordination des CLSPD, observation des données Etat 4001³⁷) et des acteurs associatifs structurants sont mobilisés (LARPE en tant que lieu neutre de rencontres parents / enfants dans le cas de conflit parental, voire de violences conjugales ou intrafamiliales,

³⁷ Délits et crimes constatés par les services de police et de gendarmerie faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves)

ADAVIP 21 pour l'aide aux victimes et Solidarité Femmes 21 pour l'accompagnement des victimes de violences conjugales). A Talant, les dispositifs et le cadre de travail ont permis des améliorations.

Néanmoins, on constate :

- des **besoins** sensibles sur les communes de Dijon, Chenôve, Longvic et Quetigny ;
- un manque de moyens humains sur le terrain, aussi bien sur l'aspect médiation, prévention spécialisée que du côté des forces de police ;
- un manque de coordination des interventions médiation-prévention spécialisée-tranquillité publique ;
- une interrogation face à l'arrêt du dispositif des correspondants de nuit et la pérennité des associations intervenant dans le champ de la médiation, la tranquillité publique et l'aide aux victimes.

ENJEUX A L'ECHELLE DU GRAND DIJON – CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- Permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain
- Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Diagnostic relatif au développement de l'activité économique, de l'emploi et à l'accès à la formation

❖ Des habitants des quartiers prioritaires qui peinent à bénéficier de la dynamique économique du Grand Dijon

Le Grand Dijon constitue un pôle d'emploi majeur alimenté par des zones d'emplois fortes et attractives (qui se structurent via des clubs d'entreprises), un tissu PME / TPE dense et diversifié et un socle d'emploi public et tertiaire qui limite l'impact du retournement de la conjoncture. A travers son Agence de développement économique, la Communauté urbaine accompagne la dynamique économique du Grand Dijon qui constitue un atout pour le territoire.

A Chenôve, la Zone Franche Urbaine a permis d'attirer des activités dans le quartier du Mail. A Dijon (aux Grésilles), l'activité économique est portée par l'implantation de services publics (ARS, CNFPT, CPAM...) qui a permis de diversifier les fonctions.

Néanmoins, **le nombre d'emplois au sein des quartiers prioritaires reste limité** (les activités liées à la ZFU sont essentiellement des micro-entreprises ou des activités libérales dont la capacité à créer de l'emploi est faible) et les entrepreneurs issus des quartiers peinent à accéder aux modes de financement en faveur de la création d'activités.

INEGALITE MAJEURE

Une inégale répartition des emplois (mixité fonctionnelle)

Les quartiers prioritaires du Grand Dijon sont essentiellement résidentiels ; ils accueillent peu d'emplois alors que la communauté urbaine présente 33 000 emplois de plus que d'actifs occupés.

Indicateur : le taux de polarisation de l'emploi. Il illustre la mixité fonctionnelle des territoires (un faible taux reflète le caractère résidentiel du territoire alors qu'un taux élevé (>1) indique la présence d'emplois qui vont attirer des actifs).

| Inégale répartition des emplois | Taux de polarisation (Emplois au lieu de travail / Actifs occupés au lieu de résidence) |
|-----------------------------------|---|
| Total Grand Dijon | 1,3 |
| Dijon | 1,4 |
| Autres communes de 9000 hab. et + | 1,4 |
| Communes de moins de 9000 hab. | 0,9 |
| Quartiers prioritaires | 0,4 |
| Bourgogne | 1,0 |

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011 – CLAP 2009)

Les quartiers prioritaires étant globalement peu dotés en emplois, la mobilité des habitants constitue un élément clé pour accéder à l'emploi. Si la desserte en transports en commun des quartiers s'améliore, la voiture personnelle demeure le moyen privilégié pour couvrir le nombre d'emplois potentiels le plus élevé. En ce sens, **le faible taux d'équipement en voiture des habitants des quartiers est pour eux un frein à l'emploi significatif.**

INEGALITE MAJEURE

Une inégalité de mobilité des habitants

Les ménages résidant dans les quartiers prioritaires sont globalement moins équipés de voiture(s) ; cela est lié à l'offre de transports en commun mais aussi au profil de ces ménages (ménages jeunes et ménages précaires n'ayant pas forcément les moyens d'avoir une voiture).

Indicateur : Part des ménages ayant au moins une voiture

| Inégalité de mobilité | Part des ménages ayant au moins une voiture |
|--------------------------------|---|
| Total Grand Dijon | 77% |
| Dijon | 72% |
| Communes de 9000 hab. et + | 83% |
| Communes de moins de 9000 hab. | 92% |
| Quartiers prioritaires | 68% |
| Bourgogne | 84% |

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011)

Par ailleurs, on constate une **inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi**. Dans un contexte de crise où les emplois se tertiarisent et se maintiennent difficilement dans le secteur industriel, ce décalage est d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires. En effet, si le **niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires** progresse, l'écart avec le territoire communautaire s'accroît.

INEGALITE MAJEURE

Une inégalité de niveau de formation et d'emploi

Les quartiers prioritaires se distinguent du Grand Dijon par le faible niveau de formation de ses habitants. Ils accueillent très peu de personnes à haut niveau (bac + 2 ou +). A l'échelle du Grand Dijon comme à celle des quartiers, les femmes sont davantage formées que les hommes mais accèdent moins souvent à des postes à responsabilité.

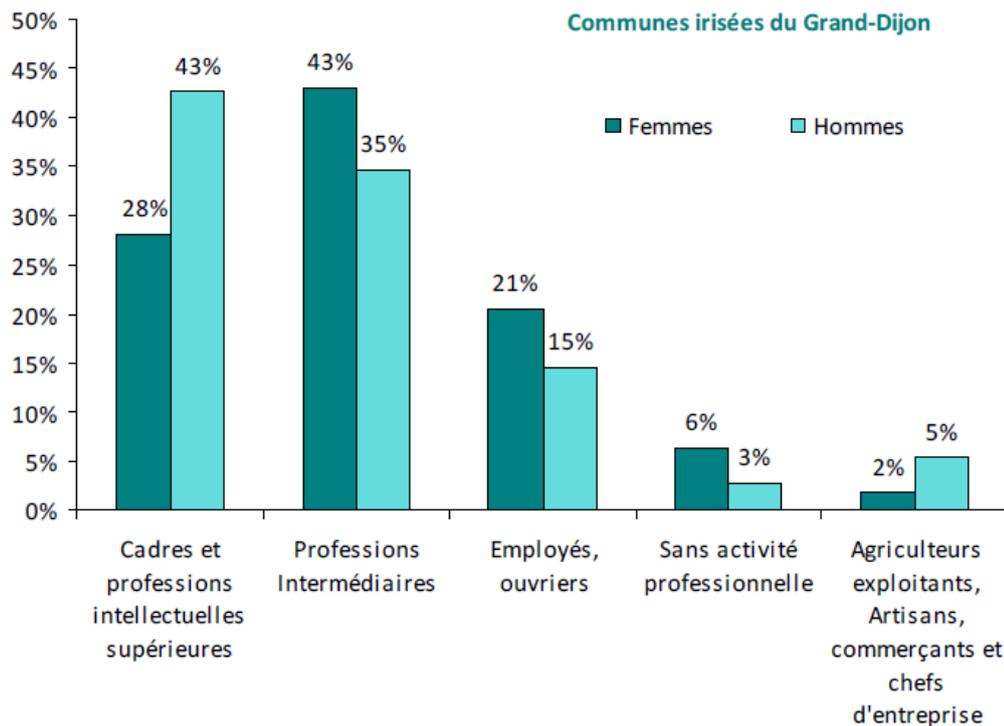
Indicateur 1 : Part des 15-39 ans à haut niveau de formation, en distinguant les hommes et les femmes

Indicateur 2 : Répartition hommes / femmes par CSP (aujourd'hui disponible pour l'ensemble des IRIS des communes du Grand Dijon, indicateur à traiter à l'échelle des quartiers prioritaires)

| Inégalité de niveau de formation | Part des hommes de 15-39 ans non scolarisés ayant au moins un bac+2 | Part des femmes de 15-39 ans non scolarisées ayant au moins un bac+2 |
|----------------------------------|---|--|
| Total Grand Dijon | 40% | 49% |
| Dijon | 42% | 52% |
| Quartiers prioritaires | 20% | 23% |
| Bourgogne | 26% | 37% |

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011)

A l'échelle du Grand Dijon, les femmes sont plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 mais accèdent moins que les hommes aux postes à responsabilité



Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011)

Si la part des actifs augmente dans les quartiers prioritaires, le taux de chômage s'accroît également, touchant particulièrement les femmes, les jeunes, les plus de 45 ans et les publics exposés aux freins à l'emploi.

INEGALITE MAJEURE

Une inégalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'emploi plus marquée dans les quartiers prioritaires

| Inégalité d'accès à l'emploi | Taux d'activité des femmes (INSEE RP 2010) | Taux d'activité des hommes (INSEE RP 2010) |
|------------------------------|--|--|
| Total Grand Dijon | 89,2% | 95% |
| Fontaine d'Ouche | 78,9% | 93,2% |
| Grésilles | 76,6% | 90,5% |
| Le Mail | 77,2% | 94% |
| Le Bief du Moulin | 73,9% | 90,5% |
| Le Belvédère | 82,3% | 94,1 |
| Quartiers prioritaires | 78,5% | 92,5% |
| France métropolitaine | 86% | 94,4% |

Source : Observatoire de la cohésion sociale du Grand Dijon – COMPAS – fév. 2015 (Insee 2011)

Le taux d'activité des habitants des quartiers prioritaires est plus faible (78,5 à 92,5%) que celui de l'ensemble des habitants du Grand Dijon (89,2 à 95%) et de la France métropolitaine (86 à 94,4%). Toutefois, l'écart est beaucoup plus important pour les femmes (plus de 10% d'écart entre les quartiers prioritaires et l'échelle Grand Dijon) que pour les hommes (moins de 3% d'écart), ce qui montre que les habitantes des quartiers prioritaires souffrent d'un accès plus limité encore que les hommes à l'emploi

Enfin, il semble que les jeunes diplômés des quartiers prioritaires soient victimes de discriminations dans la recherche de stages ou dans les processus de recrutement. Si la problématique de la discrimination est bien prise en compte au niveau scolaire, peu d'interventions sont menées dans le domaine de l'emploi.

❖ D'importants moyens d'accompagnement vers l'emploi à optimiser

Le Grand Dijon est doté d'une offre importante de démarches d'appui en direction des demandeurs d'emploi : soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation (notamment au PLIE, Plan Local d'Insertion pour l'Emploi), appui à la Mission locale, portage des clauses d'insertion, conduites d'actions au titre du CUCS et du PUCS. Au niveau des communes, des Services Emploi assurent un rôle de coordination. Au sein des quartiers prioritaires, le Service Public de l'Emploi Local (SPEL) est territorialisé via les 5 Points Relais de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Les publics pris en charge par les outils territoriaux sont en augmentation.

Cette territorialisation est en cours de redéfinition notamment sur les aspects d'articulation et de coordination des acteurs. Des expérimentations sont également mises en œuvre pour réaliser des actions d'accompagnement des jeunes vers les structures du SPEL.

On observe une **amélioration du taux de pénétration des dispositifs emploi-insertion** auprès des publics des quartiers prioritaires. Cependant, l'ensemble des dispositifs (droit commun et actions spécifiques), mis en place à l'échelle du Grand Dijon et dans les quartiers, rencontrent des limites :

- les dispositifs manquent de lisibilité pour les publics cibles ce qui contribue à un phénomène de non-recours et de faible accès aux droits ;

- les publics sont peu réceptifs à une prise en charge par le droit commun (ils se tournent de moins en moins vers le SPEL), signe d'une perte de confiance dans les institutions ;
- sur certains volets, l'offre de formation n'est pas adaptée aux besoins (ex : Français Langue Etrangère) ;
- les dispositifs d'insertion sont essentiellement tournés vers le public masculin ;
- l'articulation entre les acteurs du volet public jeune n'est pas optimale ;
- il manque une offre en direction des plus de 45 ans.

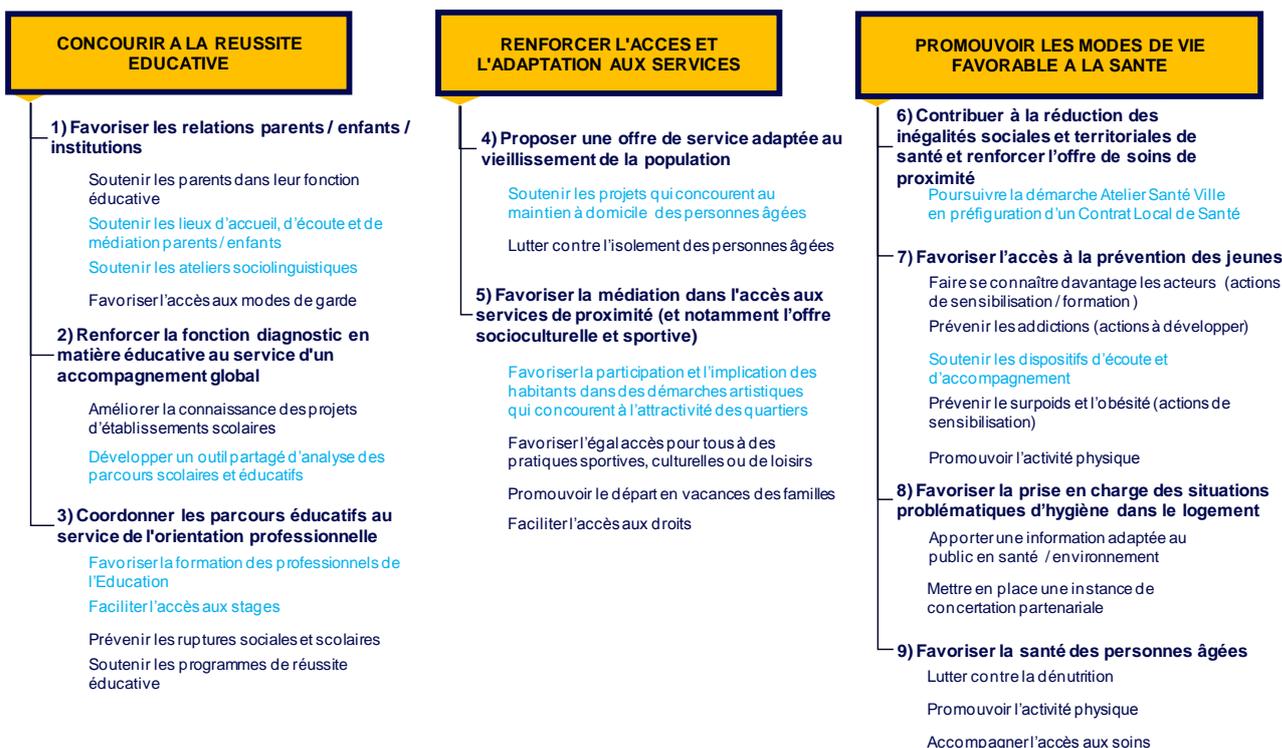
Globalement dans les quartiers prioritaires, les freins à l'emploi restent importants et demandent un accompagnement social en plus du seul accompagnement à l'emploi, avec une attention particulière auprès des jeunes et une vigilance renforcée sur la lutte contre les discriminations et l'égalité hommes-femmes en matière d'insertion dans l'emploi.

ENJEUX A L'ECHELLE DU GRAND DIJON – DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI ET ACCES A LA FORMATION

→ Favoriser la territorialisation de la politique emploi –insertion

B. STRUCTURATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES A L'ECHELLE DU GRAND DIJON

Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cohésion sociale



REUSSITE EDUCATIVE – GRAND DIJON

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 FAVORISER LES RELATIONS PARENTS / ENFANTS / INSTITUTIONS

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs opérationnels | <p>Soutenir les parents dans leur fonction éducative</p> <p>Soutenir les lieux d'accueil, d'écoute et de médiation parents / enfants</p> <p>Soutenir les ateliers sociolinguistiques</p> <p>Favoriser l'accès aux modes de garde</p> <p><i>Résultats attendus : amélioration des résultats scolaires (baisse du taux d'échec scolaire, amélioration des taux de réussite au brevet et au baccalauréat – réduction de l'écart à la moyenne intercommunale et départementale) en lien avec le renforcement de l'implication des parents dans le suivi de l'éducation de leurs enfants</i></p> |
|--------------------------------|---|

| | |
|------------------------------------|--|
| ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 | RENFORCER LA FONCTION DIAGNOSTIC EN MATIERE EDUCATIVE AU SERVICE D'UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL |
|------------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs opérationnels | <p>Améliorer la connaissance des projets d'établissements scolaires Développer un outil partagé d'analyse des parcours scolaires et éducatifs</p> <p><i>Résultats attendus : amélioration de la coordination des acteurs et de l'articulation des actions en faveur de la réussite éducative appuyée sur la connaissance complète</i></p> |
|--------------------------------|--|

| | |
|------------------------------------|--|
| ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 | COORDONNER LES PARCOURS EDUCATIFS AU SERVICE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE |
|------------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs opérationnels | <p>Favoriser la formation des professionnels de l'Education Faciliter l'accès aux stages Prévenir les ruptures sociales et scolaires Soutenir les programmes de réussite éducative</p> <p><i>Résultats attendus : diminution des cas de décrochage scolaire (après 16 ans) grâce à une meilleure orientation des jeunes dans un parcours scolaire et professionnel adapté (réduction de l'écart à la moyenne intercommunale et départementale)</i></p> |
|--------------------------------|---|

ACCES AUX SOINS ET ADAPTATION DES SERVICES – GRAND DIJON

| | |
|------------------------------------|---|
| ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 | PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTEE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION |
|------------------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs opérationnels | <p>Soutenir les projets qui concourent au maintien à domicile des personnes âgées (plan d'actions du groupe de travail Vieillessement) >Favoriser l'accès aux soins et l'offre de service</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préserver l'autonomie des personnes âgées -Lutter contre la dénutrition -Favoriser l'accompagnement de la personne âgée -Coordonner une prise en charge adaptée <p>Actions : Pérenniser et/ou développer les programmes Santé Sénior (ateliers Equilibre, Mémoire, Nutrition, Médicaments), Activ'Santé, PRADO (assurance maladie) / Favoriser les actions de distribution de pain protéiné, soutenir les restaurants séniors... / Intervention CSI (atelier nutrition, petit Dej' santé) / Développer les visites organisées au Centre d'Examen de Santé, organiser l'accompagnement au RDV médicaux... / Soutenir le travail de l'Assurance Maladie sur la sortie d'hospitalisation / Développer le fonctionnement de la MAIA</p> <p>>Lutter contre l'isolement des personnes âgées</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser le lien social -Développer les formations et sensibilisations <p>Actions : Travailler avec l'UFR STAPS, l'école de commerce..., pour les visites à domicile / Soutenir les actions « café sénior », « café des aînés », spectacles les après-midi, ateliers cuisines, voyages... / Apporter une aide aux aidants, former les travailleurs sociaux /PAERPA : formation des infirmières</p> |
|--------------------------------|---|

>Permettre le bien vivre dans le logement

- Adapter le logement à la vieillesse
- Proposer une aide au déménagement

Actions : Mettre en place des actions pour l'adaptation du logement à la vieillesse (actions AM) / Favoriser l'habitat regroupé, et l'intergénérationnel dans les quartiers / Mettre en place une équipe d'aide au déménagement (aide psychologique et matérielle)

Résultats attendus : augmentation de la part des personnes âgées vivant à leur domicile dans les quartiers prioritaires, diminution des cas graves de santé des personnes âgées par une présence renforcée auprès de celles qui sont isolées

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5**FAVORISER LA MEDIATION DANS L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE (ET NOTAMMENT L'OFFRE SOCIOCULTURELLE ET SPORTIVE)****Objectifs opérationnels**

Favoriser la participation et l'implication des habitants dans des démarches artistiques qui concourent à l'attractivité des quartiers
Favoriser l'égal accès pour tous à des pratiques sportives

Résultats attendus : augmentation de la part des habitants des quartiers prioritaires participant aux activités culturelles et sportives proposées dans leur quartier mais également à l'échelle de la commune et du Grand Dijon (réduction de l'écart à la moyenne intercommunale de fréquentation)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 **CONTRIBUER A LA REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE ET RENFORCER L'OFFRE DE SOINS DE PROXIMITE**

Objectifs opérationnels **Poursuivre la démarche Atelier Santé Ville en préfiguration d'un Contrat Local de Santé**
Résultats attendus : amélioration de l'accès aux soins pour les personnes précaires et fragiles ; resensibilisation des familles à l'enjeu de la santé et réduction des écarts de niveau de santé entre les habitants des quartiers prioritaires et la moyenne d'agglomération

ORIENTATION STRATEGIQUE N°7 **FAVORISER L'ACCES A LA PREVENTION DES JEUNES**

Objectifs opérationnels **Faire se connaître davantage les acteurs (actions de sensibilisation / formation)**
Prévenir les addictions (actions à développer)
Soutenir les dispositifs d'écoute et d'accompagnement
Prévenir le surpoids et l'obésité (actions de sensibilisation)
Promouvoir l'activité physique
Résultats attendus : accélération des délais de prise en charge des problèmes de santé grâce à une meilleure coordination des acteurs, amélioration de l'état de santé des habitants des quartiers prioritaires, développement de la prévention sur des problèmes de santé en augmentation (surpoids, addictions, diabète...), sensibilisation des familles à l'enjeu de l'activité physique pour la santé

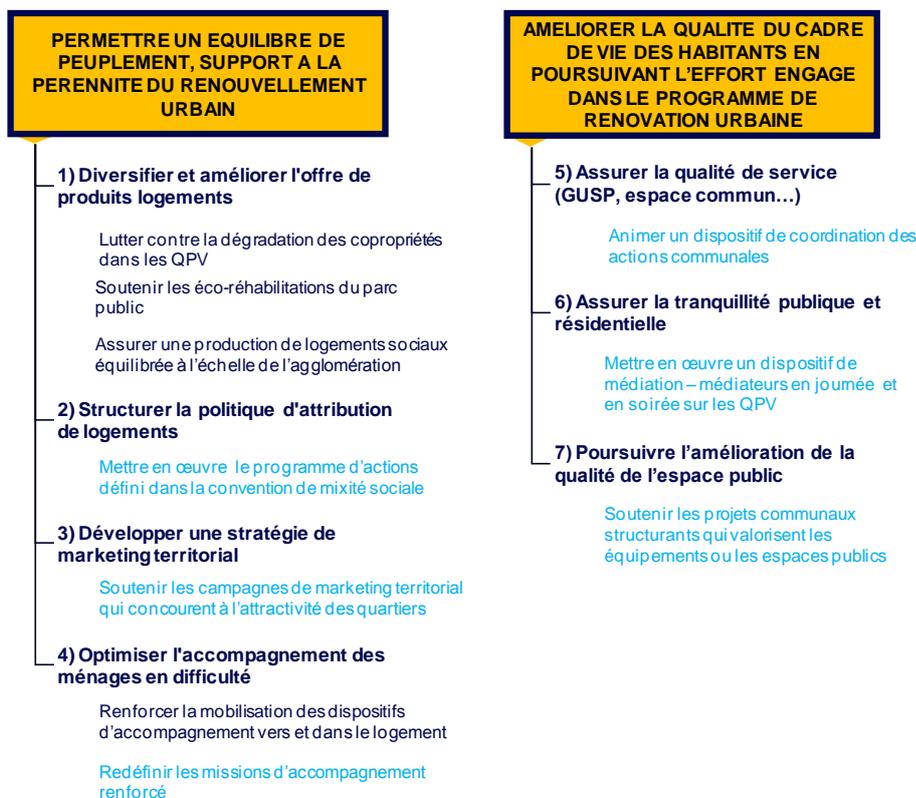
ORIENTATION STRATEGIQUE N°8 **FAVORISER LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS PROBLEMATIQUES D'HYGIENE DANS LE LOGEMENT**

Objectifs opérationnels **Apporter une information adaptée au public sur le rôle de l'environnement pour leur santé**
Mettre en place une instance de concertation partenariale
Résultats attendus : sensibilisation accrue des habitants aux bonnes pratiques d'entretien de leur logement

ORIENTATION STRATEGIQUE N°9 **FAVORISER LA SANTE DES PERSONNES AGEES**

Objectifs opérationnels **Lutter contre la dénutrition**
Promouvoir l'activité physique
Accompagner l'accès aux soins
Résultats attendus : amélioration de l'état de santé des personnes âgées habitant dans les quartiers prioritaires, sensibilisation des intervenants auprès des personnes âgées sur les problématiques et les solutions à leur disposition

Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain



DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

EQUILIBRE DE PEUPLEMENT – GRAND DIJON

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 **DIVERSIFIER ET AMELIORER L'OFFRE DE PRODUITS LOGEMENTS**

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs opérationnels | <p>Lutter contre la dégradation des copropriétés dans les QPV Soutenir les éco-réhabilitations du parc public Assurer une production de logements sociaux équilibrée à l'échelle de l'agglomération</p> <p><i>Résultats attendus : amélioration des équilibres territoriaux de mixité sociale par un rééquilibrage de l'offre sociale sur le territoire du Grand Dijon (production de logements sociaux en priorité sur communes qui n'atteignent pas encore les objectifs fixés par la loi SRU)</i></p> |
|--------------------------------|---|

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 **STRUCTURER LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS**

| | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs opérationnels | <p>Mettre en œuvre le programme d'actions défini dans la convention de mixité sociale</p> <p><i>Résultats attendus : amélioration des équilibres territoriaux de mixité sociale par la fixation d'objectifs partagés en termes d'attributions de logements sociaux (voir la convention de mixité sociale)</i></p> |
|--------------------------------|--|

| | |
|------------------------------------|--|
| ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 | DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE MARKETING TERRITORIAL |
|------------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs opérationnels | <p>Soutenir les campagnes de marketing territorial qui concourent à l'attractivité des quartiers</p> <p><i>Résultats attendus : augmentation de la fréquentation des équipements, des services et des commerces des quartiers prioritaires par des personnes qui n'y résident pas</i></p> |
|--------------------------------|--|

| | |
|------------------------------------|---|
| ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 | OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES EN DIFFICULTE |
|------------------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs opérationnels | <p>Renforcer la mobilisation des dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement</p> <p>Redéfinir les missions d'accompagnement renforcé</p> <p><i>Résultats attendus : diminution du nombre d'expulsions par an dans le parc social</i></p> |
|--------------------------------|--|

| | |
|---|--|
| AMELIORATION DU CADRE DE VIE – GRAND DIJON | |
|---|--|

| | |
|------------------------------------|---|
| ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 | ASSURER LA QUALITE DE SERVICE (GUSP, ESPACE COMMUN...) |
|------------------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs opérationnels | <p>Animer un dispositif de coordination des actions communales</p> <p><i>Résultats attendus : capitalisation par un partage des expériences communales au service d'une gestion plus efficace, fidélisation des participants au dispositif de GUSP</i></p> |
|--------------------------------|---|

| | |
|------------------------------------|--|
| ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 | ASSURER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET RESIDENTIELLE |
|------------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs opérationnels | <p>Mettre en œuvre un dispositif de médiation – médiateurs en journée et en soirée sur les QPV</p> <p><i>Résultats attendus : diminution du nombre de dégradations et d'actes de délinquance constatés par la police, éléments qui contribuent au sentiment d'insécurité</i></p> |
|--------------------------------|---|

| | |
|------------------------------------|---|
| ORIENTATION STRATEGIQUE N°7 | POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC |
|------------------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs opérationnels | <p>Soutenir les projets communaux structurants qui valorisent les équipements ou les espaces publics</p> <p><i>Résultat attendu : mise à niveau des espaces et des équipements publics qui contribuent à l'attractivité et au changement d'image des quartiers prioritaires</i></p> |
|--------------------------------|--|

Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation

FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI –INSERTION

1) Favoriser les actions de remédiation vers l'emploi

- Optimiser la mobilisation du dispositif PLIE
- Conduire des actions de FLE à visée professionnelle
- Conduire des actions d'accompagnements individuels et collectifs ciblés sur les QPV (Clubs, accompagnement global, accompagnement intensif individuel)
- Animer une fonction de coaching vers l'emploi par QPV

2) Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi

- Optimiser la mobilisation du dispositif des clauses d'insertion
- Animer des job dating sectoriels sur QPV
- Optimiser la mobilisation du dispositif garantie jeunes
- Positionner les publics sur les actions GPECT – opérations de recrutement (volets offensif et défensif)

3) Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL/IAE/Entreprises)

- Animer une offre AIO en direction des DE et des salariés
- Renforcer le positionnement des DE QPV sur les structures de l'IAE
- Animer le dispositif 100 chances – 100 emplois
- Favoriser l'accès au parrainage
- Concourir à favoriser l'accès à l'apprentissage
- Animer une coordination emploi par QPV
- Lever les freins à l'emploi liés aux modes de garde

2 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS

4) Dynamiser l'offre commerciale

- Conduire une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale dans les QPV
- Animer un dispositif de coordination, d'information et d'orientation d'aide à la création d'entreprise (ex : Cités Lab, FGIIF)

5) Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers

- Développer des permanences des acteurs de la création d'activités au sein des PR MDEF
- Animer un dispositif visant à favoriser l'accès aux porteurs de projets aux aides financières support à la création d'activités

DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI INSERTION – GRAND DIJON

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1

FAVORISER LES ACTIONS DE REMEDIATION VERS L'EMPLOI

Objectifs opérationnels

Optimiser la mobilisation du dispositif PLIE
Conduire des actions de FLE à visée professionnelle
Conduire des actions d'accompagnements individuels et collectifs ciblés sur les QPV (Clubs, accompagnement global, accompagnement intensif individuel)
Animer une fonction de coaching à l'emploi par QPV
Résultats attendus : amélioration du taux de retour à l'emploi des personnes accompagnées

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2

RENFORCER L'ARTICULATION ENTRE BESOIN DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES ET DEMANDEURS D'EMPLOI

Objectifs opérationnels

Optimiser la mobilisation du dispositif des clauses d'insertion
Animer des job dating sectoriels sur QPV
Optimiser la mobilisation du dispositif garantie jeunes
Positionner les publics sur les actions GPECT – opérations de recrutement (volets offensif et défensif)

Résultats attendus : réduction du temps de recrutement des entreprises du territoire par un positionnement pertinent des demandeurs d'emploi par rapport au besoin des entreprises

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 FAVORISER LE PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI (SPEL/IAE/ENTREPRISES)

Objectifs opérationnels

- Animer une offre AIO en direction des demandeurs d'emploi et des salariés**
- Renforcer le positionnement des demandeurs d'emploi des QPV sur les structures de l'IAE**
- Animer le dispositif 100 chances – 100 emplois**
- Favoriser l'accès au parrainage**
- Concourir à favoriser l'accès à l'apprentissage**
- Animer une coordination emploi par QPV**

Résultats attendus : augmentation de la part des demandeurs d'emploi engagé dans un parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS – GRAND DIJON

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 DYNAMISER L'OFFRE COMMERCIALE

Objectifs opérationnels

- Conduire une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale dans les QPV**
- Animer un dispositif de coordination, d'information et d'orientation d'aide à la création d'entreprise (ex : Cités Lab)**

Résultats attendus : pérennisation, renouvellement, diversification des commerces des quartiers prioritaires (baisse du nombre de fermetures, allongement de la durée d'implantation des commerces, augmentation du nombre de types de commerces) ?

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 FAVORISER LA CREATION D'ACTIVITES DANS LES QUARTIERS

Objectifs opérationnels

- Développer des permanences des acteurs de la création d'activités au sein des PR MDEF**
- Animer un dispositif visant à favoriser l'accès aux porteurs de projets aux aides financières support à la création d'activités**
- Favoriser la création d'entreprise par les femmes (ex : FGIF)**

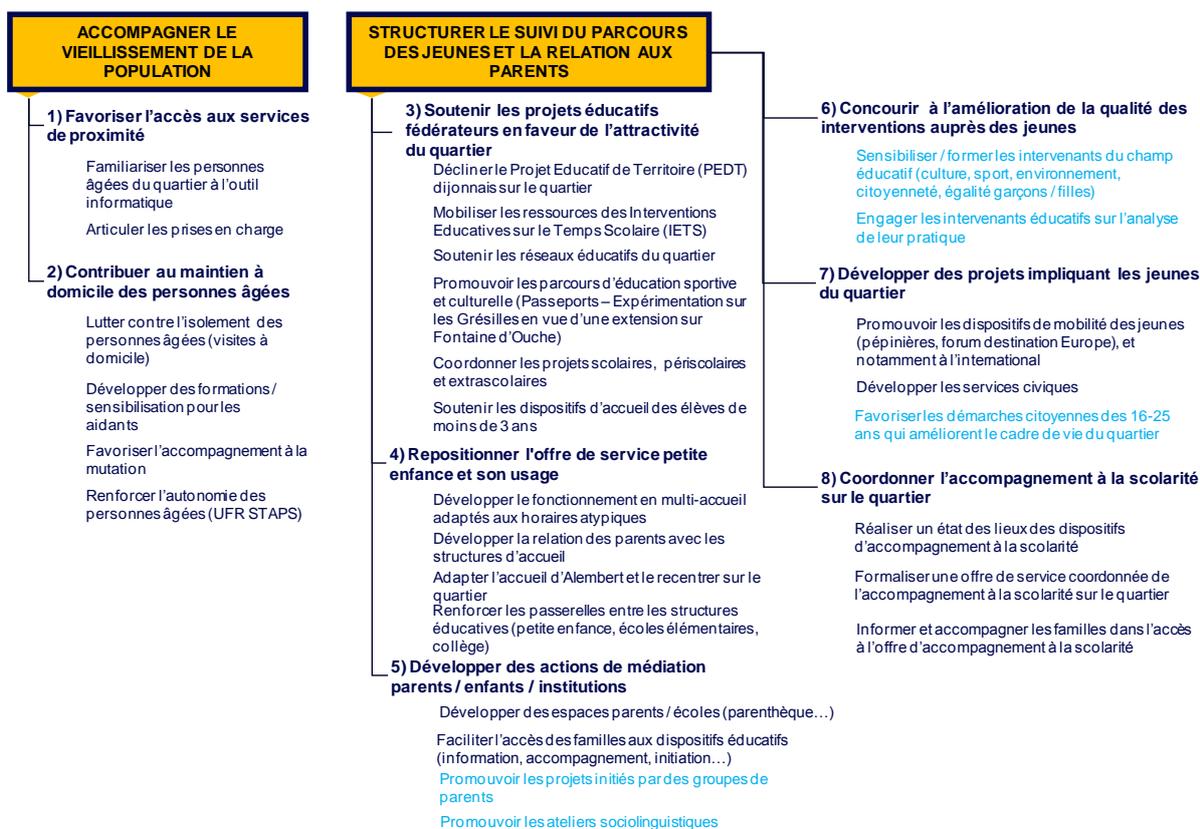
Résultats attendus : amélioration du « taux de transformation », (passage du projet à la création effective d'une entreprise)

C. STRUCTURATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES A L'ECHELLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

DIJON - Quartier des Grésilles

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cohésion Sociale

DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS



RENFORCER LE LIEN SOCIAL AVEC UN REPOSITIONNEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE DES STRUCTURES DE PROXIMITE

- 9) Proposer une offre culturelle accessible et diversifiée**
 - Coordonner et faire connaître les différents projets artistiques et culturels sur le quartier
 - Favoriser la rencontre entre les artistes et les habitants (présence d'artistes sur le quartier)
 - Développer des projets participatifs dans l'espace public pour éduquer à l'environnement et la biodiversité)
 - Favoriser l'éducation artistique et culturelle (CLEA)
 - Développer des actions en lien avec le patrimoine culturel, architectural et immatériel
 - Faciliter l'accès à la lecture publique, aux savoirs et au patrimoine écrit
- 10) Proposer une offre sportive accessible et diversifiée**
 - Encourager les pratiques sportives des filles et des femmes du quartier
 - Développer l'apprentissage de la natation (programme Savoir Nager)
 - Aider au paiement des cotisations sportives pour les publics en difficulté
 - Structurer les pratiques sur le quartier (football notamment)
 - Faciliter l'insertion sociale et professionnelle par le sport des jeunes et adultes en difficulté
- 11) Structurer l'articulation de l'offre sociale et socioculturelle**
 - Renforcer les liens entre la MJC et le centre social
 - Poursuivre les axes de développement de la MJC
 - Favoriser l'accès aux activités de loisirs culturelles et / ou sportives aux jeunes du quartier pendant les vacances scolaires (dispositif « Vacances pour ceux qui restent »)
 - Améliorer la qualité d'accueil et les services rendus à la population du quartier

PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLE A LA SANTE

- 12) Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**
 - Poursuivre la démarche Atelier Santé Ville en préfiguration d'un Contrat Local de Santé
- 13) Favoriser l'accès à la prévention des jeunes**
 - Faire se connaître davantage les acteurs (actions de sensibilisation / formation)
 - Prévenir les addictions (actions à développer)
 - Soutenir les dispositifs d'écoute et d'accompagnement
 - Prévenir le surpoids et l'obésité (actions de sensibilisation)
 - Promouvoir l'activité physique
- 14) Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement**
 - Apporter une information adaptée au public en santé / environnement
 - Mettre en place une instance de concertation partenariale
- 15) Favoriser la santé des personnes âgées**
 - Lutter contre la dénutrition
 - Promouvoir l'activité physique
 - Accompagner l'accès aux soins

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cadre de vie et Renouvellement Urbain

FORMALISER UNE STRATEGIE DE PEUPEMENT ET REVISER L'OFFRE DE QUALITE DE SERVICE

- 1) Poursuivre les actions de diversification de l'habitat**
 - Réhabiliter le parc des bailleurs sociaux
 - Produire des logements en accession libre et aidée
 - Produire des logements qui répondent à des demandes spécifiques (étudiants, personnes âgées...)
- 2) Conforter la diversification des fonctions urbaines**
 - Assurer le bon fonctionnement et le développement de l'offre commerciale sur le quartier
 - Soutenir et développer les activités économiques présentes sur le quartier (offre commerciale, offre de petites surfaces...)
- 3) Coordonner et suivre les attributions sur le parc social**
 - Mettre en œuvre les actions de la convention de mixité sociale
 - Favoriser l'attrait du quartier en mettant en œuvre une stratégie de marketing territorial
- 4) Intensifier la rénovation énergétique des bâtiments**
 - Réhabiliter les équipements publics

GARANTIR LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET RESIDENTIELLE SUR LE QUARTIER

- 5) Renforcer la coordination des interventions**
 - Développer un outil d'analyse partenariale
 - Articuler les différentes instances sur le quartier (CLSPD, CPSQ, CTSS, Commission de santé mentale et logement Acor Dijon, CTAD, GLTD)
 - Mettre en œuvre un système de vidéo-protection dans les parties communes des parcs des bailleurs
- 6) Identifier et favoriser la prise en charge des situations complexes**
 - Mettre en œuvre des diagnostics partagés
 - Trouver des solutions adaptées à chaque situation (dont les accompagnements renforcés)
- 7) Développer une offre de service de médiation articulée à la tranquillité publique**
 - Renforcer la présence sur l'espace public et dans les bâtiments relevant des bailleurs
 - Participer à un dispositif de médiation d'agglomération
 - Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants-e

LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE

- 8) Accompagner les victimes**
 - Accompagner les victimes d'infractions pénales
 - Accompagner les femmes en situation précaire victimes de violences (conjugales, viols, agressions)
- 9) Concourir à l'amélioration de la qualité des interventions auprès des victimes**
 - Créer un réseau de professionnels de l'aide aux victimes (se connaître, échanger entre professionnels)
 - Former / sensibiliser les professionnels aux problématiques de violence
 - Développer des outils pour permettre une réponse rapide et efficace aux actes de délinquance mineurs (ex : le travail non rémunéré comme réponse pénale aux actes de petite délinquance)

❖ **Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation**

FAVORISER L'ACCES / RETOUR A L'EMPLOI

1) Territorialiser l'action publique sur le quartier via la mobilisation des acteurs du SPEL

Animer une offre AIO en direction des DE et des salarié-e-s

Optimiser la mobilisation du dispositif PLIE

Animer un club jeune-séniors sur le QPV

Animer des job dating sectoriels sur le QPV

Optimiser la mobilisation du dispositif garantie jeunes

Optimiser la mobilisation du dispositif des clauses d'insertion, en particulier en direction des femmes

Animer le dispositif 100 chances – 100 emplois

Animer une coordination emploi sur le quartier

2) Animer des actions de remédiation à l'emploi et de lutte contre les freins à l'emploi

Animer l'action de la bourse aux permis de conduire

Animer une fonction de coaching vers l'emploi sur le quartier

Mettre en place des actions « mini chantier d'insertion »

Soutenir l'Espace Permanent d'Insertion Professionnelle (Diagnostics d'insertion professionnelle pour favoriser un retour à l'emploi)

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LE QUARTIER

3) Dynamiser l'offre commerciale

Participer à une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale sur le quartier

Consolider les épiceries sociales et solidaires

Dynamiser la location de locaux commerciaux

4) Favoriser la création d'activités dans le quartier

Développer des permanences des acteurs de la création d'activités au sein des PR MDEF

Promouvoir l'implantation de commerces de proximité

Soutenir la création d'entreprises chez la femme et veiller à leur pérennité

DIJON - Quartier de la Fontaine d'Ouche

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cohésion sociale

DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

1) Favoriser l'accès aux services de proximité

Familiariser les personnes âgées du quartier à l'outil informatique
Articuler les prises en charge

2) Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées

Lutter contre l'isolement des personnes âgées (visites à domicile)
Développer des formations / sensibilisation pour les aidants
Favoriser l'accompagnement à la mutation
Renforcer l'autonomie des personnes âgées (UFR STAPS)

STRUCTURER LE SUIVI DU PARCOURS DES JEUNES ET LA RELATION AUX PARENTS

3) Soutenir les projets éducatifs fédérateurs en faveur de l'attractivité du quartier

Décliner le Projet Educatif de Territoire (PEDT) dijonnais sur le quartier
Mobiliser les ressources des Interventions Educatives sur le Temps Scolaire (IETS)
Soutenir les réseaux éducatifs du quartier
Promouvoir les parcours d'éducation sportive et culturelle
Coordonner les projets scolaires, périscolaires et extrascolaires
Soutenir les dispositifs d'accueil des élèves de moins de 3 ans

4) Repositionner l'offre de service petite enfance et son usage

Développer le fonctionnement en multi-accueil adaptés aux horaires atypiques
Développer la relation des parents avec les structures d'accueil
Renforcer les passerelles entre les structures éducatives (petite enfance, écoles élémentaires, collège)

5) Développer des actions de médiation parents / enfants / institutions

Développer des espaces parents / écoles (parenthèque...)
Faciliter l'accès des familles aux dispositifs éducatifs (information, accompagnement, initiation...)
Promouvoir les projets initiés par des groupes de parents
Promouvoir les ateliers sociolinguistiques

6) Concourir à l'amélioration de la qualité des interventions auprès des jeunes

Sensibiliser / former les intervenants du champ éducatif (culture, sport, loisirs, environnement, citoyenneté, égalité garçons / filles)
Engager les intervenants éducatifs sur l'analyse de leur pratique

7) Développer des projets impliquant les jeunes du quartier

Promouvoir les dispositifs de mobilité des jeunes (pépinières, forum d'destination Europe), et notamment à l'international
Développer les services civiques
Favoriser les démarches citoyennes des 16-25 ans qui améliorent le cadre de vie du quartier

8) Coordonner l'accompagnement à la scolarité sur le quartier

Réaliser un état des lieux des dispositifs d'accompagnement à la scolarité
Formaliser une offre de service coordonnée de l'accompagnement à la scolarité sur le quartier
Informer et accompagner les familles dans l'accès à l'offre d'accompagnement à la scolarité

RENFORCER LE LIEN SOCIAL AVEC UN REPOSITIONNEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE DES STRUCTURES DE PROXIMITÉ

9) Favoriser la médiation dans l'accès aux services (notamment culturels et sportifs)

Coordonner et faire connaître les différents projets artistiques et culturels sur le quartier
Favoriser la rencontre entre les artistes et les habitants (présence d'artistes sur le quartier)
Développer des projets participatifs dans l'espace public pour éduquer à l'environnement et la biodiversité
Favoriser l'éducation artistique et culturelle (CLEA)
Développer des actions en lien avec le patrimoine culturel, architectural et immatériel
Faciliter l'accès à la lecture publique, aux savoirs et au patrimoine écrit
Encourager les pratiques sportives des filles et des femmes du quartier
Développer l'apprentissage de la natation (programme Savoir Nager)
Aider au paiement des cotisations sportives pour les publics en difficulté
Structurer les pratiques sur le quartier (football notamment)
Faciliter l'insertion sociale et professionnelle par le sport des jeunes et adultes en difficulté

10) Structurer l'articulation de l'offre de service social et socioculturelle

Développer le projet du centre socioculturel
Améliorer la qualité d'accueil et les services rendus à la population
Promouvoir le départ en vacances des familles
Faciliter l'accès aux droits

PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLE A LA SANTE

11) Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Poursuivre la démarche Atelier Santé Ville en préfiguration d'un Contrat Local de Santé

12) Favoriser l'accès à la prévention des jeunes

Faire connaître les différents acteurs (actions de sensibilisation / formation)
Prévenir les addictions (actions à développer)
Promouvoir les dispositifs d'écoute et d'accompagnement
Prévenir le surpoids et l'obésité (actions de sensibilisation)
Promouvoir l'activité et physique

13) Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement

Apporter une information adaptée au public en santé / environnement
Mettre en place une instance de concertation partenariale

14) Favoriser la santé des personnes âgées

Lutter contre la dénutrition
Promouvoir l'activité physique
Accompagner l'accès aux soins

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

FORMALISER UNE STRATÉGIE DE PEUPEMENT ET RÉVISER L'OFFRE DE QUALITÉ DE SERVICE

1) Repenser l'offre publique de logement

Réhabiliter le parc des bailleurs sociaux en travaillant sur la diversification
Produire des logements en accession libre et aidée
Produire des logements qui répondent à des demandes spécifiques (étudiants, personnes âgées...)
Intensifier la rénovation énergétique des bâtiments et des équipements publics

2) Conforter la diversification des fonctions urbaines

Lutter contre la dégradation du parc de copropriétés existantes (animation d'un programme de réhabilitation)
Assurer le bon fonctionnement et le développement de l'offre commerciale sur le quartier
Soutenir et développer les activités économiques du quartier (offre commerciale, offre de petites surfaces)

3) Coordonner et suivre les attributions sur le parc social

Mettre en œuvre les actions de la convention de mixité sociale
Favoriser l'attrait du quartier mettant en œuvre une stratégie de marketing territorial

GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET RESIDENTIELLE SUR LE QUARTIER

4) Renforcer la coordination des interventions

Développer un outil d'analyse partenariale
Articuler les différentes instances sur le quartier (CLSPD, CPSQ, CTSS, Commission de santé mentale et logement, Acor Dijon, CTAD, GLTD)
Mettre en œuvre un système de vidéo-protection dans les parties communes des parcs des bailleurs

5) Identifier et favoriser la prise en charge des situations complexes

Mettre en œuvre des diagnostics partagés
Trouver des solutions adaptées à chaque situation (dont les accompagnements renforcés)

6) Développer une offre de service de médiation articulée à la tranquillité publique

Renforcer la présence sur l'espace public et dans les bâtiments relevant des bailleurs
Participer à un dispositif de médiation d'agglomération
Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitant-e-s

LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE

7) Accompagner les victimes

Accompagner les victimes d'infractions pénales

Prévenir et accompagner les situations de violences, notamment les femmes en situation précaire victimes de violences (conjugales, viols, agressions)

8) Concourir à l'amélioration de la qualité des interventions auprès des victimes

Créer un réseau de professionnels de l'aide aux victimes (se connaître, échanger entre professionnels)

Former / sensibiliser les professionnels aux problématiques de violence

Développer des outils pour permettre une réponse rapide et efficace aux actes de délinquance mineurs (ex : le travail non rémunéré comme réponse pénale aux actes de petite délinquance)

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation

FAVORISER L'ACCES/RETOUR A L'EMPLOI

1) Territorialiser l'action publique sur le quartier via la mobilisation des acteurs du SPEL

Animer une offre AIO en direction des DE et des salarié-e-s
Optimiser la mobilisation du dispositif PLIE
Animer un club jeune-sénior sur le QPV
Animer des job dating sectoriels sur le QPV
Optimiser la mobilisation du dispositif garantie jeunes
Optimiser la mobilisation du dispositif des clauses d'insertion en particulier en direction des femmes
Animer le dispositif 100 chances – 100 emplois
Animer une coordination emploi sur le quartier

2) Animer des actions de remédiation à l'emploi et de lutte contre les freins à l'emploi

Animer l'action de la bourse aux permis de conduire
Animer une fonction de coaching vers l'emploi sur le quartier
Mettre en place des actions « mini chantier d'insertion »
Soutenir l'Espace Permanent d'Insertion Professionnelle (Diagnostics d'insertion professionnelle pour favoriser un retour à l'emploi)

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LE QUARTIER

3) Dynamiser l'offre commerciale

Participer à une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale sur le quartier

Consolider les épiceries sociales et solidaires

Dynamiser la location de locaux commerciaux

4) Favoriser la création d'activités dans le quartier

Développer des permanences des acteurs de la création d'activités au sein des PR MDEF

Promouvoir l'implantation de commerces de proximité

Soutenir la création d'entreprises chez les femmes et veiller à leur pérennité

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cohésion Sociale

DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

PROPOSER UNE OFFRE ÉDUCATIVE SUPPORT DE LA RÉUSSITE DU QUARTIER

1) Renforcer l'action en matière de soutien à la parentalité

Soutenir, promouvoir et développer les lieux d'accueil dédiés aux relations enfants-parents

Mettre en place un plan d'actions de développement des compétences parentales

Renforcer les actions de soutien à la parentalité conduites au sein des dispositifs CLAS et PRE

2) Mettre en cohérence les actions conduites en matière d'éducation

Construire un Projet Educatif Global

3) Rapprocher l'offre éducative des publics qui en ont le plus besoin

Soutenir les actions de médiation culturelle à destination des habitants du quartier

Soutenir les associations qui contribuent à rapprocher les habitants de l'offre de services locale

Utiliser les Nouvelles Activités Périscolaires organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires comme un « tremplin » vers les activités sportives et culturelles de droit commun

Soutenir toutes les initiatives qui contribuent à l'animation du quartier

4) Favoriser la réussite scolaire

Développer de nouvelles actions en matière de soutien scolaire

Décliner le Revenu Minimum Etudiant pour les filières professionnelles

Travailler avec l'Education Nationale à la mise en œuvre d'expérimentations de pédagogie alternative

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE LOCALE

5) Favoriser l'accès aux soins notamment des plus démunis

Réaliser un portrait socio-sanitaire du quartier

Développer le lien social – santé dans le cadre du projet de la MUSSP (Maison universitaire de santé et de soins primaires)

Développer une politique de promotion de la santé via la mise en place d'actions de prévention auprès de la population

S'orienter vers un Contrat Local de Santé (C.L.S.)

6) Prendre en compte la problématique de la santé mentale

Participer au Conseil Local de Santé Mentale (C.L.S.M.)

Pérenniser le dispositif de prise en charge spécialisée (Inser-social Chenôve)

Optimiser la réponse sociale par la formation des acteurs

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

7) Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie

Renforcer la coordination des acteurs du maintien à domicile et de l'A.P.A.

Renforcer le lien avec les services de soins pour les sorties d'hospitalisation (via la MUSSP notamment)

Travailler avec les bailleurs sociaux pour favoriser l'accessibilité des logements et les aménagements intérieurs nécessaires au mieux vivre des personnes âgées

Conduire avec les acteurs spécialisés des actions de prévention des chutes et de maintien de la mobilité

Mettre en place un service de petits travaux à domicile

8) Développer l'action médico-sociale pour les séniors

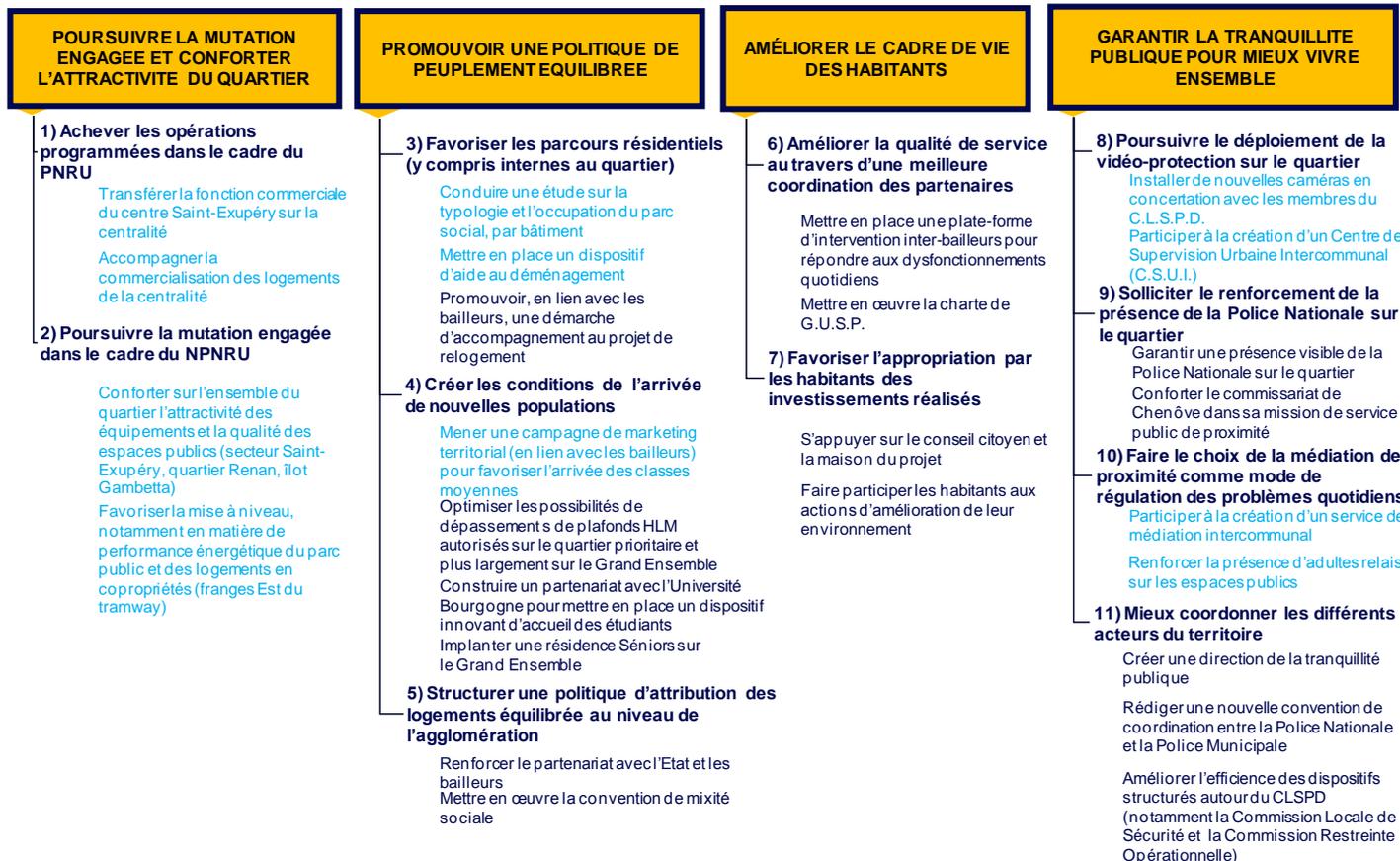
Conforter l'action du département « personnes âgées » du CCAS dans ses missions d'action sociale et d'accès aux droits

Développer des actions de prévention en matière de nutrition

Améliorer le repérage des situations fragiles pour optimiser la prise en charge et lutter contre l'isolement

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS



❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation

DYNAMISER LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

1) Créer les conditions d'une mobilisation systématique des outils du droit commun

Maintenir une offre de proximité pour les demandeurs d'emploi
Renforcer les liens et les relations avec le service public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission locale)

Veiller à la mobilisation des dispositifs d'insertion au bénéfice des Cheneveliers (Garantie Jeunes, PLIE, Clauses d'insertion...)

2) Renforcer le partenariat avec les entreprises Chenevelières

Favoriser et participer à la mise en place d'une commission emploi au sein du club Grand Sud

Travailler à la valorisation des compétences des habitants : partenariat pour la mise en place de stage...

Créer un guichet de soutien aux entreprises (TPE, PME) : prise en compte des besoins, lien avec les institutions, informations générales

3) Lutter contre les principaux freins périphériques identifiés pour la reprise d'emploi

Proposer des systèmes de garde d'enfant pour les parents qui trouvent un emploi ou entrent en formation (places réservées en crèche...)

Mobiliser les outils existants en matière d'aide à la mobilité au service des personnes en parcours d'insertion (aides au permis, plate-forme mobilité du bassin dijonnais) et faciliter le passage du permis pour les personnes les plus en difficultés (bourse au permis)

Développer l'offre d'ateliers de FLE pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française

Renforcer la prise en charge globale des demandeurs d'emploi

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LE QUARTIER

4) Favoriser la création d'activités au sein du quartier

Conduire une réflexion sur le potentiel de développement économique du quartier et le développement d'une offre immobilière adaptée en lien avec le NPNRU

Utiliser le dispositif Territoire Entrepreneur comme levier pour le développement de l'activité et de l'emploi

Participer à une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale sur le quartier

Accompagner l'ouverture d'une brasserie d'insertion au centre-ville

5) Favoriser la création d'activités par les habitants

Développer l'entrepreneuriat féminin

Créer une régie de quartier au service de l'amélioration du cadre de vie

LONGVIC - Quartier du Bief du Moulin

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cohésion Sociale

CONCOURIR A LA REUSSITE EDUCATIVE

1) Favoriser les relations parents/enfants/institutions

Coordonner et développer des actions de soutien à la parentalité

2) Coordonner les parcours éducatifs

Accompagner dès le plus jeune âge les enfants des familles du quartier en mettant en place des parcours individualisés

Développer des actions à destination des collégiens en concertation avec les établissements (PRE, CLAS, Associations) et l'ensemble des partenaires

Développer des chantiers écoles avec des jeunes (pour décorer les locaux des encombrants / poubelles)

3) Valoriser les parcours de réussite des jeunes

Valoriser les expériences positives et réussites des jeunes du quartier

Favoriser l'accès aux études supérieures

Développer des actions culturelles valorisant l'image et la vie du quartier

Favoriser l'accès aux stages des jeunes du quartier

RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES ET LEUR ADAPTATION

4) Proposer une offre de service adaptée au vieillissement de la population

Développer des animations sportives régulières dans les quartiers (associations)

Favoriser l'accès aux différentes pratiques sportives pour les garçons et les filles du quartier

Promouvoir le départ en vacances des familles

Faciliter l'accès aux droits

5) Favoriser la médiation dans l'accès aux services

PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLES A LA SANTE

6) Renforcer le Conseil Local de Santé Mentale comme outil de concertation local et de cohésion sociale

7) Faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis

8) Favoriser le maintien à domicile pour les personnes âgées

9) Favoriser l'accès à la prévention des jeunes

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

PERMETTRE UN ÉQUILIBRE DE PEUPEMENT

1) Diversifier et améliorer l'offre de produits logement

Réhabiliter le parc public de logements du quartier (priorité aux immeubles de la rue du Dr Rollin) en intégrant la problématique de l'adaptation au vieillissement

Diversifier l'offre de logements sociaux (transformer quelques pavillons en logements sociaux attractifs)

2) Structurer la politique d'attribution de logements

Renforcer le partenariat avec les bailleurs et l'ensemble des communes de l'Agglomération pour des attributions de logements sociaux favorables à plus de mixité sociale, dans le cadre de la charte de peuplement du Grand Dijon

3) Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté

Mettre en œuvre des accompagnements sociaux renforcés à destination des personnes les plus en difficulté

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS EN POURSUIVANT L'EFFORT ENGAGÉ DANS LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

4) Assurer la qualité de service

Améliorer la réactivité de la réponse du bailleur pour les interventions / réparations

Renforcer la GUSP avec un diagnostic en marchant par trimestre et un suivi des actions identifiées

5) Assurer la tranquillité publique et résidentielle

Sécuriser les halls d'immeuble

Accroître les moyens de police

Participer à un dispositif de médiation du Grand Dijon

6) Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public

Redéfinir les domanialités en tenant compte des usages

Améliorer le cadre de vie dans et aux abords des immeubles

❖ **Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation**

FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI-INSERTION

1) Renforcer les actions de remédiation vers l'emploi

Animer une fonction d'accompagnement éducatif à l'emploi pour les jeunes qui en sont les plus éloignés

2) Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi

Animer une Maison de l'Emploi et du Développement Economique

3) Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi

Accompagner les demandeurs d'emploi du quartier

Mettre en place des accompagnements individuels renforcés

Lever les freins à l'emploi liés aux modes de garde

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS

4) Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers

Dans le cadre de la nouvelle Maison de l'Emploi et du Développement Economique de Longvic, participer à un dispositif de coordination, d'information et d'orientation d'aide à la création d'entreprise

TALANT - Quartier du Belvédère

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cohésion Sociale

DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

CONCOURIR A LA REUSSITE EDUCATIVE

1) Proposer des parcours éducatifs variés et complets sur les différents champs de l'éducation, dans une démarche de projet, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, visant l'inclusion scolaire et la lutte contre le décrochage à l'issue du collège

Proposer un accompagnement global des parents et des enfants pour prévenir le décrochage scolaire (prévention de l'illettrisme via les Clubs lecture écriture, soutien individualisé renforcé des collégiens, Point accueil famille, Accueil Parent Enfant)

Lutter contre les inégalités dans l'accès à la santé, aux loisirs, au sport et à la culture

Assurer un accompagnement dans le champ scolaire (accompagnement scolaire municipal, associatif et de l'Education Nationale)

Proposer un soutien éducatif aux familles (services d'accompagnement spécialisés, secteurs médico-social, services du Conseil général)

Proposer une offre de soins adaptée (CAMPS, CMPP, services médicaux)

Proposer des actions dans le domaine de l'animation et de la culture

2) Développer des actions de médiation à l'échelle du territoire visant le renforcement de l'implication des parents et proposer des passerelles entre les institutions et les services aux familles afin de garantir une continuité éducative

Renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants (travail sur la compréhension des codes et attentes de l'école, et des relations de coopération familles/école lors de l'entrée à l'école, de l'entrée en CP, et dans la préparation de la sortie du collège).

Accompagner les enfants et leurs parents dans l'accès réel aux soins et aux prises en charges médicales adaptées (parcours d'accès aux soins de santé, avec une médiation familles/services de santé)

Restaurer les relations familles/services sociaux et éducatifs pour répondre aux besoins et à la demande des parents

Consolider les relations familles / services
- dans le champ de l'éducation en lien avec le Conseil Général (ASF, ASE, PMI) et avec le tissu associatif (ACODEGE, PEP, Secours Catholique, ADEFO)
- dans le champ du scolaire (dispositifs spéciaux de l'Education Nationale, établissements scolaires divers)

- dans le champ des loisirs avec le tissu associatif et les services municipaux (sensibilisation des services, des clubs et associations à l'accueil d'enfants avec des problématiques spécifiques, travail sur l'accessibilité notamment au niveau du coût)

3) Animer un large réseau de partenaires de l'action sociale et éducative aussi bien au niveau de la prise en compte des situations individuelles qu'au niveau de l'observation du territoire, et soutenir l'élaboration d'une dynamique éducative globale concertée

Mettre en place une équipe pluridisciplinaire de réussite éducative

Animer un réseau d'acteurs dans l'ensemble des champs concernés par la réussite éducative

Evaluer les problématiques et les besoins sur le territoire en lien avec le projet de territoire

Développer et consolider la dynamique partenariale pour une meilleure appropriation des politiques développées et des mesures existantes à mobiliser (notamment participation aux travaux des autres réseaux animés par les partenaires (Education Nationale, Conseil Généraux, CAF, secteurs médico-social)

RENFORCER L'ACCES ET L'ADAPTATION AUX SERVICES

4) Développer des animations socioculturelles pour favoriser les rencontres entre les habitants

Soutenir le développement de nouveaux lieux de vie et/ou de services

5) Structurer l'articulation de l'offre de service sociale et socioculturelle pour les jeunes du quartier

Proposer un accompagnement socio-éducatif et une médiation sociale (ouvrir un lieu dédié à l'accueil des 12-25 ans, permettre un accueil de soirée – Foyer, lutter contre l'oisiveté – Animation de proximité)

PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLES A LA SANTE

6) Assurer une veille et une coordination autour de l'offre de santé du territoire

Favoriser l'accès aux soins, notamment des plus démunis

Diagnostic et observation de l'évolution de l'offre de santé sur le territoire

Information et médiation auprès des habitants

Actions spécifiques multipartenariales à partir de diagnostics partagés

7) Proposer une offre de service adaptée au vieillissement de la population

Proposer un accompagnement social dans la durée face au vieillissement de la population avec une coordination et une ingénierie dédiée

Créer des lieux d'accueil et d'écoute pour les personnes âgées et les aidants naturels

Favoriser la prévention autour du vieillissement (cellule santé)

8) Favoriser l'accès à la prévention des jeunes

Déterminer les actions à conduire en fonction de l'observation / diagnostic qui sera conduite en 2015

9) Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement

Informers les locataires et les propriétaires et traiter les situations

Coordination et information via le bureau Logement de Talant

❖ **Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain**

PERMETTRE UN EQUILIBRE DE PEUPEMENT, SUPPORT A LA PERENNITE DU RENOUVELLEMENT URBAIN

- 1) Diversifier et améliorer l'offre de produits logements**
Favoriser la construction de logements en accession (notamment sur le site du foyer « R. Grandjean »)
- 2) Améliorer la qualité du bâti**
Entreprenre les éco réhabilitations nécessaires de certains îlots
Résidentialiser les îlots non traités
- 3) Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté**

Mettre en place des actions de prévention des dettes locatives

Accompagner les parcours résidentiels

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS EN POURSUIVANT L'EFFORT ENGAGÉ DANS LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

- 4) Développer une ingénierie et une coordination appropriées, en termes de qualité de service et de tranquillité publique**

Pérenniser les dispositifs structurés autour du CLSPD (coordination des acteurs, des dispositifs et des actions préventives)

Poursuivre la GUP (animation et vie de la cité, accueil des nouveaux arrivants) avec une coordination et une ingénierie dédiées
- 5) Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public**

Poursuivre la GUP (réaliser des diagnostics en marchant, organiser des commissions « Qualité de service ») avec une coordination et une ingénierie dédiées

❖ **Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation**

FAVORISER L'ACCES/RETOUR A L'EMPLOI

- 1) Affirmer une politique de proximité sur l'insertion et l'emploi**
Impulser des actions adaptées aux problématiques locales
Proposer un accompagnement des jeunes en proximité
Assurer une coordination et une ingénierie dédiées
- 2) Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL / IAE / Entreprises)**
Proposer un service d'accueil, d'information et d'orientation des adultes

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS

- 3) Soutenir les activités commerciales en place et les services de proximité**

Participer à une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale sur le quartier
- 4) Accompagner la création de projets par les habitants**

Participer à un dispositif de coordination, d'information et d'aide à la création d'entreprise

D. STRUCTURATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES A L'ECHELLE DES QUARTIERS DE VEILLE

LONGVIC - Quartier de veille Guynemer

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cohésion Sociale

CONCOURIR A LA REUSSITE EDUCATIVE

1) Favoriser les relations parents/enfants/institutions

Coordonner et développer des actions de soutien à la parentalité

2) Coordonner les parcours éducatifs

Renforcer le partenariat avec les différents acteurs pour œuvrer à une prévention dès le plus jeune âge, en repérant le plus tôt possible les enfants en difficulté et en mettant en place des parcours individualisés

3) Valoriser les parcours de Réussite des jeunes

Favoriser l'accès aux études supérieures

Valoriser les expériences positives et réussites des jeunes du quartier

RENFORCER L'ACCES ET L'ADAPTATION AUX SERVICES

4) Proposer une offre de services adaptée au vieillissement de la population

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et renforcer le service municipal d'accompagnement des personnes âgées
Favoriser l'accès à la prévention des jeunes

5) Favoriser la médiation dans l'accès aux services

Développer des animations sportives régulières dans les quartiers (associations)

Favoriser l'accès aux différentes politiques sportives pour les garçons et les filles du quartier

Promouvoir le départ en vacances des familles

Faciliter l'accès aux droits

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

PERMETTRE UN ÉQUILIBRE DE PEUPEMENT

1) Diversifier et améliorer l'offre de produits logement

Mettre en œuvre un projet de rénovation urbaine sur la base d'une étude urbaine et architecturale

Adapter l'offre de produits logements pour les seniors

2) Structurer la politique d'attribution de logements

Renforcer le partenariat avec les bailleurs et l'ensemble des communes de l'Agglomération pour des attributions de logements sociaux favorables à plus de mixité sociale dans le cadre de la charte du peuplement du Grand Dijon

3) Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté

Mettre en œuvre des accompagnements sociaux renforcés à destination des personnes les plus en difficulté

AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE DES HABITANTS

4) Assurer la qualité de service

Restructurer les équipements du quartier pour favoriser la mixité

Restructurer l'école Léon Blum pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des élèves du quartier de l'extérieur

Envisager la création d'une salle polyvalente de quartier

5) Assurer la tranquillité publique et résidentielle

Participer à un dispositif de médiation du Grand Dijon

❖ **Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation**

FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI – INSERTION

1) Renforcer les actions de remédiation vers l'emploi

Animer une fonction d'accompagnement éducatif à l'emploi pour les jeunes qui en sont les plus éloignés

2) Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi

Animer une Maison de l'Emploi et du Développement Economique

3) Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi

Accompagner les demandeurs d'emploi du quartier
Mettre en place des accompagnements individuels renforcés

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS

4) Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers

Dans le cadre de la nouvelle Maison de l'Emploi et du Développement Economique de Longvic, participer à un dispositif de coordination, d'information et d'orientation d'aide à la création d'entreprise

QUETIGNY - Quartier de veille Centre-ville

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cohésion Sociale

CONCOURIR A LA REUSSITE EDUCATIVE

- 1) Assurer un accueil éducatif de qualité
Ecrire un projet pédagogique prenant en compte les souhaits de l'enfant tout en respectant son rythme
- 2) Favoriser la mobilité, l'autonomie, l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté des enfants
Créer et animer un Conseil consultatif de la Jeunesse
Accompagner les projets des jeunes (Initiatives Jeunes, BAFA, Génération Médiateurs)
- 3) Soutenir les démarches d'orientation et de construction de projet personnel et lutter contre le décrochage scolaire
Accompagner des collégiens dans une action de médiation afin de lutter contre le décrochage scolaire
Accompagner la construction du projet professionnel des jeunes les plus en difficulté (SEGPA)
Animer une Commission Jeunesse pour coordonner le suivi des jeunes de 16-25 ans
- 4) Accompagner les parents dans leur mission éducative et favoriser leur implication
Développer des actions d'accompagnement à la parentalité (médiation, écoute, sorties et temps festifs en famille, information)
- 5) Concourir à une meilleure connaissance des familles monoparentales
- 6) Mettre en place des actions spécifiques vers les familles monoparentales

RENFORCER L'ACCES ET L'ADAPTATION AUX SERVICES

- 7) Créer une offre socioculturelle et sportive adaptée à tous les habitants
Développer une offre à destination des publics en difficulté, notamment faciliter l'accès à l'offre sportive et culturelle des enfants par une politique tarifaire adaptée aux foyers non imposables
Réaliser un équipement culturel en centralité
Soutenir des projets de création artistique (Résidence artistique, médiation culturelle avec une participation des habitants)
- 8) Prendre en compte les problématiques de santé des habitants
Renforcer le Conseil Local de Santé Mentale comme outil de parcours de la prise en charge de la personne et de partage et de dialogue des partenaires
Poursuivre les interventions permettant le maintien à domicile des personnes âgées
Favoriser l'accès à la prévention des jeunes

❖ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

PERMETTRE UN EQUILIBRE DE PEUPLEMENT, SUPPORT A LA PERENNITE DU RENOUVELLEMENT URBAIN

- 1) Structurer la politique d'attribution de logements
Mettre en œuvre la Charte de peuplement
- 2) Diversifier et améliorer l'offre de produits logements
Développer des programmes d'habitat neufs dans le Centre-ville (habitat participatif, expérimentation d'occupation, accession...)
Réhabiliter le parc existant, notamment les copropriétés

GARANTIR LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET RESIDENTIELLE SUR LE QUARTIER

- 3) Mettre en place des agents de médiation, en coordination avec la prévention spécialisée et les institutions
Participer à un dispositif de médiation du Grand Dijon
- 4) Construire et mettre en œuvre une politique active centrée sur la jeunesse
Créer et animer un comité consultatif de la jeunesse
- 5) Favoriser la mobilité, l'autonomie, l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté

POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

- 6) Développer une identité urbaine spécifique et lisible en valorisant les atouts locaux
Engager le projet urbain du centre-ville
Mettre en œuvre et valoriser la dimension d'écologie urbaine du projet urbain du centre-ville (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)
- 7) Favoriser l'accessibilité et l'insertion du quartier dans le réseau de circulation communal
Engager des actions pour favoriser les mobilités actives

❖ **Orientations stratégiques et objectifs opérationnels du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation**

FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI – INSERTION

1) Réinvestir le champ de l'emploi à l'échelle de proximité

Faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion sociale (aide à la mobilité, vélo, permis de conduire)

2) Mieux mobiliser et coordonner les interventions pour une prise en charge continue des parcours, notamment des jeunes

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LE QUARTIER

3) Dynamiser l'offre commerciale

Réaménager et densifier le quartier avec le projet urbain de Quetigny

Accompagner les entreprises commerciales sur les démarches de développement durable

4) Favoriser la création d'activités des habitants dans le quartier

Participer à un dispositif de coordination, d'information et d'aide à la création d'entreprise

E. ENJEUX TRANSVERSAUX

La lutte contre les discriminations

Dans les quartiers prioritaires, un habitant de 18 à 50 ans sur quatre déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus que hors ZUS³⁸. Ces discriminations peuvent tenir au lieu de résidence, et s'ajoutent aux discriminations liées à l'origine réelle ou supposée aggravant les difficultés et le sentiment d'injustice.

Depuis la loi du 21 février 2014, la lutte contre les discriminations devient une composante essentielle du Contrat de ville avec l'élaboration d'un plan territorial de lutte contre les discriminations.

L'ensemble des partenaires du contrat s'engage à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

Le plan territorial de lutte contre les discriminations s'articule autour de trois axes :

- Une objectivation de la discrimination vécue sur le territoire
- Une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'Etat et des collectivités
- Un programme opérationnel d'actions regroupant des actions de sensibilisation, formation et de communication incitant les acteurs économiques, institutionnels

Il sera piloté grâce à :

- Un portage politique avec la désignation d'un élu référent au sein de chaque commune
- La désignation d'un référent au sein de l'Etat
- La désignation d'un référent au sein de la communauté urbaine

Le plan territorial de lutte contre les discriminations se déclinera au travers des étapes suivantes :

- Mise en place d'un diagnostic territorial stratégique pour objectiver les données et analyser les besoins
- Mise en place d'une cellule d'écoute pour formaliser une stratégie de déploiement de l'AMACODE et coordonner l'accompagnement des victimes sur l'ensemble du territoire
- Accompagnement des professionnels et des acteurs, notamment sensibilisation des acteurs de l'emploi et de l'insertion et mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques

Il se décline également au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville :

❖ Pour le pilier Cohésion sociale :

- Structurer le suivi du parcours des jeunes
 - o Coordonner une action éducative à la lutte contre les discriminations (PEDT)
 - o Sensibiliser et former les acteurs
 - o Promouvoir les stages des élèves dans les entreprises

❖ Pour le pilier Cadre de vie des habitants :

- Garantir la tranquillité publique pour mieux vivre ensemble
 - o Prendre en compte la mémoire des habitants
 - o Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers
 - o Inscrire des projets d'histoire et mémoire en lien avec les rénovations urbaines

³⁸ Source : Rapport ONZUS 2012

❖ Pour le pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation:

- Sensibiliser les acteurs de l'emploi et de l'insertion
 - Concevoir des outils d'objectivation
 - Promouvoir un outil juridique commun
- Former et mobiliser les acteurs de l'emploi
 - Accompagner les acteurs de l'emploi aux changements des pratiques
 - Développer et valoriser l'engagement des entreprises / job dating
 - Valoriser des actions de parrainage
- Mieux lutter contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi
 - Promouvoir les méthodes de recrutement non discriminatoires
 - Soutenir une méthode de testing
 - Communiquer et valoriser les parcours de réussite

L'égalité hommes-femmes

Le plan d'égalité hommes-femmes inscrit au contrat de ville du Grand Dijon s'inscrit dans le cadre d'application de :

- La Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires (2013/2015) entre le ministère en charge des droits des femmes et le ministère délégué à la ville du 22 mai 2013.
- Le 4^{ème} plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes
- Le plan départemental de prévention de la délinquance, Priorité 2 (violences faites aux femmes, violences intrafamiliales).

Il vise à :

- Adopter une approche intégrée sur trois axes :
 - Objectiver les inégalités, données sexuées et identification des acteurs-trices
 - Gouvernance : Un(e) référent(e) dans chaque EPCI et commune
 - Mobilisation dans le cadre de la participation citoyenne
- Initier une approche spécifique pour rattraper certaines inégalités entre les femmes et les hommes sur les trois piliers du Contrat de ville en lien avec le diagnostic posé en amont du contrat.

❖ Pour le pilier Cohésion sociale :

La violence (conjugale, intrafamiliale) met à mal les rapports entre les enfants / adolescent-e-s et les parents qu'ils soient auteurs ou victimes. Lorsque la cellule famille éclate suite à ces violences, il faut rétablir une parentalité adéquate, en particulier pour les femmes victimes qui, se retrouvant en situation de monoparentalité, rencontrent souvent des difficultés pour élever leurs enfants / adolescent-e-s.

Il s'agira, également, de prévenir la répétition de la violence chez les jeunes, sachant que la « violence subie » devient une « violence commise » dans la plupart des cas.

Il s'agira également de former les professionnels des territoires concernés à l'égalité entre les femmes et les hommes afin de prévenir les rapports de domination entre les filles et les garçons, pouvant aller jusqu'à de la violence.

Ces professionnels seront alors en capacité d'intégrer dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes, des éléments pédagogiques sur le respect entre les filles et les garçons.

Les orientations et objectifs suivants ont été retenus :

- Structurer le suivi du parcours des jeunes filles
 - o Coordonner une action éducative de formation à l'égalité filles / garçons
 - o Sensibiliser les professionnels à l'égalité
- Accompagner les familles monoparentales
 - o Renforcer l'action de soutien à la parentalité auprès des familles monoparentales

❖ Pour le pilier Cadre de vie des habitant(e)s :

La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité à travers l'application du « 4^{ème} Plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes » mais également à travers la Priorité 2 du « Plan départemental de prévention de la délinquance ».

La violence touche toutes les catégories sociales. Pour autant, lorsqu'elle est combinée à des problématiques sociales et de santé, il est plus difficile d'en sortir et de trouver les ressources pour une « réparation ».

L'espace public est le plus souvent accaparé par des hommes, qui restent dans cet espace, alors que les femmes ne font que le traverser. Il s'agira de trouver des solutions afin d'améliorer cette situation.

Les orientations et objectifs suivants ont été retenus :

- Formaliser une stratégie de peuplement et réviser l'offre de qualité de service
 - o Veiller à une offre de service prenant en compte des besoins spécifiques (femmes, familles monoparentales,...)
- Garantir la tranquillité publique et résidentielle sur les quartiers
 - o Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitantes
- Lutter contre le sentiment d'insécurité
 - o Accompagner les femmes victimes de violences (conjugales, dans la précarité,...)

❖ Pour le pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation:

Il s'agira de réduire le chômage des femmes afin qu'elles puissent accéder à une autonomie financière satisfaisante en mettant en place les services adaptés à leurs besoins, en particulier pour les familles monoparentales. Les principaux points identifiés sont : la mobilité et le mode de garde des enfants.

Réduire le chômage des femmes, c'est également mettre en place des mesures d'accompagnement dans des métiers auxquels elles ont peu accès et ainsi améliorer l'éventail de leurs choix professionnels encore trop restreints.

C'est également les accompagner dans la création d'entreprise et veiller à la pérennité de leur création d'activité avec un accompagnement adapté.

Les orientations et objectifs suivants ont été retenus :

- Favoriser l'accès et le retour à l'emploi :
 - o Prendre en compte de façon spécifique le public femme dans l'accompagnement
 - o Favoriser la mobilité professionnelle sur des emplois porteurs pour les femmes
- Favoriser le développement économique dans le quartier
 - o Soutenir la création d'entreprise via le FGIF et renforcer un suivi post création d'entreprise
 - o Développer et valoriser l'engagement des entreprises pour l'accès à l'emploi des femmes (métiers non traditionnels, lutter contre le plafond de verre)
- Mieux lutter contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi
 - o Promouvoir les méthodes de recrutement non discriminatoires

- Soutenir une méthode de testing (méthode des habilités...)
- Communiquer et valoriser les parcours de réussite

La jeunesse

Le volet jeunesse du contrat de ville devra s'inscrire dans le cadre d'une approche transversale et partenariale. Le contrat de ville constituera un outil de mobilisation de tous les acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes sur un territoire. Le développement de la co-construction du contrat de ville avec la jeunesse pourra également représenter un enjeu important du contrat de ville (création d'espaces participatifs de jeunes).

Pour l'Etat, l'approche interministérielle de la jeunesse sera privilégiée, conformément aux orientations fixées par les 2 comités interministériels de la jeunesse (CIJ) de 2013 et 2014.

L'axe transversal jeunesse pourra se décliner au travers des 3 piliers du contrat de ville :

❖ Pour le pilier Cohésion sociale :

L'objectif premier visera à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive ou culturelle des jeunes, notamment par le :

- développement de la pratique sportive féminine dans le quartier prioritaire en proposant des offres attractives et novatrices pour le public féminin afin de capter leur participation et ainsi augmenter leur taux de licence,
- soutien financier aux familles les plus modestes (coupons sports, bourses BAFD, dispositif Ville, Vie, vacances, etc...).

L'objectif second sera de proposer aux jeunes des loisirs péri ou extrascolaires de qualité, via :

- un effort important d'incitation à la pratique sportive ou culturelle : meilleure communication apportée aux familles, meilleure accessibilité des équipements socio-culturels (incitation des jeunes, animation de quartiers.....), innovation éducative.
- la promotion d'activités périscolaires de qualité dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs et mettant en valeur les notions de citoyenneté, de laïcité, de mixité, et du vivre ensemble.
- la recherche d'une cohérence entre les dispositifs jeunesse existants (CEL, CEJ, PRE, CLAS, REAP, accès à la culture..).

❖ Pour le pilier Cadre de vie des habitants :

Il s'agira, d'abord, de renforcer la participation citoyenne des jeunes issus des quartiers de la Politique de la ville et d'améliorer leur niveau d'engagement dans le cadre du bénévolat associatif, de l'animation socioculturelle ou du volontariat en service civique. Pourront ainsi être soutenues, les actions tendant à :

- faire des structures de proximité des relais pour promouvoir le service civique, l'engagement dans l'animation socioculturelle auprès des jeunes (BAFA/BAFD, métiers du sport et de l'animation) et le bénévolat (Juniors associations, chantier de jeunes bénévoles, jeunes ambassadeurs...).
- augmenter le nombre de jeunes engagés en volontariat de service civique (se rapprocher de la cible de 25 %).

Il s'agira, ensuite, de maintenir une offre d'équipements sportifs, socio-éducatifs ou culturels, cohérente et adaptée aux évolutions démographiques ou aux nouvelles pratiques éducatives.

❖ Pour le pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation:

Dans ce domaine, sera favorisée la notion de parcours et de prise en charge individuelle du jeune au regard des dispositifs qui le concernent, tels que les contrats aidés, la garantie jeunes, l'apprentissage, le volontariat de service civique, etc...).

Dans ce cadre, seront également soutenues, les initiatives permettant de :

- favoriser la prévention de la discrimination à l'emploi,
- développer la mixité des emplois, l'accès à l'emploi, l'accompagnement à l'accès aux qualifications et aux formations,
- d'organiser localement des continuums entre orientation, insertion, formation et emploi.

Enfin, sera activement recherché le développement du nombre de missions de volontariat de Service Civique pour les jeunes en situation de décrochage scolaire en et favorisant les passerelles avec les dispositifs en lien avec l'insertion et l'emploi.

Les valeurs de la République et la citoyenneté

La mobilisation, qui est intervenue après les attentats de janvier 2015, a révélé la capacité des français à se retrouver autour des valeurs de la citoyenneté.

Dans la continuité de cette mobilisation, le Gouvernement a, lors du comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, arrêté plusieurs mesures fortes visant à conforter le pacte républicain et à promouvoir le vivre ensemble.

La promotion de la citoyenneté renvoie nécessairement à des enjeux d'égalité et de laïcité dans l'expression, par un individu, de ses droits et de ses devoirs. En effet, chacun doit pouvoir bénéficier des mêmes opportunités dans le respect des règles qui s'imposent à tous.

D'autre part, la citoyenneté doit être appréhendée comme une composante importante d'intégration car elle permet de participer à la vie publique. Aussi, les habitants des quartiers prioritaires de la ville peuvent prétendre légitimement à y accéder et à la vivre à part entière.

Or, force est de constater que de nombreux habitants de ces quartiers souffrent, trop souvent, d'un sentiment d'exclusion et d'inégalité qui ne leur permettent pas de jouer un rôle, dans la société, qui soit à la mesure de leurs aspirations.

Conscients de ces difficultés, les partenaires du contrat de ville de l'agglomération dijonnaise s'engagent à œuvrer conjointement pour leur donner des réponses concrètes et améliorer la situation. Dans cette optique, ils apporteront, notamment et dans la mesure de leur possibilité, un soutien aux formes d'expression de la participation citoyenne, dont l'émergence constitue l'une des réponses permettant aux habitants de s'impliquer et de prendre part à la vie de leur quartier.

La jeunesse fera l'objet d'une attention soutenue : les partenaires de ce contrat s'attacheront, notamment, à ce qu'elle puisse s'approprier les principes fondamentaux de la République et qu'elle soit accompagnée dans ses démarches d'engagement citoyen.

La lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la recherche d'une égalité entre les femmes et les hommes, la participation des habitants, la mise en œuvre d'une réelle mixité sociale et la mobilisation en faveur des valeurs républicaines sont autant de priorités intangibles qui guideront l'ensemble des intervenants du contrat de ville et seront prises en compte dans les différents dispositifs opérationnels.

Les actions, mises en œuvre dans ce cadre, seront déclinées au sein des 3 piliers – cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation – qui structurent le contrat de ville.

Elles pourront, notamment, s'articuler autour des axes d'intervention suivants :

- Promouvoir les valeurs, les lieux et les symboles de la République ;
- Réaffirmer le principe de laïcité ;
- Développer l'engagement citoyen, tout particulièrement celui des jeunes ;
- Favoriser la maîtrise de la langue française ;
- Promouvoir les activités sportives comme vecteur de cohésion sociale ;
- Soutenir la vie associative dans les quartiers ;
- Permettre l'accès à la culture pour tous les habitants ;
- Accompagner les parents dans leur mission éducative.

Ces actions auront vocation à bénéficier du soutien des intervenants du contrat de ville, soit au titre des fonds spécifiques qu'ils peuvent mobiliser dans le cadre des appels à projets annuels, soit au titre de leurs crédits de droit commun.

**IV. LA MISE EN ŒUVRE DU
CONTRAT DE VILLE :
ENGAGEMENT DES
PARTENAIRES ET
DISPOSITIF DE SUIVI ET
D’ÉVALUATION**

A. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

L'ensemble des membres signataires du contrat de ville s'engagent à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre et le bon déroulement des actions en application des objectifs fixés.

Chaque partenaire institutionnel désignera une personne référente qui participera aux différentes instances techniques. Cette désignation garantira, à la fois, la bonne représentation de l'institution et une continuité pour le suivi et la mise en œuvre du contrat.

Mise en œuvre de l'appel à projet Politique de la ville

Chaque année, les membres financeurs s'engagent à élaborer les éléments constitutifs de l'appel à projet qui sera lancé et à la suite duquel il sera décidé de retenir les projets et de leur allouer les crédits pour leur lancement.

Il pourra être étudié la création d'un fonds d'initiative locale afin de soutenir des micro-projets qui, de par leur nature peuvent ne pas être retenus dans le cadre de l'appel à projet mais sont considérés par l'ensemble des financeurs comme importants. Il s'agira notamment de projets expérimentaux et innovants.

Vers une nouvelle articulation entre les crédits de droit commun et les crédits spécifiques en faveur des quartiers prioritaires

La loi Lamy de février 2014 a posé avec force la nécessité de voir évoluer les pratiques de la Politique de la ville qui s'étaient instaurées au fil des années, avec un glissement très net de ces crédits en lieu et place des crédits de droit commun.

L'engagement du nouveau contrat de ville, vise à revenir aux origines des années 90 lorsque les crédits de droit commun étaient maintenus mais renforcés par des crédits spécifiques, destinés à répondre aux réalités des territoires et permettre de soutenir des actions favorisant d'une part la transversalité entre les acteurs, les services publics, les associations... et d'autre part de permettre aussi d'expérimenter de nouvelles actions afin de faire bouger les lignes.

C'est ainsi que les acteurs qui vont s'engager dans le nouveau contrat de ville porté par le Grand Dijon le feront avec cette vision commune afin de faire évoluer tant leur pratique que leur réflexion pour aller dans cette direction dans un contexte économique financier plus difficile que ceux des précédents contrats.

C'est bien dans une nouvelle manière de travailler que chaque partenaire va s'engager pour « réussir » ce contrat de ville 2015-2020 et modifier les approches et les usages.

Les deux prochaines années permettront de corriger les modes de faire et d'agir pour imaginer une nouvelle manière de favoriser la remontée des projets issus des acteurs de terrain, facteurs d'une dynamique renouvelée du contrat de ville.

Il pourrait s'agir également, si cela apparaît utile, de réserver des crédits pour des projets d'expérimentation qui viendraient à voir le jour en cours d'année et ainsi ne pas obliger les porteurs de projet à devoir attendre la programmation suivante.

C'est sur cet aspect aussi qu'il faut faire évoluer le contrat de ville, en tenant mieux compte des propositions que peuvent émettre les professionnels de terrain et les habitants issus des conseils

citoyens ou les commissions de quartier. C'est aussi et finalement à un rythme nouveau également que le contrat doit se vivre.

Etat

Les différents services de l'État seront, sous l'autorité du préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte d'Or, pleinement impliqués dans la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération dijonnaise en fonction de leurs compétences, de leurs expertises et de leurs prérogatives respectives d'intervention (missions régaliennes et politiques publiques).

Au-delà de leurs crédits d'intervention spécifiques, dédiés à la Politique de la ville, qui seront gérés dans un souci d'équité territoriale et de mise à disposition au profit des structures bénéficiaires dans les délais les plus brefs, les services de l'Etat rechercheront une mobilisation maximale, tant au profit des quartiers prioritaires de la ville qu'à celui des territoires placés en veille active, de leurs crédits et dispositifs de droit commun. Le travail d'élaboration d'une maquette financière pluriannuelle annexée au présent contrat s'inscrit, d'ailleurs, dans l'optique de mobilisation prioritaire de cet ensemble, appelé communément « droit commun », par l'Etat.

Dans ce contexte, un des enjeux, pour les services, consistera à privilégier le soutien aux actions les plus utiles pour celles et ceux qui vivent sur les territoires concernés, ainsi qu'à celles qui favoriseront leur participation citoyenne.

De même, la définition d'objectifs par territoires (quartiers prioritaires et quartiers de veille) guidera l'action des services pendant la durée d'application du contrat.

L'intervention de l'Etat s'appuiera, notamment, sur les différents plans gouvernementaux (en faveur de la jeunesse, de l'égalité et de la citoyenneté, de l'éducation et pour lutter contre le décrochage scolaire, de l'emploi, de l'innovation, de la rénovation énergétique, etc...).

Enfin, les services de l'Etat participeront activement à la gouvernance du contrat de ville qui sera mise en place.

Le Grand Dijon

La communauté urbaine maintiendra son soutien à la Politique de la ville et aux projets de rénovation urbaine qui concerneront deux quartiers et deux communes : Le Mail à CHENÔVE et la Fontaine d'Ouche à DIJON.

En matière de soutien aux actions du contrat de ville, le Grand Dijon apportera sa contribution aux actions des programmations annuelles ville/associations de 2015 à 2017.

- **La rénovation urbaine** : le Grand Dijon accompagnera les projets de la convention de rénovation urbaine et s'engagera dans le cadre de la convention d'agglomération comme elle l'a fait lors de la première convention urbaine d'agglomération. Elle soutiendra la réhabilitation du logement à loyer modéré situé en priorité dans les quartiers prioritaires et veillera à soutenir l'effort qui s'élèvera d'ici 2020 à près de 6 millions d'euros soit un million d'euros par an.
- **La programmation annuelle relative à la Politique de la ville**
- **La médiation** : la mise en place d'un service de médiation en soirée et de nuit sera financée par le Grand Dijon afin de participer avec les différents acteurs villes-bailleurs sociaux au maintien de

la tranquillité et à la lutte contre les troubles de voisinage. Ce type d'action nécessitera également une plus forte articulation avec les services de police et /ou de gendarmerie, pour garantir une veille tranquillité publique dans les quartiers prioritaires.

De manière transversale, le Grand Dijon apportera un soutien à l'ingénierie pour animer et évaluer le contrat de ville, avec la mise en place d'une observation/évaluation du Contrat de ville en continu, et le soutien à la mise en œuvre d'études sectorielles génératrices d'intelligence collective.

Conseil Régional de Bourgogne

La Région et l'Etat ont choisi d'inscrire la Politique de la ville dans le cadre du CPER affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire. A ce titre, dans le cadre de sa politique de cohésion urbaine et sociale, la région sera signataire des contrats de ville. Les modalités d'engagement de la région au titre de sa politique de cohésion urbaine et sociale sont précisées et déclinées dans la convention régionale de cohésion sociale et urbaine.

La région a défini sa stratégie d'intervention en matière de cohésion sociale et urbaine. Elle est articulée autour de 3 grands axes découlant des orientations politiques stratégiques (SRCAE, Plan Jeunesse) ou correspondant aux compétences fortes de la région (formation, développement économique, SRADDT...).

La région s'engage à soutenir la stratégie cohésion sociale et urbaine du territoire dans les termes suivants :

Orientations de la région Bourgogne

- Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics

La région souhaite favoriser un habitat attractif afin de lutter contre la vacance du parc locatif et renforcer la centralité des pôles identifiés dans le cadre du SRADDT. Pour cela, elle souhaite favoriser les opérations d'habitat innovant, soutenir la performance thermique des logements sociaux et des équipements publics sur les quartiers. Par ailleurs, elle souhaite accompagner des actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie.

- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la région souhaite promouvoir les axes suivants :

- Favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social
- Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville
- Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière

- Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.

Compte-tenu du moindre niveau de qualification et du taux de chômage plus élevé dans certains quartiers en Bourgogne, la région souhaite accompagner des actions innovantes favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.

L'INSEE a mis en avant le faible niveau de formation des habitants des quartiers d'habitat social en Bourgogne notamment chez les jeunes. La région souhaite positionner la jeunesse comme une priorité transversale. De ce fait, seront privilégiés les projets à destination des jeunes bourguignons répondant aux orientations stratégiques de la région.

Les modalités d'intervention de la région et les engagements financiers sont formalisés dans les conventions régionales de cohésion sociale et urbaine.

Mobilisation du droit commun

La région mobilisera ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, transport, habitat...) pour soutenir les actions proposées au regard de ses orientations stratégiques. Elle mobilisera par ailleurs les fonds européens dans le cadre de l'axe urbain du FEDER.

Conseil Départemental de Côte d'Or

En attente des éléments de l'institution

La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

CAF de Côte d'Or

Historiquement, la CAF de la Côte d'Or s'est fortement engagée pour les quartiers Politique de la ville notamment à travers les centres sociaux, le dispositif « espoir banlieues », le pilotage de l'axe parentalité de l'avenant CUCS sur les quartiers Grésilles et Fontaine d'Ouche, la signature du Cucs, le conventionnement Caf-Grand Dijon et l'accompagnement social dans les opérations de renouvellement urbain.

Une convention triennale (2013-2015) interministérielle d'objectifs pour les quartiers populaires prévoit un positionnement des Caf dans la préparation, la mise en œuvre et la signature des contrats de ville.

Une circulaire de la CNAF en date du 4 février 2015 précise les engagements et les contributions de la Branche Famille dans le cadre des contrats de ville. Elle fixe notamment les orientations suivantes :

- L'intervention des CAF dans les contrats de ville s'inscrit dans le respect des engagements de la COG.
- L'intervention s'appuie sur l'expertise sociale et la valorisation du droit commun.
- L'intervention s'articule avec les autres contrats et schémas territoriaux existants.
- Les CAF sont signataires des contrats de ville et participent aux comités de pilotage.

Les axes d'intervention prioritaires suivants ont notamment été retenus :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants.
- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité.
- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles.
- Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances.
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale.
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables.

La CAF 21 a fait le choix d'un engagement de droit commun significatif et volontariste au travers notamment de :

- Le positionnement d'un référent en charge de cette thématique.
- La contribution au diagnostic à partir des données actualisées de la typologie de nos allocataires.
- Un droit commun renforcé, optimisé sur les quartiers.

Enfin, parmi les pistes de travail identifiées par la CAF pour la mise en œuvre du contrat de ville, sont fixées les orientations suivantes :

- En termes de petite enfance
 - Adapter les modes de garde aux besoins des familles des territoires prioritaires.
 - Augmenter le nombre d'enfants résidant sur les QPV dans les EAJE.
 - Travailler la place des familles au sein des modes de garde.
 - Développer les modes d'accueil sur horaires atypiques ou décalés.

- En termes de parentalité
 - Situation de rupture : expérimenter sur les QPV les ateliers « rester parents après la rupture ».
 - Première naissance : développer des actions collectives en lien avec les partenaires des territoires.
 - Expérimenter une animation espaces parents dans les écoles de Fontaine d'Ouche.
 - Communiquer sur le dispositif REAAP et augmenter le nombre de projets financés.
 - Développer un LAEP sur les Grésilles.
 - CLAS : accompagner les porteurs de projet sur le volet parentalité (liens familles-écoles).

- En termes d'enfance-jeunesse
 - Dans le cadre des PEDT, veiller à la complémentarité, la coordination et l'adaptation des services aux besoins des familles et des jeunes.
 - Accès et implication des familles dans les équipements.
 - Réduire l'écart entre les bénéficiaires d'aide au temps libre et les utilisateurs.
 - Promouvoir le dispositif « Fonds Publics et Territoires » et augmenter le nombre de projets jeunes et adolescents financés.

- En termes d'aide au départ en vacances
 - Promouvoir les dispositifs d'aide au départ en vacances, améliorer le nombre d'utilisateurs de l'ATL et VACAF.
 - Soutenir les associations organisatrices de séjours de vacances.

- En termes d'animation de la vie sociale
 - Promouvoir la place des centres sociaux comme coordinateurs de quartier.
 - Les accompagner dans la mobilisation des habitants dans les conseils citoyens.
 - Soutenir les associations œuvrant sur les QPV.

- En termes d'accès aux droits et accompagnement des familles vulnérables
 - Maintenir des lieux d'accueil social dans tous les QPV.
 - Proposer systématiquement un rendez-vous des droits.
 - Intensifier le partenariat local et recourir au dispositif "service civique" pour lutter contre le non recours aux droits.

Pôle Emploi

Les engagements de Pôle emploi pour le contrat de ville de la communauté urbaine du Grand Dijon sont les suivants :

- Déployer des jobs dating annuels dans chacun des quartiers prioritaires de l'agglomération
- Prioriser, dans les portefeuilles d'accompagnement intensifs des conseillers Pôle Emploi, les demandeurs issus des quartiers prioritaires
- Accompagner les transitions professionnelles des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires

- Promotion de profils de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires, auprès des entreprises du bassin grâce aux conseillers dédiés à la relation entreprises
- Développer des actions partenariales avec les acteurs des quartiers afin de mieux répondre aux besoins des habitants, notamment sur le champs de l'orientation professionnelle, de la formation, de la création d'entreprise et du marché du travail.

ARS Bourgogne

Les objectifs généraux de la politique régionale de santé de l'ARS sont la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et le renforcement de l'offre de soins de proximité. Il s'agit de priorités d'actions transversales qui guident les politiques de santé de droit commun tant en matière de promotion de la santé, de prévention, de politique de soins, que d'accompagnement médico-social.

Les engagements de l'ARS s'inscrivent dans le cadre du volet santé du contrat de ville et notamment à travers les axes de travail suivants :

- La santé mentale,
- Le vieillissement,
- L'hygiène – Prévention et Santé Environnement

Au delà de ces thématiques, l'ARS portera une attention particulière à l'amélioration de l'accès aux soins de proximité et à l'ensemble des ces champs de compétences.

L'ARS s'engage à soutenir les orientations du volet santé du contrat de ville dans les termes suivants :

- Positionner un référent en charge des thématiques retenues.
- Co-animer les comités et groupes de travail techniques.
- Contribuer au diagnostic local de santé en s'appuyant sur l'état des lieux et les données disponibles auprès de l'ORS et des plateformes d'observation sanitaire et sociale.
- Veiller à la mise en œuvre et au suivi des actions définies avec les partenaires.
- Donner un avis technique au titre de la programmation de la Politique de la ville pour les projets relevant de la santé.
- Financer à hauteur de ses moyens les actions organisées au titre du volet santé du contrat de ville tel que l'Atelier Santé Ville de Dijon.

L'ARS est signataire du contrat de ville et participant aux comités de pilotage.

B. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Depuis 2008, le Grand Dijon a mis en place un observatoire de la Politique de la ville alimenté par des données issues de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, URSSAF, Mission locale, Pôle Emploi...). Il a permis la production de synthèses annuelles pour chacune des communes de la Politique de la ville, co-construites avec elles. Ainsi chaque année les données ont d'abord été collectées, traitées et formalisées par l'observatoire, puis partagées localement afin de dégager les enjeux des quartiers sur le principe des synthèses AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces). Des enjeux tels que le vieillissement ou l'isolement qui ont été mis en exergue dans les études constituent ainsi des axes stratégiques du contrat de ville aujourd'hui.

A ce jour, les travaux de l'observatoire ont alimenté les réflexions des professionnels de la Politique de la Ville mais n'ont pas toujours eu une incidence directe sur les programmations annuelles des projets déposés au titre de la Politique de la ville.

Observer n'est pas évaluer. Pour autant, l'observation est une phase incontournable dans la démarche évaluative. Elle permet d'accompagner les ambitions de la Politique de la ville par un suivi et une veille continue pour les territoires relevant de la géographie prioritaire et de favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire autour d'enjeux partagés et compris.

C'est pourquoi le maintien de la fonction d'observation est indispensable, de même que son développement sur le volet partage des analyses, avec les acteurs associatifs, mais aussi avec les habitants des quartiers prioritaires. Accompagner la participation citoyenne, c'est aussi donner aux habitants des clés de compréhension de la société et de son évolution, de comprendre les spécificités de leur quartier.

Se donner les moyens de pouvoir réorienter des projets ou les conforter, de se questionner sur les réels effets des actions au regard des objectifs stratégiques du contrat de ville à partir d'éléments d'analyse tangibles nécessite de consolider de manière partenariale l'observation de la situation socio-économique des quartiers, pour et avec les professionnels et les porteurs de projets, et aussi de se doter d'outils d'évaluation nouveaux.

Le développement d'une démarche d'évaluation participe au pilotage du contrat de ville et elle permet d'améliorer sa mise en œuvre en donnant des outils qui objectivent les situations. La méthodologie présentée sera travaillée dès le lancement du contrat de ville.

4 engagements sont envisagés et présentés ci-dessous.

Poursuivre et pérenniser l'observation d'agglomération en maintenant une annualité pour les quartiers prioritaires du Grand Dijon

En 2014, le Grand Dijon a mutualisé les différentes fonctions d'observation pérennes du territoire (Observatoire de la Politique de la Ville, Observatoire de l'Habitat, Analyse des Besoins Sociaux de la Ville de Dijon) au sein d'un observatoire mutualisé de la Cohésion Sociale. Ce regroupement permet de capitaliser les données et travaux de chacun dans l'objectif d'un meilleur partage. Il s'est aussi accompagné d'un développement de la fonction d'Observation, notamment via la mise en œuvre d'études sectorielles pour répondre à des besoins spécifiques des services intercommunaux en compléments des travaux réalisés annuellement, ainsi que par la mise à disposition d'outils d'observation qui soient directement utilisables par les services du Grand Dijon. Enfin, cet observatoire « nouvelle génération » a prévu un accompagnement des communes de l'intercommunalité souhaitant engager des travaux d'observation.

En 2014, les principaux travaux sectoriels qui ont été menés ont porté sur :

- les besoins en modes de garde de la petite-enfance sur Dijon,
- les jeunes potentiellement éligibles à la garantie jeunes sur l'arrondissement de Dijon,
- les familles fragiles et les enfants vulnérables des quartiers de Dijon,
- la mise en place d'un observatoire des usagers du Pôle Culture et Rayonnement de la Ville de Dijon,
- l'actualisation de l'observatoire des services de la Ville de Longvic,
- Logement et peuplement sur Longvic,
- la préfiguration d'un suivi du parcours des jeunes du PRE du quartier des Grésilles...

Pour l'année 2015, les principaux travaux sectoriels engagés portent sur :

- le peuplement dans le parc social sur le Grand-Dijon, avec une analyse des demandes et des attributions de logements,
- la tarification des structures de quartiers de Dijon,
- l'accès des familles aux services éducatifs de la Ville de Dijon,
- l'accès des familles aux activités sportives de la Ville de Dijon,
- la pérennisation de l'observatoire des usagers du Pôle Culture et Rayonnement de la Ville de Dijon,
- accompagnement méthodologique au développement d'une démarche d'évaluation dans le cadre du suivi des objectifs stratégiques du contrat de ville,
- les besoins en modes de garde de la petite-enfance sur Quetigny...

Tous les travaux menés ont été territorialisés à une échelle infra-communale afin d'observer la situation des quartiers prioritaires. En 2014, cette territorialisation s'est faite sur la base des contours Iris (quartiers prioritaires approchés par regroupements d'Iris).

A partir de 2015, tous les travaux de l'observatoire de la cohésion sociale basés sur l'exploitation de sources de données locales seront territorialisés à l'échelle des zonages des quartiers prioritaires et de veille afin d'alimenter l'observatoire de la Politique de la Ville.

Celui-ci aura pour ambition d'établir un état des lieux des inégalités, repositionner la situation des quartiers prioritaires dans un cadre territorial élargi en favorisant les éléments de compréhension mais aussi de favoriser davantage l'appropriation de la démarche par les signataires du contrat de ville mais aussi des représentants des citoyens issus des conseils citoyens et commissions de quartiers de la ville de Dijon.

Les études sectorielles passées et en cours constitueront une ressource importante pour construire des indicateurs pertinents notamment sur l'accès des publics des quartiers aux services et aux aides de droit commun (accès à la culture, au sport, aux dispositifs éducatifs, ...).

Les productions de l'Observatoire de la Politique de la Ville seront élaborées chaque année en fonction des besoins spécifiques du Grand Dijon et des communes concernées par la Politique de la Ville. En effet, leur contenu ne doit pas être figé, mais au contraire être adapté aux questionnements en cours des acteurs afin qu'ils servent au mieux la démarche. Les synthèses territoriales telles qu'elles existent aujourd'hui pourront ainsi évoluer si nécessaire (focus sur des publics, des thématiques, ou au contraire portrait global du quartier...).

Objectiver les résultats du contrat de ville

L'objectif est de mesurer les résultats de la mise en œuvre du contrat pour les habitants, pour les territoires pour s'assurer que les buts fixés sont atteints.

Pour ce faire, la grille d'indicateurs ci jointe sera retravaillée avec l'ensemble des partenaires. Afin d'être renseignés et suivis facilement, les indicateurs seront en nombre limités. Les différents indicateurs proposés seront mis au débat au sein des groupes techniques thématiques et pourront ainsi évoluer au cours de la durée du contrat de ville.

La mise en œuvre ne sera possible qu'avec le soutien et la participation des acteurs institutionnels et associatifs détenteurs des données utiles à la construction de ces indicateurs.

La méthode proposée pour le suivi et l'évaluation du contrat de ville est la suivante :

- un temps de travail par pilier commun à la communauté urbaine et aux communes concernées par le contrat de ville réunissant les acteurs institutionnels ou associatifs qui seront mobilisés pour la collecte de données nécessaire à la construction des indicateurs,
- un temps de validation.

La grille présentée ci-après a été réalisée par le Compas et s'appuie sur les données mobilisables via l'observatoire du Grand-Dijon et des indicateurs qui ont déjà été mis en œuvre dans différents travaux de celui-ci ou des démarches d'observation portées par les villes, et qui ont fait leurs preuves. Elle propose aussi des indicateurs non mobilisés à ce jour sur le territoire mais qui pourraient être construits de concert avec les partenaires.

Les indicateurs seront territorialisés au niveau le plus fin, à savoir celui des quartiers prioritaires et des territoires de veille dans leurs contours exacts (et bien sûr le reste du territoire à des fins de comparaison), et le cas échéant selon une approche par Iris englobant les quartiers prioritaires. Le choix des indicateurs et des sources sur lesquelles s'appuyer a aussi été fait afin de disposer au maximum d'indicateurs d'évaluation portant sur les contours officiels des quartiers prioritaires et des territoires de veille, de même possibilité de disposer d'indicateurs actualisables tous les ans.

Pour compléter cette approche quantitative, peut aussi être envisagé la mise en place de réseaux de veilleurs de professionnels et d'habitants pour alimenter des baromètres visant à mesure la satisfaction des habitants, l'évolution du cadre de vie, l'évolution des problématiques sur les quartiers... Les réseaux de veilleurs d'habitants peuvent être animés par les membres des conseils citoyens et peuvent être un outil d'animation de ces conseils.

Un indicateur synthétique global qui permettra de voir si globalement les inégalités territoriales se réduisent ou s'accroissent

=> Indicateur de développement des territoires Compas à renseigner en années 0 et 5 du contrat de ville

| Orientations stratégiques | Grands objectifs visés pour les habitants, les territoires et quantitativement évaluables | Territoire | Indicateurs |
|--|--|------------------|--|
| <p>Concourir à la réussite éducative, en structurant le suivi du parcours des jeunes et en développant les relations enfants/parents/institution</p> | <p><i>*Améliorer l'accès aux modes de garde de toutes les familles</i></p> <p><i>*Améliorer les résultats scolaires, la réussite au brevet et au baccalauréat, diminuer les cas de décrochage scolaire (après 16 ans) grâce à une meilleure orientation des jeunes dans un parcours scolaire et professionnel adapté, faciliter l'accès aux stages, favoriser les « bonnes orientations » scolaires.</i></p> | <p>Tous</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et part des enfants < 3 ans accueillis dans une structure collective sur leur commune (Villes et Villes pour EAJE du privé, CAF 21), et selon type famille (parent isolé/couple parental) ● Nombre et part des enfants < 3 ans bénéficiaires de la Paje mode de garde au 31/12 (CAF 21) ● Résultats des évaluations nationales des élèves de primaires (CE2 ou CM1 ?) ● Taux de réussite au DNB série générale (DSDEN) ● Taux de passage des élèves de 3ème en 2nde générale et technologique (DSDEN) ● Taux de passage en 1ère S, L ou ES après la 2nde générale et technologique (DSDEN) ● Nombres d'absences pour 100 élèves (DSDEN) ● Nb de jeunes ayant décroché dans l'année : cf possibilités d'accès à l'outil SIEI de l'Etat ● Nb de dispositifs d'appui aux principaux de collèges à l'échelle du quartier pour faciliter l'accueil des élèves de 3° en stage d'observation |
| | <p><i>*Promouvoir les parcours d'éducation sportive et culturelle (Passeports)</i></p> | <p>Grésilles</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Nb de bénéficiaires du dispositif Passeports et part parmi les enfants scolarisés (Ville de Dijon) |

| | | | |
|--|---|-------------------------------|---|
| | <p><i>*Mobiliser les ressources des IETS</i></p> <p><i>*Soutenir les dispositifs d'accueil des élèves de moins de 3 ans</i></p> <p><i>*Développer les services civiques</i></p> | <p><i>Grésilles et FO</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Nb d'heure moyen d'IETS/élève à l'année dans les écoles maternelles (Ville de Dijon) ● Nb d'heure moyen d'IETS/élève à l'année dans les écoles élémentaires du territoire observé (Ville de Dijon) ● Nb d'enfants scolarisés en TPS (Ville de Dijon). ● Nb d'enfants scolarisés en TPS (Ville de Dijon). ● Nb des postes affectés à la scolarisation des moins de 3 ans créés dans les écoles au sein des QPV ● Nb de jeunes ayant entrepris un service civique (Etat) |
| | <p><i>*Concourir à une meilleure connaissance des familles monoparentales</i></p> | <p><i>CV</i></p> | |
| <p><i>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services : Volet personnes âgées</i></p> | <p><i>*Permettre le maintien à domicile dans de bonnes conditions, lutter contre l'isolement</i></p> <p><i>*Diminuer les cas graves de santé des personnes âgées par une présence renforcée auprès de celles qui sont isolées</i></p> | <p><i>Tous</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Part des personnes âgées recensées sur le fichier canicule (Ville et Insee Rp) ● Nb et part des bénéficiaires de l'APA à domicile (non recours ?) (CG) ● Nb et part des bénéficiaires de l'APA en établissements (donnée à l'adresse de secours) (CG) ● Part des personnes dépendantes au sens APA vivant à domicile (CG) ● Un indicateur sur les situations/hospitalisations d'urgence (reflet d'un défaut d'accompagnement médico-social)? |
| | <p><i>*Favoriser l'accompagnement des mutations</i></p> <p><i>*Soutenir les aidants</i></p> | <p><i>Grésilles, FO</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du Ratio demandeurs de 55 ans et plus / attributions de locataires 55 ans et plus (mutations) (fichier unique de la demande de logement social) ● Idem sur les < 55 ans à des fins de comparaisons <p><i>Mais « accompagner » les mutations signifie t-il que l'on veut en augmenter le nombre ??</i></p> |
| | <p><i>*Améliorer l'accessibilité des logements sociaux, aménagements intérieurs des logements</i></p> <p><i>*Améliorer le repérage des situations fragiles pour optimiser la prise en charge et lutter contre l'isolement</i></p> | <p><i>Le Mail</i></p> | |

| | | | |
|--|---|-----------------|---|
| <p>Renforcer l'accès et l'adaptation aux services : Volet offre culturelle, socio-culturelle et sportive</p> | <p><i>*Augmenter la part des habitants participants aux activités sportives et culturelles proposées dans leur quartier mais également à l'échelle de la commune et du Grand-Dijon</i></p> <p><i>Favoriser l'égal accès pour tous à des activités sportives : h/f, familles précaires...</i></p> | Tous | <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Part des habitants participants aux activités sportives/culturelles municipales (liste à définir) et selon quelques tranches d'âges, selon le sexe, le type de famille (Villes et Insee Rp)</i> ● <i>Part des habitants emprunteurs actifs des bibliothèques (Villes et Insee Rp), par sexe, par âges</i> |
| | <p><i>*Encourager les pratiques sportives des filles et des femmes du quartier</i></p> <p><i>*Favoriser l'accès aux activités culturelles et sportives aux jeunes du quartier pendant les vacances scolaires (dispositif vacances pour ceux qui restent)</i></p> <p><i>*Développer l'apprentissage de la natation (programme savoir nager)</i></p> <p><i>*Favoriser l'éducation artistique et culturelle (CLEA)</i></p> | Grésilles FO | <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Nb et part des usagers des dispositifs/programmes CLEA, VPCQR, savoir nager (Ville de Dijon)</i> ● <i>Ecart en points du taux de pratique aux activités sportives entre les hommes et les femmes (Villes et Insee Rp)</i> |

| | | | |
|--|---|----------------|--|
| <p>Promouvoir les modes de vie favorables à la santé</p> | <p>*Réduire les inégalités territoriales de santé *Améliorer l'accès à la prévention chez les jeunes *Prévenir les addictions, le surpoids et l'obésité *Réduire les problèmes d'hygiènes dans les logements *Favoriser la santé des personnes âgées (accès aux soins, promotion de l'activité physique, ...)</p> | <p>Tous</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Indicateur synthétique de l'état de santé des populations d'un territoire avec : part des assurés sociaux consommant au moins un médicament anti-diabétique, anti-hypertenseurs ou psychotropes (reflet de facteurs de risques courants), à structure par âge équivalente, part des habitants en ALD) (Cpam 21) ● Part des assurés sociaux non couverts par une complémentaire santé (privée, Cmuc, l'ACS, AME) selon différents groupes d'âges (Cpam 21) et par sexe ● Taux de participation au programme de prévention Cpam (M'T dent, vaccination, dépistage du cancer du sein...) ● Part de telle population n'ayant pas eu telle consultation depuis x temps ? ● Part des élèves de grande section de maternelle en situation de surcharge pondérale ou d'obésité lors du bilan (selon le quartier de localisation de l'école) (Bilan de santé école) ● Nb de logements traités en QP / lutte contre l'habitat indigne ou insalubre |
| | <p>*Favoriser l'accès aux soins des plus démunis *Prendre en compte la problématique de santé mentale</p> | <p>Le Mail</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Consommation médicale des bénéficiaires Cmuc ? ● Nombre de médecins généralistes et nombre de médecins généralistes de moins de 60 ans par territoire fragile |

| | | | |
|--|---|-------------|--|
| <p>Permettre un équilibre de peuplement, diversifier et améliorer l'offre de logements</p> | <p>*Améliorer les équilibres territoriaux de mixité sociale par un rééquilibrage de l'offre sociale sur le <u>territoire du GD</u> (production de logements sociaux en priorité sur communes qui n'atteignent pas encore les objectifs fixés par la loi SRU)</p> <p>*Améliorer les équilibres territoriaux de mixité sociale par la fixation d'objectifs partagés en termes d'attributions de logements sociaux (cf convention de mixité sociale – En attente)</p> <p>*Augmenter la fréquentation des équipements, des services et des commerces des quartiers prioritaires par des personnes qui n'y résident pas</p> <p>*Diversifier l'habitat</p> <p>*Diminuer le nombre d'expulsions par an dans le parc social</p> | <p>Tous</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements sociaux et taux d'évolution du nombre de logements sociaux par types de territoire (Rpls) – Ensemble CU ● Travail ultérieur sur les indicateurs de mixité/peuplement (point de vigilance : pas de données OPS infra / enquête 2014 – travaux en cours au niveau national pour exploitation et diffusion de cette enquête à un niveau territorial fin) ● Indicateur de dispersion du revenu (déclaré) par unité de consommation en 2011, égal à l'intervalle interquartile rapporté à la médiane et exprimé en % (Insee/DGI indicateurs clés de la politique de la ville) ● Nombre et Part des usagers résidants hors du quartier, part des usagers résidant hors de la commune parmi les usagers de ... (liste à définir) (Villes) ● Nombre d'expulsions locatives (CG) ● Part des ménages locataires (Insee/DGI indicateurs clés de la politique de la ville) ● Nombre et part des logements sociaux en collectif/en individuel (Rpls) ● Nombre et part des logements sociaux de 1-2 pièces, 3-4 pièces, 5 pièces et plus (Rpls) ● Nombre d'expulsions locatives (CG) ● Nombre d'enquêtes sociales en vue d'une expulsion (CG) |
|--|---|-------------|--|

| | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------------|---|
| | <p>*Produire des logements en accession libre</p> <p>*Produire des logements qui répondent à des logements spécifiques (étudiants, PA)</p> <p>*Développer l'offre de logements commerciaux</p> <p>*Réhabiliter le parc des bailleurs sociaux (+ le Bief)</p> <p>*Diversifier les fonctions urbaines (FO uniquement)</p> <p>*Intensifier la rénovation énergétique des bâtiments</p> <p>*Lutter contre la dégradation des copropriétés, réhabiliter les copropriétés</p> | <p><i>Grésilles, FO</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Taux de polarisation (CLAP et Urssaf) ● Consommation énergétique moyenne des ménages du parc privé, du parc social (par type, territoire, ...) (Erdf) ● Part des logements sociaux de classe DPE A (Rpls) |
| | <p>*Développer les programmes d'habitat neuf</p> | <p><i>CV</i></p> | |
| | <p>*Favoriser les parcours résidentiels, y compris internes au quartier</p> <p>*Attirer des classes moyennes</p> | <p><i>Le Mail</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans (Insee/DGI indicateurs clés de la politique de la ville) ● Nombre de mutations internes au quartier (Fichier unique de la demande) ● Part des demandeurs de logements dont les ressources sont comprises entre tant et tant. Ou part sur les attributions ? (Fichier unique de la demande) |
| <p>Améliorer le cadre de vie</p> | <p>*Assurer la tranquillité publique et résidentielle, diminuer le nombre de dégradations et d'actes de délinquance constatés par la police, éléments qui contribuent au sentiment d'insécurité</p> <p>*Améliorer la qualité de l'espace public, mise à niveau des espaces et des équipements publics qui contribuent à l'attractivité et au changement d'image des quartiers prioritaires</p> | <p><i>Tous</i></p> | <p>Cf travail fait en 2012 / sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nb d'atteintes aux biens et nombre pour 1000 hab ● Nb d'atteintes à la personne et nombre pour 1000 hab (DDSP) ● Nb de victime et nombre pour 1000 hab, avec distinguo femmes/hommes et distinguo atteintes aux biens/aux personnes (DDSP) ● La part des logements vacants depuis plus de 6 mois peut-elle être un indicateur d'attractivité et d'image du quartier ? (Rpls) |

| | | | |
|---|--|---|--|
| | <p>*Accompagner les femmes en situation précaire victimes de violences (conjugales, viols, agressions)</p> <p>*Accompagner les victimes d'infractions pénales</p> <p>*Améliorer la cadre de vie dans et aux abords des immeubles, sécuriser les halls d'immeuble</p> | <p><i>Grésilles, FO</i></p> <p><i>Le Bief</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Nb faits constatés ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire à savoir les plaintes déposées par les femmes et les mains courantes pour lesquelles le parquet a déclenché une enquête, pour 1000 femmes Point de vigilance : toutes les mains courantes ne sont pas prises en compte. Il faut aussi savoir que parmi ces femmes, un certain nombre ne va pas au bout de la procédure et retire sa plainte. Une augmentation des faits constats de violences conjugales reflèterait plutôt une plus grande propension à se faire aider qu'une augmentation des violences |
| <p>Favoriser l'emploi, l'accès à l'emploi et l'accès à la formation</p> | <p>*Favoriser l'accès aux études supérieures, à la formation professionnelle et continue</p> <p>*Améliorer le taux de retour à l'emploi des personnes accompagnées</p> <p>*Optimiser la mobilisation des dispositifs de droit commun : Plie, garantie jeunes, clauses d'insertion, favoriser l'accès aux parrainages</p> <p>*Favoriser l'accès à l'apprentissage</p> | <p><i>Tous</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'actifs sans diplôme parmi les actifs 20-39 ans ● Nb et part des jeunes < 25 ans ni en emploi, ni en formation ● Nb et part des jeunes non diplômés parmi les jeunes < 25 ans non scolarisés ● Taux de retour à l'emploi ● Taux de retour à l'emploi ● Indice de chômage estimé (PE et Insee Rp) ● Exploiter les déclarations d'embauche dans l'année ? (Urssaf) ● Part des bénéficiaires de la garantie jeunes parmi les jeunes ni en emploi ni en formation (Direccte, Insee Fichiers détails), par sexe ● Plie ● Nombre d'heures relevant de clauses d'insertion (en etp), nombre de bénéficiaires ● Nombre de jeunes entrant en apprentissage sur une année et part parmi les 16-25 ans (Région et Insee Rp fichiers détails). |

| | | | |
|--|---|-----------------------|---|
| | <p>*Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi</p> <p>*Réduire le temps de recrutement des entreprises du territoire par un positionnement pertinent des demandeurs d'emploi par rapport au besoin des entreprises</p> <p>*Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi, les accompagner</p> <p>*Renforcer le positionnement des demandeurs d'emploi des QPV sur les structures de l'IAE</p> <p>*Augmenter la part des demandeurs d'emploi engagés dans un parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi</p> | | <p>Distinguer F/H. Point de vigilance : L'évolution du nombre d'apprentis peut d'autre part être tributaire du nombre de places ouvertes dans cette voie professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de jeunes entrés en apprentissage selon le niveau de formation préparé (Cap, Bep/ Bac/aucun diplôme ● Nombre de contrats d'apprentissages rompus et part parmi les contrats signés dans l'année (Région) <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'actifs occupés ayant suivi une formation professionnelle financée par la Région et part parmi les actifs (Région et Insee Fichiers détails) ● Nombre de demandeurs d'emploi ayant suivi une formation professionnelle financée par la Région et part parmi les DEFM (Région et Pôle Emploi 21) Par sexe, par âge ? ● Part des jeunes en formation dans des filières porteuses (cf exemple Limoges) (Région/Pôle Emploi/Enquête annuelle BMO) A niveau égal <p>=> Comparaison ROME et projets de recrutement (orientation vers filière les + pourvoyeuses de chômage)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Part des formations terminées (Région) ● Indicateurs de type part de CDI dans les déclarations d'embauche ? Part d'emploi précaire ? (Urssaf) Mais peut-on exploiter à l'adresse de la personne ? ● Nb d'emplois créés dans les SIAE |
| | <p>*Accès à des stages dans les entreprises de la communes via des partenariats</p> <p>*Proposer des système de garde d'enfants pour les femmes qui</p> | <p><i>Le Mail</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Part des DEFM titulaires du |

| | | | |
|--|--|-------------------------------|---|
| | trouvent un emploi ou entrent en formation (places réservées en crèche...) *Mobilisation des aides existantes à la mobilité : aides au permis, et favoriser le passage du permis pour les personnes les plus en difficultés (bourse au permis sur le Mail) + CV | | permis de conduire (Pôle Emploi) ● Part des jeunes suivis par la ML titulaire du permis de conduire ou en cours de permis (ML) ● Nb de bénéficiaires des aides au permis et part parmi (Ville) |
| Favoriser le développement économique dans les quartiers | *Pérenniser, renouveler, diversifier les commerces des quartiers prioritaires (baisse du nombre de fermetures, allongement de la durée d'implantation des commerces, augmentation du nombre de types de commerces) *Favoriser la création d'activités dans les quartiers *Améliorer le taux de transformation (passage du projet à la création effective d'une entreprise) | <i>Tous</i> | ● Nombre d'établissements actifs total (SIRENE) ● Nombre d'établissements actifs entreprises individuelles (SIRENE) ● Nombre d'établissements actifs sociétés (SIRENE) ● Nombre de créations et de fermetures d'établissements (? Urssaf) ● Ex d'indicateur de santé des entreprises : les demandes de délais de paiement des cotisations Urssaf, le taux d'impayé Urssaf ● Part des auto-entrepreneurs économiquement actifs parmi les auto-entrepreneurs (Urssaf) |
| | *Soutenir la création d'activité chez les femmes | <i>Grésilles, FO, Le Mail</i> | ●Nb d'auto-entrepreneurs administrativement actifs femmes, hommes (Urssaf) |

Soutenir les porteurs de projets dans les démarches d'évaluation de leurs actions

Cette démarche est essentielle et doit permettre de mobiliser les porteurs d'actions afin de pouvoir les auto-évaluer. Il est proposé d'engager une sensibilisation collective annuelle aux enjeux de l'évaluation en accompagnant les porteurs en termes de méthode.

Ils seront par exemple sensibilisés à ce que recouvre la notion « d'axes transversaux » pour qu'ils l'intègrent au mieux dans leurs projets. Les porteurs de projets ont souvent éprouvé des difficultés à s'approprier les enjeux transversaux du CUCS qui recouvraient des notions complexes et réinterrogeaient les pratiques et les façons d'aborder les projets, notamment pour les associations les moins professionnalisées ou des bénévoles qui se sentent parfois démunis pour passer du constat aux actions et imaginer puis définir des actions en adéquation avec le cadre stratégique du contrat de ville.

Objectifs : Améliorer l'auto-évaluation des actions par les porteurs de projets.

Méthode : Démarche collective de sensibilisation autour des enjeux de l'évaluation, accompagner les porteurs de projets en terme de méthode (outils commun d'auto-évaluation).

A mi-parcours du contrat, réaliser un bilan qui permettra de réviser certains objectifs inscrits dans le contrat de ville

Par ailleurs, il pourra être engagé une évaluation ciblée de certains dispositifs ou actions phares du contrat.

Ainsi, l'évaluation deviendra l'une des pierres angulaires du contrat de ville et un réel outil de construction d'une démarche partagée et en continu. Elle constituera également un outil essentiel de concertation, notamment avec les habitants qui deviennent, pour la première fois, des acteurs impliqués du contrat.

L'observatoire de la Politique de la ville mis en œuvre par le Grand Dijon et alimenté par les études réalisées par le Cabinet COMPAS facilitera et fiabilisera la mise en œuvre de cette évaluation en continu.

Objectif : Réviser les objectifs et modalités d'action en cours de contrat si nécessaire.

Méthode : Bilan collectif à partir de l'objectivation des résultats du contrat de ville et engager des travaux d'évaluation plus complets, ré-interrogeant les pratiques (exemple : sur le PRE).

Structure locale en charge de l'évaluation

Les parties signataires conviennent d'établir des liens de partenariat en vue de leur contribution à la mise en œuvre du volet observation et évaluation de la Politique de la Ville, via la fourniture de données ciblées et leur participation aux temps d'analyse partagée autour des données. Le Grand-Dijon, au travers de son Observatoire de la Politique de la Ville, fournira un appui technique et méthodologique aux signataires du contrat de ville pour accompagner leur contribution.

C. LES CONVENTIONS D'APPLICATION

Le pacte financier de solidarité entre l'agglomération et les communes

Le nouveau contrat de ville fixe une obligation d'un pacte financier de solidarité entre l'agglomération et les communes. Le Grand Dijon s'est inscrit depuis longtemps dans cet engagement solidaire.

Dès le passage en communauté d'agglomération, les élus ont décidé de mettre en œuvre une dotation de solidarité communautaire (DSC), expression de la solidarité intercommunale prenant en compte la diversité des communes composant le Grand Dijon.

Afin d'exprimer au mieux cette diversité, il a été décidé que la proportion de logements à loyer modéré détenue par chacune des communes bénéficieraient d'une prise en compte plus forte.

Aujourd'hui la DSC pèse près de 13,5 millions d'euros. Le passage en communauté urbaine depuis le 1er janvier 2015 nécessitera de réviser les critères qui en constituent le fondement tout en maintenant une péréquation prenant en compte la richesse de chacune des communes. La DSC devra être un élément qui permette de renforcer l'appui aux politiques communautaires notamment celle en faveur de la production d'habitat à loyer modéré.

SIGNATURES

Fait à Dijon, le 6 juillet 2015

Pour l'Etat,
le Préfet,
délégué de l'ACSE de la Côte-d'Or,
délégué territorial de l'ANRU

Pour la Communauté urbaine du Grand Dijon,
le Président,

Eric DELZANT

Alain MILLOT

Pour le Conseil Régional de Bourgogne,
le Président,

Pour le Conseil départemental de la Côte-d'Or,
le Président,

François PATRIAT

François SAUVADET

Pour la Commune de Chenôve,
le Maire,

Pour la Commune de Dijon,
l'Adjointe au Maire,

Pour la Commune de Longvic,
le Maire,

Jean ESMONIN

Colette POPARD

José ALMEIDA

Pour la Commune de Quetigny,
le Maire,

Pour la Commune de Talant,
le Maire,

Michel BACHELARD

Gilbert MENUT

Pour la Caisse d'Allocations
Familiales,
le Directeur,

Pour l'Education Nationale,
le Recteur d'Académie

Pour l'Agence Régionale de
Santé,
le Directeur Général,

Christophe SANNER

Denis ROLLAND

Christophe LANNELONGUE

Pour Pôle Emploi,
le Directeur Régional,

Pour la Caisse des Dépôts,
Le Directeur Régional par intérim,

Frédéric DANEL

Xavier JANIN

Pour DIJON HABITAT,
le Président,

Pour ICF SUD-EST
Méditerranée,
le Directeur Général,

Pour ORVITIS
le Président,

Hamid EL HASSOUNI

Patrick AMICO

François-Xavier DUGOURD

Pour SCIC HABITAT
Bourgogne,
la Directrice Générale,

Pour VILLEO,
le Président,

Dominique CHAUVET

Marcel ELIAS

V. ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Stratégie partagée Etat/Région Bourgogne en matière de politique de la ville et de politique de cohésion sociale et urbaine

Annexe n°2 : Annexe financière

- de l'Etat / Stratégie territoriale - Crédits de droit commun - services de l'Etat
- de la Caisse Annexe n°3 : Annexe financière de la Caisse d'Allocations Familiales / Mobilisation des crédits de droits communs par la CAF

Annexe n°3 : Protocole de préfiguration de la convention de mixité sociale

Annexe n°4 : Projet de protocole de préfiguration de la convention du NPNRU et ses annexes

GLOSSAIRE

ASV : Ateliers Santé Ville
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CLS : Contrat Local de Santé
CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDSP : Direction Départementale de la Sécurité Publique
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRDFE : Délégation Régionale aux Droits des Femmes
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FSE : Fonds Social Européen
GSE : Groupes Solidarité Emploi
GUP : Gestion Urbaine de Proximité
IAE : Insertion par l'Activité Économique
LCD : Lutte Contre les Discriminations
MDEF : Maison de l'Emploi et de la Formation
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi
PLU : Plan Local d'Urbanisme
CLS : Contrat Local de Santé
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PRE : Programme de Réussite Éducative
PRU : Programme de Rénovation Urbaine
PSL : Plan Stratégique Local
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique
TP : Territoire Prioritaire
ZUS : Zone Urbaine Sensible





Protocole de préfiguration de la Convention de Mixité Sociale du Grand Dijon PROJET

Préambule

La convention de mixité sociale est prévue à l'article 8 de la loi de Programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014. Elle fixe :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ;
- Des objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu de la loi de PVCS et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
- Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

La convention de mixité sociale est à annexer au contrat de ville de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

Le contenu de la convention de mixité sociale pourra s'appuyer sur la démarche expérimentale lancée par la ville de Dijon et le Grand Dijon sur les quartiers de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles.

Entre octobre 2014 et avril 2015, cette démarche visait à mettre en œuvre un programme d'actions concourant à l'amélioration de l'attractivité de ces quartiers prioritaires de la politique de la ville, inscrits dans la convention de rénovation urbaine d'agglomération. Elle s'appuie sur la mobilisation combinée de plusieurs leviers pour agir sur la diversification du profil des ménages bénéficiant d'une attribution de logements (marketing territorial, qualité de service, sécurité, observation).

L'expérimentation a également permis de mettre en œuvre des préconisations en matière d'attributions pour plusieurs résidences dans chaque quartier pour répondre aux enjeux de mixité sociale. Plus spécifiquement à la Fontaine d'Ouche, les cinq bailleurs présents se sont mobilisés pour répondre aux demandeurs de mutations qui souhaitaient rester dans le quartier ou qui souhaitaient y habiter.

Cette démarche expérimentale et les enseignements qui pourront en être tirés alimenteront utilement le contenu de la convention de mixité sociale.

Le présent document est un protocole de préfiguration de la convention de mixité sociale, voulue par le législateur. Il permet de répondre aux objectifs suivants :

- Identifier les enjeux en matière d'équilibre social à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération
- Définir des orientations stratégiques à l'échelle des communes de l'intercommunalité ayant des quartiers prioritaires et de veille de la politique de la ville, en articulation avec les orientations issues du Contrat de Ville ;
- Identifier les différentes politiques structurelles interpellées pour accompagner les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre territoires ;
- Déterminer les étapes permettant d'aboutir à l'élaboration de la convention de mixité sociale pour la fin 2015.

I- Le contexte et les enjeux

1-1/ Le contexte d'élaboration de la convention de mixité sociale

Au 1^{er} janvier 2014, La Communauté Urbaine du Grand Dijon compte environ 24 035 logements conventionnés sur son territoire, dont 21 334 répartis entre les 5 principaux bailleurs sociaux (Dijon Habitat, Orvitis, SCIC Habitat Bourgogne, Villéo et ICF Sud-Est Méditerranée).

Le territoire du Grand Dijon connaît depuis plusieurs années une augmentation de la demande en logements sociaux : au 1^{er} janvier 2015, 9054 demandes de logements sociaux étaient actives, dont 40% concernaient des demandes de mutation. En 2014, 2637 logements ont été attribués, avec un délai moyen des attributions de 331 jours.

La pression de la demande est donc forte, dans un contexte économique difficile, qui concerne un nombre croissant de ménages de l'agglomération : au 1^{er} janvier 2015, 69% des demandeurs ont des ressources inférieures à 60% des plafonds PLUS ; 25% sont des familles monoparentales.

Dans le contexte de la formalisation du contrat de ville (2015-2020), le Grand Dijon en partenariat avec les communes concernées par la géographie prioritaire et de veille de la politique de la ville, les bailleurs, l'Etat et les autres réservataires souhaitent construire une stratégie de peuplement à l'échelle de l'agglomération.

Une démarche de mixité sociale intégrée dans des documents de planification stratégique de l'agglomération

Le Grand Dijon et les communes de l'agglomération se sont dotées d'un 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2009-2015) qui a permis de rééquilibrer progressivement la répartition territoriale de l'offre en logement social dans l'agglomération :

- Territorialisation de la production selon un indice de mixité
- 700 logements à loyer modéré sont construits en moyenne par an dans l'ensemble des communes de l'agglomération, dont 03% en PLAI ;
- 80% de l'offre sociale est produite dans les 4 communes en rattrapage SRU (Dijon ; Fontaine-Lès-Dijon ; Marsannay-la-Côte ; Saint Apollinaire).

Par ailleurs, la stratégie conduite par la Convention d'Agglomération de rénovation urbaine a permis de ne pas reconstruire plus de 50% de l'offre sociale sur site. La production de logements privés a été encouragée pour diversifier l'offre de logements dans les quartiers en rénovation urbaine. Les différents projets ont également permis d'impulser un changement d'image significatif et de tendre vers l'objectif que s'est fixé le Grand Dijon d'en faire des quartiers comme les autres (Cf. contrat de ville).

Ainsi, la mise en œuvre du relogement dans le cadre du PRU a été réalisée par une MOUS interbailleurs initiée par le Grand Dijon et permettant un relogement des ménages à l'échelle de la Communauté Urbaine. Ces modalités seront reconduites dans le cadre du NPNRU et seront détaillées dans la convention de mixité sociale chaque année à l'agglomération.

1-2/ Le fonctionnement actuel des attributions

Les modalités de mobilisation des contingents

- Par le Grand Dijon

Au titre de la garantie d'emprunt mobilisée auprès des bailleurs sociaux, le Grand Dijon est réservataire de 20% des logements sociaux neufs financés depuis le 1^{er} janvier 2010. Une charte conclue avec les bailleurs sociaux permet de cibler les priorités du Grand Dijon¹ en matière d'attribution. La gestion de ce contingent est déléguée aux bailleurs qui dressent un bilan annuel des attributions réalisées dans ce cadre.

- Par les communes

Les communes concernées par le protocole ont mis en place des méthodes de travail partenarial pour proposer des candidats aux bailleurs sociaux, en fonction de leurs stratégies propres en matière d'occupation des logements (dont certaines ont été formalisées dans des chartes).

- Par l'Etat

L'Etat est réservataire de 25% des logements au titre du relogement des ménages prioritaires du PDLAHPD et de 5 % au profit des agents de l'Etat et, par dérogation, aux agents de la fonction hospitalière. Ce contingent est géré en flux délégué pour ce qui concerne le contingent préfectoral "publics mal logés", et en stock direct s'agissant de celui réservé aux agents de l'Etat. Il est précisé que sur les quartiers prioritaires, les ménages relogés devront être solvables (bénéficiaires de l'AAH, CDD de plus de 6 mois, CDI ...)

Des conventions de délégation du contingent préfectoral sont en cours de signature entre l'Etat et chaque bailleur, pour la mobilisation de ce contingent. Un Accord Collectif Départemental sera par la suite signé avec les bailleurs, le Grand Dijon et le Conseil Départemental, notamment pour les situations de relogement les plus complexes. Cet accord collectif départemental se déclinera au plan territorial.

- Par Action Logement

Les collecteurs d'Action Logement mobilisent leurs droits de réservation en stock, en coordination avec les bailleurs. Par ailleurs, 25% des réservations doivent être

1 Actifs des entreprises ne bénéficiant pas de l'appui des collecteurs Action Logement ; agents relevant de la fonction publique territoriale ou hospitalière ; jeunes en formation ou insertion professionnelle

mobilisées en direction des ménages reconnus prioritaires par la commission de médiation du droit au logement opposable et aux sortants d'hébergement.

- Par les bailleurs

Chaque bailleur s'est doté d'un règlement intérieur des commissions d'attributions de logement, et pour certains de chartes d'attributions.

Les outils mobilisés

- La gestion partagée de la demande

Un fichier partagé de la demande a été mis en place dans le département de la Côte d'Or depuis le 1^{er} octobre 2010. Géré par l'association AREHA Est, il a été créé à l'initiative du Grand Dijon, de l'USH Bourgogne et des bailleurs sociaux du territoire, en partenariat avec l'Etat et les autres réservataires. Depuis janvier 2011, la mise en ligne d'un site permet également au demandeur de déposer et de renouveler une demande de logements en ligne.

Seuls les bailleurs du territoire sont services enregistrés.

- L'accord collectif départemental

Le Grand Dijon sera associé à la négociation de l'accord collectif départemental, comme cela avait été fait lors du précédent accord, et étudie la possibilité de réaliser à la suite de la convention de mixité sociale un accord collectif intercommunal permettant de territorialiser l'accueil des publics prioritaires à l'appui des mesures d'accompagnement.

II- Les orientations de la convention de mixité sociale

Remarque : Toutes les orientations stratégiques ne seront pas déclinées en objectifs opérationnels à inscrire dans la charte. Certaines orientations seront déclinées dans le PLUIH (2-1) et le Contrat de Ville (2-5).

2-1/ Poursuivre le développement de l'offre locative sociale dans l'ensemble de l'agglomération

- Poursuivre le développement quantitatif de l'offre sociale avec des objectifs concentrés sur les communes avec un objectif de rattrapage en logement social
- Proposer dans l'ensemble de l'agglomération des logements sociaux diversifiés (produits, typologies...) et accessibles financièrement

2-2/ Mobiliser l'ensemble des outils permettant de répondre aux enjeux de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération

- Mobiliser, de manière effective, l'ensemble des réservataires autour d'une démarche coordonnée par le Grand Dijon, dont les modalités seront à définir, permettant d'accompagner la mixité sociale

- Construire un positionnement d'agglomération pour l'accueil des ménages prioritaires dans le parc social et dans les quartiers prioritaires

2-3/ Répondre aux demandeurs de mutation de manière équitable à l'échelle de l'agglomération

- Définir une stratégie commune des bailleurs et des réservataires sur les mutations dans les quartiers prioritaires et à l'échelle de l'agglomération
- Mobiliser les outils permettant de répondre aux demandeurs de mutation dans le respect des objectifs de mixité sociale
- Identifier le parc social adapté et adaptable pour répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées à l'échelle de l'agglomération

2-4/ Se doter d'outils permettant un partage homogène de la connaissance de l'occupation

- Définir des procédures pour le partage d'information sur l'occupation et les attributions entre les bailleurs et les communes
- Se doter d'outils partagés d'observation de l'occupation du parc afin d'assurer une veille sur l'évolution des équilibres sociaux

2-5/ Identifier des axes de travail commun permettant de travailler à l'attractivité du parc social dans les quartiers souffrant d'un déficit d'image

- Travailler sur un socle commun à l'échelle de l'agglomération en matière de tranquillité publique et de sécurité
- Identifier les outils de marketing territorial permettant d'améliorer l'image des quartiers
- Identifier un socle commun à l'ensemble des quartiers prioritaires et de veille concernant les attentes en termes de qualité de service, en prenant en compte la sortie de la géographie prioritaire de certains secteurs

III-Les prochaines étapes pour l'élaboration de la convention de mixité sociale

Les partenaires s'engagent à se mobiliser pour la coproduction de la convention de mixité sociale pour l'ensemble des étapes suivantes :

3-1/ Décliner les orientations stratégiques de ce protocole en objectifs opérationnels

A cet effet, une première série d'ateliers mobilisera les partenaires autour de 3 thématiques :

- Définir un positionnement d'agglomération pour l'accueil des ménages démunis dans le parc social et dans les quartiers prioritaires
→ Préfiguration de l'accord collectif intercommunal pour l'accueil des publics prioritaires
- Elaborer une stratégie commune des bailleurs et des réservataires sur les mutations
- Mobiliser les outils concourant à la mixité dans le parc social à l'échelle de l'agglomération (observation, fichier partagé de la demande...)

Ces ateliers, réunissant l'Etat, le Conseil Départemental, les communes, les bailleurs et les réservataires, auront pour objectif de définir collectivement les leviers d'intervention à mobiliser pour répondre aux enjeux d'une politique de peuplement d'agglomération et d'une stratégie adaptée aux quartiers prioritaires et aux collectivités concernées.

Une concertation auprès des communes concernées par la géographie prioritaire et de veille sera proposée pour adapter les objectifs aux caractéristiques de ces secteurs.

Une seconde série d'ateliers permettra ensuite d'identifier les modalités opérationnelles d'intervention (définition d'objectifs quantifiés, pilotes des actions, calendrier, conditions de mise en œuvre...)

3-2/ Définir les outils et modalités d'observation

Les outils et les modalités d'observation des actions définies dans la future convention de mixité sociale seront proposés dans le cadre d'une réunion de travail spécifique. Ils seront déterminés en articulation avec l'observatoire Politique de la ville du Grand Dijon.

Les indicateurs expérimentés à la Fontaine d'Ouche et aux Grésilles à Dijon ont permis d'identifier 3 indices de fragilité des cages d'escalier. Ils pourront être adaptés pour avoir une vision homogénéisée des fragilités à l'échelle de l'ensemble de la Communauté Urbaine.

3-3/ Définir des modalités de gouvernance et de suivi de la mise en œuvre

Les modalités de gouvernance et de suivi seront à définir entre les partenaires. Elles concerneront l'ensemble des communes du Grand Dijon. Le pilotage de la convention sera assuré par le Grand Dijon dans le cadre d'une instance dédiée.

Un bilan annuel de la convention sera réalisée afin d'évaluer ses effets sur les équilibres sociaux et de recadrer si nécessaire les objectifs fixés. Il sera présenté au Comité de Pilotage du Contrat de Ville afin de procéder, si nécessaire, à des évolutions au regard des constats partagés quant aux résultats attendus.



Protocole de préfiguration

de la convention

DE RÉNOVATION URBAINE DU GRAND DIJON

2015 • 2020



PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND DIJON

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Vu le Règlement Comptable et Financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

SIGNATAIRES

- ♣ la Communauté urbaine de Dijon, représentée par son Président, ci-après désignée « Grand Dijon »
 - ♣ L'État, représenté par le Préfet de la région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or,
 - ♣ L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, représentée par désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU »
 - ♣ la Ville de Dijon, représentée par son Maire,
 - ♣ la Ville de Chenôve, représentée par son Maire,
 - ♣ le Conseil Régional de Bourgogne, représenté par son Président,
 - ♣ le Conseil Général de Côte d'Or, représenté par son Président,
 - ♣ la Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur Régional,
 - ♣ Dijon Habitat, représenté par son Directeur Général,
 - ♣ ORVITIS, représenté par son Directeur Général,
 - ♣ VILLEO, représenté par sa Directrice Générale,
 - ♣ ICF Sud-Est Méditerranée, représenté par son Directeur Général,
 - ♣ SCIC Habitat Bourgogne, représenté par sa Directrice Générale,
- *Maîtres d'ouvrage des actions inscrites au programme de travail*
- *Le cas échéant, principaux maîtres d'ouvrage pressentis de la (ou des) future(s) convention(s) de renouvellement urbain, notamment les organismes HLM*

PREAMBULE

Rappel synthétique du diagnostic, des enjeux et des grandes orientations du contrat de ville.

Rappel des éventuelles actions engagées et en cours dans le cadre du PNRU (cf. annexe 5) sur le ou les quartier(s) concernés par le présent protocole.

Le Grand Dijon, premier pôle d'influence régional

Le Grand Dijon, devenu Communauté urbaine au 1er janvier 2015, rassemble 24 communes polarisées autour de la ville centre, Dijon. Il s'inscrit dans le territoire du SCOT du Dijonnais (94 communes et près de 296 844 habitants en 2014) qui a vocation à s'organiser en un système polycentrique articulé autour du pôle urbain du Grand Dijon. Ce dernier constitue le premier pôle d'influence de Bourgogne car il concentre :

- ✧ de nombreux équipements d'envergure régionale (C.H.U., pôle universitaire et de recherche, palais des congrès, Zénith, parc des expositions piscine olympique, grand stade, auditorium...), - près de 80% de la population du SCOT du Dijonnais,
- ✧ la majorité des emplois (89% des emplois du SCOT, 55% de ceux du département de Côte d'Or et près de 20% de ceux de la région Bourgogne), notamment les emplois métropolitains supérieurs (le bassin d'emploi du Grand Dijon se caractérise par une part importante d'activités tertiaires - 78% des emplois - même si l'industrie reste forte - 13%),
- ✧ un tissu économique diversifié essentiellement basé sur des PME-PMI créatrices d'emplois et des groupes de renommée internationale avec des filières d'excellence (agronomie/agroalimentaire, santé/pharmacie, industrie électrique et mécanique) et des filières supports (logistique, emballage).

Cette position de pôle d'influence de la région Bourgogne est également appuyée sur une très bonne accessibilité par les réseaux autoroutiers (A38, A39-A36, A31, A6) et ferré (étoile ferroviaire à 5 branches), résultat d'une localisation au carrefour de grands axes de communication entre l'Europe du Nord et la Méditerranée.

Cependant, la dynamique démographique à l'œuvre sur le territoire du Grand Dijon est celle de la périurbanisation : la ville-centre attire les étudiants, les jeunes actifs, les personnes âgées et concentre les ménages à faible revenu tandis que la périphérie connaît l'arrivée d'actifs qui appartiennent souvent à des ménages avec enfants. Le Grand Dijon constitue toutefois la seule agglomération du Grand Est qui ait gagné des habitants lors du dernier recensement.

Dans son rapport de 2011, l'Observatoire de la Politique de la ville du Grand Dijon identifie trois évolutions sociodémographiques dans l'agglomération :

- ✧ une précarisation des ménages, particulièrement marquée dans les quartiers Politique de la ville
 - Sur l'ensemble de l'agglomération, plus de 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté à 60%. Cette proportion est supérieure au taux départemental (plus de 10 %) mais inférieure au taux national (près de 25 %). Sur les quartiers Politique de la ville de l'agglomération, ce taux varie entre 35 % et presque 50 % des ménages.
 - A la fin du 1er trimestre 2011, le Grand Dijon totalise près de 23 000 DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) de catégorie ABC, dont plus d'1/4 résident dans un quartier Politique de la Ville.
- ✧ un vieillissement de la population, qui concerne moins les quartiers Politique de la ville que le reste de l'agglomération ;
- ✧ une dépendance énergétique de plus en plus forte pour les ménages utilisant une voiture (la voiture constituant le second poste des ménages français, similaire quelque soit le niveau de vie du ménage).

La première Convention de rénovation urbaine du Grand Dijon : un changement visible pour les quartiers

Le Grand Dijon a fait de la solidarité et de la cohésion sociale un axe fort du développement de son territoire. C'est la raison pour laquelle il s'est engagé à assurer le portage du projet de rénovation urbaine de l'agglomération dès la signature de la première convention en 2005, ce qui constitue une ambition forte du territoire. Portant sur 7 quartiers, représentant 42 000 habitants, elle est organisée autour de 3 objectifs :

- ✧ reconquérir l'attractivité de ces quartiers,
- ✧ redéployer l'offre locative sociale sur d'autres sites en cohérence avec les engagements du PLH,
- ✧ prendre en compte les attentes des habitants et favoriser la participation citoyenne à la mise en œuvre du projet.

De 181 millions € pour 4 quartiers en 2005 à 383 millions € pour 7 quartiers en 2015, ce projet a permis :

- ✧ la démolition de plus de 1 112 logements ainsi que la reconstitution de l'ensemble de ceux-ci, dont 50 % hors site,
- ✧ la réhabilitation de 2 200 logements,
- ✧ la résidentialisation de 3 675 logements,
- ✧ la reconfiguration de nombreux espaces publics : aménagement du centre-ville et du parc urbain à Chenôve ; création de la Place Galilée et des transversales aux Grésilles ; aménagement du quai des Carrières Blanches à la Fontaine d'Ouche ; création de la Médiane à Talant,

- ✧ la diversification des fonctions urbaines : implantation du pôle de services publics aux Grésilles ; l'équipement public pour l'ensemble de la ville (médiathèque, mur d'escalade) ; création de l'immeuble Dynonisos au Mail ; restructuration de l'offre commerciale à la Fontaine d'Ouche,
- ✧ l'amélioration de la desserte en transports en commune avec l'arrivée du tramway dans 3 quartiers.

Au 31 décembre 2014, sur 257 opérations, 229 ont été livrés et 15 sont en cours de réalisation, soit un engagement à hauteur de 95 %. Tous ces projets sont donc devenus réalité et ont changé profondément les quartiers grâce à l'implantation de commerces et des services diversifiés, à la création d'espaces publics et de logements de qualité en privilégiant une mixité des statuts d'occupation : logements locatifs libre et à loyer modéré, accession libre et abordable.

Près de 10 ans après la signature de la convention initiale, ce portage intercommunal apparaît comme une vraie réussite.

La nouvelle géographie prioritaire du Grand Dijon, une concentration plus forte des difficultés

Depuis le 1^{er} janvier 2015, et l'entrée en vigueur de la nouvelle géographie prioritaire, le Grand Dijon compte cinq quartiers prioritaires (QP) et deux quartiers de veille (QV) sur son territoire, situés dans cinq communes de l'agglomération :

- ✧ Le Mail (QP) à Chenôve
- ✧ La Fontaine d'Ouche (QP) et les Grésilles (QP) à Dijon
- ✧ Le Bief du Moulin (QP) et Guynemer (QV) à Longvic
- ✧ Le Belvédère (QP) à Talant
- ✧ Le Centre-Ville (QV) à Quetigny

Le diagnostic du Contrat de Ville fait ressortir 5 inégalités majeures pour ces quartiers :

- ✧ une inégalité de revenus :

Les habitants des quartiers prioritaires présentent le niveau de revenu médian mensuel le plus bas du Grand Dijon (1 176 €/UC dans les quartiers prioritaires contre 1 726 €/UC à l'échelle du Grand Dijon). De même, la part des ménages sous le seuil de pauvreté y est presque 3 fois plus élevée que dans le reste de l'agglomération (32 % contre 13 %). Surtout leurs revenus y progressent moins vite qu'ailleurs (+13 € contre +77 € entre 2008 et 2011).

- ✧ une inégale répartition des statuts vis-à-vis du logement

Près de 40 % du parc de logements à loyer modéré est concentré dans les quartiers prioritaires, ou quartiers de veille (9 826 pour 24 682 logements à loyer modéré dans l'agglomération au 1^{er} janvier 2014). De plus, la part des locataires du parc social y représente 54 % et les propriétaires occupants seulement 32 % contre 16 % et 49 % à l'échelle de l'agglomération.

- ✧ un sentiment d'insécurité plus marqué

Si l'image des quartiers prioritaires s'est améliorée grâce aux PRU, un sentiment d'insécurité marqué persiste, alimenté par des phénomènes de « petite délinquance » concentrés dans des sous-secteurs (occupation des halls, regroupements en soirée...), et entretient une image très dégradée de certains quartiers prioritaires.

- ✧ une inégale répartition des emplois

Les quartiers prioritaires sont essentiellement résidentiels (taux de polarisation de 0,4 contre 1,3 à l'agglomération). De plus, le taux de motorisation y est plus faible (68 % des ménages ont une voiture contre 77 % dans l'agglomération) ce qui rend l'accès à l'emploi plus difficile même si la desserte en transports en commun s'est améliorée.

- ✧ une inégalité de formation et d'emploi

Quelque soit la population observée (femmes, hommes, jeunes), l'indice de chômage estimé est globalement 2 fois plus important sur les quartiers prioritaires qu'en moyenne intercommunale (24,7 % contre 11,6 % pour les hommes). Les niveaux de formation y sont aussi les plus bas (20 % des hommes et 23 % des femmes ont au moins un bac +2, contre 40 % et 49 % dans l'agglomération).

Les grandes orientations du contrat de Ville 2015-2020 du Grand Dijon

Le Grand Dijon s'est engagé, avec l'ensemble de ses partenaires, dans l'élaboration de son contrat de ville, tel que le prévoit la loi du 21 février 2014. Ce contrat, global, ambitionne de **lever les préjugés qui frappent les habitants des quartiers** en s'engageant dans une nouvelle étape de rénovation urbaine tout en redynamisant et en concentrant l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé, pour et avec les citoyens les plus en difficulté. Les grandes orientations sont les suivantes.

Pour améliorer le cadre de vie, il s'agit de poursuivre et pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du premier Programme de Rénovation Urbaine en mettant en oeuvre des actions visant à garantir un équilibre de peuplement et à une amélioration de la qualité du cadre de vie. Ce travail partenarial passe par une meilleure coordination entre l'Etat, les collectivités et les bailleurs pour structurer une politique d'attributions visant à favoriser la mixité sociale sur les quartiers et, plus généralement, à l'échelle de la communauté urbaine. Cela passera à la fois par la poursuite de la diversification de l'offre de produits logements et par une réflexion sur l'image de ces quartiers, dont le visage a été profondément changé. Il devra s'accompagner d'une réflexion collective sur l'optimisation des moyens mis en oeuvre pour accompagner les ménages les plus en difficulté. Assurer la tranquillité publique et résidentielle des habitants des quartiers sera également un axe majeur du contrat de ville sans lequel la poursuite de l'amélioration de l'espace public et sur la valorisation des quartiers resterait lettre morte. Il s'agira notamment de renforcer les moyens liés à la médiation tout en veillant à maintenir une présence policière sur les quartiers. Enfin, la mise en oeuvre du NPNRU sur les deux quartiers retenus, Le Mail à Chenôve au titre de l'intérêt national et Fontaine d'Ouche à Dijon au titre de l'intérêt régional, permettra de finaliser les projets. La Communauté urbaine sera engagée aux côtés des deux communes concernées pour porter ces projets.

Pour favoriser l'emploi et le développement économique dans les quartiers prioritaires, la communauté urbaine s'engage à maintenir ses crédits destinés à favoriser le parcours des demandeurs d'emploi, tout comme les projets de remédiation, d'insertion ainsi que le renforcement de l'articulation entre besoin des entreprises du territoire et des demandeurs d'emploi. Des dispositifs d'aides à l'insertion et à l'emploi seront mis en place, en visant plus particulièrement les habitants des quartiers prioritaires (job dating, dispositif 100 chances-100 emplois, « Garantie Jeunes »,...). Le dispositif des clauses d'insertion sera soutenu puisqu'il concourt pleinement à la réduction du chômage. La formation sera soutenue par l'Etat et la Région Bourgogne comme vecteur d'emploi et d'insertion. Les contrats d'apprentissage, le parrainage seront développés sur la communauté urbaine à destination des jeunes quartiers prioritaires. Une étude sera conduite pour identifier les stratégies à conduire en matière d'offre commerciale sur les quartiers. Toutes les initiatives qui favoriseront l'entrepreneuriat dans les quartiers seront accompagnées.

Pour concourir à la réussite éducative des jeunes des quartiers prioritaires, le soutien à la fonction parentale et l'amélioration de la coordination des parcours éducatifs au service de l'orientation professionnelle seront deux axes majeurs du Contrat de ville. L'Education nationale développe déjà sur certains quartiers des moyens supplémentaires comme les Réseaux d'Education Prioritaires : REP pour le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon et REP+ pour le quartier du Mail à Chenôve. Les dispositifs "plus de maîtres que de classe", les projets innovants dans les écoles et collèges, la scolarisation des moins de trois ans et la stabilité des équipes enseignantes participent à réduire les écarts de réussite encore existants entre les jeunes de la communauté urbaine et à permettre l'égalité des possibles. De manière complémentaire, des dispositifs majeurs du Contrat Urbain de Cohésion sociale comme le programme de réussite éducative (PRE) mis en place en 2006, trouveront naturellement leur place dans le Contrat de ville pour la prise en charge des 0-18 ans. Pour la **jeunesse** des quartiers, sur les temps péri et extra-scolaires, l'accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles via les différents équipements présents sur les quartiers apporteront à tous ces jeunes des lieux des possibles pour grandir et se réaliser, encadrés par des adultes formés et sensibilisés à la différence quelle qu'elle soit (genre, origine, religion...) et aux valeurs de la République.

Une écoute attentive et un soutien seront apportés aux 15-25 ans des quartiers prioritaires pour faciliter leur autonomie, pour recueillir et mieux cerner leurs difficultés et trouver avec eux des solutions et ainsi contribuer à leur redonner confiance en les institutions.

Pour les parents, un accompagnement dans l'accès à leurs droits sera intensifié puisque, trop souvent encore, nombreux sont ceux qui ne recourent pas à l'ensemble de leurs droits.

Problématique nouvellement apparue dans eu égard au vieillissement de la population française ainsi que bourguigonne, les projets qui permettront de mieux connaître et de proposer une offre de service adaptée aux personnes âgées seront désormais soutenus dans le Contrat de ville.

En matière de santé, les quartiers prioritaires de la Communauté urbaine dijonnaise bénéficient d'une offre suffisante, diversifiée et accessible à tous.

Désormais, sur chacune des communes, les questions de santé des habitants ont bien appréhendées et des projets pour y répondre ont été mis en œuvre (MUSSP à Chenôve, ASV à Dijon...).

Néanmoins, lors de la préfiguration du Contrat de ville, trois problématiques ont été révélées dans les quartiers prioritaires par des groupes de travail santé :

- La santé mentale et le logement ;
- l'hygiène et l'environnement ;
- le vieillissement.

Article 1. Quartiers d'intervention

Le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence (cf. annexes 1 et 2). Il développe la stratégie d'intervention relative au devenir de ces quartiers qui oriente la définition des projets de renouvellement urbain.

Le protocole de préfiguration liste :

- *les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, sur le territoire de l'EPCI (quartiers issus de l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003) ;*
- *éventuellement, les sites pressentis pour une contractualisation ultérieure au titre d'une convention d'intérêt local de renouvellement urbain.*

Deux quartiers de la Communauté Urbaine du Grand Dijon sont identifiés comme relevant du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine : le quartier du Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national, et le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional.

Formidable vecteur de transformation urbaine et de requalification sociale, la desserte depuis décembre 2012 de Chenôve par le tramway participe largement à la mue urbaine et au changement d'image amorcés, dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier du Mail.

Pour autant, la population chenevelière demeure une population fragile. Avec 9 800 € par mois par unité de consommation, elle demeure une des populations les plus pauvres de l'agglomération.

Données de cadrage :
4 806 habitants, soit 34,3 % de la population communale
2 224 logements, dont 1628 logements à loyer modéré (Orvitis, 59% ; Dijon Habitat, 25,3% ; Villéo 10,4% ; SCIC Habitat Bourgogne, 5,3%) et 596 en copropriétés (8 copropriétés)
Territoire Entrepreneur
REP +
Revenu médian annuel : 9 800 € / UC

2. Le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, en tant que quartier d'intérêt régional

Situé au sud-ouest de la Ville de Dijon, le quartier de la Fontaine d'Ouche est le plus récent des grands ensembles de l'agglomération. Construit dans les années 70, il bénéficie d'un environnement de qualité, entre le lac Kir, lac artificiel créé il y a 50 ans, et la Combe à la Serpent. Quartier résidentiel prisé à sa livraison avec une bonne mixité sociale (environ 50% des logements en copropriété), sa population s'est peu à peu fragilisée et le quartier, resté figé dans sa structure, s'est déprécié.

Le quartier a bénéficié du programme de rénovation urbaine au titre d'une dérogation de l'article 6 de la loi de 2003. Le programme engagé par la Ville et ses partenaires a permis de traiter les franges du quartier autour de 3 secteurs :

- ✦ restructuration du boulevard Bachelard ;
- ✦ réaménagement du quai des Carrières Blanches ;
- ✦ restructuration du centre-commercial et de ses abords.

Malgré les grandes qualités urbaines (logements de bonne qualité, nouveaux aménagements de qualité) un décrochage du quartier est constaté :

- ✦ perte d'habitants
- ✦ baisse du prix de vente des logements, en faisant le quartier le moins cher de l'agglomération,
- ✦ appauvrissement et précarisation de la population

Ainsi, à l'échelle de l'agglomération, c'est le seul quartier non classé en ZUS précédemment, qui entre dans la géographie prioritaire.

Données de cadrage :
5 854 habitants, soit 3,86 % de la population communale
3 121 logements, dont 2 139 logements à loyer modéré (Dijon Habitat, 49,9% ; ORVITIS, 29,1% ; ; SCIC Habitat Bourgogne, 10,5% ; ICF SEM 7,5% ; Villéo 5,9%)
et 982 logements en copropriétés (3 copropriétés)
REP
Revenu médian annuel : 11 100 € / UC

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole

2.1 Orientations stratégiques du contrat de ville

Présentation des orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du contrat de ville et leur articulation avec les politiques d'agglomération (cf. annexe 3). Cette présentation s'appuie sur une vision de la vocation et du rôle du ou des quartier(s) à moyen terme (15 ans) présentée sous la forme de représentations cartographiques traduisant spatialement les intentions stratégiques pour le(s) quartier(s) dans leur environnement. Ces éléments peuvent être déclinés par quartier.

2.1.1 Orientations d'agglomération : le Grand Dijon, une agglomération engagée en faveur de la cohésion sociale et territoriale

Depuis sa création en 2001, le Grand Dijon s'est engagé dans la mise en œuvre de politiques en faveur de la cohésion sociale et territoriale dans l'ensemble de ces champs de compétences : transports, habitat, politique de la Ville.

Dans le domaine des transports, le Grand Dijon a favorisé le développement des mobilités alternatives à la voiture et le désenclavement des quartiers. Ainsi, la mise en service des deux lignes de tramway en 2012 a constitué un changement majeur et a permis d'améliorer la desserte en transports en commun de 3 quartiers en rénovation urbaine, Le Mail à Chenôve, Les Grésilles à Dijon et Le Centre-Ville à Quetigny.

Le projet Piori'Bus, retenu au titre de l'appel à projets « Transports Collectifs et Mobilité Durable » en décembre 2014, vient compléter le maillage réalisé par le tramway en renforçant le réseau de lignes de bus principales. Ce projet permettra l'amélioration des lignes à haute fréquence (Liane et Corol) et permettra d'assurer la desserte par ces lignes de tous les quartiers prioritaires de l'agglomération. L'amélioration de la desserte du quartier de la Fontaine d'Ouche est une priorité du projet. Elle vise à la mise en place d'une liaison entrante plus directe dans le quartier.

Parallèlement sera étudiée la mise en place d'une tarification solidaire. Au vu de leurs ressources, les habitants des quartiers prioritaires devraient en être les principaux bénéficiaires.

Dans le domaine de l'habitat, le Grand Dijon et les communes de l'agglomération se sont dotées d'un 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2009-2015) qui a permis de rééquilibrer progressivement la répartition territoriale de l'offre en logement social dans l'agglomération :

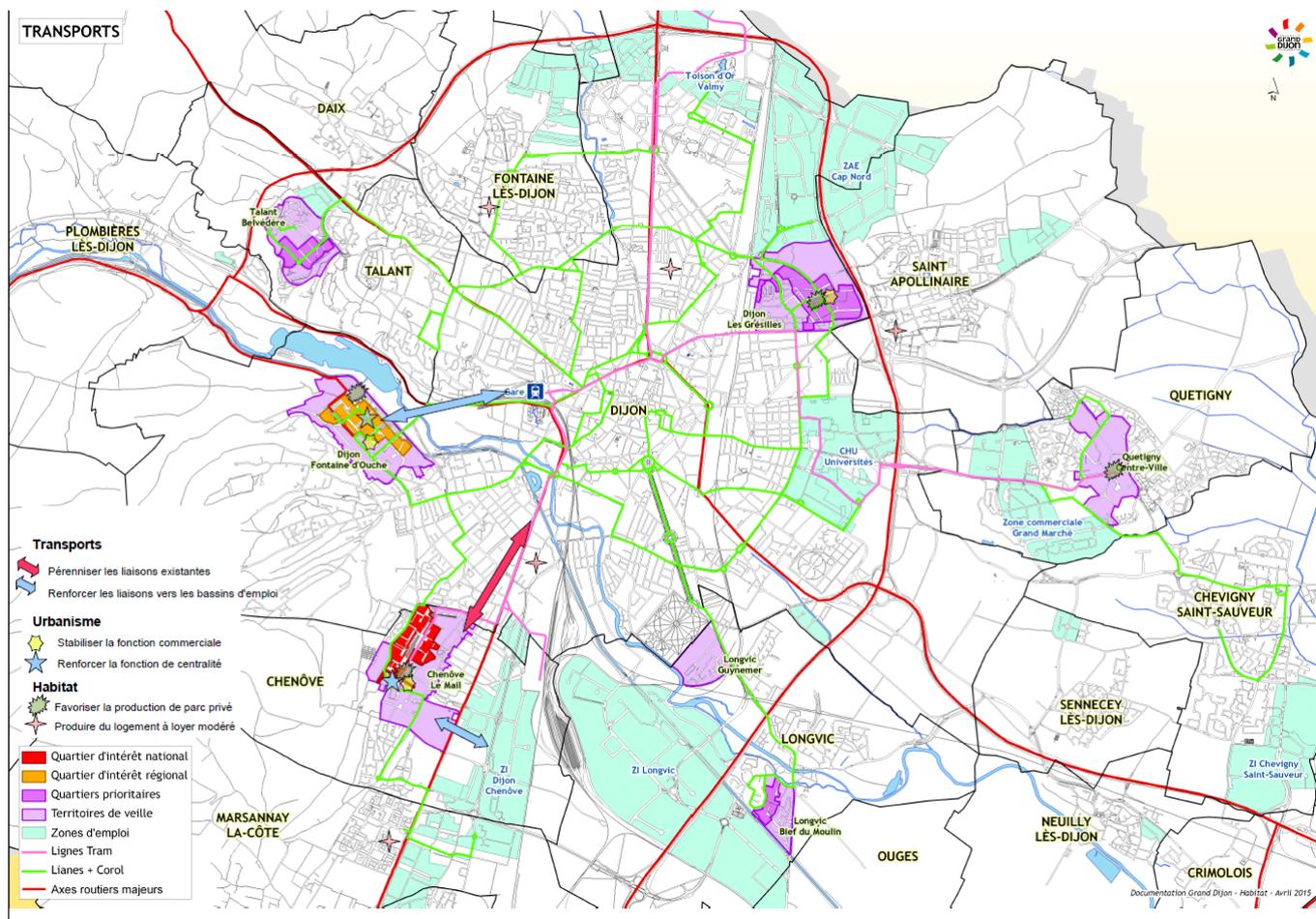
- ✧ Territorialisation de la production dans l'ensemble des communes de l'agglomération selon un indice de mixité,
- ✧ 700 logements à loyer modéré sont construits en moyenne par an dans l'ensemble des communes de l'agglomération, dont 30% en PLAI,
- ✧ 80% de l'offre sociale est produite dans les 4 communes en rattrapage SRU (Dijon, hors quartiers prioritaires ; Fontaine-Lès-Dijon ; Marsannay-la-Côte ; Saint Apollinaire).

Au-delà de l'enjeu de la production neuve, le PLH a également mis l'accent sur la reconquête du parc existant et le soutien à la réhabilitation du parc ancien. Ainsi, une première convention partenariale 2010-2014 a permis de rénover près de 2000 logements à loyer modéré. Cet engagement va se poursuivre pour la période 2015-2020, en partenariat avec le FEDER et le Conseil Régional de Bourgogne. La réhabilitation des copropriétés dans les quartiers prioritaires en difficulté sera également un axe à développer.

Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, le Grand Dijon s'est engagé dans une action en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle des publics qui rencontrent des difficultés dans cette démarche au travers du portage des clauses d'insertion, formalisée par la Charte Emploi – Insertion et du soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF)

La Charte Insertion-Emploi a été initiée en 2003 par le Grand Dijon, en partenariat avec l'Etat, les communes de l'agglomération, les acteurs du Service Public de l'Emploi, les organismes HLM et les représentants des entreprises du BTP. Une nouvelle charte a été signée en 2013. Elle a permis la mise en place de clauses d'insertion dans le cadre d'opérations de construction, d'aménagement et de rénovation urbaine de l'agglomération ainsi que d'opérations de nettoyage de locaux, d'entretien d'espaces verts ou de tris des déchets qui correspondent à des marchés de services (10% des heures

travaillées à l'insertion). Ce dispositif a également été développé dans le cadre des travaux liés au développement des transports (tramway puis Priori-Bus). Cette charte renouvelée identifie clairement les habitants des quartiers prioritaires comme des publics cibles du dispositif de clauses d'insertion. En matière d'accueil des demandeurs, la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais a vocation à rassembler en un lieu unique tous les acteurs de l'emploi et de la formation. Elle vise directement les quartiers prioritaires à travers l'axe d'intervention « Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi ». Cette volonté d'accompagner les habitants des quartiers prioritaires vers l'emploi se traduit par concrètement par une animation des points relais implantés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Le Contrat de Ville de l'agglomération dijonnaise s'inscrit en cohérence avec l'ensemble de ces politiques menées sur son territoire. Son objectif est de réduire ces inégalités majeures entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de l'agglomération en y concentrant l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé, pour et avec les citoyens les plus en difficulté.

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels ont été définis par pilier :

- Pilier Cohésion Sociale
 - Concourir à la réussite éducative
 - Renforcer l'accès et l'adaptation aux services
 - Promouvoir les modes de vie favorable à la santé
- Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain
 - Permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain
 - Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le PRU
- Pilier Développement économique
 - Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion
 - Favoriser le développement économique dans les quartiers

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain se décline en plusieurs orientations stratégiques qui permettent de répondre aux enjeux soulevés par les partenaires. Ainsi, l'équilibre de peuplement passera par des actions visant à :

- ✦ favoriser la diversification et l'amélioration de produits logements, via la lutte contre la dégradation des copropriétés, le soutien aux éco-réhabilitations du parc de logements à loyer modéré ou à la production de logements privés dans les quartiers ;
- ✦ structurer la politique d'attributions des logements au travers la mise en œuvre du programmes d'actions qui sera défini dans la convention de mixité sociale ;
- ✦ développer une stratégie de marketing territorial ;
- ✦ optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté par l'optimisation de l'utilisation des dispositifs d'accompagnement, et plus particulièrement d'accompagnement renforcé.

L'amélioration du cadre de vie passera par des actions sur la qualité de service et la GUSP, sur la tranquillité publique et la médiation et sur le soutien aux projets communaux visant à l'amélioration de la qualité de l'espace public dans la continuité des projets engagés.

2.1.2 Quartier du Mail à Chenôve

La Ville de Chenôve a engagé, dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine, la mutation du quartier du Mail pour créer un véritable centre-ville autour du terminus du tramway et de l'Hôtel de Ville.

L'enjeu pour le quartier du Mail est de poursuivre cette mutation aux abords du cœur de ville et, plus généralement, conforter l'attractivité résidentielle du parc public et privé ainsi que la qualité des espaces publics dans la continuité des opérations engagées dans le cadre du PRU.

En matière de transports, le quartier bénéficie, depuis la réalisation du premier PRU, d'une très bonne desserte. L'arrivée en 2012 du tramway a été bénéfique pour renforcer le lien entre le quartier et la ville et au-delà le reste de l'agglomération et notamment les principaux pôles économiques dont la zone Valmy. De plus, cela a permis de restructurer l'offre de transports avec le développement d'une offre de transports par bus complémentaire : la liane 4, qui permet de compléter l'offre entre le quartier et Dijon, ainsi que la ligne de bus F42 qui relie directement le quartier et la zone commerciale voisine. Plus que l'enjeu de la desserte et de l'ouverture, il s'agira, dans le cadre du NPNRU, plutôt de travailler sur l'utilisation des modes doux de transports (vélo, marche à pied) et de finaliser les projets le long de l'axe du tramway.

En matière d'habitat, la stratégie développée sur le territoire de la Ville de Chenôve, et notamment sur le quartier du Mail, s'inscrit en cohérence avec le PLH de l'agglomération. Il s'agit de développer dans le quartier une offre de logements en accession, abordable ou libre, ainsi que des logements locatifs libres tout en réduisant la part de l'offre de logements à loyer modéré sur le quartier. Ce qui a été réalisé dans le cadre du premier PRU répond à ces objectifs :

- ✦ démolition de 299 logements,
- ✦ livraison de 200 logements en accession,
- ✦ programmation de 300 logements, en cœur de ville, sur la localisation des anciens immeubles démolis
- ✦ reconstitution de près de 50 % de l'offre en dehors du quartier.

Dans le NPNRU, il s'agira de poursuivre ces grands objectifs (démolition de l'offre la plus vétuste, production d'une offre diversifiée et reconstitution à l'extérieur du quartier) en apportant également une attention particulière à la réhabilitation du parc existant non démoli, notamment celui situé à proximité des axes structurants de transports.

En matière de développement économique et commercial, c'est un enjeu majeur pour la Ville de Chenôve. En effet, il convient de conforter la diversité des fonctions sur le quartier et d'inciter à la création d'activités en tirant profit de l'arrivée du tramway sur le quartier.

2.1.3 Quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon

La Fontaine d'Ouche est un quartier essentiellement résidentiel et à vocation à le rester. Il convient cependant d'enrayer la spirale de dégradation dans laquelle il se trouve pour permettre de retrouver

une attractivité résidentielle lui permettant d'accueillir de nouveaux habitants et de retrouver la mixité sociale qui était la sienne au moment de sa construction. D'un point de vue urbain, l'avenue du Lac cristallise l'ensemble des difficultés du quartier (dépréciation de la valeur immobilière, sentiment d'insécurité et de densité,...).

En matière de transports, la priorité est le désenclavement du quartier par le renforcement de la desserte en transports en commun de l'ensemble du quartier, et notamment de son cœur. Cet objectif s'inscrit pleinement dans les objectifs d'agglomération, portés au travers du projet Priori-Bus.

En matière d'habitat, il y a un double objectif de réhabilitation de l'offre existante, tant des copropriétés que des bailleurs sociaux, pour lui redonner une attractivité et de développement d'une offre nouvelle, en accession libre ou abordable. Cet objectif s'inscrit en cohérence avec le PLH d'agglomération et le PLU de Dijon.

En matière de développement économique et commerciale, il s'agira de renforcer l'offre existante en jouant les complémentarités plutôt que la concurrence. Ainsi, le centre-commercial Dijon Lac, doit servir de moteur du quartier vers l'extérieur mais le cœur du quartier, notamment l'offre en RDC le long de l'avenue du Lac doit être préservée. C'est pourquoi il est nécessaire d'affiner cette stratégie dans le cadre de l'étude que veut engager le Grand Dijon.

La réalisation de ces objectifs passent par des actions sur différents champs, qui seront coordonnés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville :

- ✧ sur le peuplement, en lien avec l'échelle d'agglomération,
- ✧ sur la tranquillité publique visant à la fois une meilleure coordination des actions dans le quartier, l'amélioration des actions de médiation et l'identification des cas complexes,
- ✧ sur l'amélioration de l'offre de logements, par le traitement des copropriétés, du parc existant des bailleurs et le développement d'une offre nouvelle

A ces actions visant plutôt le cadre de vie s'ajouteront des actions sur le développement économique du quartier, notamment sur son volet commercial, et sur la cohésion sociale.

2.2 Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain

Présentation des premiers objectifs opérationnels poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville déclinés par quartier, pouvant être contractualisés à terme avec l'ANRU dans le cadre de la convention de renouvellement urbain. Ils prennent en compte les objectifs incontournables, tels que définis au Titre I du Règlement Général relatif au NPNRU.

Le programme de travail inscrit au protocole de préfiguration doit permettre au porteur de projet d'affiner ces premiers objectifs opérationnels. La présentation de ces derniers pourra comprendre :

- *la description littérale de chacun des objectifs ;*
- *la description des spécificités locales permettant de bien contextualiser chacun des objectifs poursuivis ;*
- *le (ou les) indicateurs de mesure pressentis pour suivre chacun des objectifs ;*
- *une première mesure initiale éventuelle de chaque indicateur ;*
- *une première indication de la cible qui pourrait être fixée pour chaque indicateur et de l'horizon temporel pertinent pour atteindre cette cible.*

2.2.1 Quartier du Mail à Chenôve

Une étude de définition du projet de renouvellement urbain du quartier du Mail a été lancée par la Ville en avril 2015 afin de définir la stratégie urbaine à poursuivre et le projet de renouvellement urbain permettant d'achever la transformation du quartier du Mail. Les conclusions sont attendues pour le 4^{ème} trimestre 2015 et doivent permettre d'apporter une réponse cohérente à l'ensemble des problématiques soulevées dans le projet.

D'ores et déjà, le projet de la Ville de Chenôve souhaite mettre en avant les objectifs suivant :

- ✧ Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique

Véritable enjeu pour le quartier dans ce NPNRU, il s'agit de tirer profit de l'arrivée du tramway pour augmenter l'activité économique et commerciale du quartier. Pour la fonction commerciale, cela passe par une relocalisation de l'offre au plus près des axes et des équipements structurants du quartier et permettre une articulation entre le vieux bourg et le grand ensemble. Ainsi, cela passerait par la fermeture du centre-commercial Saint-Exupéry pour une relocalisation des commerces le long de la rue Armand Thibaut.

Pour l'activité économique, il s'agit de définir une stratégie à partir de l'identification du foncier disponible et du recensement des activités déjà présentes sur le quartier pour optimiser leur implantation et favoriser leur développement ou l'émergence de nouvelles activités. L'étude de stratégie commerciale et économique conduite par le Grand Dijon permettra de la définir.

✧ Augmenter la diversité de l'habitat

Réalisée en grande partie dans le cadre du premier PRU (démolitions de logements à loyer modéré, construction de logements en accession), il reste maintenant à réussir le pari de l'occupation et du peuplement. Cet objectif sera notamment traité dans le cadre de la convention de mixité sociale, en cours d'écriture à l'échelle du Grand Dijon.

Néanmoins, l'objectif de diversifier l'offre de logements sur le territoire se poursuit. Ainsi, il est programmé la production de logements en accession sur les terrains libérés par la démolition des bâtiments lors du premier programme de rénovation urbain, situés dans le futur coeur de ville. De plus, la démolition de la Tour Renan n°12, qui est aujourd'hui le bâtiment la plus stigmatisé du quartier, participera de cette diversité.

✧ Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visés

Afin de conserver une qualité de vie au coeur du quartier, les espaces publics et espaces verts existants seront conservés. La densité urbaine sera recherchée en priorité aux franges du quartier dans des secteurs desservis par le tramway.

✧ Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants

Là encore, le travail a été déjà largement engagé dans le cadre du premier PRU avec l'arrivée du tramway, la liaison avec la liane 4 et la création du bus F42. Dans le cadre du NPNRU, il s'agira surtout de permettre de développer les mobilités douces au sein du quartier (vélo, marche à pied) ainsi que depuis et vers celui-ci.

✧ Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers

Afin d'éviter le décrochage des logements non encore réhabilités, il est proposé de travailler avec les bailleurs sociaux sur un programme de réhabilitation ambitieux, notamment à proximité immédiate du tramway. Ainsi, 200 logements situés sur les franges Est du tramway feront l'objet de réhabilitation par ORVITIS.

✧ Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures

L'ensemble des aménagements d'espaces publics et de réalisation d'équipements prendra en compte ces éléments pour répondre au mieux aux besoins des habitants et des partenaires. Des études de programmation seront réalisées dans ce sens et des temps de concertation et de co-construction avec les habitants seront mis en place pour au mieux ces projets.

Pour mettre en œuvre ce projet, la Ville de Chenôve a identifié 4 secteurs d'intervention prioritaires :

✧ le secteur Saint-Exupéry

Suite au repositionnement de la fonction commerciale sur le coeur de ville, le centre-commercial de Saint-Exupéry sera vidé. Il s'agit d'éviter l'apparition d'une friche urbaine en assurant la continuité des espaces publics entre le parc urbain et la place centrale aménagée en coeur de ville et en confortant l'attractivité résidentielle du secteur.

✧ le secteur Renan

Situé au coeur du grand ensemble, le secteur Renan n'a été impacté qu'à la marge. Pour autant, il présente des dysfonctionnements majeurs (regroupements, incivilités, vacance,...). Il est proposé d'avoir une action forte de la collectivité et du bailleur pour requalifier le site : démolition de la Tour

n°12 (80 logements), requalification des espaces extérieurs, création d'un équipement public de proximité,... C'est également un enjeu de diversification de l'habitat dans le quartier

✧ l'îlot Gambetta

Composé d'une école, d'équipements sportifs et d'un espace public, cet îlot est situé à proximité immédiate du tramway. Son traitement a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des élèves ainsi que d'éviter les dysfonctionnements autour de l'espace public. Son réaménagement a pour but de tenir compte au mieux des usages des habitants et élèves ainsi qu'en anticipant les problèmes de sûreté sur le secteur.

✧ les franges Est du tramway.

Environ 200 logements, répartis en une dizaine de bâtiments, appartenant à ORVITIS, souffrent d'un cadre bâti vieillissant. Un travail doit être mené avec le bailleur pour requalifier ce parc et ses abords.



NPNRU : secteurs prioritaires identifiés par la collectivité

2.2.2 Quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon

Une étude de stratégie urbaine a été initiée à l'été 2014. Son diagnostic fait ressortir des éléments positifs quant à la localisation et la structure du quartier. En revanche, elle souligne également les risques de décrochage liés à la baisse d'attractivité du quartier (baisse du prix de vente des logements privés) et au fort sentiment d'insécurité. De plus, la situation géographique du quartier, excentrée est à la fois un atout (proximité des grands espaces verts de l'agglomération) et une faiblesse (quartier « cul-de-sac » qu'on ne traverse jamais).

L'objectif est donc de redonner une attractivité à ce quartier résidentiel.

Le premier programme de rénovation urbaine a essentiellement permis de traiter les franges du quartier. Les opérations réalisées ont rendu visible et tangible le changement. Deux opérations restent à mener :

- ✧ finaliser la restructuration du centre-commercial et de la place de la Fontaine d'Ouche
- ✧ poursuivre le réaménagement du quai des Carrières Blanches en y produisant des logements neufs et diversifiés.

D'un point de vue opérationnel, le projet proposé dans le cadre du NPNRU s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine. Ainsi, après avoir traité les franges du quartier, il convient aujourd'hui de traiter son cœur, notamment autour de l'avenue du Lac.

Il s'agit d'un projet global, dont les objectifs opérationnels sont les suivants :

1. Augmenter la diversité de l'habitat

C'est un des axes majeurs du projet. En effet, il vise à assurer une diversité dans l'habitat, grâce à la production d'une offre de logements neufs innovantes par rapport à l'existant tout en permettant des réhabilitations différenciées sur le parc ancien.

Pour le parc neuf, il s'agit de la réalisation de l'opération sur le quai des Carrières Blanches, qui constitue la fin du précédent programme de rénovation urbaine. Avec des opérations d'habitat coopératif et des projets de petites tailles (entre 20 et 25 logements par immeuble), ce projet apporte une diversité en matière de formes urbaines et de produits logements.

Pour le parc existant, il s'agit de rompre l'uniformité des logements en proposant des réhabilitations différenciées par ensembles de logements et adaptées à la configuration de la parcelle : création de loggias ; suppression de grands logements ; intimité des RDC ;...

Concernant le parc de logements privés, il s'agira d'accompagner les copropriétés dans une démarche de travaux pour éviter la dégradation et la dépréciation des copropriétés.

2. Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants

Deuxième axe structurant du projet : le désenclavement du quartier par la mise en œuvre du projet Priori'Bus, porté par la Communauté urbaine du Grand Dijon, qui entend renforcer les bus à haut niveau de services, appelés Lianes ou Corol dans l'agglomération. Une liaison directe entre le boulevard Chanoine Kir, pénétrante dans le quartier depuis le centre-ville, et l'avenue du Lac, artère centrale du quartier, sera réalisée pour les transports en commun et les modes doux. Grâce à cela, le quartier sera relié plus rapidement au centre-ville et à la gare de Dijon, pôle d'intermodalité où circule à la fois les bus inter-urbains, le train et les deux lignes de tramway.

Parallèlement, l'avenue du Lac dans son ensemble sera traitée pour lui donner un caractère plus urbain et renforcer les déplacements par des modes alternatifs à la voiture.

3. Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visés

Le quartier, et notamment son cœur, est ressenti comme étant très dense du fait de sa configuration : tours et barres uniformes construites le long d'artères très rectilignes. Aussi, il est proposé de travailler sur ce ressenti en jouant sur les façades pour apporter de la diversité au sein du quartier (cf. point 1) mais en n'ajoutant pas de constructions neuves en cœur de quartier mais plutôt sur les franges, le long du quai des Carrières Blanches).

4. Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique

A l'échelle du quartier, l'objectif est de jouer sur les complémentarités entre les deux pôles commerciaux et économiques : le centre-commercial Dijon Lac, qui a fait l'objet d'une restructuration dans le cadre du premier PRU, et les rez-de-chaussée de l'avenue du Lac. Dans ce cadre, le devenir du site de la Fromenterie pourra être réinterrogé.

5. Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers

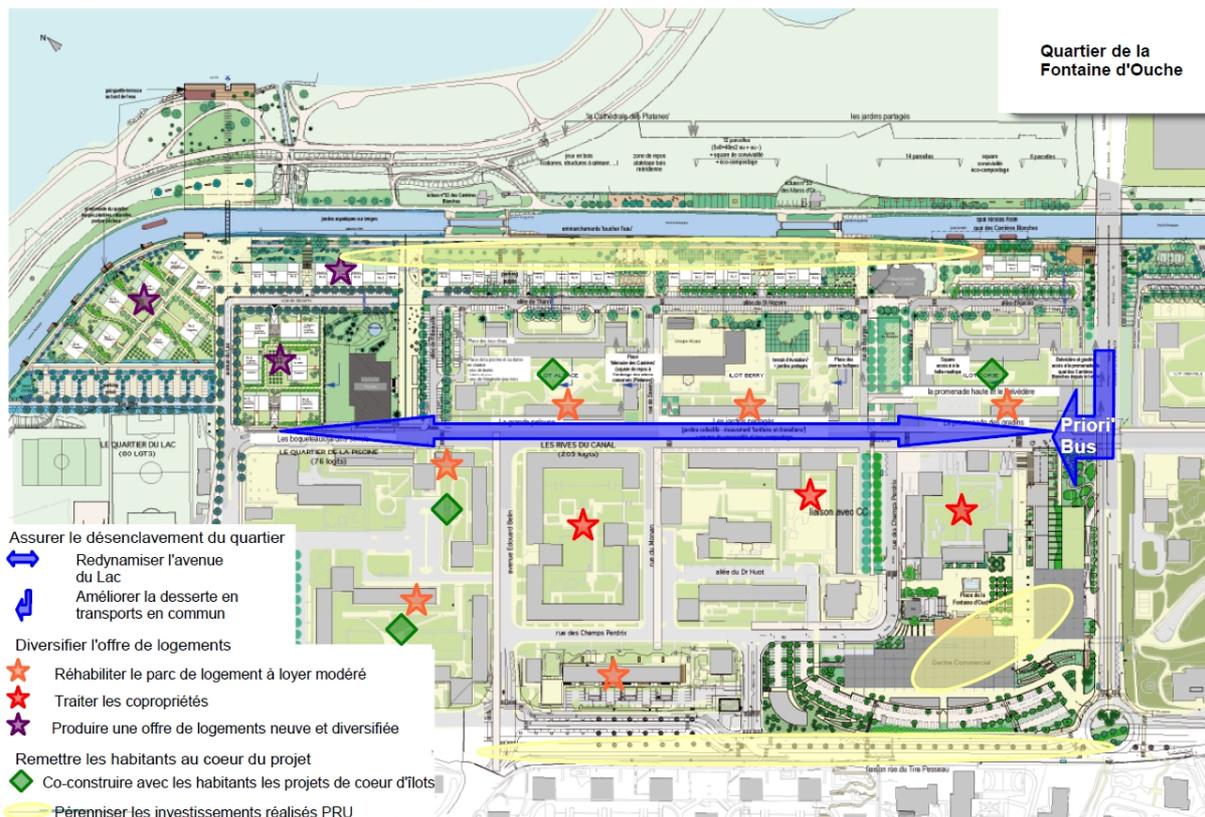
Cet objectif est transversal et se retrouve dans les autres objectifs du projet :

la réhabilitation du parc de logements existants, copropriétés ou logements à loyer modéré, visera également à l'amélioration énergétique du patrimoine ;

l'amélioration de la desserte par les transports en commun et les modes doux du quartier a pour objectif de faire diminuer

6. Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures

Ce dernier point est transversal et sera traité dans chacun des thèmes précités.



Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'ANRU dans le cadre du protocole

Synthèse des questions soulevées et des demandes d'approfondissement exprimées par les partenaires de l'ANRU lors de l'instruction en comité d'engagement de l'ensemble du dossier adressé à l'ANRU (en particulier : projet et programme urbains présentés et adéquation du programme de travail proposé).

Le programme de travail définitif acté au présent protocole vise à répondre à ces attentes.

A définir avec la DDT et l'ANRU

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole

Description détaillée du programme de travail et de son calendrier de mise en œuvre, qui permettra de préciser le programme urbain, par quartier, ayant vocation à être contractualisé dans la ou les convention(s) de renouvellement urbain et d'en déterminer les conditions de sa réalisation.

Le programme de travail est établi en tenant du contexte et des études réalisées antérieurement qui auront été présentées à l'ANRU (cf. annexe 4). Ce programme de travail comprend des études et expertises visées au Titre II du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU et toute autre étude nécessaire à la définition du programme urbain.

Ce programme peut-être décliné par quartier, si nécessaire.

L'ensemble du programme de travail sera mené en lien étroit avec les partenaires du projet et la délégation territoriale de l'ANRU. A la demande de l'ANRU, les maîtres d'ouvrage s'engagent à communiquer les documents produits aux différentes phases de leur élaboration.

Les différentes étapes à franchir pour aboutir à la convention seront listées dans un calendrier (cf. annexe 7), présentant les principaux points de rendez-vous et échéances (enchaînement des études, points de décision, consultation des co-financeurs - ANRU et autres -, ...).

Le programme de travail proposé par le Grand Dijon et ses partenaires s'inscrit dans le prolongement des deux études de stratégie urbaine conduites sur le quartier du Mail à Chenôve et sur le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon ainsi que dans la continuité des réflexions menées dans le cadre du Contrat de Ville.

4.1 Grand Dijon

- ✧ Copropriétés : étude pré-opérationnelle d'OPAH Copropriétés puis suivi-animation
 - Maître d'Ouvrage : Grand Dijon
 - Calendrier : à partir de fin 2015
 - Quartier(s) concerné(s) : Fontaine d'Ouche et Le Mail
 - Objet : Une étude préalable a été conduite sur 11 copropriétés situées dans les quartiers ANRU de l'agglomération. Restituée en juillet 2014, elle met en évidence une dégradation importante des 3 copropriétés situées au cœur du quartier de la Fontaine d'Ouche et d'une copropriété à Chenôve : Résidence des Champs-Perdrix ; Résidence du Lac et Résidence des Marcs d'Or à Dijon et le Voltaire Chenôve. Il est proposé de lancer une étude pré-opérationnelle pour définir un plan d'actions précis (redressement des comptes et travaux) pour ces 4 copropriétés et mobiliser les partenaires financiers autour de ces projets, notamment l'Anah, la Région et la Caisse des Dépôts. La mise en œuvre de ce plan d'actions se fera par le lancement de l'OPAH Copropriétés.

- ✧ Commerces et services : étude de stratégie économique et commerciale
 - Maître d'Ouvrage : Grand Dijon
 - Calendrier : à partir de fin 2015
 - Quartier(s) concerné(s) : l'ensemble des quartiers prioritaires
 - Objet : Le bilan du PRU et les échanges autour du Contrat de Ville ont fait ressortir des interrogations des communes autour des commerces dans les quartiers prioritaires. Afin de mener une action cohérente vis-à-vis des enjeux communaux mais également intercommunaux, il est proposé de mener une étude de stratégie commerciale qui visera à définir les conditions de pérennisation, renouvellement, diversification des commerces des quartiers prioritaires (baisse du nombre de fermetures, allongement de la durée d'implantation des commerces, augmentation du nombre de types de commerces)

4.2 Quartier du Mail à Chenôve

- ✧ Etude « Stratégie Habitat »
 - Maître d'Ouvrage : Ville de Chenôve
 - Calendrier : à préciser, 1^{er} semestre 2016
 - Objet : l'étude de « stratégie habitat » aura pour objet de réinterroger la programmation habitat prévue dans le cadre de la ZAC Centre-Ville avec une mise en perspective à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

- ✧ AMO « Communication / Concertation »
 - Maître d'Ouvrage : Ville de Chenôve
 - Calendrier : 1er semestre 2016
 - Objet :

- ✧ Démolition de la Tour Renan
 - Maître d'Ouvrage : ORVITIS
 - Calendrier : début de la phase d'études et de relogement, 1er semestre 2016
 - Objet : Opération symbolique forte marquant le démarrage de la seconde phase du renouvellement urbain du quartier du Mail. Il s'agit d'une tour de 80 logements, déjà vacante à 50 % qui cumule des difficultés (trafic, rassemblements, vétusté,...). Située à proximité du parc urbain, elle s'inscrit en continuité du premier PRU et en cohérence avec les projets à venir sur le secteur.

- Reconstitution : la reconstitution de l'offre (80 logements) se fera en totalité sur la ville de Chenôve, hors quartier du Mail, dans un souci de mixité à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la ville. Les terrains ont été identifiés par la Ville ([voir carte en annexe](#)).
- ✧ Etude de programmation de l'équipement public de proximité – secteur Renan
 - Maître d'Ouvrage : Ville de Chenôve
 - Calendrier : 1^{er} semestre 2016
 - Objet : un équipement public de proximité est prévu dans le secteur Renan, en lieu et place de la Tour démolie. La Ville de Chenôve souhaite réaliser une étude de programmation pour définir précisément les besoins de la Ville et du quartier en la matière et dimensionner au mieux le projet.

4.3 Quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon

- ✧ Réaménagement de l'avenue du Lac : étude de définition
 - Maître d'Ouvrage : Grand Dijon
 - Calendrier : 1^{er} semestre 2016
 - Objet : l'étude de stratégie urbaine menée sur le quartier de la Fontaine d'Ouche a mis en évidence la nécessité de concentrer les interventions sur l'avenue du Lac, artère centrale du quartier qui concentre toute à la fois les dysfonctionnements et le potentiel du quartier. Afin de restructurer cette avenue de façon cohérente avec les objectifs de réhabilitation des immeubles, d'amélioration d'attractivité des commerces tout en permettant la réalisation du projet Priori'Bus, il est proposé de mener une étude de définition. Elle s'attachera également à favoriser la participation des habitants.
- ✧ Réhabilitation différenciée des îlots : mission d'architecte-conseil
 - Maître d'Ouvrage : Ville de Dijon
 - Calendrier : 1^{er} semestre 2016
 - Objet : l'étude de stratégie urbaine menée sur le quartier de la Fontaine d'Ouche a mis en évidence la nécessité de travailler autour d'une réhabilitation différenciée des îlots de la Fontaine d'Ouche, notamment ceux bordant l'avenue du Lac. Afin de porter cette ambition tout en conservant une unité pour le quartier, il est proposé de missionner un architecte-conseil auprès des bailleurs sociaux et des copropriétés.
- ✧ Participation co-construction avec les habitants et : ingénierie « cœur d'îlots »
 - Maître d'Ouvrage : Ville de Dijon
 - Calendrier : 1^{er} semestre 2016
 - Objet : L'objectif est de remobiliser les habitants du quartier autour d'un projet commun pour favoriser le lien social. Pour cela, il est proposé aux bailleurs de travailler avec les habitants pour reconfigurer et retravailler leurs cœurs d'îlots, aujourd'hui sous-utilisés. La Ville de Dijon portera l'ingénierie visant la mobilisation des habitants et la conception des espaces. Les bailleurs réaliseront les travaux. Cette démarche vise à être la première d'une série de démarche de co-construction avec les habitants qui pourra se répéter tout au long du projet de rénovation urbaine du quartier.

Article 5. Association des habitants et des usagers au projet

Rappel des modalités d'association des habitants au projet dans le cadre général du contrat de ville, notamment des représentants des conseils citoyens aux instances de pilotage du ou des projet(s) de renouvellement urbain.

Détermination de la déclinaison des modalités de concertation envisagées spécifiquement dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du ou des projet(s) urbain(s).

Modalités de mise en place par le porteur de projet d'une maison du projet permettant la co-construction du projet avec les habitants, les associations et les acteurs économiques du quartier.

La nouvelle réforme de la Politique de la Ville a inscrit dans les priorités d'élaboration de mise en œuvre et d'exécution l'association des habitants et notamment des membres du « Conseil Citoyen » ou membres des instances labellisées que sont les commissions de quartier sur la ville de Dijon.

5.1 Quartier du Mail à Chenôve

La Ville de Chenôve souhaite en priorité s'appuyer sur les différents dispositifs d'information qui existent déjà sur la commune :

- ✧ une réunion annuelle d'information sur les projets urbains

Pilotée par Monsieur le Maire, elle s'adresse à l'ensemble de la population chenevelière. Elle a évolué en même temps que le projet. Après avoir présenté les grandes orientations et objectifs du projet, elle a permis de tenir la population informée des grands changements réalisés. Dix ans après, la réunion prévue en 2015 a permis de faire un bilan du premier programme de rénovation urbaine et d'annoncer les grands objectifs du nouveau programme de rénovation urbaine.

- ✧ une communication au travers du journal communal, mensuel

- ✧ une maison du projet

Installée au cœur du quartier, la maison du projet a vocation à communiquer sur le projet, à informer la population sur l'ensemble des aspects du projet (actualités, enjeux, déroulement des chantiers,...) mais surtout à être un lieu d'échanges avec les habitants pour co-construire avec eux.

De manière générale, la priorité sera d'abord de mieux communiquer et informer sur les projets déjà engagés, et ensuite de favoriser la participation et l'association des habitants, à l'occasion de nouvelles interventions qui s'engageraient, ceci afin de ne pas susciter d'attentes trop fortes ou non réalistes. Des réunions d'échange doivent être par ailleurs mises en place dans les quartiers, afin de mieux partager les constats et les orientations avec les habitants. Ces réunions doivent permettre de définir le programme de travaux à partir du besoin des habitants et de le co-construire avec eux.

Par ailleurs, la mise en place des conseils citoyens pour la fin de l'année 2015 renforcera ce lien avec les habitants.

5.2 Quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon

La Ville de Dijon a mis en place depuis près de 15 ans des instances de concertation à l'échelle des quartiers. Depuis l'automne 2014, ces commissions de quartiers sont co-pilotées par un élu et un habitant. La commission de quartier a compétence pour émettre des avis concernant la vie du quartier et pour débattre de toutes les affaires concernant leur territoire, notamment sur le projet de renouvellement urbain. Afin de ne pas démultiplier les instances de concertation, la Commission de quartier Fontaine d'Ouche pourrait se substituer au Conseil Citoyen et participait aux instances de pilotage mises en place dans le cadre du Contrat de Ville. Elle sera également un appui important dans les démarches de concertation à venir dans le cadre du PRU.

Des réunions d'informations seront également organiser pour informer les habitants sur l'avancée du projet.

Au-delà de la simple information, l'objectif de la Ville de Dijon est de remobiliser les habitants du quartier autour d'un projet commun pour favoriser le lien social. Pour cela, il est proposé de co-construire certains projets avec les habitants. Le premier projet sur lequel il est proposé de travailler est le traitement des coeurs d'îlots des bailleurs sociaux. Ainsi, la Ville de Dijon portera l'ingénierie visant la mobilisation des habitants et la conception des espaces. Les bailleurs réaliseront les travaux. Cette démarche vise à se répéter tout au long du projet de rénovation urbaine du quartier.

Par ailleurs, la mairie de quartier, réalisée dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine, servira de maison du projet et permettra à l'ensemble des habitants de venir s'informer et poser leurs questions sur le programme en cours ou à venir.

Article 6. Pilotage et conduite de projet

6.1. Pilotage stratégique

Présentation des instances de pilotage du contrat de ville et le cas échéant, des instances dédiées spécifiquement au volet renouvellement urbain et/ou déclinées par quartier.

Présentation des modalités d'association des partenaires au suivi de la réalisation du programme de travail.

La conduite du projet de renouvellement urbain du Grand Dijon est assurée par un Comité de Pilotage unique afin de réformer la cohérence d'actions entre l'urbain et l'humain, présidée par le Président du Grand Dijon et le délégué Territorial ANRU-Préfet de la Côte d'Or. Il se réunit une fois par an, en associant les Maires des communes, les bailleurs, l'ensemble des maîtres d'ouvrage ainsi que l'ensemble des partenaires financeurs : Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Départemental de Côte d'Or, Direction Régionale de la Caisse des Dépôts, bailleurs.

6.2. Pilotage opérationnel

Présentation de :

- la (ou des) équipe(s) dédiée(s) à la conduite du ou des projet(s) de renouvellement urbain ;
- l'organigramme de l'équipe projet et son rattachement hiérarchique au sein de l'EPCI (et/ou des communes), le cas échéant décliné par quartier ;
- les modes de collaboration entre le service dédié de l'EPCI et les services concernés des communes ;
- les modes de collaboration des équipes projet renouvellement urbain et des autres services des collectivités locales.

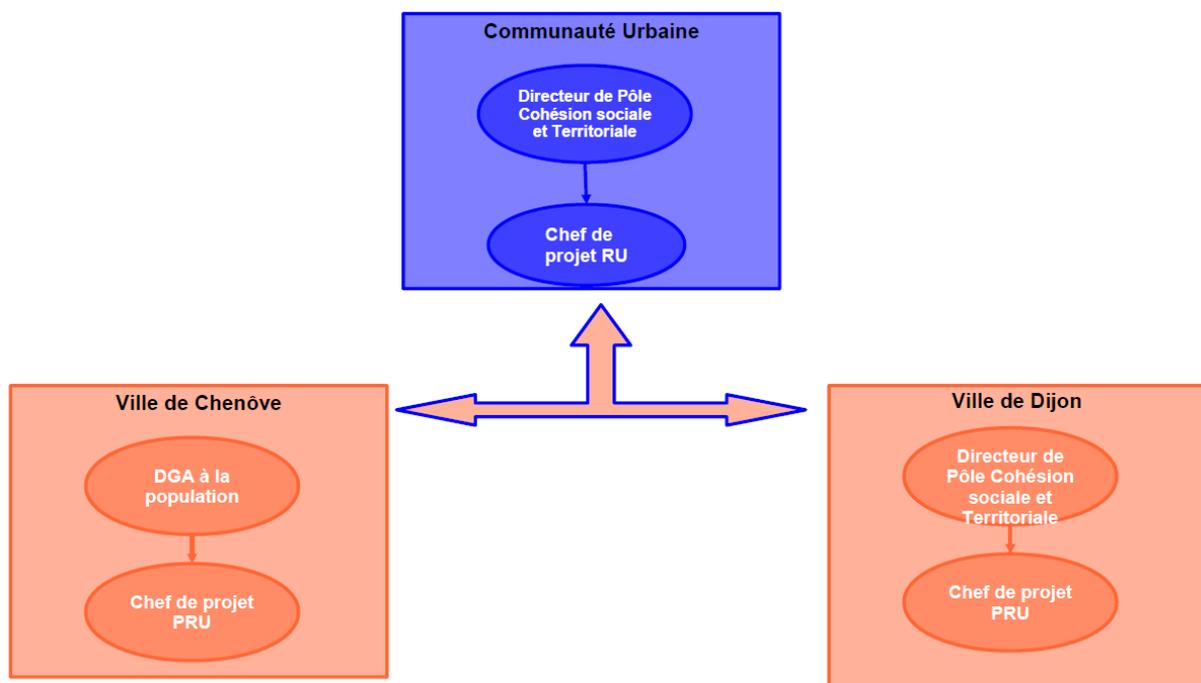
Le pilotage opérationnel sera identique à celui qui a permis de mener à bien le premier programme de rénovation urbaine.

Le pilotage technique opérationnel sera ainsi assuré par le Grand Dijon qui assurera la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement des différentes opérations.

Un comité des partenaires ANRU d'agglomération permettra à l'ensemble des maîtres d'ouvrage de se réunir pour traiter des questions de planning et d'avancements des opérations ainsi que d'étudier tous les points de blocage éventuel. Il se réunira une fois par trimestre.

Au niveau des communes, les équipes projets déjà existantes restent en place :

- ♣ pour la Ville de Chenôve : 1 équipe de 3 personnes (un chef de projet PRU à mi-temps ; une assistante dédiée et une chargée de développement local GUSP) rattachée au DGA à la population. La question est posée du recrutement d'un chargé de mission PRU
- ♣ pour la Ville de Dijon : une chef de projet PRU, et une assistante, rattachées à la Direction Cohésion Sociale et Proximité



6.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

Modalités d'association des organismes HLM, des acteurs économiques, des investisseurs potentiels et de tout autre partie prenante permettant de les impliquer le plus en amont possible à la définition du projet.

Article 7. Opérations financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'ANRU, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 6. Elles sont financées conformément au titre II du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU.

7.1. Modalités de financement de l'ingénierie de projet

Présentation de l'équipe dédiée à la conduite de projet, cofinancée par l'ANRU, mobilisée dans le cadre du présent protocole sur une durée précise à déterminer contractuellement.

Les différents postes composant l'équipe doivent être décrits, notamment le temps effectivement consacré à la conduite de projet liée au protocole. Il faudra par ailleurs indiquer le prorata d'affectation aux projets de renouvellement urbain pour chacun de ces postes.

6 postes pourraient être cofinancés :

- ▲ Agglomération : 1 chef de projet à mi-temps
- ▲ Ville de Chenôve : 1 chef de projet à mi-temps ; 1 coordinateur GUSP à temps plein ; 1 chargé d'opérations
- ▲ Ville de Dijon : 1 chef de projet à mi-temps ; 1 coordinateur GUSP à mi-temps

| Libellé de l'opération | Maître d'ouvrage | Base de financement | Subvention ANRU | Taux de subvention ANRU | Commentaire (mode calcul subvention...) | Date de démarrage (mois et année) | Durée de l'opération en mois |
|------------------------|------------------|---------------------|-----------------|-------------------------|---|-----------------------------------|------------------------------|
| Chef de projet PRU | Ville de Chenôve | 57 500,00 € | 28 750,00 € | 50,00% | | juin 15 | 12 |
| Coordinateur GUSP | Ville de Chenôve | 94 500,00 € | 47 250,00 € | 50,00% | | juin 15 | 12 |
| Chargé d'opérations | Ville de Chenôve | 94 500,00 € | 47 250,00 € | 50,00% | | janvier 16 | 12 |
| Chef de projet PRU | Ville de Dijon | 57 500,00 € | 28 750,00 € | 50,00% | | juin 15 | 12 |
| Coordinateur GUSP | Ville de Dijon | 47 250,00 € | 23 625,00 € | 50,00% | | septembre 15 | 12 |
| Chef de projet PRU | Grand Dijon | 57 500,00 € | 28 750,00 € | 50,00% | | juin 15 | 12 |

7.2. Modalités de financement des études du programme de travail

| Libellé de l'opération | Maître d'ouvrage | Base de financement | Subvention ANRU | Taux de subvention ANRU | Commentaire (mode calcul subvention...) | Date de démarrage (mois et année) | Durée de l'opération en mois |
|--|------------------|---------------------|-----------------|-------------------------|---|-----------------------------------|------------------------------|
| Etude de stratégie économique et commerciale | Grand Dijon | 40 000,00 € | 30 000,00 € | 50,00% | ANRU | 2015 | 6 |
| Etude de définition – Avenue du Lac | Grand Dijon | 70 000,00 € | 35 000,00 € | 50,00% | | 2016 | 4 |
| Architecte-conseil | Ville de Dijon | 80 000,00 € | 40 000,00 € | 50,00% | | 2016 | 36 |
| Ingénierie « Coeur d'îlots » | Ville de Dijon | 60 000,00 € | 30 000,00 € | 50,00% | | 2016 | 24 |

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|------------------|----------------|-------------|--------|----------------|------|----|
| Démolition Tour Renan | ORVITIS | 2 400 000,00 € | ? | ? | 30000€ HT/logt | 2016 | 24 |
| Etude Stratégie Habitat | Ville de Chenôve | 35 000,00 € | 17 500,00 € | 50,00% | | 2016 | 12 |
| Etude de programmation équipement | Ville de Chenôve | 40 000,00 € | 20 000,00 € | 50,00% | | 2016 | 12 |
| | | | | | | | |

Les conclusions de ces études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'ANRU en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Article 8. Durée du protocole

Le présent protocole prend effet à compter de la date de signature de ce dernier ; il s'achève le 30 juin 2016. L'ensemble du programme de travail devra donc être achevé à la date d'échéance du protocole.

Article 9. Conditions de finalisation de la convention pluriannuelle - points de rendez-vous avec les partenaires

A l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme de travail en vue d'une contractualisation avec l'Agence par une convention de renouvellement urbain. Précisions relatives aux points de rendez-vous intermédiaires nécessaires (cf. annexe 7).

L'élaboration de la première convention de rénovation urbaine qui a permis la signature en mars/avril 2005 mais aussi l'élaboration des différents avenants qui ont permis de l'adapter, n'auraient pas été possibles sans la mobilisation exemplaire de toutes les institutions locales qui ont proposé un cadre d'actions concertées et cofinancées à l'ANRU. C'est cette méthode qui se met en œuvre aujourd'hui encore et qui s'affinera en lien avec notamment au-delà de l'ANRU, le Conseil Régional de Bourgogne sans lequel la première convention de rénovation urbaine n'aurait jamais pu s'exécuter. Ce travail de partenariat (Conseil Régional et Départemental, bailleurs...) s'organisera tout au long du processus d'élaboration de notre dossier PNRU2.

A définir avec la DDT / l'ANRU / le CRB / la CDC

Article 10. Articulation avec la convention relative à l'article 8 de la loi du 21 février 2014

Point d'avancement, modalités opérationnelles et conditions de finalisation de la convention relative à l'article 8 de la loi du 21 février 2014, notamment en matière d'élaboration de la stratégie et de la gestion des relogements.

Un protocole de préfiguration de la convention de mixité sociale sera annexé au Contrat de Ville, dont la signature est programmée en juin 2015. 5 orientations y sont validées :

- ✦ Poursuivre le développement de l'offre locative sociale dans l'ensemble de l'agglomération ;
- ✦ Mobiliser l'ensemble des outils permettant de répondre aux enjeux de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération ;
- ✦ Répondre aux demandeurs de mutation de manière équitable à l'échelle de l'agglomération ;
- ✦ Se doter d'outils permettant un partage homogène de la connaissance de l'occupation ;
- ✦ Identifier des axes de travail commun permettant de travailler à l'attractivité du parc social dans les quartiers souffrant d'un déficit d'image.

Les partenaires se sont fixés l'objectif de valider la convention définitive à la fin de l'année 2015. D'ici là, les étapes suivantes ont été définies pour y parvenir :

- ✧ Décliner les orientations stratégiques de ce protocole en objectifs opérationnels ;
- ✧ Définir les outils et modalités d'observation ;
- ✧ Définir des modalités de gouvernance et de suivi de la mise en œuvre.

Sur la question plus spécifiques des relogements à conduire dans le cadre de la convention de rénovation urbaine, il est convenu que le dispositif inter-bailleur mis en place dans le cadre du précédent programme de rénovation urbaine sera reconduit. La démarche sera la suivante :

- ✧ Réunion de lancement sous l'égide du Président du Grand Dijon et du Maire de la commune concernée avec l'ensemble des bailleurs présents sur la commune ;
- ✧ Maîtrise d'ouvrage de l'ingénierie de relogement par le bailleur, y compris l'animation technique de la dynamique inter-bailleurs ;
- ✧ Comité de suivi semestriel réunissant le bailleur, la commune et la délégation locale de l'ANRU.

Article 11. Engagement des partenaires

11.1 – Engagement du Conseil Régional de Bourgogne

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Dijon, la région s'engage à soutenir des actions qui répondent aux orientations suivantes :

✧ Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics

La région souhaite favoriser un habitat attractif afin de lutter contre la vacance du parc locatif et renforcer la centralité des pôles identifiés dans le cadre du SRADDT. Pour cela, elle souhaite favoriser les opérations d'habitat innovant, soutenir la performance thermique des logements sociaux et des équipements publics sur les quartiers. Par ailleurs, elle souhaite accompagner des actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie.

✧ Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la région souhaite promouvoir les axes suivants :

- Favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social
- Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville
- Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière

Toute intervention financière de la région est conditionnée aux modalités d'intervention et aux engagements financiers formalisés dans la convention régionale de cohésion sociale et urbaine du Grand Dijon.

11.2 – Engagement du Conseil Départemental de Côte d'Or

A définir avec le CD21

11.3 – Engagement de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine du Grand Dijon.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Au titre du présent protocole, l'engagement de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global de 55 000 €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau financier de l'annexe 6.

L'intervention de la Caisse des Dépôts, mentionnée dans le tableau financier joint, et ses modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les maîtres d'ouvrage concernés et ce sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 12. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

12.1 – Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Conformément à l'article 3 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, l'agence élabore et adopte une charte nationale d'insertion intégrant les exigences d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le NPNRU. Dans l'attente de cette charte, les maîtres d'ouvrage des opérations financées dans le cadre du présent protocole sont invités à intégrer des clauses sociales dans les marchés relatifs à ces opérations. Pour ce faire, ils peuvent avantageusement s'appuyer sur les principes de la charte nationale du PNRU.

12.2 – Plan de financement des opérations financées par l'ANRU et les partenaires

Le tableau financier de l'annexe 6 est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, qui, au sens du règlement comptable et financier, réserve des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Les subventions de l'Agence résultent, opération par opération, de l'application du taux contractuel de subvention tel que défini aux articles 7.1 et 7.2 appliqué à l'assiette de subvention, au sens du règlement général, de l'opération..

Les subventions de l'Agence seront versées dans les conditions définies par le règlement général et par le règlement comptable et financier applicables à la date de l'engagement financier de l'opération (décision attributive de subvention).

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global maximal non actualisable, de 394 375 €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau financier de l'annexe 6.

Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

12.3 Modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Agence

Les engagements contractuels souscrits par l'Agence ne valent que dans la limite de la réalité des coûts des opérations ou de la justification des éléments de calcul des dépenses forfaitaires produits dans les conditions réglementaires applicables au moment de l'engagement financier de l'opération (décision attributive de subvention).

Les demandes de subvention sont déposées auprès du délégué territorial de l'Agence, ordonnateur délégué du directeur général de l'ANRU pour le NPNRU, en vue de l'attribution de subvention.

Les demandes de paiement concernant ces décisions attributives de subvention sont adressées par le maître d'ouvrage au délégué territorial de l'Agence.

12.4 – Contrôle et audits

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

Le cas échéant, les maîtres d'ouvrage faciliteront également le contrôle sur place réalisé, dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'ANRU, le signataire de la convention est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le directeur général de l'ANRU peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

12.5 - Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée localement par le délégué territorial de l'Agence. Le rapport de ce dernier, accompagné de toutes pièces que les signataires de la convention voudront y joindre, est adressé au directeur général de l'Agence. Celui-ci prend éventuellement l'avis du Comité d'Engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, ou par délégation le directeur général de l'ANRU, statue sur le rapport du délégué territorial de l'Agence. Il peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- le réexamen du protocole et la signature éventuelle d'un avenant ;
- la requalification du taux de subvention prévu dans le protocole qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des subventions ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

12.6 – Clause de renégociation du protocole

Le présent protocole pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

12.7 – Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Fait à Dijon, le

Pour l'Etat,
le Préfet,
délégué territorial de l'ANRU

Pour la Communauté urbaine du Grand
Dijon,
le Président,

Eric DELZANT

Alain MILLOT

Pour le Conseil Régional de Bourgogne,
le Président,

Pour le Conseil départemental de la Côte-
d'Or,
le Président,

François PATRIAT

François SAUVADET

Pour la Commune de Chenôve,
le Maire,

Pour la Commune de Dijon,
l'Adjointe au Maire,

Jean ESMONIN

Colette POPARD

Pour DIJON HABITAT,
le Président,

Pour ORVITIS
le Président,

Pour ICF SUD-EST
Méditerranée,
le Directeur Général,

Hamid EL HASSOUNI

François-Xavier DUGOURD

Patrick AMICO

Pour VILLEO,
le Président,

Pour SCIC HABITAT
Bourgogne,
la Directrice Générale,

Marcel ELIAS

Dominique CHAUVET

Annexes

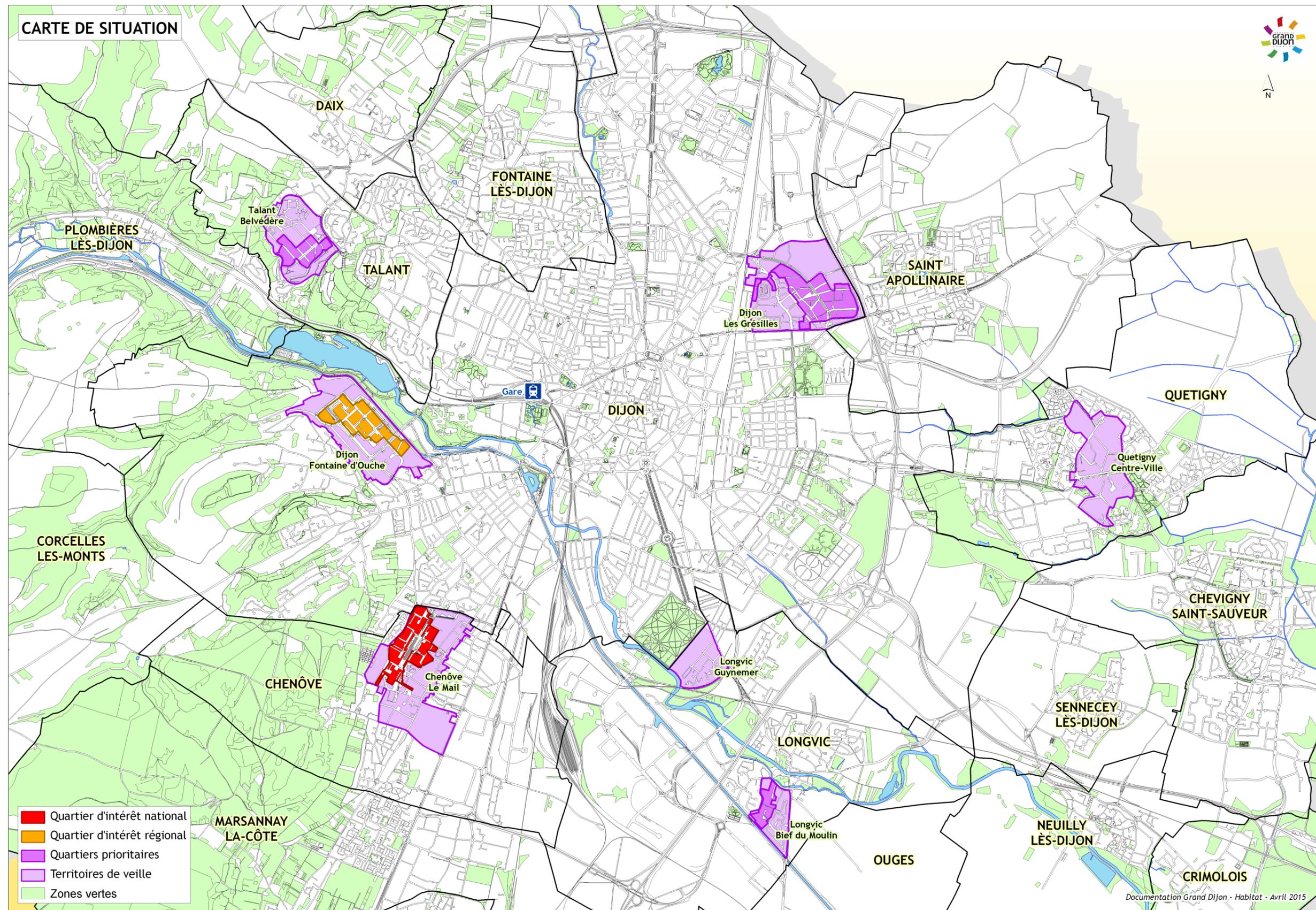
1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.
2. Plan du ou des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU.
3. Plan présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.
4. Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés.
5. Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation.
6. Tableau financier du protocole.
7. Planning de réalisation des actions du programme de travail.

PROCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND DIJON

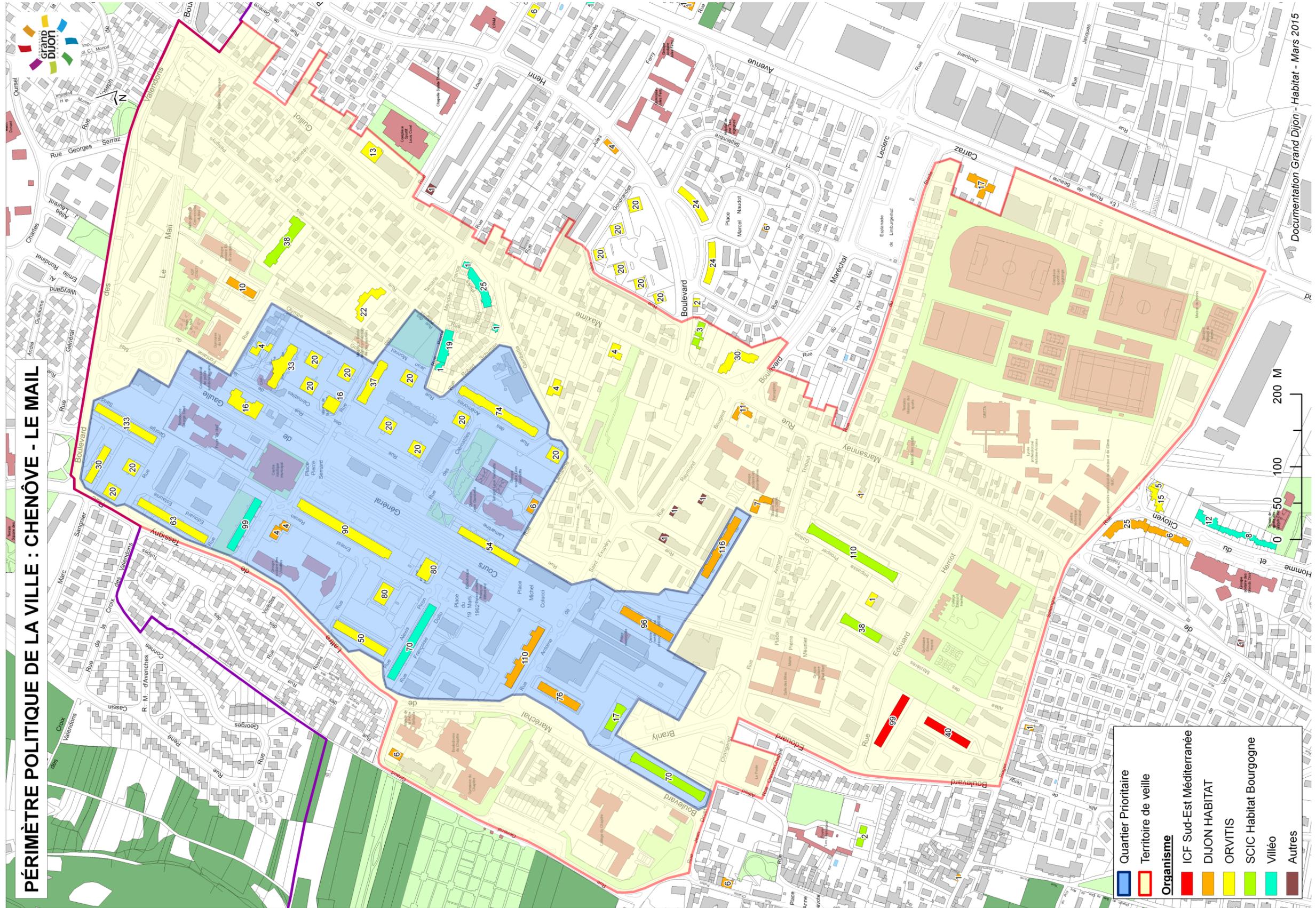
Annexes

1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.
2. Plan du ou des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU.
3. Plan présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.
4. Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés.
5. Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation.
6. Tableau financier du protocole.
7. Planning de réalisation des actions du programme de travail.

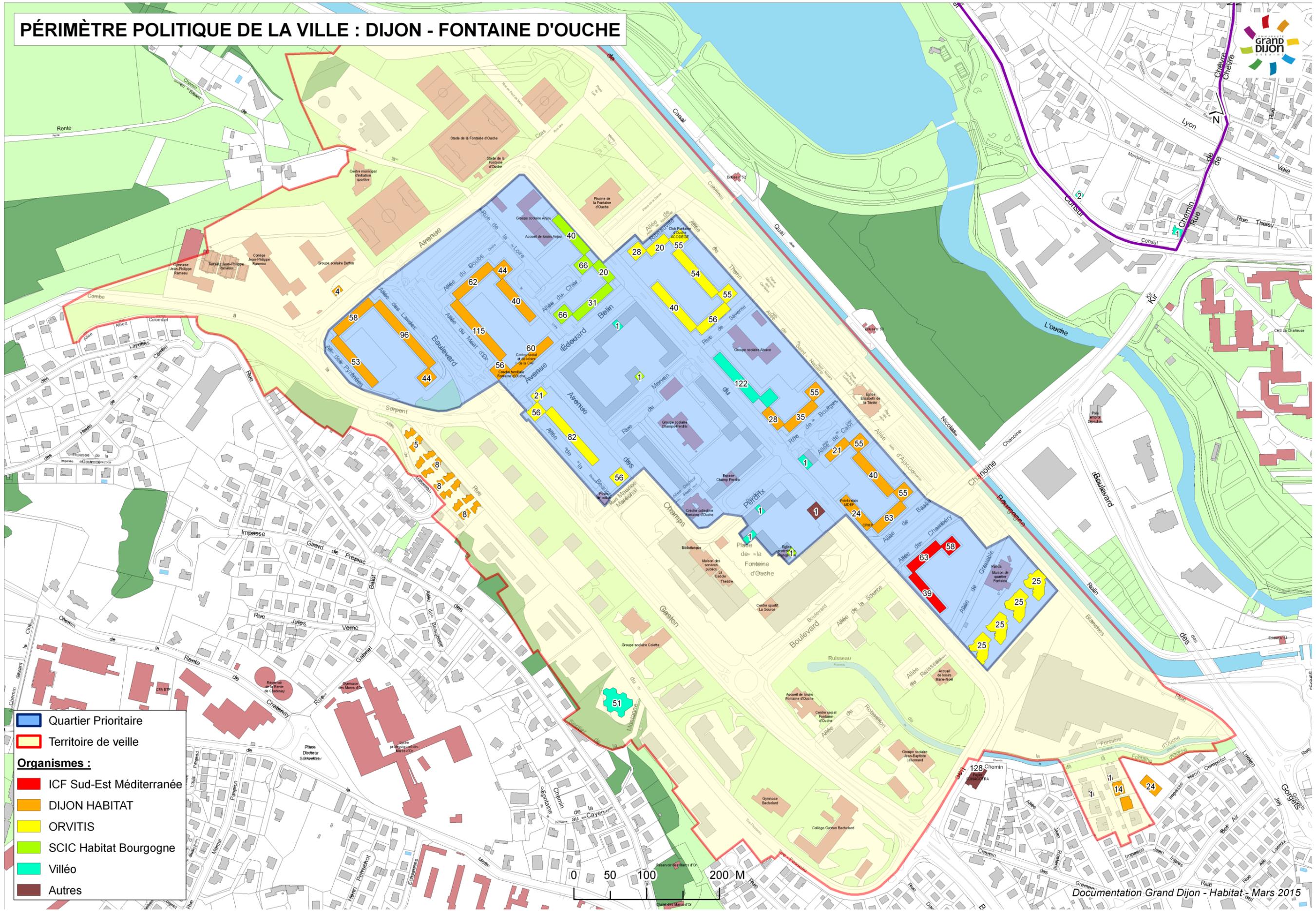
Annexe 1 : Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.



Annexe 2 : Plan du ou des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU.



PÉRIMÈTRE POLITIQUE DE LA VILLE : DIJON - FONTAINE D'OUCHÉ



Quartier Prioritaire

Territoire de veille

Organismes :

- ICF Sud-Est Méditerranée
- DIJON HABITAT
- ORVITIS
- SCIC Habitat Bourgogne
- Villéo
- Autres



Annexe 3 :

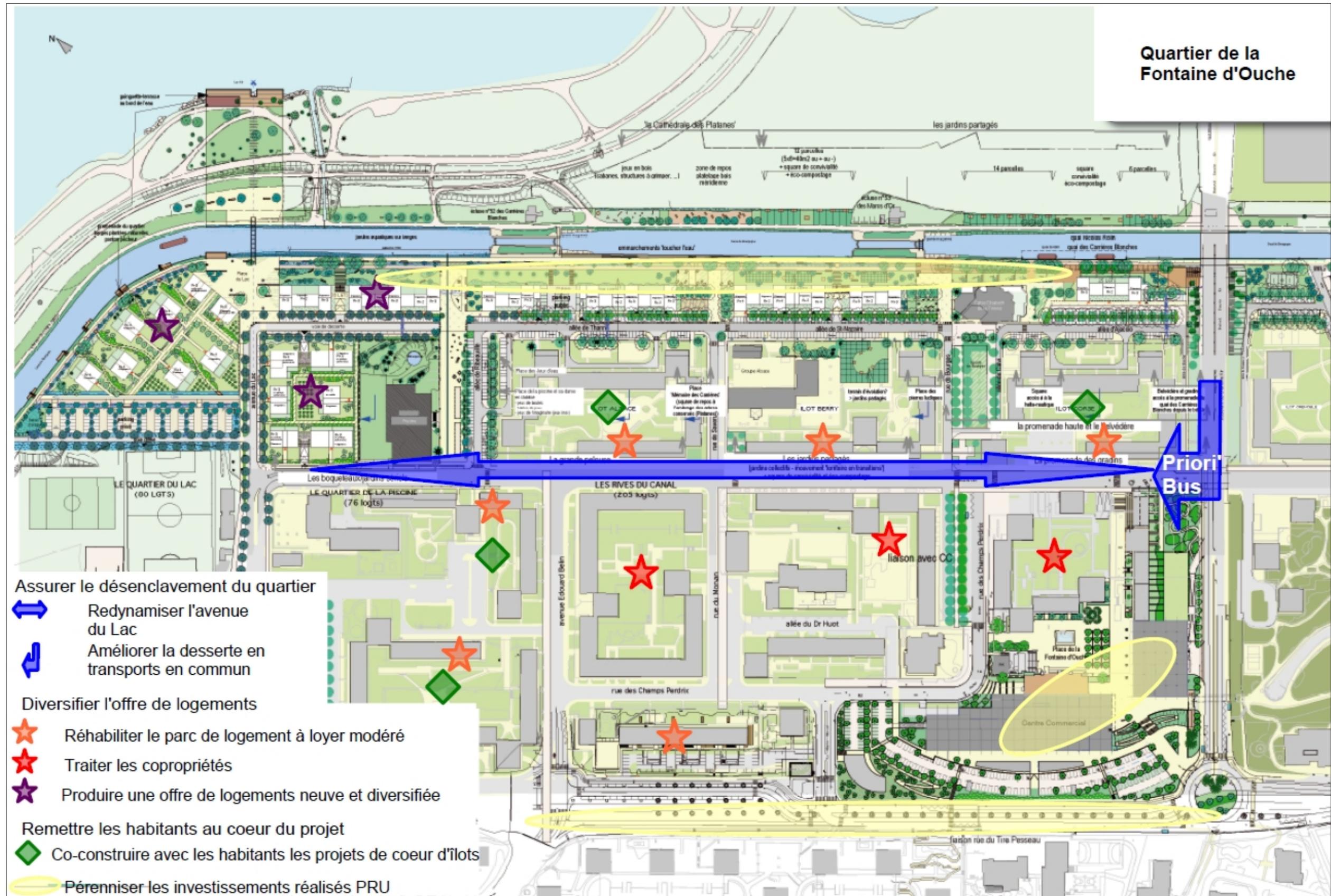
Plan présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.

Le quartier du Mail à Chenôve



NPNRU : secteurs prioritaires identifiés par la collectivité

Le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon



Annexe 4 : Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés

Les quartiers prioritaires, dont Le Mail à Chenôve et Fontaine d'Ouche à Dijon

- **A. Études sectorielles**
 - **1. Étude préalable sur les copropriétés en zone ANRU**
 - septembre 2013 - juillet 2014
 - MOA : Grand Dijon / MOE : Urbanis
 - **2. Assistance à maîtrise d'ouvrage : projet de transport à haut niveau de service sur le territoire de l'agglomération dijonnaise (Projet Priori-Bus) – étude en cours**
 - mai 2015 – mai 2018
 - MOA : Grand Dijon / MOE : STOA (mandataire) - RRA - SNC Lavalin

Le quartier du Mail à Chenôve : liste des études réalisées ou en cours

- **A. Études urbaines sectorielles**
 - **1. Étude de programmation urbaine et architecturale sur le secteur Gambetta**
 - juin 2013 – novembre 2013
 - MOA : Ville de Chenôve / MOE : Attitudes Urbaines (mandataire) / Dicobat
 - **2. Étude de programmation urbaine et architecturale sur le secteur Renan**
 - mai 2014 – novembre 2014
 - MOA : groupement de commande Ville de Chenôve et Orvitis / MOE : Attitudes Urbaines (mandataire) - Ingetec - Cronos Conseil - Dicobat
 - **3. Étude sur le devenir du secteur Saint-Exupéry (urbanisme, stationnement, gestion des eaux pluviales)**
 - mai 2014 – décembre 2014
 - MOA : SPLAAD / MOE : Urbicus (mandataire) - Cabinet Merlin - Géodice
- **B. Étude prospective**
 - **1. Étude de prospective scolaire**
 - novembre 2014 – mars 2015
 - MOA : Ville de Chenôve / MOE : Attitudes Urbaines
- **C. Études thématiques réalisées dans le cadre de la ZAC Centre Ville**
 - **1. Étude stationnement**
 - avril 2010 – décembre 2010
 - MOA : SPLAAD / MOE : SCET
 - **2. Étude de programmation commerciale**
 - avril 2010 – avril 2011
 - MOA : SPLAAD / MOE : Adéquation
 - **3. Étude de marché habitat**
 - mai 2010 – juillet 2010
 - MOA : SPLAAD / MOE : Sémaphore Territoires
 - **4. Étude de potentiel commercial pour une moyenne surface**
 - janvier 2015
 - MOA : Ville de Chenôve / MOE : Aqueduc

- **D. Étude de stratégie urbaine**
 - **1. Etude de définition du projet de renouvellement urbain du quartier du Mail (*étude en cours*)**
 - *mai 2015 – novembre 2015*
 - MOA : Ville de Chenôve / MOE : Attitudes urbaines (mandataire) – Artelia – Créa Space – Cronos Conseil

Le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon : liste des études réalisées ou en cours

- **A. Etudes sectorielles**
 - **1. Accompagnement à l'élaboration d'une stratégie de peuplement en matière d'attribution, de qualité de service et d'investissement patrimonial sur les quartiers de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles**
 - mai 2013 – mai 2015
 - MOA : Ville de Dijon / MOE : Espacité
- **B. Étude urbaine**
 - **1. Étude de stratégie urbaine (*étude en cours*)**
 - *septembre 2014 – juin 2015*
 - MOA : Ville de Dijon / MOE : Passagers des Villes

Annexe 5 : Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation.

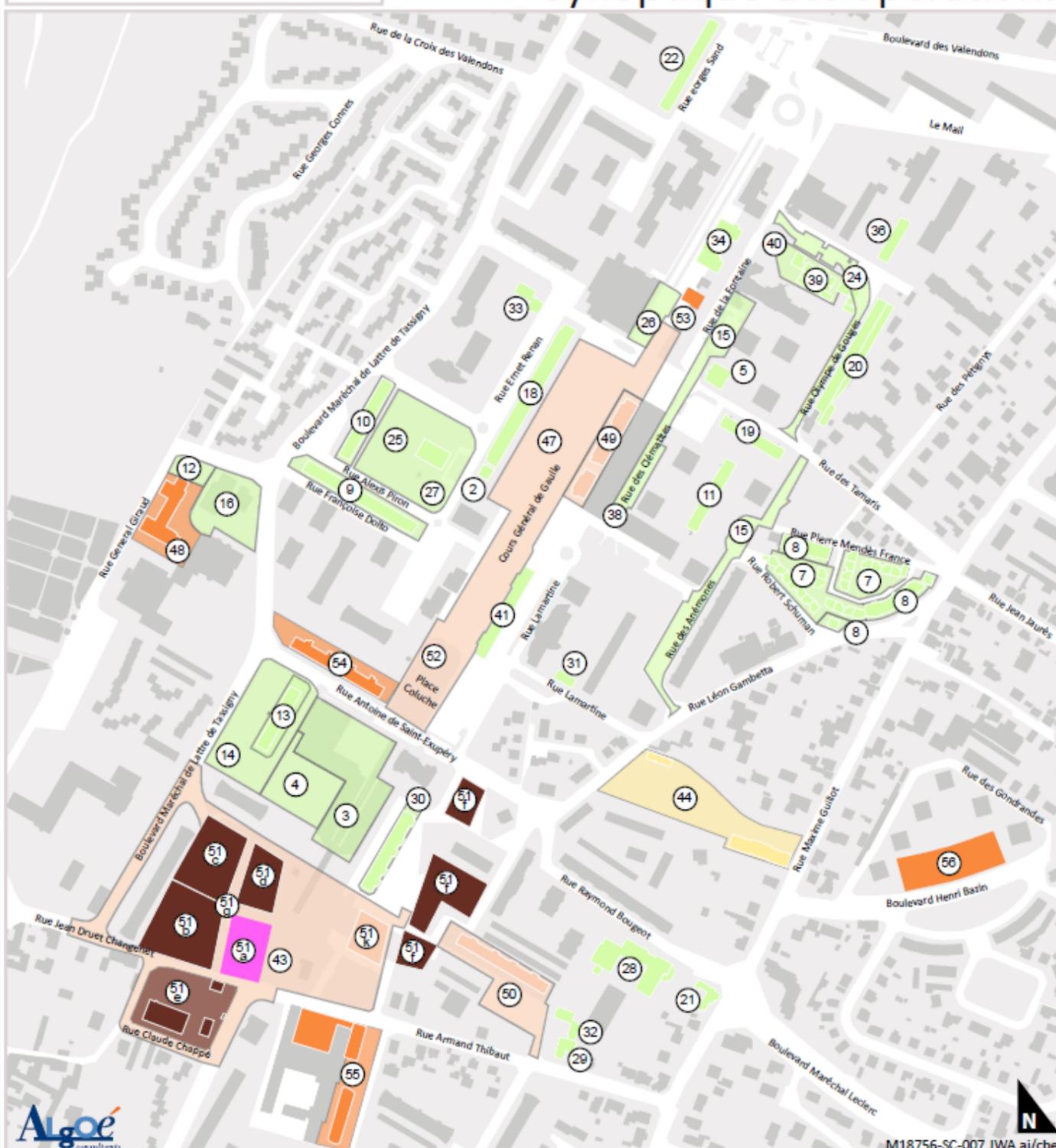
PRU du Grand Dijon Chenôve Le Mail Synoptique des opérations

- OPERATIONS LIVREES d'ici le 31/12/2013**
- ④④ Construction 15 logements en accession sociale Plaine Gambetta (VILLEO)
- OPERATIONS LIVREES en 2014**
- ④③ ZAC centre ville, aménagement espaces publics (SPLAAD)
 - ④⑦ Aménagement Parc Urbain : Place Coluche et Cours G. de Gaulle (Ville de Chenôve)
 - ④⑧ Construction 40 logements en accession sociale, Tranche 1, emprise ex-groupe scolaire Giraud (Le Toit Bourguignon)
 - ④⑨ Construction 71 logements dont 25 en accession sociale ANRU rue des Clématites (Promogim – SCI EST)
 - ⑤① Réhabilitation et résidentialisation 120 logements rue Armand Thibaut, Berlioz (Dijon Habitat)
 - ⑤② Equipement public à vocation sociale et culturelle (Ville de Chenôve)
 - ⑤③ ZAC centre ville, aménagement voiries internes Ilots A et B (SPLAAD)
- OPERATIONS LIVREES en 2015**
- ④⑧ Construction 40 logements en accession sociale, Tranche 2, emprise ex-groupe scolaire Giraud (Le Toit Bourguignon)
 - ⑤② Construction 15 PLUS CD et 15 PLS ACODEGE Place Coluche (Orvitis)
 - ⑤③ Construction 9 logements en accession rue de la Fontaine du mail (Bourgogne Habitat – SCI Le Mail)
 - ⑤④ Réhabilitation et résidentialisation 110 logements rue Saint-Exupéry, Bastié (Dijon Habitat)
 - ⑤⑤ Aménagement des abords de la mairie, hors ZAC (Ville de Chenôve)
- OPERATIONS LIVREES en 2016**
- ⑤① ZAC centre ville Ilot A : construction 65 logements dont 40 à 45 en accession sociale ANRU (Batimig)
- OPERATIONS LIVREES en 2017 et au-delà**
- ⑤① ZAC centre ville Ilot B : construction 70 logements en accession hors ANRU dont 25 à 30 logements en accession sociale ANRU (Batimig)
 - ⑤① ZAC centre ville Ilots C et D : construction 90 logements dont 40 en accession sociale ANRU (AFL + promoteur à désigner)
 - ⑤① ZAC centre ville Ilot E : construction 63 logements en accession hors ANRU (promoteur à désigner)
 - ⑤① ZAC centre ville Ilots F : Construction 60 logements en accession hors ANRU (promoteur à désigner)

HORS SITE

- OPERATIONS LIVREES d'ici le 31/12/2013**
- ④⑥ Construction 45 PLUS, 16 PLAI, 11 PLUS CD rue Hyacinthe Vincent (Dijon Habitat)
- OPERATIONS LIVREES en 2014**
- Construction 32 PLUS CD, 10 PLAI Stade Congourdant (Dijon Habitat)
 - Construction 14 PLUS CD Quai Gauthey (Orvitis)
 - Construction 10 PLUS et 5 PLUS CD Bd Bazin (Orvitis)

- OPERATIONS TERMINEES au 31/10/2013**
N°① à ④⑤ Cf annexe jointe



PRU du Grand Dijon Dijon - Fontaine d'Ouche Synoptique des opérations

OPERATIONS TERMINEES au 31/10/2013

- ① Aménagement avenue du Lac (Ville)
- ② Centre Municipal d'Initiative Sportive (Ville)
- ③ Résidentialisation Ilot Chambéry (ICF)
- ④ Pôle de la petite enfance (Ville)
- ⑤ Réhabilitation et Résidentialisation Ilot Ile-de-France (Orvitis)
- ⑥ Aménagement du Boulevard Bachelard (SPLAAD)
- ⑦ Commissariat de secteur
- ⑧ Résidentialisation Ilot Gascogne et Franche Comté (OPAC)
- ⑨ Réhabilitation et AQS Ilot Cher (SCIC Habitat)
- ⑩ AQS Ilot Corse et Berry (OPAC)
- ⑫ Réhabilitation et résidentialisation Ilot Berry 2 (VILLEO)

OPERATIONS LIVREES d'ici le 31/12/2013

- ⑬ ZAC Fontaine d'Ouche : Restructuration Centre Commercial (Phase 1), Réhabilitation pôle de services publics et aménagement espaces publics (SPLAAD / SARL)
- ⑬ ZAC Fontaine d'Ouche : Aménagement espaces publics phase 1 (SPLAAD)

OPERATIONS LIVREES en 2014

- ⑬ ZAC Fontaine d'Ouche : Restructuration salle de sport (SPLAAD)
- ⑭ Démolition potentielle parking «kir» (SPLAAD)
- ⑯ ZAC Quais des carrières blanches : Déviation VR1 / rue de la Cras (SPLAAD)
- ⑰ ZAC Quais des carrières blanches : passerelle (SPLAAD)
- ⑳ ZAC Quais des carrières blanches : promenade des quais (SPLAAD)

OPERATIONS LIVREES en 2015

- ⑬ ZAC Fontaine d'Ouche : Restructuration Centre Commercial (Phase 2) (SPLAAD / SARL / Ville de Dijon)
- ⑮ 15 : ZAC Fontaine d'Ouche : Réaménagement Place de la Fontaine d'Ouche (SPLAAD)

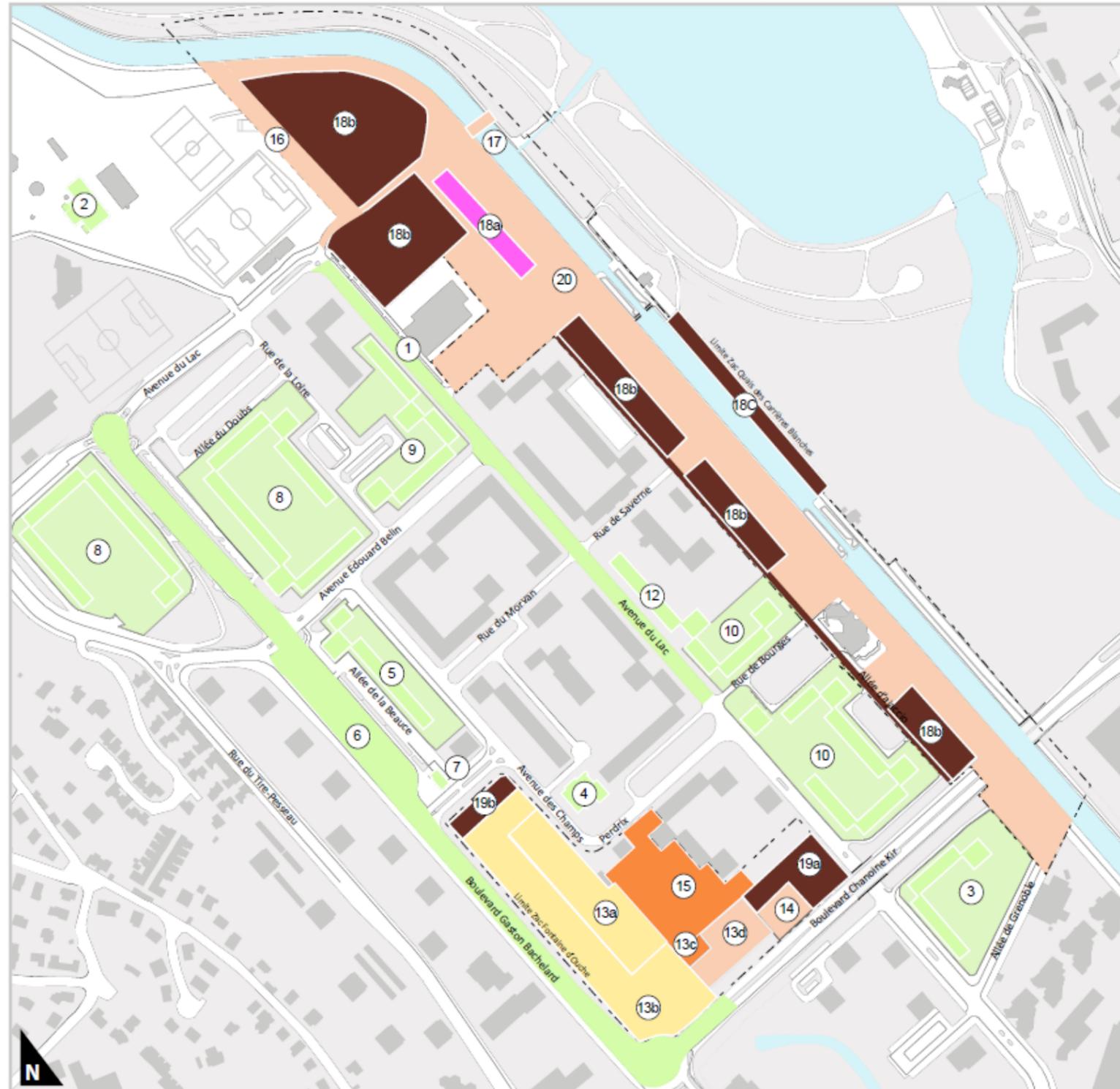
OPERATIONS LIVREES en 2016

- ⑱ ZAC Quais des carrières blanches, construction 1er îlot 60 logements en accession (SPLAAD / Promoteur à désigner)

OPERATIONS LIVREES en 2017 et au-delà

- ⑲ ZAC Quais des carrières blanches, construction 300 logements en accession (hors ANRU) et aménagement espaces publics (SPLAAD / Promoteurs à désigner)
- ⑲ Zac quais des Carrières Blanches, aménagement espaces publics (SPLAAD)
- ⑲ ZAC Fontaine d'Ouche îlot Kir - 50 à 60 logements (hors ANRU)
- ⑲ ZAC Fontaine d'Ouche Ilot Bachelard - 50 à 60 logements (hors ANRU)

ALgoé
consultants



Annexe 6 : Tableau financier du protocole

| | MAITRE D'OUVRAGE | COUT HT | TAUX TVA | COUT TTC | BASE DE | Ville | EPCI | Conseil Départemental | Conseil régional | Bailleur social y compris les prêts | Fonds propres CDC | Europe | Etat | Autres | ANRU | | | | | | | | | | | | |
|--|------------------|------------------|----------|------------------|-----------------------------|----------------|------------|--------------------------|---------------------|---|----------------------|---------------|------------|---------------|-----------|---------------|------------|----------|-----------|----------|-----------|---------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|
| | | | | | FINANCEMENT PREVISIONNEL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| GRAND DIJON | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | % | | % | | % | | % | | % | | | | | | | | | | | | |
| <i>Chef de projet PRU</i> | Grand Dijon | 57 500 | | 57 500 | 57 500 | 28 750 | 50% | | 0% | | 0% | | 0% | | 0% | | | | | | | | | | | | |
| <i>Etude pré-opérationnelle OPAH Copropriétés</i> | Grand Dijon | 110 000 | 20,0% | 132 000 | 132 000 | | | 34 000 | 26% | | 13 000 | 10% | | 0% | 0% | | | | | | | | | | | | |
| <i>Etude de stratégie économique et commerciale</i> | Grand Dijon | 33 333 | 20,0% | 40 000 | 40 000 | | 0% | 5 000 | 13% | | 10 000 | 25% | | 0% | 0% | 55 000 | 42% | 28 750 | 0 | 0% | 20 000 | 50% | | | | | |
| Sous Total GRAND DIJON | | 200 833 | | 229 500 | 229 500 | 28 750 | 13% | 39 000 | 17% | 0 | 0% | 23 000 | 10% | 0 | 0% | 35 000 | 15% | 0 | 0% | 0 | 0% | 55 000 | 24% | 48 750 | 21% | | |
| QUARTIER MAIL - CHENOVE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Chef de projet PRU</i> | Ville de Chenôve | 57 500 | | 57 500 | 57 500 | 8 750 | 15% | | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 20 000 | 35% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 28 750 | 50% | | |
| <i>Coordinateur GUSP</i> | Ville de Chenôve | 94 500 | | 94 500 | 94 500 | 47 250 | 50% | | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 47 250 | 50% | | |
| <i>Chargé d'opérations</i> | Ville de Chenôve | 94 500 | | 94 500 | 94 500 | 47 250 | 50% | | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 47 250 | 50% | | |
| <i>AMO « Communication / Concertation »</i> | Ville de Chenôve | 33 333 | 20,0% | 40 000 | 40 000 | 20 000 | 50% | | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 20 000 | 50% | | |
| <i>Démolition Tour Renan</i> | ORVITIS | 2 400 000 | 5,5% | 2 532 000 | 2 532 000 | | 0% | | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | | |
| <i>Etude Stratégie Habitat</i> | Ville de Chenôve | 29 167 | 20,0% | 35 000 | 35 000 | 17 500 | 50% | | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 17 500 | 50% | | |
| <i>Etude de programmation équipement</i> | Ville de Chenôve | 33 333 | 20,0% | 40 000 | 40 000 | 20 000 | 50% | | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 20 000 | 50% | | |
| Sous Total QUARTIER MAIL - CHENOVE | | 2 742 333 | | 2 893 500 | 2 893 500 | 160 750 | 6% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 20 000 | 1% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 180 750 | 6% | | |
| QUARTIER FONTAINE D'OUICHE - DIJON | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Chef de projet PRU</i> | Ville de Dijon | 57 500 | | 57 500 | 57 500 | 28 750 | 50% | | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 28 750 | 50% | | |
| <i>Coordinateur GUSP</i> | Ville de Dijon | 47 250 | | 47 250 | 47 250 | 23 625 | 50% | | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 23 625 | 50% | | |
| <i>Etude de définition - Avenue du Lac</i> | Grand Dijon | 58 333 | 20,0% | 70 000 | 70 000 | 0 | 0% | 35 000 | 50% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 35 000 | 50% | | |
| <i>Architecte-conseil</i> | Ville de Dijon | 66 667 | 20,0% | 80 000 | 80 000 | 24 000 | 30% | 6 000 | 8% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 40 000 | 50% | | |
| <i>Ingénierie « Coeur d'Îlots »</i> | Ville de Dijon | 62 500 | 20,0% | 75 000 | 75 000 | 15 000 | 20% | 7 500 | 10% | 0 | 7 500 | 10% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 37 500 | 50% | |
| Sous Total QUARTIER FONTAINE D'OUICHE - DIJON | | 292 250 | | 329 750 | 329 750 | 91 375 | 28% | 48 500 | 15% | 0 | 0% | 7 500 | 2% | 7 500 | 2% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 164 875 | 50% | | |
| TOTAL | | 3 235 417 | | 3 452 750 | 3 452 750 | 280 875 | 8% | 87 500 | 3% | 0 | 0% | 30 500 | 1% | 7 500 | 0% | 55 000 | 2% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 55 000 | 2% | 394 375 | 11% |

Annexe 7 : Planning de réalisation des actions du programme de travail.

| | 2015 | | | | 2016 | | | | 2017 | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Trimestre 1 | Trimestre 2 | Trimestre 3 | Trimestre 4 | Trimestre 1 | Trimestre 2 | Trimestre 3 | Trimestre 4 | Trimestre 1 | Trimestre 2 | Trimestre 3 | Trimestre 4 |
| GRAND DIJON | | | | | | | | | | | | |
| <i>Etude pré-opérationnelle OPAH Copropriétés</i> | | | | | | | | | | | | |
| <i>Etude de stratégie économique et commerciale</i> | | | | | | | | | | | | |
| QUARTIER DU MAIL – CHENÔVE | | | | | | | | | | | | |
| <i>AMO « Communication / Concertation »</i> | | | | | | | | | | | | |
| <i>Démolition Tour Renan</i> | | | | | | | | | | | | |
| <i>Etude Stratégie Habitat</i> | | | | | | | | | | | | |
| <i>Etude de programmation équipement</i> | | | | | | | | | | | | |
| QUARTIER DE LA FONTAINE D'OUCHE - DIJON | | | | | | | | | | | | |
| <i>Etude de définition – Avenue du Lac</i> | | | | | | | | | | | | |
| <i>Architecte-conseil</i> | | | | | | | | | | | | |
| <i>Ingénierie « Coeur d'Îlots »</i> | | | | | | | | | | | | |



Stratégie du territoire en matière de cohésion sociale et urbaine et de politique de la ville

Axes transversaux :

Jeunesse (Etat – Région)

Lutte contre les discriminations (Etat)

Egalité femmes - hommes (Etat)

La participation des habitants :

Conseils citoyens (Etat)

Axe cadre de vie et renouvellement urbain

Etat : Réhabiliter l'habitat - Améliorer le cadre de vie

- Mobiliser prioritairement le droit commun
- ANRU (quartiers nationaux et quartiers régionaux)
- Convention de mixité sociale
- Dispositifs et crédits spécifiques (dont GUSP)

Région :

- Favoriser la qualité des logements sociaux, des équipements publics et réduire la consommation d'énergie
- Améliorer le cadre de vie (espaces publics)

Axe développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation

Etat : Lever les freins d'accès à l'emploi - Soutenir les acteurs économiques

- Mobiliser prioritairement le droit commun (dont contrats aidés...)
- Agence nationale de développement économique des territoires
- Dispositifs et crédits spécifiques

Région :

- Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi

Axe cohésion sociale

Etat : Réduire les inégalités sociales en matière éducative, de santé, de justice, de sécurité, de sport, culture...

- Mobiliser prioritairement le droit commun (dont service civique)
- Dispositifs et crédits spécifiques (dont PRE, ASV, FIPD)

Axe valeurs de la république et citoyenneté

Etat : Promouvoir les valeurs de la République et lutter contre toute forme de racisme et d'antisémitisme - Mobiliser l'école pour les valeurs de la République - Mobiliser la réserve citoyenne...